This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

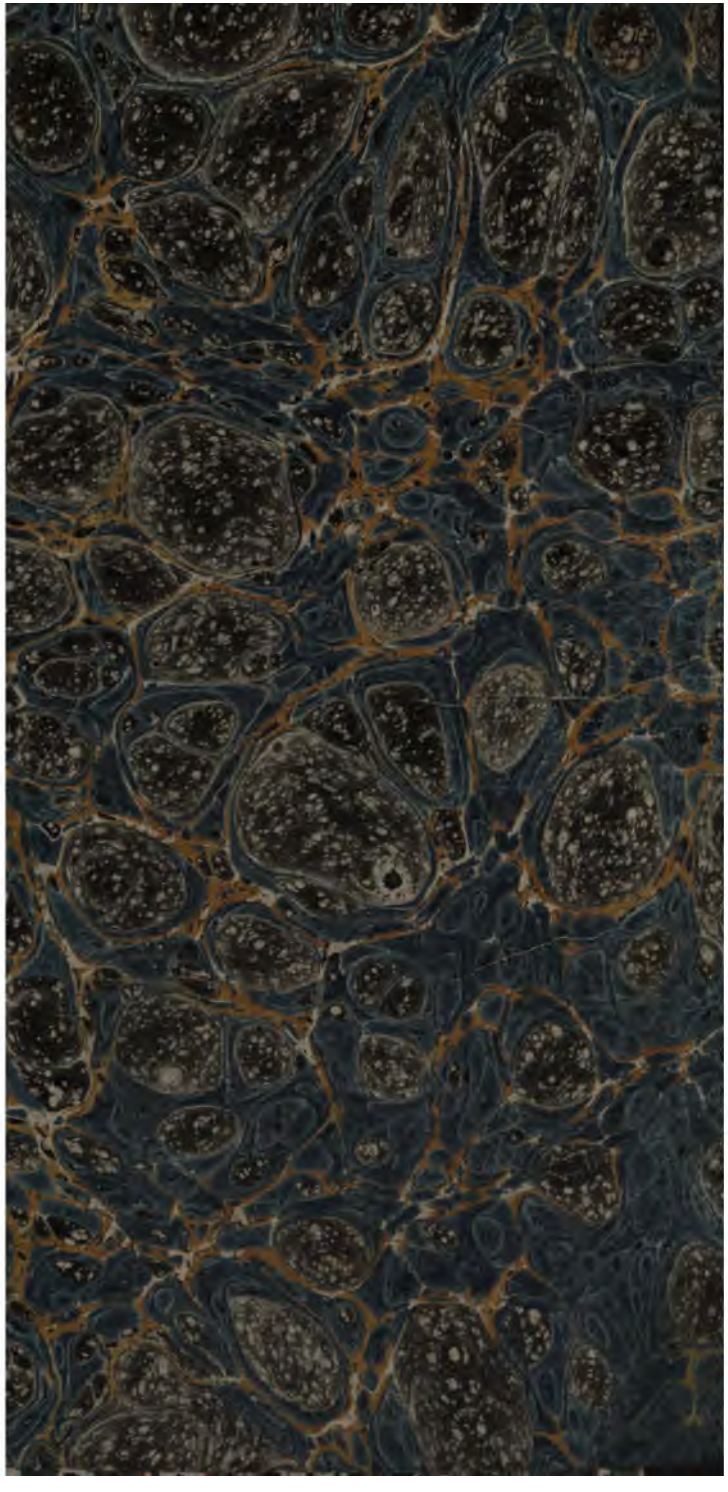

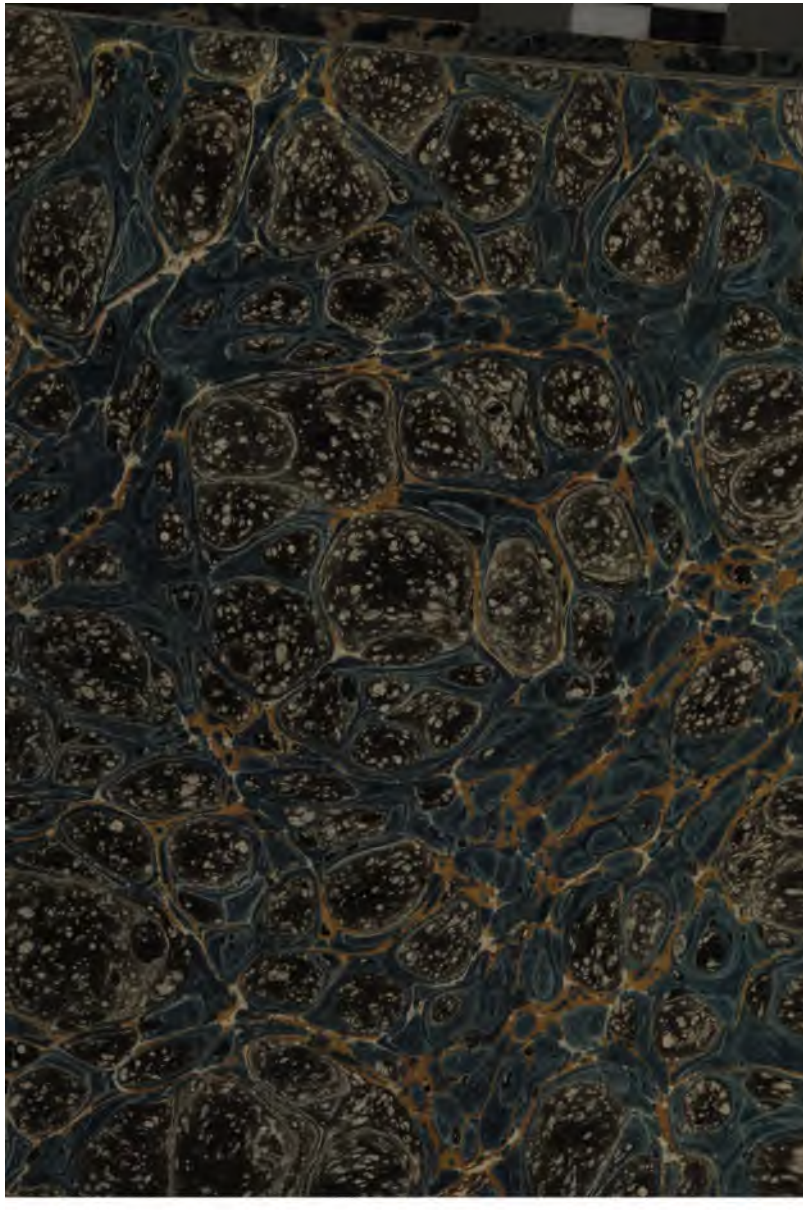

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

IMPRIMERIE D'HIPPOLYTE TILLIARD,
RUE DE LA HARPE, N° 78.

CHRONIQUES

DE

JEAN MOLINET,

PUBLIÉES, POUR LA PREMIÈRE FOIS, D'APRÈS LES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI;

PAR J.-A. BUCHON.

TOME III.

PARIS.

VERDIÈRE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.

M DCCC XXVIII.

CHRONIQUES

DE

JEAN MOLINET.

CHAPITRE CXVIII.

Comment l'archiduc Maximilien se prépara pour aller en Allemaigne, vers l'empereur Frédérick, son père.

Afin que les hauts mistères dignes de recommandation qui se firent en Allemaigne à la création, élection et couronnement de très victorieux et très illustre prince l'archiduc Maximilian, soient perpétuels ès mémoires des hommes, je metterai par escript, au vrai le plus pur que possible me sera, les estats, cérimonies, entrées, réceptions, joustes, bancquets, festoiements, nouvelletés, singularités, honneurs et magnificences que nous appelons triomphes, qui furent faicts en ce voyage, dont le recors sera consolatif aux nobles cœurs esprins de haut voloir et enflambés du brandon de proesse.

Environ la Saint-Remy, en l'an mil quatre cents

quatre-vingts et cinq, les Flamens et Ganthois, fort humiliés, furent réconciliés à l'archiduc d'Austrice. Le duc Philippe, son fils, rendu en ses mains, monseigneur l'archiduc, qui lors flourissoit, fructifioit et prospéroit en honneur, prestance et vertu, fit son appareil pour soi trouver devant l'empereur Fédérick, son père, lequel il n'avoit veu puis environ huit ans, avant qu'il estoit descendu ès pays pour espouser madame Marie, ducesse de Bourgogne, unique fille et seule héritière du duc Charles, que Dieu absolve! Dont, pour commencher de ses préparations, afin que nostre seigneur Dieu fust honoré, loué et servi, il retint la chapelle en estat, laquelle, du temps des ducs Philippe et Charles, avoit esté d'excellente renomée par le monde universel, et fort amenrée, et quasi du tout anéantie par tourment de guerre, tellement que les chapelains d'icelle estoient dispers et semés en diverses marches. Néantmoins il fit chercher et choisir les plus expérimentés musiciens, ayans les plus résonnantes et proportionnées voix que possible estoit de trouver, tant de ceux qui paravant y estoient, comme aultres; et considérant les louables mœurs, sciences et agréables services que lui avoit plusieurs ans fait maistre Nicole Mayoul, natif de Hesdin, prévost dessus nommé, il lui donna estat de premier chapelain car il estoit assez fondé en la musique, révérend personnaige et fort convenable à ce faire. De ceste chapelle fut reçu un tenoriste, nommé Cordier, lequel, tant pour la science, où

il estoit expert, comme pour la nouvelle mode de chanter, estoit sur tous recordé. Il avoit paravant servi le duc de Milan et le roi de Naples, qui tant l'avoit honoré, qu'il l'avoit fait chevalier en son royaulme. De la retenue de ladite chapelle, fut Sire Rogier, chanoine de Cambray, contre-tenoriste fort bien chantant, élégant personnage, ayant voix harmonieuse, et qui long-temps avoit servi en la chapelle du pape. Pareillement fut reçu maistre Pierre du Wez, prévost de Condé, et Jacques Beukelle, eux deux bien officians et pourveus de voix mélodieuses; ensemble Pasqiun Loys fort renommé en la musique et l'un des bien chantans et mectans par escript de son temps. Semblablement, plusieurs compagnons, cueillis en divers lieux et colléges, comme Jennet de Vallenchiennes et aultres, qui par avant estoient au service du roi de Hongrie, furent reçus et gagés en ladite chapelle; dont le roi en son voyage fut grandement honoré et prisé des princes d'Allemagne. Si leur donna longues robes vermeilles fourées, selon son appartenir, de chacun degré et vocation; pareillement aux aumosniers et clercs de son oratoire et chapelle portative. Il fit aussi habiller les officiers de son hostel; aussi il donna robes de pareille couleur, et leur fit porter sa livrée au bras senestre, qui est un collier de levrier blanc, bleu et rouge, jusques au nombre de cinq cents ou plus.

Il laissa le duc Philippe son fils, eagié de sept

à huit ans, ensemble son estat, en garde et tutelle de monseigneur de Ravestain, qui toujours, en paix ou en guerre, s'en estoit honorablement acquitté. Les pays demourèrent en la protection de monseigneur Philippe de Clèves, du comte de Nassou et aulcuns chefs de guerre, comme le seigneur de Chantereine et aultres; et l'administration de la justice en la main et conduict de Jehan Carondelet, chevalier, seigneur de Champiaus et de Sorre, son chancelier, et de messieurs de son conseil, qui durant le temps de ce voyage se conduirent fort sagement.

Et quant l'archiduc eut choisi ceulx qu'il vouloit mener avec lui, il se partit d'Anvers le troisième jour de novembre l'an dessus dit. Se tira vers Bois-le-Duc; et fut la veille Sainct-Martin, à Grave, où il séjourna dix jours.

Ce temps pendant, la femme messire Cornille de Berghes s'accoucha d'un fils nommé Maximilien, tenu sur les fonds par l'archiduc, par le duc de Clèves et par le seigneur de Berghes, père dudit seigneur Cornilles; et furent mareines la comtesse de Hornes et la dame de Wassenaire, lesquelles donnèrent riches joyaux, coupes et pots d'argent; et furent grandement festoyés aux despens dudit seigneur Cornilles.

De là l'archiduc se trouva à Reinde, où il séjourna l'espace de neuf jours, attendant nouvelles de l'empereur son père; et illecq pour passer temps furent faictes joustes à torches, de deux

jousteurs montés à la mode d'Allemagne. Au premier coup de la jouste l'un abbatit l'aultre ; au second, ils tombèrent tous deux; et au tiers, celui qui fut premier abbatu, abattit son compagnon. Deux jours après joustèrent, à fers esmolus, un seul coup, le grand Pollain et le maistre d'hostel du marquis de Bade, lesquels rompirent leur bois et ensemble cheurent par terre.

CHAPITRE CXIX.

L'abordement de l'archiduc à l'empereur.

Le mercredi vingt et unième de décembre, l'archiduc se deslogea de Reinde, tirant à Heynsberg, où il y a ville et chasteau appartenant au duc de Jullers. Le chastelain vint au-devant de lui, qui lui bailla ouverture. L'archiduc fut logé au chasteau et ses gens en la ville, tous défrayés du duc de Jullers. Ce mesme jour estoit venu l'empereur en la ville d'Aix. L'archiduc, certain de sa venue, partit le jeudi ensuivant, pour soi tirer celle part ; et fit marcher ses gens trois et trois, en très belle ordonnance ; et quand il fut à demi-lieue près d'Aix, le duc de Jullers, accompagné de deux cents chevaliers, lui vint faire la révérence, et lui fit déclarer par son maistre-d'hostel qu'il estoit fort joyeulx de son advénement, en lui offrant

tous services et plaisirs ; fort dolent toutesfois qu'il n'avoit esté mieulx reçu en sa ville de Heynsberghe; et s'il eust sceu sa venue, il s'y fuist trouvé pour le festoyer à son possible.

Peu de temps après, vinrent au-devant de lui le frère du marquis de Bade et le comte Hughe de Wertenberghe, envoyés par l'empereur, lesquels, en la présence du duc de Jullers illec arrivé, déclarèrent comment son père l'empereur estoit celui qui plus desiroit voir son enfant que nul du monde ; et les avoit envoyés vers lui pour savoir de sa bonne prospérité, attendu qu'il se estoit trouvé en tant et dangereux périls depuis son département; et rendoit grâces à Nostre-Seigneur, qui, jusques à ceste heure, l'avoit préservé ; et par l'affection paternelle qu'il avoit de le voir, il s'estoit desjà mis en chemin pour se trouver aux champs.

Adonc l'archiduc, par le maressal de Nassou, fit remercier, au nom de son père, lesdits ambassadeurs qui avoient prins ceste charge, en déclarant semblablement que le grand desir qu'il avoit estoit de veoir sondict père l'empereur; et l'eust piécha visité, si les grands turbillons de guerre ne lui eussent donné empeschement; et il fit requérir auxdits ambassadeurs qu'il leur pleusist retourner vers sondict père, avec le maressal de Nassou, afin que ne se travaillast de venir plus avant, ainchois qu'il demourast en la ville.

Nonobstant les remonstrances faites au père par

les ambassadeurs dudit fils, qui estoient venus vers lui, le père vint aux champs où le fils estoit. Et estoit le père accompagné de l'arcevesque de Coulogne et aultres grands princes d'Allemaigne ; et manda le père au fils qu'il ne se bougeast du champ, et estoit son plaisir que son fils ne quelque un de ses gens ne descendit de son cheval pour lui faire la révérence, car aultrement le faire ce seroit contre sa volonté. Le fils, qui pour demonstrer vrai amour et obédience honorable, avoit délibéré en soi-mesme de révérencier son père en la plus grande humilité que possible lui seroit, fut fort esbahi d'oyr ces nouvelles, mais force lui fut d'obéir. Quand le père apperceut le fils, le fils approcha du père; et le fils, sans descendre de son cheval, qui lui fut chose dure, lui fit la reverence, en honneur telle que filiale obéissance est tenue de faire à seigneurie paternelle, en soi inclinant le plus que possible lui fust ; et le père, ne disant aulcun mot, embrassa son fils amiablement ; et lors y eut moult de larmes plorées d'un costé et d'aultre pour la grande léesse dont leurs cœurs furent esprins.

A cest abordement, l'escuyer d'escuyrie de l'archiduc mit jus l'espée qu'il portoit devant lui, et les machiers retournèrent leurs maches. La révérence faite du fils au père, la plus recommandée de jamais, l'archiduc vint saluer l'archevesque de Coulongne; et l'empereur, qui ne se bougeoit du camp, véoit passer les gens de son fils en notable

arroi, et prendoit par la main la pluspart des nobles. Les réceptions et reconnaissances honorablement faites, chacun se mit en train de marcher pour entrer en la ville d'Aix. L'empereur, selon son antiquité, estoit assez beau personnage, fort humble et de révérente contenance; icelui monté sur un cheval noir, et vestu d'une longue robe de drap d'or noir, affulé d'une coiffe noire, où il y avoit une très belle croix de diamant et de perles fort riches. Un amiable débat s'ensuivit entre l'empereur et l'archevesque de Coulongne, pour l'ordre de marcher : car l'empereur voloit mettre ledit archevesque à sa dextre, et l'archevesque y vouloit mestre l'archiduc; toutesfois ils s'accordèrent et marchèrent par la manière qui s'ensuit : premiers, les gens de l'empereur, ceux de l'archevesque de Coulongne, ceux du duc de Jullers, les gentilshommes de l'archiduc, les nobles d'Allemaigne, les chevaliers de l'archiduc, les trompettes, qui firent grand debvoir, messeigneurs les princes, le marissal de l'empereur, qui portoit l'espée nue, l'empereur, l'archevesque de Coulongne au droit costé, et l'archiduc, ayant le chef descouvert, au sénestre costé. Un petit arrière, à grande liesse et à haut triomphe, le très puissant père et son très noble fils entrèrent en la ville d'Aix. Et fut le père conduit du fils, jusqu'à sa chambre, puis le fils retourna à son logis.

Le lendemain, l'empereur, vestu d'une robe

de velours noire fourée de marte, alla oyr la messe à Nostre-Dame d'Aix, accompagné des princes, tous à pied; et tenoit l'empereur l'archevesque de Coulongne du coté dextre, et l'archiduc son fils du costé sénestre; puis marchérent le duc de Julliers et le marquis, ensemble le légat et le duc de Gueldres, le marquis de Bade et le comte de Wertemberghe, puis les chevaliers de l'empereur et ceux de l'archiduc; et le marissal de l'empereur portoit l'espée nue devant ledit empereur, lequel, arrivé au cœur de l'église, trouva son siège préparé en la première forme, au costé dextre, vers le grand autel; en la quatrième ensuivant, en bas, séoit l'archevesque de Coulongne, conséquemment le duc de Jullers, Christophe, le second fils de Baude, ung noble d'Allemaigne, messire Evrard de la Marche et monseigneur d'Isselstain.

Au sénestre lez du cœur, en la cinquième fourme descendant en bas, estoit préparé le siège de l'archiduc, fort triomphant. Auprès, ensuivant le marquis de Bade, le duc de Gueldres, le légat et plusieurs prélats de l'église, chevaliers et gentilshommes; et estoit ledit empereur, ensemble l'archiduc, sans oratoire; et fut cest ordre tenu toutesfois qu'ils alloient ensemble à la messe. La veille de Noël allèrent en pareille ordonnance oyr la messe à Nostre-Dame, qui se chanta devant disner; et à la requeste de l'empereur, furent monstrées les sainctes reliquaires de l'église, qui n'est accoustumé de faire que de sept ans à

aultres. Ils allèrent pareillement oyr matines en la messe de minuict. Puis environ neuf heures, au jour, allèrent oyr la grand'messe, chantée par un abbé d'Allemaigne. Les kirie eleyson finées, l'empereur alla offrir et porta mesmes son offrande; et vindrent au-devant lui, l'archiduc son fils, et son marissal portant l'espée nue; puis offrirent. L'archevesque de Coulongne, l'archiduc d'Austrice, le duc de Jullers, le marquis de Bade et son frère, semblablement firent leurs offertoires après l'évangile. Estant l'évangile chantée, l'archevesque approcha le livre à baiser à l'empereur, et l'empereur le fit porter à son fils, qui ne le vouloit point souffrir. Ceste mesme cérémonie estoit tenue au don de la paix.

Ce jour du Noël, estoit l'empereur habitué d'une robe de drap d'or à collet rebraché, et affulé d'une riche coiffe; et portoit ung chaînon d'or, le plus riche de jamais, auquel pendoit une croix de pierres précieuses, où il y avoit cinq diamans, les quatreen table et le milieu fort riche; entre lesquels diamans. pour forme de croisée, y avoit jusques à trente perles fort bonnes de telle grandeur, et estoit estimé ledit chaînon à quarante mille escus. L'archiduc avoit une robe de drap d'or, fourrée de menu vair; et le duc de Jullers, une robe d'argent. L'église estoit ce jour tendue richement.

Le jour Saint-Estienne, alla l'empereur à l'église en notable ordonnance, comme dessus, et

estoit vestu d'une longue robe de drap d'or; et avoit un collet d'une palme de large, tout chargié de grosses perles, dont la moindre estoit grosse comme un moyen pois, les aulcunes aussi grosses que fèves; auquel collet pendoit une moult belle croix de diamans en pointe, dont celui du milieu estoit estimé à trente-deux mille escus. Il y avoit pareillement de riches ballais, non paraux des aultres; et estoit le tout prisé à cent mille florins. Le mercredi ensuivant, porta l'empereur une chaîne d'or où pendoit une croix à cinq tables de rubis, moult grosse, et trente-quatre diamans tout autour.

CHAPITRE CXX.

Comment le duc de Jullers fit relief de sa ducé, l'empereur estant en la ville d'Aix.

Le jeudi ving-huitième de décembre, l'empereur estant en la ville d'Aix, fut faict un grand hourt auprès de l'hostel de la ville, sur lequel estoit préparé le siége impérial, eslevé quatre degrés par-dessus le marche-pied du hourt; et estoit ledit siége aorné de drap d'or, et le ciel de mesme. Ce jour, l'empereur, revestu de drap d'or et de soie de diverses couleurs, oyt la messe célébrée par l'évesque de Cambray, en l'église de Nostre-Dame; et environ quatre heures après disner, ac-

compagné de l'archiduc son fils, de l'archevesque de Coulongne, du marquis de Bade et de son frère, tous à cheval et en ordonnance, honorablement vindrent à l'hostel de la ville, où l'empereur descendit, et se fit aorner d'habits impériaulx; et premièrement lui fut chaussé deux petites chaussettes perlées de perle; puis fut revestu d'un habit d'or et de soie à fache d'un torniquet pareillement chargiés de perles sur toutes fentes; puis aorné d'habits d'estolle et de faveur riches et fort perlifiés, et une chappe de drap d'or, dont les orfrois estoient estoffez de grosses perles et très riches pierreries; et sur le chief, portoit une très riche couronne d'or, tant bien aornée de diamans, rubis et aultres pierres de prix, que l'on estimoit valoir cent mille florins de Rhin.

L'empereur, ainsi triomphament habitué, accompagné de ses princes, s'approcha de sa chayère impériale. L'archiduc portoit la pomme d'or, le frère du marquis le sceptre aorné de pierreries bien richement, et son marissal portoit l'espée, et l'arvesque de Coulongne, en habit d'électeur, estoit de costé la chayère de l'empereur. Quant chacun d'eux fut assis, selon son degré et son appartenir, l'avant-garde du duc de Jullers, conduicte par son marissal, accompagné de quatre-vingts à cents chevaliers, tenans chacun un pennon en sa main, armoyés de Jullers, firent trois cours à lace bride par devant l'empereur, en criant: *housta! housta!* Et à la troisième course, allèrent

quérir le duc de Jullers, qui vint pareillement courant jusques au hourt. Icelui, bien accompagné de deux comtes, portans chacun une bannière de ses armes, et ledit marissal portant le pennon, montèrent sur ledit hourt; et le duc, faisant trois fois la révérence, soi mettant à genoulx, proférant certaines paroles, présenta lesdites bannières à l'empereur, qui les fit copper, deschirer, et ruer jus du hourt; et le duc de Jullers fit serment à ce pertinent; et cela faict, l'empereur, ensemble les princes, retournèrent à leurs logis.

CHAPITRE CXXI.

Des joustes, banquets et festoiements, qui se firent à Coulongne, à la venue de l'empereur et de son fils l'archiduc.

Le mardi quatrième de janvier, l'empereur et l'archiduc son fils se partirent d'Aix, pour tirer vers Coulongne; et furent logés à la Disière où les eaux estoient si grandes que aulcuns allèrent par Jullers, avec le train du charroy, où ils furent desfrayés par le duc seigneur de Jullers. Et le lendemain, environ six heures au soir, l'empereur en charriot et les princes à cheval entrèrent à Coulongne; et vinrent au-devant quelque quantité de flambeaux. Si furent recoeillis par l'archevesque et les seigneurs de la ville. Le jeudi en-

suivant, nuict des rois, fut faicte grande feste en Coulongne, tant pour la solemnité des corps illecq reposans, que pour la bien-venue des princes; et oyrent vespres à l'église des trois rois, mélodieusement chantées par les chantres et chapellains de l'archiduc. Puis fut faict pour l'empereur un siége aorné d'un tapis et d'un carreau, sans quelque oratoire; et estoient de son costé l'archevesque de Coulongne, le duc de Jullers et le frère du marissal, et de l'aultre lez l'archiduc d'Austriche, l'évesque de Liége, habitué comme chanoine de léans, le marquis, le duc de Gueldres et le légat.

Lendemain vindrent à la messe, laquelle célébra le suffragant de Coulongne, prélat fort révérend et de belle réputation; et après *le Gloria* allèrent à l'offrande l'empereur et les princes, pareillement comme il est dessus récité, sinon que l'évesque de Liége print la paix du diacre, si la donna à l'archevesque de Coulongne, pour la donner à l'empereur. Durant la messe, un chanoine tenoit un instrument à manière d'un flaiau revestu de soie, pour ce qu'il avoit une prélature, à manière de chancellier, pour laquelle il estoit desfrayé de six chevaulx à l'hostel de l'archevesque.

Le dixième de janvier, le duc de Clèves arriva de Coulongne, à six cents chevaulx, tous d'une livrée et couleur sanguine, verd et blanc. Ce jour, joustèrent deux Allemans du marquis de Bade, à rochet, et abbatirent l'un l'autre. Puis joustèrent, les fers emolus, deux des gens de l'em-

pereur, dont l'un eut un bras forché; et au soir l'archiduc donna aux dames en son logis un banquet fort somptueux. Il y eut dix ou douze comtesses, et puissantes dames et nobles demoiselles en grand nombre, entre lesquelles estoit mademoiselle de Gueldres, ante au duc de Gueldres; et y eut belles danses, momeries, morisques, chanteries, jeux et esbattemens de diverses fachons. Le jour ensuivant, y eut joustes d'Allemans à rochets et fers ésmoullus, et y gaigna chacun honneur. Et au soir fut faict un banquet d'espices à l'hostel de la ville, où se trouvèrent plusieurs dames, demoiselles et bourgeoises en habits dissimulés; et y fut l'archiduc, le duc de Clèves et le frère du marquis de Bade, et plusieurs notables barons, chevaliers, et escuyers d'un quartier et d'aultre. Le lendemain, en la présence de l'empereur qui bien enuis s'y accorda, jousta l'archiduc son fils, à fers esmoullus, contre le marquis; et se rencontrèrent l'un l'autre de telle puissance que eulx, ensemble leurs chevanlx, furent rués jus par terre, sans estre quelque peu bleschiés, dont chacun remerchia Dieu. Au soir l'archiduc fit un riche banquet auprès de l'hostel de la ville, aux seigneurs, dames, demoiselles et bourgeois de Coulongne, qui furent servis à la mode de Picardie. Et fut l'archiduc accompagné au banquet de l'évesque de Liége, du marquis de Bade, du comte Hughe, du frère du marquis de Bade et du seigneur d'Ermuce. Les danses commencées, qui furent fort longues, le duc et le grand Polhain,

et un aultre chevalier en habit d'estrange mode, tirant sur le Picard, firent une belle momerie bien regardée et fort prisée des princes d'Allemaigne et des nobles dames illecq estantes, comme les comtesses de Werdenberghe, de Nassou et de Riffeten.

Le sabmedi en suivant, à la requeste de l'empereur, fut faicte une procession générale, où toute la seigneurie compagna l'empereur allant à pied. Ce mesme soir, à l'après disner, Conrard et aulcuns compagnons avantureux, armés de jackes pleines de foin, ayans heaulmes d'osiers, lances de mesmes et à cheval sans selle, joustèrent les uns contre les aultres si rudement que, par force de corps, ils abbatirent l'un l'aultre. Et ce mesme jour le duc de Clèves donna un banquet à l'archiduc, aux dames et damoiselles. où il eut grande danserie.

Le lundi en suivant deux Allemans, l'ung nommé Dorlengier, l'aultre Hanoufoserder, à la mode allemanisque, joustèrent et se donnèrent ensemble si grands coups qu'ils tresperchèrent escus et harnois. Si demourèrent leurs lances ès dits escus; et tombèrent par terre hommes et chevaulx, dont l'un demoura sur le camp et l'aultre eut la jambe rompue. De ces jousteurs furent les regardans desplaisans, cuidans qu'ils se fussissent entretués; mais après qu'ils furent relevés, ils haussèrent les gantilles, qui fut signe d'estre echappés de ce dangier.

Plusieurs esbattements qui seroient longs à mettre en compte, se firent en Coulogne pour complaire et conjoïr l'empereur, et souverainement son fils l'archiduc, de qui la venue estoit fort desirée pour les proesses et vertus dont il estoit recommandé par tout le monde. Le jour ensuivant, seizième de janvier, un grand hourd fut préparé sur le marché, où vint l'empereur en atour impérial, ensemble son fils et les princes illec estans; et se présenta devant son maistre le duc de Clèves qui lui fit honneur et releva sa ducée par la manière qu'il est dict du duc de Juliers.

CHAPITRE CXXII.

Assemblée des nobles princes d'Allemaigne en la ville de Francfort, pour l'élection du roi des Romains.

L'EMPEREUR, l'archiduc son fils, et leurs nobles compagnies, passant à Bone, à Remach et à Andernach, tous desfroyés par l'évesque de Coulongne et conduicts par ses gens, se trouvèrent à un quart de lieue de Convelens, pour tirer vers Francqfort, où l'arcevesque de Trèves vint faire la révérence à l'empereur et à l'archiduc son fils; et l'archiduc pareillement le révérenda, qui le voulut mettre au-dessus de lui par plusieurs fois. Puis le vingt-sixième de janvier, l'empereur et sa

compagnie se deslogea de Convelens pour se tirer vers Francqfort, et l'archiduc print son chemin vers Bombart. Si fut conduit par l'arcevesque de Trèves, et passa par Weze et par Binghe pour soi trouver à Mayence, où il entra et fit mettre ses gens en ordonnance; et chevauchèrent trois à trois: premier les gentilshommes, les chevaliers, les trompettes, l'archiduc, le marquis, le duc de Gueldres, le légat, l'évesque de Cambray, le docteur Ayvet et aulcuns de son conseil; et le penultième de janvier, il se partit de Mayence, et chevaucha jusques à Bone, où il monta en un bateau pour arriver à Francqfort. Bientost nouvelles lui vindrent que l'empereur venoit. Si le surattendit et mit pied à terre en un villaige; puis ensemble montèrent en un bateau, accompagnés du duc de Gueldres, du légat, de l'évesque de Cambray, de Polhain Volquestain, et du seigneur Cornilles de Berghes; et arrivèrent à Francqfort environ sept heures en la nuit.

Si vindrent au devant de l'empereur les bourguemestres de la ville, avec environ cinquante torces, lesquels avoient fait apporter par douze compagnons une palle de taffetas et de boulgran fait à manière de ciel, armoyé d'un aigle, afin de le tenir deseur lui; mais il ne le voelt soffrir, et fut rapporté ledit palle. Noble chevalerie d'Allemaigne estoit arrivée à Francqfort avant son venir, et envoyèrent vers lui la plus grande part des princes, sentans son approche, assavoir comment il lui plaisoit qu'ils

venissent au devant de lui, à cheval ou à pied. Si leur manda qu'ils ne se bougeassent pour la nuit, et que le lendemain les trouveroit à l'église. Néantmoins les deux ducs de Sasse, accompagnés de quarante chevaux, vindrent au-devant de l'empereur, estant en son chariot auprès du grand pont; et quand les ducs percheurent l'archiduc qui chevauchoit devant son père, ils mirent pied à terre pour lui faire la révérence; et le duc pareillement descendit, qui leur fit le pareil; et ensemble révérendèrent l'empereur, qui amiablement les receut; puis remontèrent à cheval, et conduirent l'empereur jusques à son logis, assez près duquel ils trouvèrent le marquis de Brandebourg, lequel, à cause de sa maladie de goutte, se faisoit porter en une chayère, et, selon sa possibilité, à chief descouvert, salua l'empereur, ensemble monseigneur l'archiduc son fils et les ducs de Sasse.

Lendemain, vindrent nouvelles que l'arcevesque de Mayence, accompagné de quatre cents et dix chevaliers, gens fort empoinct et bien montés, approchoit la ville de Francqfort. L'archiduc fit monter ses princes, chevaliers et gentilshommes pour aller au devant, et passa sur le marchié, et vint au logis du duc de Sasse, et ses deux fils; lesquels tous ensemble issirent hors de la ville, et attendirent plus de demi-heure ledit arcevesque, de la compagnie duquel vindrent cent chevaliers, où il y avoit une enseigne que portoit

faisant la révérence fit son debvoir. L'empereur, ensemble les princes, allèrent à l'offrande, et le duc de Sasse portoit l'espée nue devant lui; puis le bailla à quelque seigneur aultre qui le portoit durant la messe. Et ce jour l'archiduc fit donner chandelles aux princes, selon la mode des pays de Flandres et de Brabant.

En ces mesmes jours, vint devers l'empereur une ambassade de Hongrie, une aultre du marquis de Montferrat, une aultre de Surie et une aultre du duc Sigismond. Nouvelles vindrent que l'archevesque de Coulongne, électeur et chancelier de l'empereur ès mètes d'Italie, venoit à Francqfort; pourquoi l'archiduc, l'archevesque de Mayence, l'archevesque de Trèves, le duc de Sasse, le duc de Brunsvic, le marquis et plusieurs seigneurs se préparèrent pour aller au devant; mais il fut dit qu'il ne viendroit jusques à lendemain. Néantmoins il arriva ce soir, environ neuf heures, secrétement et à peu de bruit.

Le dimence, cinquième de febvrier, arriva en Francqfort le comte Palatin, accompagné de six cents chevaliers et notables personnages, fort bien armés, montés et vestus d'une livrée de drap gris, et le comte avoit une robe de pareille couleur, à une manche brodée de perles. Au-devant duquel l'archiduc, les électeurs, ensemble leurs compagnies, allèrent hors de la porte jusques à une barrière où ils surattendirent leur venue; et quand l'archiduc vit son approche, il s'avancha premier

que les aultres et le salua ; et ledit comte lui rendit son salut, révérendant les aultres princes, devant lesquels il fit proposer un sien maistre d'hostel. La proposition finée, entrèrent ensemble en la ville en telle ordonnance que, l'archiduc et le comte Palatin tenoient le milieu, l'archiduc au-dessus, lequel avoit à dextre le duc de Sasse et l'archevesque de Trèves, et ledit comte avoit à sénestre les archevesques de Mayence et de Coulongne, et en arrière d'eux venoient le frère au duc de Sasse, le duc de Brunzvic, le marquis de Baude, son frère; le neveu du lantgrave Van Hessen, fort honneste et bien gorgias ; puis le duc de Gueldres, le prince de Chimay, le seigneur d'Issestain, les comtes de Meurs, de Nassou et de Wernenbourg; puis suivoient les gens desdits électeurs et princes entremeslés. Comme plusieurs estoient en front devant ledit comte conduict à son logis à grand triomphe, lesdits princes prindrent congé de lui, et retournèrent chacun à son hostel.

Ainsi donc, de divers princes, pays et seigneuries de Germainie, se trouva ceste grande assemblée en la ville de Francqfort, la plus noble, riche et pompeuse qui jamais fut de mémoire d'homme, pour honorer l'empereur et l'archiduc son fils, de qui la renommée couroit qu'il debvoit estre esleu roi des Romains ; et estoient venus de la part de l'empereur Frédérick, troisiesme de ce nom, le josne marquis de Baude, nommé Albert, le comte Hugues de Wertenberghe, le comte Hans de

Wertenberghe, le seigneur de Wertelain, comte de Scauvenbourg, l'abbé de Meletque monseigneur de Saint-Gratwicbruscheulck. Ceux de par l'archiduc d'Austrice furent le marquis Christophle de Baude, le duc de Gueldres, le prince de Chimay, le légat évesque de Sibilen, l'évesque de Cambray, le comte Adolf de Nassou, grand maistre d'hostel de l'archiduc, le comte Frédérick de Bissen, le comte Walleran de Bissen, le comte de Benthem, le comte de Stanfort, le seigneur Dom Ladron, Philippe, bastard de Bourgogne, sire Cornilles de Berghes, messire Frédérick d'Issestain, messire Martin de Polhain, le seigneur de Issembourg, le jeune messire Wit de Wolstain, Hugues de Meleun, messire Adolf de Polhain, marissal de l'archiduc, le seigneur de Lalaing, messire George de Walquestain, messire Haime de Yffart, le seigneur de Barbenchon, le seigneur d'Ermude, Gérard de Boussu, le seigneur de Stelet, le seigneur de Battenbourg, le seigneur de Brederode, le seigneur d'Argentau, le seigneur de Gié, le seigneur de Lens, et messire Loys de Baussy.

Ceulx de l'archevesque de Mayence : l'abbé de Feulde, le comte de Hennenberghe, le comte George de Hrnnenberghe, le comte Frédérick de Yssembergh, le comte Jean de Yssemberg, le comte Philippe de Yssembergh, le comte Haime de Werthem, le comte Sigismond de Sclichem, monseigneur de Recquer, monseigneur de Recquer maisné, messire Regnault de Recquer.

Ceux de l'archevesque de Coulongne : le josne lantgrave, Guillaume de Hessen, le lantgrave Guillaume de Hessen Marbourg, le comte Gerard de Rin, le comte Vincent de Meurs, le comte Henri de Nassou, le comte Philippe de Vicembourg, e comte Philippe de Solmes, le comte Henri de Valdech, le comte Guillaume de Mubenard, le omte de Mupric de Mubenard, le comte Jean de Vigestein, messire Pierre de Riffersem, messire ean de Rucquel, messire Frédérick de Sombref, : sire Guillaume de Revemberg.

Ceux de Trèves : le marquis Frédérick de Baude, : comte Jehan de Nassou, le comte Bernhart de olmes, le comte Verquer de Bisse, le comte Dietch de Maudreheit, le comte Guillaume de Manelhait, le comte Aymericq de Lierreghen, le comte acob du Rin, le comte Jehan de Vigenstain, le omte Frédérick de Wiede, le comte Jean de Viede, le comte Wiercq de Walquestain, mesre Rollerman de Obrestain, son fils Roleman de Obrestain, messire Guillaume de Rouquel, messire Josma de Winembourg, messire Thierry de Reiecq, messire Thierry de Wicq.

Ceulx du Palsgrave : le duc Jaspard de Bavière, alatin de là le Rin ; l'évesque d'Ulmes, l'évesque le Spire, un chevalier de Prusse seigneur de Soriecq, messire Loys de Bavière, le comte Hugues le Montfort l'anchien, le comte Ost de Solmes, le comte Herman de Lievechen, le comte Philippe de Hanove l'anchien, le comte Crast de

Hohienlou, le comte Nicolas de Sarewart, le comte Werquet de Histenen, le comte Gérard de Sien le josne, le comte Conrard de Dobeghen, le comte Michiel de Wertein, le comte Henri de Bisse, le comte Philippe de Hanove, le comte Wolf de Beustenbourg, le comte Bernard de Revestain l'anchien, le comte Bernard de Revestain le josne, le comte Jehan de Nassou, seigneur de Bilstain, Melchior de Obrestain, Emery de Obrestain, Assonnisius Erbacq., messire Jehan de Hagemesse, seigneur de Ripelquiercq, Frédérick de Lembourg, messire Jehan Swartzembourg, messire Salentin de Yssembourg.

Ceux de Sasse : le duc Frédérick, ses deux fils, le comte Charles de Ghelieben, le comte Hans de Wartenbourg, le comte Brundefort, le comte Ruth, seigneur de Blawe, le comte Greck seigneur de Blarve, le comte Hans de Havestain, seigneur de Heldaighen.

Ceux du marquis de Baude : le comte Josse de Sorre, le comte Hans de Sorre, doyen de Strasbourg, le comte Philippe de Wissembourg, Michel de Zwertsbecq.

Ceux du frère du duc de Sasse, seigneur de Misse : l'évesque Jehan de Missen, le comte Henri de Strasbourg, le comte Brun de Erfort l'anchien ; le comte Adolf de Bislinghen.

Ceux du duc de Brunsvick : le comte Philippe de Waldeck, le comte Henri de Gousdrop, le duc Albert de Bavière, l'ambassade de France, l'évesque de Verdun, un docteur avecq lui, le conseil

du duc Sigismond d'Austrice, l'évesque d'Auxbourg, monseigneur Sigismond de Francqbourg, messire George de Absibergue, ambassadeur de Lorraine, le comte Philippe de Lieveghen, le comte Aymerich de Liegveghen, l'évesque de Bourbecq, le comte de Orert de Hernenberg, l'évesque de Estericen, le conseil de l'évesque de Magdebourg, le josne seigneur de Alebourg, Gérard, seigneur de Ysembourg.

CHAPITRE CXXIII.

Relief fait à l'empereur estant à Francqfort, par l'archevesque de Mayence, le comte Palatin, le duc de Brunswic et l'évesque de Worms.

Le jour Saint-Valentin, quatorzième de febvrier, fut faict sur le marchié de Francqfort ung grand et spacieux hourd, duquel le dossal et le ciel estoient de drap d'or. Au milieu duquel, à l'encontre d'une maison, y avoit un siége eslevé de quatre degrés, aorné fort richement, et dont le dossier estoit de drap d'or blancq, et le ciel de drap d'or noir; et à chacun costé du drap d'or noir, qui comprenoit tout le hourd, dont celui du droit costé qui estoit de quatre lez, estoit partie de drap d'or cramoisi et partie de soie blanche, et le sénestre costé estoit pareillement de quatre lez, une partie de drap d'or

bleu et l'aultre de drap d'or cramoisi; et à l'aultre un drap d'or de soie blanche, chacun de trois lez, et le fond estoit de tapis velus; et à l'endroit du siège de l'empereur, estoit, trois degrés plus bas, richement préparé de drap d'or et de soie, le siège de l'archevesque de Trèves. L'empereur, ensemble les princes, allèrent de pied jusqu'au hourd; et quand ils furent montés, ledit empereur et les électeurs, sinon l'archevesque de Mayence, qui se préparoit pour faire son relief, entrèrent par un huys à ce convenable, dedans une maison, et chacun d'eux se habitua selon son appartenir. L'empereur avoit chausses bordées, torniquet, amit, chappe et couronne d'or aornée de diamans, saphirs, rubis, balais et autres gemmes précieuses, ainsi comme il est dict paravant; et les électeurs avoient de vermeille escarlate fourrée de menus vairs et bordée d'ermine avec une haulte barrette de meisme; mais celle du marquis de Brandenbourg estoit de satin figuré cramoisi; et l'archiduc estoit en estat archiducal, un chapeau fort riche sur son chief.

Pour avoir cognoissance du mistère des électeurs, on lit que la couronne impériale de Germanie descendoit anchiennement du père au fils, ou à son prochain héritier par succession; mais pour éviter aulcuns dangiers ou périls, les princes d'Allemaigne eurent conseil, du temps de l'empereur Otto, troisième de ce nom, regnant environ l'an mil, d'y procéder par élection, dont

la manière en a esté gardée jusques à maintenant. Et pour choisir ung roi des Romains, digne de régir l'empire, furent ordonnés sept princes nommés électeurs, dont les trois sont spirituels et les quatre temporels. Le premier spirituel est l'archevesque de Mayence, chancelier de l'empire ès partie de Germanie; le second, l'archeveque de Trèves, chancelier ès metes de Gaule; et le tiers est l'archevesque de Coulogne, chancelier ès limites d'Italie.

Les électeurs temporels sont le duc de Sasse, portant l'espée de l'empereur, le comte Palatin, portant la pomme d'or qui représente le monde, le marquis de Brandebourg, le sceptre; et quand quelques différends sourdent entre eux, le roi de Boheme est le septiesme. Et a chacun d'eulx son propre mistère et service en élection du roi. Pareillement sont-ils assistants et prochains de l'empereur aux reliefs, honneurs et hommages, comme il apperra ci-après.

L'empereur, ensemble les électeurs aornés et habitués comme dit est, en haulte et triomphante magnificence, vindrent sur le hourd. L'empereur se assit en son siége impérial, et les électeurs, ensemble l'archiduc, se tindrent droicts sans seoir, sinon l'archevesque de Trèves qui séoit à l'opposite de l'empereur, comme dit est, et le marquis de Brandebourg tenant le sceptre, qui, à cause de sa goutte, avoit son siége de la hautenr du marche-pied, au senestre costé de

l'archevesque de Coulogne ; et le frère du marquis de Baude portoit la queue de la robe dudict empereur, lequel plusieurs gens et notables personnages de son conseil suivoient.

Devant l'église estoient deux cens hommes armés gardans une barrière, et deux cens à l'huis du chœur, où se engendroit horrible presse, afin de résister à ceulx qui trop s'esforçoient d'y avoir entrée. L'empereur, les électeurs, ensemble l'archiduc, venus en l'église, entrèrent au revestiaire, où estoient leurs ornements ; l'empereur se mit en atour impérial, et fut vestu d'ung tournicquet blancq et d'une chappe fort richement estoffée ; et avoit une couronne d'or en chief, tant bien aornée de pierres précieuses et tant pesante que souventes fois lui failloit oster et remettre. Ladite couronne avoit de costé deulx petites cornes à fachon de mitre, et du front jusques au derrière du chief un archon fort riche, et au dessus une crosette d'or. L'archiduc, estant en atour archiducal, et les électeurs, habitués comme dit est, sinon le comte Palatin et le marquis de Brandebourg, avoient manteaux de satin figuré cramoisi.

Du dextre costé de l'autel, le siége de l'empereur, eslevé de cinq à six degrés de hault, estoit préparé de draps d'or à cinq dossères, et au-dessous de tapis velous. Dedans lequel siège l'empereur se vint asseoir en grande magnificence, à dextre l'archevesque de Mayence et

senestre de l'archevesque de Coulogne. Devant l'empereur le duc de Zassen tenoit l'espée nue; mais quant la messe fut encommenchée, il la bailla à un marissal heritier nommé Papenhaim, qui la tint pareillement nue, la pointe en haut, sinon que à l'élévation de Nostre-Seigneur, il la ficha en bas, et le duc de Zassen print son lieu au senestre costé, entre l'archevesque de Coulogne et le marquis de Brandebourg qui tenoit le sceptre. Le comte Palatin, tenant le globeau d'or, avoit son siége au dextre costé, ensuivant l'archevesque de Mayence, et auprès de lui l'archiduc d'Austrice, et derrière eulx le duc de Gueldres et le comte de Chimay; et auprès des fourmes, sur cedit costé, estoient aulcuns bancqs où furent assis noeuf prélats. A l'opposite de l'empereur, l'archevesque de Trèves avoit son siége à part soi, comme dit est; et ce par certain appoinctement fait d'un différend qui estoit entre lesdits archevesques.

Au senestre lez du chœur, estoient des siéges richement parés, l'un de drap d'or, armoyé des armes du duc Charles, et séoient cinq ducs, c'est assavoir de Bavière, de Brunswic, un duc de Zassen, un aultre de Bavière, et un aultre de Zassen; l'aultre siége pareillement, auquel estoit le frère du marquis et lantgrave Van Hesse.

La messe du Sainct-Esprit fut chantée par le souffragant de l'archevesque de Mayence, lequel archevesque porta l'évangile et la paix à baiser à l'empereur; et ladite messe finie, les électeurs se

tirèrent à part à un lez de l'autel, et jurèrent sur les saincts évangiles, que sans quelque faveur, amour et proximité de linage, perte, haine, fraude, déception, ils esliroient, sans quelque déception, au mieulx que possible leur seroit, entre les princes d'Allemaigne, ung roi des Romains, noble de sang et de vertu, fort puissant et renommé en armes, idoine et propice pour succéder en temps futur à l'impériale majesté; et lors se mirent à genoulx, et firent chanter *Veni, sancte spiritus*, puis entrèrent au revestiaire de l'église pour tenir leur conclave, où ils furent une grosse demie heure.

Et l'archevesque de Mayence et le duc de Zassen issirent hors, et vindrent devers l'empereur, lui requérir très instamment qu'il lui pleust venir avec eux au conclave, ce qu'il fit; et l'archiduc demoura en l'église, entretenu de monseigneur Sibillen, de monseigneur de Cambray, du seigneur de Gheldres, du comte de Chimay, et par l'espace d'une grosse heure, pendant lequel temps es à penser que les électeurs considérèrent et pesèrent les bonnes mœurs, proesses admirables et loables vertus où ce noble et victorieux archiduc Maximilien florissoit et prospéroit, pareillement sur tous les renommés haults princes d'Allemaigne, et comment dès son adolescence, par le bon gré de son père, très sacré empereur Frédéric, et pour parachever l'alliance du mariage compromis du vivant du duc Charles à madame Marie de Bourgogne, que Dieu absolve! il estoit des-

cendu de la saincte arche impériale ès pays desolés, perdus ou foullés par les ennemis, et comment, à forche de bras et au tranchant de l'épée, il avoit succombé Franchois, Liégeois, Ganthois, ceulx d'Utrecht, et aultres nations rebelles, dont le clerc bruit et haulte gloire resplendissoit par les climats du monde. Considérèrent aussi les électeurs comment, depuis que l'archiduc s'estoit trouvé entre eux, il s'estoit grandement humilié, et les avoit amiablement receu, visité et festoyé, et, qui plus est trouvé certain moyen pour abolir toute discorde et pacifier les ungs aux aultres; par quoi, avecq plusieurs raisons qui seroient longues à mettre en escripture, on le povoit justement eslire à roy des Romains, et estoit digne d'estre couronné, d'estre coadjuteur de son père, et de régir la monarchie impériale.

Quant l'empereur, ensemble les électeurs, eurent esté en leur conclave assez longue espace, l'archevesque de Coulongne, le duc de Zassen et le comte Palatin, issirent hors, et vindrent faire honnorablement révérence à l'archiduc, en lui priant que son plaisir fust de soi trouver avec l'empereur et les électeurs, laquelle chose il octroya; et entrèrent audit conclave, où l'élection lui fut présentée, laquelle, après grands remerchimens, accepta; et furent illecq appelés par après, par noms, tiltres et surnoms de leurs seigneuries, plusieurs ducs, comtes et barons, lesquels entrèrent en ceste très noble assemblée. Et tost après

l'empereur, les électeurs et princes menèrent l'archiduc devant le grand autel, où tous ensemble se mirent à genoulx; et furent dictes certaines pseaulmes, servant aupropos de son élection, est assavoir: *Domine in virtute tuâ lœtabitur rex; Exaudiat te Dominus;* et *Judicium tuum regi da;* avec aulcunes prières et oraisons chantées par le prélat qui avoit chanté la messe, lequel lui donna l'eaue benoiste; puis l'archiduc fut esleu par les électeurs sur le grand autel paré de riche drap d'or; et à dextre des archevesques de Coulongne et de Mayence, leduc de Zassen portoit l'espée, le comte Palatin le globeau d'or, le marquis le sceptre, et l'empereur estoit à l'opposite de son fils. Et adonc, par les chantres de la chapelle fut mélodieusement et à grande liesse chanté le *Te Deum laudamus;* et quand ce vint au vers *et pleni sunt*, l'empereur descendit de son siége, et vint encenser l'autel sur lequel l'archiduc estoit assis.

Après le *Te Deum*, clairons, trompettes, tambours et héraulx qui crioient à haulte voix: Vive le roi des Romains! resveillèrent et esmeurent tellement les cœurs des assistans, qui, tant pour la nouvelleté du mystère comme par l'amour qu'ils avoient à ce très noble et bien heuré personnage, comme surprins et esprins de joie, fondoient en larmes. Le *Te Deum* chanté, le bruit accoisé et silence imposé, l'archiduc fut mis jus de l'autel, et la révérence à lui faicte par les électeurs, comme il appartient à royal personnage, il fut devestu en

pourpoint et revestu d'habits royaux, assavoir de robe et de manteau de velours cramoisi erminez, et de barrette fort riche, et les premiers habits demourèrent aux chanoines et coustres de l'église.

Et lors fut publié devant tout le peuple, par un chevalier de l'archevesque de Mayence, comment, du bon gré de l'empereur, des électeurs et princes d'Allemaigne, pour subvenir à la débilitation dudit empereur, et du bien publicq, et de l'empire, sans quelque faveur, fraude et déception, mais pour les vertus et excellentes proesses qu'ils sentoient estre en Maximilien, archiduc d'Austrice, père du duc Philippe de Bourgogne, ils l'avoient eslevé et attitulé roi des Romains, coadjuteur de son père, et le déclaroient estre tel; si le tenoient pour empereur futur après le décès de son père, et lui vouloient rendre honneur condigne et toute obéissance; et si quelque ung se voloit sugérer de dire ou faire du contraire, il seroit griefment pugny par lesdits électeurs.

La publication finée, les trompettes, clairons et cloches de rechef sonnèrent, et les nobles princes de Germanie se mistrent en train pour partir de l'église. L'empereur estoit à dextre de l'archevesque de Mayence et tenoit son fils, le roi des Romains, lequel avoit à sénestre l'archevesque de Coulongne. En cest ordre, eulx quatre de front, et tous à pied, allèrent jusques au logis de l'empereur; et le congié prins, retourna chacun à son hostel; mais le roi mena disner avec lui l'arche-

vesque de Coulongne et son nepveu de Hesse.

A ces mystères faicts, furent présents les ambassadeurs du roi de France, du duc de Lorraine et du duc Sigismond, ensemble plusieurs aultres grands princes.

A l'après disner, le duc de Brunswic jousta à la mode allemanisque, contre un chevalier de l'hostel de l'archevesque de Mayence; puis joustèrent deux nobles hommes du Palsgrave, qui firent très bien la besongne, et le roi alla veoir son père, où il fut plus de deux heures.

Le roi de France, à qui l'élection n'estoit guères agréable, contendant à la rompre, avoit envoyé certaines lettres aux électeurs, promettant grand deniers et grosses pensions, se ils vouloient ou povoient procurer empeschement, lesquelles lettres furent monstrées au roi des Romains par lesdits électeurs. Et pour ce que tantost après que lesdites lettres furent envoyées, le bruit couroit entre les François, que ladite élection estoit desjà faicte, le roi de France envoya de rechef, à course de cheval, un messager à leurs ambassadeurs, afin que lesdites lettres ne fussent ne présentées ne veues.

Ainsi doncques les princes de Germanie, ensemble unis en la plus grand amour et concorde que jamais avoient esté de mémoire d'homme, juridiquement et par meure et longue délibération, pour plusieurs causes raisonnables à ce les mouvants choisirent et esleverent Maximilien, archiduc d'Austrice, roi des Romains. Lendemain, l'empereur, le roi,

tous les électeurs, sinon le duc de Zassen, marquis, comtes, prélats et barons se trouvèrent à l'hostel de la ville, richement paré et tendu de la tapisserie du roi, et ung très beau dosseret de drap d'or, figuré des armes du duc Charles, carreaux et bancqueries de mesme. Devant ceste noble assemblée, par forme de complaincte, l'empereur fit proposer par l'espace de deux grosses heures, par le comte Hue de Wertenberghe, séant en hault en une chaière, en remonstrant en substance, les grands domaiges, pertes, coactions, intérests et torts faits, que lui avoit faict et faisoit journellement le roi de Hongrie, en tant de manières et diverses fachons que trop longue en seroit l'histoire; et jà-soit ce que l'empereur se fusist mis par plusieurs fois en ses debvoirs de traicter et trouver quelque bon appoinctement, toutesfois, le roi Hongrois n'y voloit entendre, et qui plus est, avoit par plusieurs fois failli de promesse; pourquoi ledit empereur requéroit au roi des Romains, aux électeurs et à tous les nobles princes d'Allemaigne avoir avis, conseil, subside et assistance. Sur ceste remonstrance fut prins un délai jusques à lendemain, pour avoir advis de respondre, et le lendemain, dix-huitième de febvrier, se trouvèrent ensemble audict autel, et tindrent conseil longuement tant sur le faict du roi de Hongrie que pour le couronnement du roi des Romains.

CHAPITRE CXXV.

Les obsèques de la ducesse de Zassen, sœur de l'empereur, et tante du roi des Romains.

En ces jours vindrent nouvelles au duc de Zassen, que madame sa mère, sœur de l'empereur et ducesse de Zassen, estoit trespassée de ce siècle. Donc, pour faire ses obsèques en l'église de Saint-Bartholomé à Francfort, tendue de la tapisserie du roi, fut eslevée une bière de trois à quatre pieds de hault, couverte d'un linchœil blancq, au-dessus un noir satin figuré avec une croix d'or, et sur le tout une croix d'argent; à l'environ de la bière, un édifice de blanc bois chargé de grosses chandelles de chire, et au dehors, environ un pied arrière, y avoit un aultre édifice un peu plus hault, fait pareillement de blanc bois chargé de cinquante torses ou environ.

Le dimanche ensuivant, dix-neuvième jour de febvrier, furent chantées les vegilles en ladicte église, où le roi, fort occupé de ses affaires, vint sur le tard en ces obsèques; le duc de Zassen, son frère et ses deux fils représentans le doeil à la mode de Germanie, avoient robes noires, manteaux ouverts devant, de pareille couleur, chapeaux sur la teste de mesme, et cornettes de drap enveloppées entour de leurs gorges. L'empereur, le roi, les électeurs et

aultres princes estoient vestus, leś ung de velours noir, les aultres de drap sans manteaux, mais avoient chapeaux noirs et cornettes comme dessus.

Et en ce point se trouvèrent le lundi ensuivant, du matin environ huit heures, et allèrent oyr la messe à ladicte église, où l'empereur print siége en la première fourme auprès de l'autel, le roy en la quatrième, puis conséquemment, sans rien avoir de vuide, l'archevesque de Mayence, l'archevesque de Coulongne, le comte Palatin, le duc de Zassen, l'évesque de Mirmeuse, fils du comte de Sorre, Albert, frère du duc de Zassen, le duc Gaspard de Bavière, le marquis de Baude, l'aisné fils du duc de Zassen, Guillaume, lantgrave de Hesse, le frère du marquis de Baude, le maisné fils du duc de Zassen, Guillaume, lantgrave de Hesse, l'évesque de Spire, l'évesque de Wormes, le frère de l'archevesque de Mayence, et l'archevesque de Trèves séoit en une chyère à part auprès du luminaire, à l'opposite de l'empereur, comme il avoit accoustumé.

La messe fut célébrée par un abbé d'Allemaigne, et quant vint au *kyrie eleyson*, les princes allèrent à l'offrande en telle manière : l'empereur print le roy par la main senestre, et le mena jusques à l'autel, puis le laissa, et fit son offertoire, et se retira un petit arrière, tant que le roy eut offert, puis le ramena par la main dextre ; après allèrent offrir ensemble messeigneurs les archevesques de Mayence, de Coulongne et de Trèves ; Mayence

au milieu et premier offrant, Coulongne et Trèves ensemble, et firent honneur l'un à l'autre, mais Trèves offrit le premier, jà-soit ce que Coulongne allast au-dessus; puis ensuivant allèrent offrir le comte Palatin, le duc de Zassen, et les aultres, selon l'ordre de leurs stations dessus escriptes, sinon que les deux frères de Bavière y survindrent comme enfans du duc Frédéric, et se tindrent l'un avec le frère du duc de Zassen; et ne furent par estallés, pour ce qu'ils vindrent sur le tard; pareillement allèrent à l'offrande à l'heure de l'offertoire, et baisèrent la platine. La messe chantée; l'empereur retourna à son logis tenant le roi par la main dextre, l'archevesque de Coulongne à ce mesme lez, puis les archevesques de Mayence et de Trèves; au senestre, le comte Palatin et le duc de Zassen ensemble devant l'empereur, puis les aultres ensuivant, selon leurs générosités et vocations. Ce jour au soir, le comte Palatin mena le roi souper à son logis; eux deux seulement furent assis à une table, et ne furent faicts nuls assais audit comte; et à une aultre table auprès d'eux furent monseigneur de Gheldres, le duc Gaspart, les comtes de Nassou et de Chimay.

CHAPITRE CXXVI.

Ambassades de diverses Marches, transmises à l'empereur et au roi des Romains, en nouvelleté de son élection.

Pour conjoyr le roi des Romains en sa bien heurée fortune, en lui offrant service et prompte obédience pour acquérir sa grace, et en tirer faveur et valeureux subsides, diverses ambassades de plusieurs pays et princes, arrivèrent en Franqfort, tant par devers le siége impérial, comme devers la majesté royale; entre lesquels le comte de Salerne, ambassadeur du duc de Lorraine, fit proposer devant l'empereur et les princes électeurs, en faisant plusieurs excuses, et eut assez maigre response. Ladite ambassade fit la révérence au roi des Romains, disant que le duc de Lorraine seroit fort joyeulx de sa prospère fortune, et de l'augmentation d'honneur qu'il avoit méry devant Dieu et devant les hommes, et que entre les très haults et puissants princes d'Allemagne, il estoit choisi et esleu à roi des Romains, priant très humblement qu'il lui pleusist avoir pour recommandé leur bon seigneur et maistre le duc de Lorraine, comme l'un des premiers de l'empire. A quoi fut respondu de la part du roi, par le marissal de Nassou, que le roi le remerchioit de la bonne visitation qu'il lui faisoit de la part du duc de Lorraine, et quant le

duc le vouldroit acquister comme un prince de l'empire doibt faire, le roi l'auroit pour recommandé.

Une autre ambassade fut transmise vers le roy par un grand prince d'Allemaigne, pour avoir expédition d'un procès qu'il avoit contre le noble chevalier de l'hostel du comte de Palatin, lequel procès avoit duré long-temps, priant qu'il lui pleusist estre son médiateur vers l'empereur pour en avoir une fin. Sur quoi le roi fit response qu'il tiendroit volontiers la main à l'expédition de celui qui avoit bon droict. Les seigneurs de Couloingne, pareillement, et ceulx de la ville de Franqfort vindrent révérender le roy et le conjoyr en sa prospérité, en lui présentant une grande et très pesante couppe dorée dedans et dehors, à la mode du pays, pleine de cinq cents florins d'or, priant qu'il prensist en grace, pour ceste fois, et requérant à sa royale majesté qu'il eusist la ville pour recommandée, considéré les horribles dommaiges et cruelles extorsions que leur avoient fait et faisoient journellement leurs ennemis. Sur quoi leur fut respondu par le marissal de Nassou que le roy s'y employeroit volontiers.

Le mercredi vingt-deuxième de febvrier, deux hommes d'église, fort révérents, et un chevalier très élégant, ambassadeurs du comte de Wertembourg presentèrent leurs lettres de crédence au roy, de par ledit comte, lui offrant tout le service que possible lui seroit de faire; de quoi le

roy le remerchia grandement, [illegible] leur maistre pour bien recommandé [illegible] seroit bon pour l'Imperiale [illegible].

Ce mesme jour, [illegible] l'ambassade d'un grand personnage [illegible] lement celle d'Esclavonie, [illegible] et lui présenta deux lettres [illegible] et l'aultre demoura [illegible].

Le jeudi ensuivant, [illegible] Bavière, fils de la fille [illegible] mande de aulcuns [illegible] prétendoit avoir en la [illegible] duc le roy fit gracieuse [illegible] contenta ; et fut mis [illegible] ment que feroit monseigneur [illegible] arbitres amiables des deux parties.

Ce mesme jour trespassa l'evesque d'Auxbourg frère du comte Hugues.

Le vendredi ensuivant [illegible] rence au roy l'ambassade d'un grand prelat de Germanie, qui lui offrit service et toute obeissance ; et le lendemain vint vers le roy l'ambassade de nostre saint père le pape, qui présenta lettres de crédence contenantes deux points, l'un faisant mention de la guerre du roy de Naples contre le sainct-siège apostolique, et l'aultre touchant l'evesché de Tournay. Ce mesme jour, plusieurs grans prelats et nobles personnages relevèrent leurs fiefs à l'empereur, puis les électeurs, lesquels ce jour furent long-

temps en conseil, et consentirent octroyer à l'empereur et au roy vingt-six mille hommes payés pour un an, pour mettre sus en deux estés, afin de recouvrer les pays et seigneuries de l'empereur et de l'empire, que le roy de Hongrie usurpoit et occupoit par force et à tort, et au très grand dommaige d'eux et de leurs successeurs.

En ce jour, mes seigneurs des églises et de la cité de Liège envoyèrent un chanoine en ambassade vers le roy, supplier qu'il lui pleusist trouver quelque bon moyen pour parvenir à bonne et seure paix. Le roy leur fit respondre par monseigneur de Cambray, que volontiers il s'y emploieroit.

Ce temps pendant, l'évesque de Salzbourg, déchassé du royaulme de Hongrie, arriva par eaue à Francfort, et ses gens par terre, au nombre de cent chevaliers. Peu de jours après vint un secrétaire du roi d'Angleterre, exposer au roi des Romains, que ledict roi d'Angleterre avoit accordé et accordoit tous les poincts qui par lui avoient esté requis par maistre Pierre. Autres plusieurs grans personnages firent la révérence et grand honneur au roy, dont le compte seroit fort long à tout comprendre.

Le vingt et unième jour du mois de mars, rendit son ame à Dieu en Francfort, le marquis de Brandebourg, prince électeur, portant le sceptre impérial. De son trespas fut le roy fort dolent, car il le tenoit pour son bon et cordial ami; et fut

beaucoup plaint et ploré de plusieurs grands personnages qui l'aimoient de très bon cœur. On lui chanta une messe, le corps présent, et l'empereur et les électeurs allèrent à l'offrande, en telle ou assez semblable manière ou ordre qu'ils avoient tenue aux obsèques de madame la douairière, ducesse de Zassen, sœur dudit empereur. La messe chantée, les gentilshommes dudit marquis se partirent de l'église, et portèrent le corps de leur seigneur jusqu'au rivaige, où il fut conduit, et à très noble procession, par l'empereur, le roy les électeurs, princes et prélats; puis fut chargé sur un bateau et honorablement sepulturé en son pays.

CHAPITRE CXXVII.

Copie des lettres envoyées par l'empereur au roi de France.

Pendant le temps que le roy s'estoit eslongné des pays liégeois, qui, puis vingt à trente ans, ne cessèrent de mutiner, et auquel la mort du seigneur Guillaume d'Aremberg et de La Barbe estoit encore fort cuisante, commenchèrent à susciter de nouvelles rébellions, et à machiner contre leur évesque, sur la fiance des François qui troubloient les eaues et quéroient occasion de querelles; pour lesquelles doloreuses plaintes et

piteuses quérimonies furent oyes en Franqfort, où estoit en grand triomphe reflamboyante espée de justice impériale et royale, ensemble la fleur de la noblesse et chevalerie du monde. Dont pour décider toutes murmures et pacifier mauvais hutin, l'empereur envoya lettres en latin au roy de France. La teneur contenoit en substance, et estoit la superscription : « A souverain prince et très cher frère Charles, roy de France, salut et perpétuelle continuation de fraternelle amour. Très illustre prince, pour confirmer et remplir l'aimable fraternité qui entre vous et entre nous est, et que chacun de nous se conduit tellement en ses pays que, par nulle manière quelconque, l'un ne grieſve l'autre par injure selon l'anchienne coustume et promission et serment de nos prédéces-seurs, lesquels nous avons promis ensemble de garder inviolablement, afin que l'un ne grieſve les pays de l'aultre par inimitié, nul ne peut ignorer que la terre et le fond du pays de Liège ne soit subject à l'empire de Rome, et que son évesque ne soit l'un des princes de l'empire. Nous sommes grandement esmerveillés comment, en faveur de vous et par votre enhortement, vous permettez illecq estre fait tant de tumulte et commotions, et comme nous a été relaté, vos chevaliers et gens de guerre sont entrés et plongez ès dits pays par vostre commandement, lesquels nourrissent discordes, eslèvent et soustiennent batailles, et ne gastent poinct et molestent, comme

ils ont faict jà piéchà la présente seulement, mais aussi la terre adjacente et les subjects de nostre très aimé prince et fils, Maximilien, archiduc d'Austrice et de Bourgoigne. Et si vous ne vous désistez de telles choses faire, nous ne voyons si non guerre ouverte contre nous, le très sacré empire romain, et nostre fils, et serons contraints de rebouter force par force. Nous avons dès maintenant imposé induces et abstinences de guerre entre les parties, lesquelles ne sont encore comparues à nostre présence; pourquoi nous avons décreté les citer par devant nous, pour leur administrer justice et équité, afin de rompre toutes litiges et querelles, ou de y procéder par armes et par la puissance du très sacré empire romain, si besoing est. Et pourtant, nous vous requérons par affection fraternelle, et en vertu de celles nos lettres partans du saint empire, que toute simulation et dissimulation postposées, vous rappelez les vostres purement et amiablement desdits pays, et vous absteniez désormais de l'injure qui se fait contre nous, les provinces et le très saint empire romain, comme abstenir nous en voulons infailliblement de constant propos et bonne perseverance, se dès maintenant nous sommes quittes et délivrés desdits maux dont vous nous travaillez Et comme il est decent, par l'amiable fraternité serréement que nous avons ensemble, nous abstenir totalement d'aucune injure, soyez appareillé pareillement de faire retirer les

vostres, qui les nostres infestent, ensemble nos pays, autant que vous aimez vostre commodité, honneur fraternité et prospérité ; et veuillez aucunement donner response à ce messager, car nous tenons maintenant l'assemblée et convent de nos princes en Francfort, où nous voulons traiter de l'honneur ou dommaige du romain empire, et avons intention de vuider et exterminer les différens des Liégeois, ensemble plusieurs grans et griefs dommaiges qui se font d'une part et d'aultre. En ce faisant, Vostre Serenité nous fera chose très agréable. »

Peu de jours après, les parens et serviteurs de Rogain ochirent en Liège sire Ghuy Grien, tenant le parti d'Aremberg.

CHAPITRE CXXVIII.

Le partement de l'empereur et du roi des Romains, estant en la ville de Francfort, pour venir à Coulongne.

Après que la ville de Francqfort eust esté si bien heurée entre les villes d'Allemaigne, que d'avoir receu et logié l'empereur et le roi, ensemble les électeurs et les plus grands personnages du monde, plusieurs ambassades dépeschées, et la solemnité de Pasques célébrée par l'archevesque de Mayence, assisté de monseigneur de Cambray

et d'ung aultre évesque de Germanie, et aultres notables personnes fort richement aornées et habituées, l'empereur, ensemble le roi son fils, en leur estat, se deslogèrent de Francfort et montèrent sur l'eaue le mardi des Pasques, vingt-huitiesme de mars an quatre-vingt six. L'empereur monta sur la navie de l'archevesque de Coulongne, qui estoit fort belle, le roi en celle de l'archevesque de Mayence qui illecq estoit présent, et Albert duc de Zassen en un sien navire; et estoient environ de vingt à vingt-cinq bateaux, qui firent leur premier giste à Brighe, une petite ville longue et estroite séante sur le Rin. Le mercredi séjournèrent en ladite ville, et le jeudi montèrent sur l'eaue pour venir à Andrenacq.

Et quant le roi vint auprès d'une petite ville appartenante à l'archevesque de Trèves, nommée Cappelle, il descendit de son navire pour ce que à un jet de pierre près du Rin, au pied d'une montagne et dessoubs d'aulcuns arbres, est un siége de pierre à six pilliers, et une vaussure par dessous, nommée la Chayère du roi des Romains; et disoient que c'est la première chayère en laquelle il doibt asseoir après qu'il est eslevé à roi. Ceste chayère estoit fort bien parée de tapisserie; et le roi, accompagné de l'archevesque de Mayence, du duc Albert de Zassen, de l'évesque de Gionne, de monseigneur le marquis, de son frère, du comte Hugues et aultres grands personnages, fit son debvoir de illecq seoir une espace, où il fut fort regardé des

paysans qui désiroient sa vue, puis remonta sur le Rin ; et prindrent leur giste, l'empereur et le roi, à Audrenacq.

Et le lendemain, le dernier jour de mars, arrivèrent sur le soir à Coulongne, en plusieurs navires; premier le bateau de l'empereur, puis celui du roi, du duc Albert, du marissal de Nassou, du comte de Chimay, de monseigneur de Gueldres, du comte, et ceux de leurs gentilshommes ensuivant, jusques au nombre dessusdict. Au rivage de Coulongne, pour veoir leur descente, estoient venus gens quasi innumérables, entre lesquels l'archevesque de Coulongne, vestu d'habits pontificaux, à dextre l'archevesque de Trèves et du duc de Zassen illecq venus au devant d'eux, les révérèrent honorablement, ensemble les seigneurs de la justice et bourgeois de la ville, lesquels avoient faict préparer deux palles de soie vermeille, l'un pour porter à manière de ciel dessus l'empereur, et l'aultre sur le roi ; et y avoit bastons et compagnons propices pour ce faire. La revérence fut faicte de chacun selon son appartenir, la plus honorable de jamais. Et lors, pour tenir l'ordre de marcher, l'empereur print le roi par la main dextre, l'archevesque de Coulongne par la sénestre ; le roi tenoit par la main dextre l'archevesque de Trèves. Ces quatre personnages soubs un seul palle, car l'empereur n'en veult non plus avoir, entrèrent à Coulongne en grande liesse de peuple, qui s'efforçoit de les conjouir.

En telle ordonnance que princes, marchoient les gentilshommes, puis les chevaliers, puis les comtes, puis les prélats, puis les princes, puis le duc de Zassen, qui portoit l'espée nue devant ledit empereur; tellement qu'ils se trouvèrent en l'église faisant leur prière devant le grand autel; l'on chanta *Te Deum*; puis partirent de l'église en tel arroy et conduicte que dessus, et menèrent l'empereur jusques à son logis; puis le roi retourna au sien, notablement convoyé des princes et seigneurs dessus nommés, qui gracieusement, après congié prins, retournèrent en leurs hostels; et ceulx de la ville firent présent au roi de six charriots de vin et six chariots d'avaine, priant qu'il eut la ville pour recommandée.

Le dimanche ensuivant, messeigneurs de l'université de Coulongne vindrent révérender le roi, et firent proposer devant lui, en latin, en l'accomparant à l'aigle dont il portoit les armes, et disoient : ainsi que l'aigle est le roi des oiseaux et le plus hault volant, et celui qui estend et porte les plus grandes esles, semblablement il estoit le chief des rois et des princes, et estoit volé par proesses, estendant les esles par puisssance, par les sept climats du monde. A ceste proposition qui fut fort longue, fit le roi respondre : *gracia Dei*, qui plus honnestement et en brief s'en acquitta que l'aultre ne l'avoit proposé.

CHAPITRE CXXIX.

Comment l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Frederic, fut couronné roi des Romains.

Le dimanche ensuivant, neuvième jourd'apvril, environ six heures du matin, an mil quatre-vingt-six, vinrent au logis du roi estant à Aix, les ducs de Jullers, de Clèves, de Gueldres, le marquis de Brandebourg, le comte de Chimay, et aultres de l'hostel du roi, pour le mener à l'église ; tost après vindrent le duc de Zassen et le comte Palatin, habitués comme électeurs, est assavoir, le duc d'une robe de satin cramoisi et d'un manteau d'escarlate, et le comte d'une robe de velours cramoisi et d'un manteau de mesme ; et avoit chacun d'eux barrettes et chapperon fourré. Le roi estoit vestu lors d'une robe de drap d'or et d'un manteau de mesme, fort long, fourré d'ermine et affublé d'une barrette.

CHAPITRE CXXX.

Comment l'empereur vint au devant du logis du roi Maximilien, son fils, attendant pour le mener à l'église Nostre-Dame d'Aix.

Durant le temps que le roi se préparoit pour aller à l'église, l'empereur, qui lors portoit un collet d'or et de pierres précieuses, estimé de cinq à six mille florins, honorablement accompagné de ses gens, estoit devant l'hostel du roi, où il l'attendoit de pied coi. Ces deux nobles personnages abordés ensemble, la révérence deuement faicte à l'impériale majesté, marchèrent jusques à l'église Nostre-Dame. L'empereur print le roi par la main; les électeurs, princes, prélats, marquis, comtes, barons et gentilshommes tindrent ordre tel que dessus est escript, sinon que devant l'empereur et le roi estoient plusieurs héraulx et officiers vestus de leurs costes d'armes. L'église de Nostre-Dame d'Aix, où sont accoustumés d'anchienneté de célébrer tels haults et glorieux mystères, estoit ce jour, et chœur et nef, richement tendue de la tapisserie du roi. Au droit lez du grand autel, estoit préparé pour l'empereur un siége élevé dessus le marche pied de quatre et six degrés de hault, couvert d'un riche drap d'or, ayant quarreau et siége de mesmes; et pour les trois électeurs temporels,

c'est assavoir le comte Palatin, le duc de Zassen et l'évesque d'Auxbourg, frère des comtes de Sorre, représentant le marquis de Brandebourg, que Dieu absolve! estoit un long siége, en bas un peu de celui de l'empereur; et droit à l'opposite de l'empereur, un degré plus bas que celui de l'empereur, estoit préparée la chayère du roi, couverte d'un riche drap d'or broceté, le ciel pardessus, et cousu de mesmes; et joindant ceste chayère en bas sur le marche pied, estoient préparés deux siéges, l'un au droit costé pour l'archevesque de Mayence, et l'aultre à senestre pour l'archevesque de Trèves. L'archevesque de Coulongne, qui célébra la messe et acheva la pluspart des mystères et cérémonies, sentant l'approche de l'empereur et du roi, se disposa de les recevoir, et lui accompagné des archevesques de Mayence et de Trèves, l'un à dextre et l'aultre à senestre, tous trois vestus et dignement aornés d'habits pontificaux, avec la suite de leurs souffragants.

CHAPITRE CXXXI.

S'ensuit la venue, au devant de l'empereur et du roi, faicte par les électeurs spirituels, jusques au portal de ladicte église.

Et aultres évesques et abbés crochiés et mistrés, ensemble le vénérable collége de Nostre-Dame, vint jusques au portal de l'église en notable procession, au-devant de l'empereur et du roi; et avoit ledit archevesque de Coulongne devant lui deux comtes, l'un temporel et l'aultre spirituel, portant chacun un instrument ou baston fait à manière de fléau couvert de soie; et le frère du marquis de Baude, vestu d'un surplis, portoit la croix, qui fut donnée à baiser au roi par ledit archevesque de Coulongne, et cela faict marchèrent jusques à la chapelle Nostre-Dame en telle ordonnance que tout le collége précédoit ledit archevesque, et marchoit seul, et le roy entre les archevesques de Mayence et de Trèves, et l'empereur seul; et le suivoient aucuns évesques, princes, comtes et prélats, car desjà la pluspart de leurs gens les avoient abandonnés pour avoir place en l'église, où l'entrée estoit lors fort dangereuse et difficile, pour la grande multitude de gens qui désiroient à veoir le couronnement.

CHAPITRE CXXXII.

L'entrée de l'empereur et du roi en la ville d'Aix.

Par un lundi quinzième d'apvril, l'empereur se deslogea de Coulogne et se mit à chariot pour tirer à Aix; et le roi le suivit tost après; et logèrent à Dueren, pareillement le duc de Zassen, le comte Palatin et plusieurs grands princes, comtes et barons. Le lendemain s'acheminèrent vers Aix; et quand ils furent à une lieue près de la ville, le duc de Jullers en nombre de deux cents chevaliers, leur vint au-devant; lequel portoit le deuil pour le trespas du marquis de Brandebourg, son beau-père, et ses gens estoient tous vestus de noir. Pareillement vindrent au-devant de lui, le duc de Clèves fort en poinct, les archevesques de Mayence, de Trèves et de Coulongne, lequel, sur tous les aultres, estoit le mieux accompagné, car il avoit douze comtes et plus de trois cents chevaulx; le comte Palatin en avoit près de trois cents, et le duc de Zassen environ trois cents; et furent estimés le nombre d'iceulx chevaulx de ceste entrée environ trois mille.

Et l'empereur, qui ce jour fut vestu d'une robe de satin fourrée de martres, se trouva à un quart de lieue près de la ville. Il descendit du chariot

et monta à cheval. Et fut tenue telle ordonnance, que les gentilshommes du duc de Zassen, à l'entrée d'Aix, à cause qu'il est souverain marissal de l'empire, précédèrent tous aultres, et marchoient trois à trois. Conséquemment ceulx du comte Palatin, grand maistre d'hostel, puis ceulx de l'archevesque de Trèves, ceulx de l'archevesque de Mayence, ceulx de l'empereur, ceulx du roy, ceulx de l'archevesque de Coulogne, ceulx du duc de Jullers et ceulx du duc de Clèves. Ceulx de la ville d'Aix leur vindrent au-devant sur les champs, où il leur fit une proposition; et avoient fait apporter deux palles de diverses fachons et couleurs, l'ung estoit plat, l'aultre à creste, l'ung bleu, l'aultre verd, l'ung pour l'empereur, l'aultre pour le roy; l'empereur eut l'ung un espace, le roy ne voelt prendre l'aultre.

A ceste entrée fut semé argent amont les rues, et crioit l'on largesse. Le duc de Zassen portoit l'espée nue; et le comte Palatin le costoyoit du droict lez; l'archevesque de Trèves estoit devant l'empereur, lequel avoit le roy au costé dextre, et auprès du roy etoit l'archevesque de Mayence; et les électeurs se tenoient derrière et laissoient l'empereur marcher séul une espace, mais il les rappela auprès de soi. En ce train de marche, allèrent descendre l'empereur et le roy à l'église Nostre-Dame, où ils firent leurs oraisons devant le grand autel; puis, en ordonnance comme dessus, convoyèrent l'empereur jusques à son

logis ; et quand l'empereur eut congié le roy, les électeurs et princes, tous ensemble accompagnèrent le roy et conduisirent jusques à son hostel en la manière que s'ensuit. Premiers marchoient les gentilshommes et chevaliers des électeurs, princes et prélats, puis les gens du roy, puis les comtes, puis aulcuns prélats, puis les seigneurs de Guel-dres, le comte de Nassou et le comte de Chimay puis le marquis, le duc de Jullers, le duc Jaspard de Bavière et le duc de Clèves ensemble, puis l'évesque, le duc Albert de Zassen, et puis le duc de Zassen, lequel, par le consentement de l'empereur, portoit l'espée nue devant le roi; et ledit duc à dextre du comte palatin ; l'archevesque de Trèves marchoit seul ; puis le roi avoit au droit lez l'archevesque de Coulongne, au sénestre costé l'archevesque de Mayence ; et pour ce que les mystère du couronnement se sont faits sur l'archeveschi de Coulongne, a précédé les deux autres électeur en honneurs et cérémonies.

CHAPITRE CXXXIII.

Comment le roi confessé premier, reçut son créateur, et fut, par les deux archevesques, mené devant l'autel.

Le roi, qui le jour devant, comme bon chrétien et fils de saincte église, s'estoit disposé pour recepvoir son créateur, fut par les deux archevesques mené devant le grand autel de Nostre-Dame, et il se mit à genoux et fit sa dévote prière, puis fut amené en sa chayère, et chacun print siége et lieu, selon ce que dit est. L'archevesque de Coulongne disposé pour célébrer, assisté de notables prélats qui l'administroient au divin service, commença la messe; les *Kirie* chantés, l'on commença la litanie à laquelle aulcuns respondoient *Ora pro eo.*

CHAPITRE CXXXIV.

Comment le roi fut prosterné en terre, par deux fois, et depuis fut enoingt, bénit et couronné

Et lors les archevesques de Mayence et de Trèves amenèrent le roi, qui devant la litanie se prosterna devant l'autel, les bras en croix et la face en terre. La litainie chantée, avec plusieurs belles oraisons et bénédictions servans au mystère, le roi

se leva, qui fut ramené en sa chayère jusques après l'épistre; puis derechef fut ramené devant l'autel où il se coucha et estendit comme dessus, et fut béni par l'archevesque de Coulongne; puis fut ramené au revestiaire, despouillé de son long manteau de drap d'or, et lui fut ouverte la robe devant et abaissée derrière; puis revint devant l'autel où il fut enoingt en trois ou quatre lieux, c'est assavoir sur le chief et en la poitrine, sur le dos et au dehors de la main dextre. Après qu'il eut receu la saincte onction, il retourna les mains joinctes audit revestiaire, où il fut revestu de l'aube de Saint-Charlemagne et d'une estolle de mesme; et en ce point, aorné de ces habits royaulx, qui sont réputés de grand estime, pour l'honneur de Charlemaigne, qui jadis en fut habitué, il revint à l'autel, où plusieurs nobles hommes qui ce regardoient, remplis de joie, commencèrent à plorer, mesme l'empereur se print à larmoyer. Le roi, vestu comme dit est, se mit à genoux devant l'autel, puis tourna sa face devant le peuple. (1)

(1) Les manuscrits indiquent qu'il manque ici un chapitre.

CHAPITRE CXXXV.

Comment les électeurs lui chaindirent l'espée de Charlemaigne.

Et l'archevesque de Coulongne lui fit aulcunes bénédictions, qui avec les deux aultres électeurs lui chaindirent l'espée de Charlemaigne, et l'assist en une basse chayère; et lors l'empereur, qui dès le commenchement de la messe se séoit en siége impérial, environné et aorné magnifiquement et couronné de trois couronnes, descendit de son triomphant estage, accompaigné des électeurs séculiers, s'approcha du roi, tira hors de la gaigne ladite espée et lui bailla; et le roi la mit ès mains du duc de Zassen qui la porta une espace, puis la bailla au marissal de l'empereur; pareillement lui furent donnés le globeau d'or que portoit le comte Palatin, le sceptre que portoit un seigneur d'Allemaigne, représentant le marquis, et les anneaux lui furent mis aux doigts.

CHAPITRE CXXXVI.

Le couronnement.

Puis fut affulé d'une chappe d'eglise, et finablement couronné par l'archevesque de Coulongne, de la propre couronne que porta le roi Charlemaigne, laquelle estoit de fer en cercle, mais tant richement aornée de riches joyaux qu'elle sembloit estre d'or et de pierres précieuses. En cest estat royal, magnifique et fort excellent, l'empereur, ensemble les électeurs spirituels et séculiers, tenant ordre comme dessus, avec grande sequelle de prélats et princes, menèrent le roi sur les voltes de l'église, où estoit richement préparée la chayère de l'empereur Charlemaigne.

CHAPITRE CXXXVII.

Comment le roi fut, par l'empereur et les électeurs, assis en la chayère de Charlemaigne.

Et là fut assis à grand triomphe comme en un hault glorieux trosne, et lui fut baillée la possession de son royaulme, et fut nommé coadjuteur de l'empereur pour tenir la monarchie du monde après le trespas de son père. Dont pour rendre

grâce et louange au souverain roi des rois de la très digne et sacrée promotion où Dieu l'avoit appelé, messeigneurs les chantres chantèrent *Te Deum*. Je ne scauroye mettre en compte la liesse et consolation qui lors estoit aux cœurs des assistans, pour la nouvelleté du mystère non guaires advenu en nostre temps, car noble chose et fort plaisante à regarder estoit de veoir le père et le fils, l'un empereur et l'aultre roi, ensemble triomphans en leurs majestés, assortis et conjouis des princes de Germanie les plus grands de la terre; et n'est merveilles si le père empereur, fort avant en ses jours, avoit grande joie au cœur de veoir son seul unique fils ès fleur de sa jeunesse, esleu, sacré et couronné à roi par la voix du Saint-Esprit, sans faveur nulle ou contradiction, pour subvenir à sa débille vieillesse, au grand honneur, salut et augmentation du très saint empire romain. Et causa ceste nouvelle création et coronation royale, aux bons subjects resjouissance, aux ennemis grande desplaisance, gloire et honneur à ses amis, crainte et terreur à ses ennemis. Le *Te Deum* fini, pour perpétrer la renommée et sublimité de ce hault et excellent triomphe, le roi fit environ cent et cinquante chevaliers, entre lesquels fut le comte Palatin, le duc de Zassen, électeur, le marquis de Baude et son frère Guillaume de Hesse, le duc de Jullers, un duc de Bavière, le duc de Gueldres, Philippe, bastard de Bourgogne, Philippe Wette, un noble escuyer de l'ambassadeur d'Angleterre,

le chancelier de Brabant, le seigneur de Brede rode, Lamant de Bruxelles, le burguemestre d'Ar vers, Guillaume de Croy, le seigneur de Chièvre Hugues de Meleun, le seigneur de Lalaing, Gérar de Boussu, seigneur de Cambres, Loys Rollin seigneur de Lens, Jehan Cottreau et aultres d'es tranges pays, desquels les noms et seigneuries m sont incogneues.

Ces haults mystères honorablement faits et ac complis, le roi descendit du siége où le roi Char lemagne fut jadis glorieusement intronisé, et fu amené en la première chayère devant l'autel, l'em pereur et les électeurs assis chacun comme devant l'archevesque de Coulongne parfinit la messe. L'É vangile chanté, le livre fut apporté à baiser à l'empereur et au roi par l'archevesque de Cou longne.

CHAPITRE CXXXVIII.

Comment, en la fin de la messe, le roi reçut son Créateur.

Or quant vint au post-communion, le roi se mi à genoux devant l'autel et receut son Saulveur Ceux qui véoient et considéroient ces cérémonie et sacrés mystères, povoient dire pour certain qu'ils avoient ce jour veu trois rois les plus grand du monde, l'un estoit Nostre Seigneur Dieu, roi d ciel et de la terre, et les deux aultres l'emperer et son fils.

CHAPITRE CXXXIX.

Comment, la messe chantée, on fit au roi plusieurs remonstrances

Le roi couronné en son siége et la messe mélodieusement chantée par ses chapelains, le comte Hughes fit remonstrance au roi, en langaige thienois, des grands, laborieux, léaulx et continuels services que les comtes de Chimay, pareillement son père, son grand père et son ave avoient faict au roi et à madame la ducesse d'Austrice son espouse, que Dieu absolve ! à ses très illustres progéniteurs et aussi au très sacré empire ; et povoit encoires ledit comte, flourissant en prouesses, vertus et bonnes meures, faire à l'impérial sceptre service agréable, priant très gracieusement que sa majesté royallé se voulsist condescendre à lui donner promotions et titres honorables, selon la faculté de ses mérites, espérant sa persévérance de bien en mieulx, en honneur et proesse ; et lors le roi, mémoratif du service que lui et les siens lui avoient faict, pour récréation en nouvelleté de sa coronnation, le créa et fit prince de l'empire. Le serment par lui faict, tel qu'il appartient à telle dignité, promotion et hautesse, il fut revestu du mantel principal et affulé de barrettes de meismes. Ces magnifiques besoingnes honorablement accomplies, se partirent de l'église ainsi habitués qu'ils estoient.

CHAPITRE CXL.

Comment le roi fut ramené de l'église en son logis, et l'ordre y tenu au disner.

L'EMPEREUR, le roy et les trois électeurs spirituels ensemble en un rang, le comte Palatin tenant le globeau d'or, le duc de Zassen portant l'espée nue, et un chevalier le sceptre, vindrent disner à l'Hostel-de-ville, en une salle en hault où il y avoit grandes préparations et plusieurs tables quarrées, et sept ou huit ciels tendus dessus lesdites tables, entre lesquels la table de l'empereur et du roy estoit en front, au bout de la salle contre la parois, eslevée de cinq ou six degrés de hault, laquelle avoit en senestre letz un dreschoir fort chargé de vaisselle. Et le comte Palatin et le duc de Zassen donnèrent à laver à l'empereur et au roy, séans eux deux à une seule table, le père à dextre et le fils à senestre; puis allèrent à la viande. Le comte Palatin et le duc de Zassen, marissal de l'empire, lequel portoit un baston en la main comme maistre d'hostel, et le comte Palatin apportoit le premier plat à cheval jusques aux degrés, et fut assis par luimesme, qui fit faire la credence. Le duc de Gueldres servit du second plat, et il y avoit vingt-deux sieultes. Le prince de Chimay servit le tierche

avec les sieultes, et le duc de Gueldres du quart, et conséquemment jusques en fin ; mais le premier mets assis, les électeurs prindrent lieu ; et est à entendre que chacun d'eulx avoit sa table quarrée à part et une autre table auprès à manière de dreschoir. L'archevesque de Coulogne s'assist au dextre costé de l'empereur, à trois esgambées arrière, l'archevesque de Mayence au senestre costé du roy, l'archevesque de Trèves au milieu de la salle. Illec estoit une table couverte où nul ne séoit, et disoit-on que c'estoit la place du roi de Bohême, électeur, auprès de laquelle séoit le comte Palatin ; le duc de Zassen séoit en une autre table emprès de laquelle estoit représentant le lieu du marquis de Brandebourg. Assez près estoient assis les ducs Albert de Zassen, Loys de Bavière, les ducs de Jullers et de Clèves. Auprès d'eulx y avoit une table vuide et couverte pour le marquis de Baude, le lantgrave de Hesse, le duc de Gueldres, le prince de Chimay et aultres qui lors servoient. A une aultre table, estoient assis le vieil comte de Sorre, les ambassadeurs du duc Sigismond et aultres ; auprès de laquelle estoit une table vuide, préparée pour aulcuns évesques d'Allemaigne. A une aultre table séoient les évesques de Nusse, de Cambrai, de Worms, le frère de l'archevesque de Mayence et aultres ; auprès de laquelle séoient ceulx de la loi d'Aix ; à une aultre, la loi de Coulogne ; à une aultre, la loi de Francfort ; à une autre, la loi de Norenberg ; à une autre, plusieurs hérauls

et officiers d'armes. A ce disner fort sumptueux où comparurent les plus nobles et grands personnages de Germanie, entre les aultres choses, il y eut trois entremets ; et fut le premier que le duc de Zassen entra en l'avane jusques à la chaingle de son cheval, laquelle avaine fut mesurée à un boisseau d'argent, estriqué de mesme et abandonné à tous ceulx qui en vouloient avoir. Le second entremets fut que les Allemans tournèrent en broche et rostirent à force de feu un bœuf tout entier, duquel, quand il fut cuit, une partie fut présentée au roy et l'aultre à l'abandon du peuple. Le tierche entremets fut de plusieurs oiseaulx revestus, comme paons et voililles, qui furent par esbattement rués par les fenestres de hault en bas aulx memes gens illecq expectans : et ceulx estoient reputés vaillans qui en povoient avoir quelque plume.

CHAPITRE CXLI.

Nouvelleté de messire Philippe Guoguet.

Aultre nouvelleté fut que sire Philippe Guoguet, ausmonier du roy, composa subtillement, au milieu du cloistre de Nostre-Dame, une fontaine fort honneste, où il y avoit sur une coulombe l'imaige d'un aigle de sable, et deux lions armoyés et eslevés, l'un de Brabant, l'aul-

tre de Flandres, lesquels rendoient vin en grande abondance à ceulx qui avoir en pouvoient ; et fut ladite fontaine fort prisée et bien regardée d'aulcuns princes et seigneurs, souverainement de l'empereur, qui la vint voir à l'après-disner pour passer temps.

CHAPITRE CXLII.

Que les reliquaires furent monstrées à l'empereur et au roi.

Lendemain, furent monstrées à l'empereur et au roi les reliques de l'église, c'est assavoir : la chemise Nostre-Dame, les draps où Nostre Seigneur fut en son enfance enveloppé, le linge dont son humanité fut couverte en l'arbre de la croix, le drap sur quoi Saint-Jean-Baptiste fut décolé, et aultres dignités. Le mardi ensuivant, l'empereur, le roi et les électeurs se trouvèrent en la maison de la ville, où messeigneurs d'Aix firent serment au roi, et le roi congia plusieurs de ses gens, et renvoya le prince de Chimay ès pays; et tost après se deslogèrent l'empereur et le roi, et les électeurs d'Aix, et retournèrent à Coulongne.

CHAPITRE CXLIII.

Joustes, bancquets, festoyemens qui se firent à Coulongne, l'empereur, le roi et les électeurs retournés de la ville d'Aix.

Le couronnement faict à Aix, en plus grand triumphe que jamais fut de nostre temps, l'empereur, le roi, les électeurs, ensemble leurs compagnies, retournèrent et rentrèrent le joedi ensuivant dedans Coulongne, en telle ordonnance, que premier marchoient les gens du duc de Zassen, ceulx du comte Palatin ensuivant, ceulx du duc de Jullers, puis ceulx des archevesques de Trèves et de Mayence, et puis ceulx du roi, tous en armes. Après venoient le grand Polhain et le maistre d'hostel de Nassou, puis le seigneur de Polhain et le frère du comte de Nassou, puis les deux frères d'Aigmont, et le seigneur de Bolquestain, armés tous en blancq, puis le comte de Hanon, et lantgrave Van Hesse, et l'évesque de Liége, puis le marquis, le duc Albert et le duc de Jullers, puis le comte Palatin et le duc de Zassen, puis l'archevesques de Trèves, seul devant le roi; et le roi venoit armé de plain harnois au milieu de l'archevesque de Coulongne du droict costé et de l'archevesque de Mayence de l'aultre, après lesquels venoit en son chariot, ayant suite des gens de messeigneurs de Coulongne et de Liége. En ce triumph-

phant arroi, marchèrent jusques à l'église des Trois Rois, où le roi deseendit. Son oraison finée, il fit le serment; pendant ce temps, l'empereur se logea, et le roi fut convoyé à son logis par les électeurs et princes, tenant ordre comme dessus.

Le mardi dix-huitième d'apvril, vint vers le roi une ambassade de Savoye, un chevaulcheur de Venise, et si estoit arrivé l'ambassade de Pouloingne. Le vendredi sequent, le roi donna audience à plusieurs expectans; entre les autres comparurent l'évesque de Liége et sire Evrard d'Arenberg, lequel se jectant à genoulx, proposa aulcuns langaiges quérimonieux mixtionnés de hongueries et murmures sur ledit évesque. Ce voyant et oyant, le roi le cuida faire taire, mais il procéda oultre injurieusement contre ledit évesque et les siens, tellement que le roi le prinst fort mal en graces et commanda qu'il se partesist d'illecq.

Le mardi, joustèrent sur le marché, à la mode d'Allemagne, deux nobles hommes de l'hostel de l'archevesque de Coulongne, et de leurs nobles sequelles; le roi se trouva sur le marché pour veoir les joustes..... (1) alla querir le duc Albert, qui debvoit jouster contre le grant Polhain, et quant il l'eut amené sur les rangs, tost après alla querir le comte Palatin, accompagné de quatre jousteurs, deux à rochets et deux à fers esmolus. Après vindrent messeigneurs Vincent de Zvanen-

(1) Lacune.

bourg, marissal de l'archevesque, et cent et un aultres Allemands.

Ceulx qui joustèrent de rochets besongnèrent tellement que par bien courre et sans lices ils s'entre attaindirent; et cheut l'un d'eux; et quant il fut remonté à cheval, ils firent courses et attainctes tant fières, qu'ils se ruèrent l'un l'aultre par terre; puis ils recommenchèrent, et celui qui avoit premier abattu son compaignon fut rué jus; ainsi chacun y eut honneur égal. Le comte Palatin et messire Philippe de Nassou, joustèrent à fers esmolus l'un contre l'autre tant vistement, que messire Philippe fut abatu de son cheval, et le comte fut soustenu de ses gens, et ramené par le roi à son logis. Le duc Albert de Zassen et messire Volgang Polhain, joustèrent tellement, que le Polhain attaindit le duc tant rudement, qu'il tomboit par terre s'il n'eusist esté soustenu; puis jousta messire Vincent de Zvannenbourg contre son Allemant, et ne besongnèrent guaires bien.

Ce bruit passé, le roi retourna à son logis; les électeurs luy offrirent le convoi, mais ne le volut souffrir. Ce mesme soir, l'archevesque de Coulongne avoit préparé un bancquet pour festoyer le roi et les princes, et avoit convoqué grand planté de dames et de damoiselles. Il fit couvrir une table eslevée dessus un marchepied de deux ou trois degrés de hault, au-dessus de laquelle y avoit un ciel et dosseret de velours cramoisi, armoyé de ses armes. A la main droicte de ceste table, estoit une

aultre pour mectre les plats et le vin. Ne demoura guaires que le roi ne se vint asseoir à table directement soubs le dosseret; auprès de lui, à la main droicte, séoit madame de Nusse; à la main gauche le comte Palatin et une abbesse; et puis droict devant séoient le duc Albert et madame des Onze Mille Vierges ; au bout du passe , du droict lez, estoit en bas, la table de l'archevesque de Coulongne; et séoient avec lui un comte d'Allemaigne, madame de Sainte-Marie, la comtesse de Vernenbourg, la comtesse de Mennarde, deux de ses cousines et le lantgrave de Hessen. Il y avoit aultres tables où séoient les demoiselles et gentilles femmes des dames dessusdites et les nobles dames des seigneurs; et au bout de la salle y avoit un dreschoir de quatre degrez, tout chergié de vaisselles. Au lever du bancquet, l'on dansa jusques à deux heures après mynuict. Le vin et les espices données, le roi print congié, qui fut reconvoyé à my voie de son logis, par le comte Palatin et le duc de Zassen. Le vendredi, vingt et unième d'avril, le samedi, dimanche et lundi ensuivant, plusieurs festoyements se firent des uns aux aultres.

CHAPITRE CXLIV.

Le bancquet du roi.

Entre lesquels le roi, pour festoyer les dames et bourgeoisie de Coulongne, fist préparer un sumptueux et riche bancquet, à l'hostel de Jean Van de Nelle, où la salle fut préparée de sa tapisserie. Au front devant estoient tendus trois dossorets et ciels de drap d'or, desquels celui du milieu estoit armoyé des armes de Bourgogue; à une longue table, eslevée de trois degrez, et contre la paroi du droict costé de la salle, estoit un riche dressoir eslevé de six degrez de hault, chargié de vaisselle dorée. Le roi séoit sous le ciel armoyé de Bourgogne, auprès duquel séoient, du droict costé, madame l'abbesse des Onze Mille Vierges, l'archevesque de Coulongne, mademoiselle de Vernanbourg, le comte Palatin, madame de Saincte-Marie, et au deboult, le comte de Sorre auprès du roi. Du sénestre costé séoient la comtesse de Mennarde, l'archevesque de Mayence, madame de Nusse, l'archevesque de Trèves, une demoiselle des Onze Mille Vierges, et au deboult l'évesque de Worms. Au devant de ces personnages séoient l'évesque de Liège, le duc Gaspard, deux damoiselles entre deux; et droict devant le roi, l'ambassadeur

: Pouloingne, le duc de Jullers, le lantgrave de essen et aulcunes damoiselles entre eulx. A ce anequet, qui valoit un grand soupé, ne furent aicts nuls assais. Le josne comte de Sorre trenchoit devant le roi, Rotellet servoit de la couppe, et les aultres princes avoient chacun son homme pour les servir. Le maistre d'hostel de Nassou tint estat officiant de maistre d'hostel avec sire Philippe La Wette. Le roi fut servi à quatre fois; il eut six plats sur la table, et chacun plat eut quatre sieultes avec aulcuns entremets. Au bas du marchepied estoit, du droit costé, une table où séoit les gentils femmes, et au sénestre lez, un table pour les bourgeoises de la ville. Sur la fin du souper, l'empereur, en habit dissimulé embrochié, vint veoir cest estat magnifique, et comme passe l'on donna au roi à laver. Tables et traiteaulx furent ostés; l'on se print à danser. Le comte Palatin, avec une noble dame, commencha la feste, laquelle, quand elle eut duré une espace, s'esleva une fort belle momerie; et fut apporté illecq un pavillon de tafetas, sous lequel estoient chantres et joueurs d'instruments qui très bien chantèrent et jouèrent, puis vuidèrent hors deux grands personnaiges en figure d'homme et de femme, habitués à la mode turquoise, lesquels, après qu'ils furent rentrés au pavillon, ils apportèrent, chacun sur son espaule, un josne enfant, vestu à manière de singe, faisant mouwes et grimaces et singulières et bien estranges; puis se boutèrent au pavillon et widèrent; et firent

une belle gente morisque. Ceste morisque faicte, le roi, accompagné de quelques dames les plus estrangement habillées que jamais, l'un et l'aultre montés sur grans pantouffles, yssirent hors du susdit pavillon, et dansèrent un petit, puis rentrèrent; et wida le roi de rechef, et amena une aultre richement habituée de velours à la mode de France. La dame desvestit le roi de sa robe longue estrange qui lors demoura ayant une robe courte de drap d'or et un petit chaperon de drap d'or, et les chausses, partie de couleur rouge, blancq et bleuavec aulcunes bendes de drap d'or. La dame avoit une hune devant sa face, et en ce point dansèrent la franchoise.

La momerie passée, les princes et seigneurs, dames et demoiselles, dansèrent qui mieux mieux; après ces danses, se fit d'espiceries et de chucades dorées un banquet fort singulier, plaisant à l'œil et sorti de nouvelletés non accoustumées à veoir, entre lesquels il y avoit deux arbres de quatre pieds de hault, portans fruicts et feuilles, et au-dessoubs frèzes croisans toutes coulourées et meures. Au milieu de ces deux estoit un roi à cheval, portant bannière desployée et armoyée des armes du roi des Romains. Les congiés prins, le roi, convoyé d'aucuns princes, se retira en son logis; les nobles dames, convoyées d'aulcuns aultres, s'en allèrent chacune en son quartier.

CHAPITRE CXLV.

Le retour du roi en Brabant et en Hollande.

Si le roi s'estoit monstré humble et fort humain vers messeigneurs les électeurs et princes de Germanie avant son élection, encoires se monstra il plus affable et complacent après sa coronation, selon la dignité de sa vocation royale; car, quant vint le partement de sa séparation des électeurs et princes faicte à Coulongne, le roi mesmes, honorablement accompagné des siens, les convoya particulièrement, et remerchia grandement, qui fut signe de vraie humilité; et quant vint le jour de son partement de Coulongne, qui fut le vingtième de mai, l'empereur le convoya jusques au monter au bateau; et lors le roi, pour congié prendre, fleschit les genoulx en terre devant son père, qui tantost le releva en disant adieu. L'empereur, qui ne se peult tenir de plorer, se print à larmoyer; si firent plusieurs nobles hommes, de pitié esmeus, qui ce partement véoient; et quant le fils fut monté sur le Rin et eslongné du père, le père se tira sur la rive, et le convoya à l'œil aussi longuement que regard en povoit avoir, et que paternel amour s'en povoit estendre sur son chier fils.

Ce soir, le roi arriva à Zone, où l'archevesque de Coulongne, à qui la ville appartient, le recheut et le festoya ce mesme jour; et le lendemain lui et la pluspart de ces nobles, le mena à messe, où les demoiselles du cloistre, ensemble les seigneurs de la justice, lui vindrent au-devant à notable procession; et séjourna illec le jour de la Trinité, le lundi et mardi ensuivant, pour regarder la situation de la ville, pour veoir la labourieuse fortification, et enquérir de l'admirable résistence que les assiégés du très puissant duc Charles, en l'na soixante et quatorze, avoient acquis gloire, los et honneur perpétuel.

Le mercredi ensuivant, le roi se partit de Nuysse; partie de ses gens se logèrent à Ecquerlain, et il se logea à Albiguère, où le duc de Jullers lui vint au-devant à privée compagnie; pareillement monseigneur Hampos, qui honorablement le festoya ce soir; et le jour du sacre, le roi aorné de plain harnois, une robe d'or par-dessus, entra en Remonde, où ceulx de la loi, ensemble ceulx de l'église, portans croix et confanons, lui firent notable révérence. Le lundi sequent, le roi vint au giste à Horst; et le mardi, aorné comme dessus, entra dedans Bois-le-Duc, à grand triumphe, où ceulx de la ville, à notable procession, allèrent au-devant, portants grant plenté de torses; et lui présentèrent à sa bienvenue un bœuf et deux pipes de vin. Le joedi ensuivant, le roi se partit au matin de Bois-le-Duc, et vint tout vollant jusques

à Hesdin, où il séjourna quelque peu pour appoincter un différent entre l'archevesque de Coulongne et le duc de Clèves. Là print congié le duc de Clèves au roy qui lui donna un cheval et une pippe de vin. Là vint Jehan de Lannoy, seigneur de Myngoval, servir de son estat et office de premier grand maistre d'hostel, qui paravant estoit grand maistre d'hostel du josne duc Philippe. Le samedi séquent, le roi deslogea de Hesdin et se vint disner à Gorkum. Ses gens montèrent sur bateaux et charriots, et à petite compaignie vindrent à Dordrecht, où ceulx de la ville, en grand nombre de navires et de gens, estoient venus au-devant avec leur seigneur d'Aiguemont pour le conduire; lesquels avoient fait les feux sur tonneaux, depuis Gorkum jusques à Dordrecht. Quant il entra en la porte, quatre notables personnaiges portèrent un pal de drap, dessus lui, et huit hommes, revestus de sa livrée, chacun un flambeau en main, le convoyèrent à son logis, devant lequel y avoit histoires, un aigle et un lion distillant vin du Rhin incessamment à tous ceulx qui prendre en voloient ou povoient. Illecq estoient aulcuns compagnons, qui tenoient un bœuf vif, fort gras et de la hauteur de dix-neuf palmes, et un très grand esturgeon, lesquels furent présentés au roy à sa bien-venue. Le dimanche quatrième de juing, le roy alla oyr la messe à la grande église, accompagné de l'évesque de Cambray, de l'évesque de Liéon et de l'abbé de Sainct-Bertin, des seigneurs d'Aighe-

mont, d'Isestain, et plusieurs aultres chevaliers et escuyers.

Lendemain, le roi donna audience aux Hollandois, lesquels par maistre Jacques Allemonde, fut faicte une proposition très belle, grandement auctorisée, et fort à l'exaulcement et louange de sa royale majesté; après laquelle fit chevalier de sa main Gérard Appenkincq, Cornelis Van Deurp, Adrian de Zuet, Cornelis Consinghes et aulcuns aultres. Trois jours après fit chevalier Jacques de Cathz, Philippe d'Espaigne et Jean de Nortwye.

Le vendredi ensuivant, le roi passa l'eaue à Saincte-Gertrude-Berghes, et alla au giste à Breda, où madame de Nassou le reçut honorablement et lui donna lendemain un beau bancquet; et le jour ensuivant fit son giste à Tournoud, où il chassa et volla; et vindrent vers lui, le seigneur de Boussu, l'abbé du Parcq, maistre Thiebault Baradot, trésorier des finanches, les députés d'Anvers et de Bruges.

CHAPITRE CXLVI.

Traction de paix entre le roy de France et le roy des Romains, ensemble les prinses de Mortaigne, de Honnecourt et de l'Escluse.

Oncques depuis que le seigneur des Querdes descendit à main armée dans la comté de Flandres pour secourir les Ganthois à l'encontre de l'archiduc Maximilian, présent roi des Romains, la paix, qui paravant prospéroit en vigueur et force, au grand prouffit et avanchement de la chose publique, ne fut ferme ne bien assurée. Et ainsi, si le roy de France avoit volonté de observer et tenir en son entier, et non violer bonne paix, tant nécessaire d'un costé, et de l'aultre solemnellement jurée et promise, il ne devoit transmettre ni permettre ledit des Querdes, soi entremettre du différent qui lors estoit entre le père et le fils, entre les seigneurs et les subjects, entre le chief et les membres du corps; et se debvoit bien passer ledit des Querdes de y venir à puissance et à bannière desployée, car le père recouvra son fils, le seigneur pardonna aux subjects, et les membres du corps furent réintégrés au chief, et il demoura mal en grâce des deux parties et des Franchois mesme qui l'avoient envoyé; et retourna demy confus à peu d'honneur. Et pour exploict de guerre, et pour ce que la pluspart de ses engiens et artillerie

estoit en Flandres, fut si précipité de son retour qu'il n'eut loisir de les recueillir. Il détint et occupa par manière de réoompense et contrevenche certains navires sur mer du quartier du roi des Romains. Aulcuns compagnons de guerre, qui lors se tenoient ès frontières de France pendant le voyage d'Allemaigne, se prindrent à courre sur les frontières, à saisir places, à prendre bons marchands et piller le plat pays; et ainsi se contourna la bonne paix au povre peuple, tant désirée, en foible et mortelle langueur; et la maudite guerre toute engendrée et concheute se print à croistre, nourrir et pulluler, au grand dommaige et foule du pays. Et quand le bruit des haults triomphes qui se tindrent au couronnement du roi des Romains fut espandue par le monde univers, les capitaines et chefs de guerre de son parti à demi reposés esveillèrent leurs esperits. Si devindrent plus fiers et courageux; et leur sembloit bien que le roi, en la vertu de sa royale couronne et bienheurée fortune, les debvoit mectre en œuvre, en conquérant la pluspart des pays perdus, et que François qui nuls n'admirent, auxquels ceste nouvelle création de roi estoit fort desplaisante, en seroient plus doulx et moins redoutés.

Advint en ce temps qu'en la ville et chasteau de Mortaigne se tenoient en garnison aulcuns soldats entretenus par le seigneur des Querdes, lesquels l'un d'eux, de la nation d'Escoche, occit l'aultre par débat; s'en fut hay et débouté du demourant des compagnons. Quand il se vit en ce point des-

poincté, il proposa de soy venger. Dont, pour venir au chief de sa prétente, il se rendit au seigneur de Montigny, lequel subtillement enquist de la conduite, force et disposition de la place, et ledit seigneur esprins de hault voloir, à qui rien ne sembloit impossible, fut adverti de l'estat de Mortaigne. Il assembla là quantité de ses gens avec certain nombre de paysans. Si se trouva devant la ville et fit sommer ceulx qui l'avoient en garde de la rendre incontinent, ou aultrement il leur donneroit l'assault. Quand lesdits soldats se virent tant souldainement oppressés, pensans que le seigneur de Montigny, assez redoubté, ne disoit chose qu'il n'eusist fait à cop, ils rendirent la place, leurs corps et leurs biens saulves, et furent conduits environ eux trente, par les gens dudit seigneur, qui tint la place le demourant de sa vie et y mit souldars à sa volonté.

Advint en ce temps que Bertoulot de Louvain assembla aulcuns compagnons de guerre et se mit en embusche, d'ung matin, devant le chasteau de Honnecourt, tenant le parti des Franchois. Et quand ce vint que la porte fut ouverte et le pont dévalé, et que les vaches du chasteau widèrent pour aller aux champs, Bertoulot et les siens entrèrent et saisirent le chastelain prisonnier. Advint aussi que Hellin Dès, accompaigné d'aulcun josnes paysans qui peu ou riens n'avoient veu, anis estoient très mal duitz de la guerre, se bouta en la place de l'Escluse, marchissant à la comté

d'Austrewan, et qui, pendant le temps qu'elle estoit Franchoise, portoit grand dommaige au pays voisin; dont, pour renfort de la place, le seigneur de Sempi, à qui elle debvoit appartenir, y envoya aulcuns souldars sortis d'artillerie, qui ne peulrent venir à temps, car le seigneur de Goy, marissal de France, le bastard Cardon Guergue, le Verd et aultres des garnisons à l'environ, en nombre de sept cents chevaliers et quatre mille piétons, se trouvèrent à l'heure de mynuict, le vingt et unième jour de juing, devant ladite Escluse, firent provision de fagots, amenèrent eschielles, engiens et artillerie pour donner l'assault; et premier le batirent incessamment de deux gros courteaux, puis six heures au jour jusques à onze heures, tellement que les povres paysans qui s'y estoient boutés, furent tout espouvantés. Hellin Dès, pensant que secours estoit loingtain, qu'il estoit mal pourveu de gens, de vivres et d'artillerie, rendit la place, leurs corps et leurs biens saulves. Et quand Franchois en furent au-dessus, ils démolirent le fort, si que oncques puis ame ne se y bouta. Et par ainsi, tant d'un costé comme de l'aultre, fut la paix brisée et cassée, qui à si grand labeur fut tissue, à si grande joye reçue et malheureusement brisée et corrompue.

CHAPITRE CXLVII.

La prinse de Thérouanne.

Sallezar, fort experimenté en la guerre, hardi, entreprenant et subtil conducteur de gens d'armes, adverti aulcunement de la disposition et conduite de la cité de Thérouanne, délibéra pour passe-temps en lieu d'oiseuse, de faire une emprinse sur ladicte cité, et desployer force, savoir gens et avoir, pour la conquerre au proufit du roi des Romains, et de la retirer hors des mains du roi de France, qui par le trespas du duc Charles, que Dieu absolve! l'avoit occupée et destenue par l'espace de neuf ou dix ans. Dont, pour achever ceste emprinse, ledit Sallezar assembla de quatre à cinq cents combattants, assez vaillants et fort aventureux, lesquels montèrent sur mer en bateaux couverts, feindant que c'estoit sel, pour mieulx celer faict, et par un soir arrivèrent à Gravelinghes; et pour ce que si petit nombre de gens ne souffisoit point à si grosse besoingne faire, il s'accompagna de quatre cents Anglès que le roy d'Angleterre avoit fait chasser hors de la garnison de Calaix, desquels le souverain conducteur estoit Thomas d'Amont, fort expert et bien renommé au mestier d'armes.

Ces deux bandes ensemble unies, firent provision d'eschelles, engiens, cordes et instruments convenables à telle besoigne, et à moins de bruict et le plus secrètement que possible leur fut, par une obscure nuict et fort pluvieux, qui fut par un vendredi le neuvième de juing, an quatre-vingt-six, se trouvèrent vers Thérouanne; et au quartier vers l'église de Saint-Nicolas se devalèrent ès fossés. Se vindrent à la muraille, dressérent leurs eschelles, et sans avoir aulcun entendement avec ceulx de léans, montèrent vigoureusement en hault. Le seigneur des Querdes sentant les courses prinses et attentées qui lors se faisoient sur les frontières de France par ceux du parti du roy des Romains, afin de prévenir au dommaige qui s'ensuyvit, pressa fort ceulx de Thérouanne de recepvoir garnison; et nonobstant leur refus, les fourriers Franchois estoient venus ce mesme jour pour diviser les quartiers; et de faict retindrent son logis, où se logèrent aultres hostes qu'ils ne pensoient.

Quand la partie des Anglès et la partie des Bourguignons, fiers comme luppars et hardis comme lions, se trouvèrent par moyen de leurs eschelles à peu de noise sur les murailles de la ville, tous résolus de la prendre ou d'estre prins, de tout perdre ou de tout gaigner, ils ne trouvèrent de prime face guaires de résistance, car pour l'horrible temps qui lors estoit impétueux tant de vent comme de pluie, le guet de la nuict qui ce quartier avoit en

charge, s'estoit retiré ès tours prochaines; si ne povoit garder le fort ni regarder l'effort de ses ennemis, lesquels, à peu de gré et de grâce d'eux, sans crainte de doubte, de tempeste ou d'oraige, s'estoient travaillés et venus de loing pour esveiller leur guet; et de faict, ce que debvoient faire, trois ou quatre de ceulx du guet de la ville, retirés au quoi arrière des cresteaulx, pour la dureté du temps, oyants la froisse de ceulx qui montoient, demandèrent qui vive! et ceulx qui montés estoient respondirent de vif estomacq, vive Bourgogne! à quoi ledit guet répliqua par manière de truffe. C'est bon à savoir que Bourguignons se trouvèrent à ceste heure sur les champs par ce beau harle. A ces mots n'y eut plus de response; mais mirent leur entente Bourguignons et Anglès de ramper à mont tellement, qu'ils se trouvèrent à la muraille en assez bon nombre; et quand le guet se sentit avironné et approchié de tous costés d'aultre manière de gens que de ceulx de sa sorte, il volut eslever un grand effroi; dont l'un entre les aultres s'advancha de crier alarme! mais il fut incontinent féru par un Bourguignon, et tant angoisseusement navré, que tost après il rendit l'ame. A l'exemple duquel les aultres eurent conseil et advis de eulx taire; et furent tellement menachés, sur paine de mort, que oncques puis mot ne sonnèrent. Lorsque Bourguignons et Anglès se trouvèrent sur la muraille et au-dessus du guet, ils descendirent en la ville, et se tirèrent au marché, où

ils crièrent. « Vive Bourgogne ! tuez tout et mettez » tout à feu et à l'espée. » Ceulx de la ville, qui paisiblement dormoient en leurs lits, cuidans d'estre bien gardés, non advertis de ceste verde emprinse, furent grandement esbahis, et non sans cause, de voir ce criminel resveil. Ceulx qui s'advanchoient de mestre teste à fenestre pour enquerre des nouvelles, estoient rudement salués de viretons et traits à pouldre, qui les firent à cop se retirer; et comme saiges et bien advisés, serrèrent leurs huys, et ne widèrent de leurs maisons jusques à ce que l'effroi fut passé. Les chanoines de Nostre-Dame firent difficulté d'ouvrir leurs cloistres, mais à la fin furent ils convaincus; et Sallezar s'aida des siens; et à peu de résistance, se trouva maistre de Therouanne.

Il la fit diviser par quartier, et un chacun d'eux print logis selon son assentir. Il fit convenir devant lui les principaulx de la ville, et faisoit l'or, l'argent, les joyaulx et vasselles des manans, pour les distribuer aux compagnons qui ceste emprinse avoient furni, car ainsi leur avoit promis; mais les robes et meilleurs vestements desdits manants, furent mis en réserve et par inventaire, pour en faire le bon plaisir du roy des Romains.

Peu de jours après, vingt-quatre ou trente Anglès chargèrent sur charriots la part du butin qui leur fut distribué, et tournèrent les timons devers Saint-Omer. Quand ils se trouvèrent emprès la justice, chantans et fort joyeulx qu'ils estoient

venus si près de ville sans avoir dure rencontre ni grieſve fortune, une embusche de François chargea sur eux, qui en occit trois, saisit aulcuns d'eux, et ravit leurs proyes; et partie de l'artillerie du roy de France, comme bastons et grosses pierres, furent trouvés alors à Thérouanne, frontière du pays, pour en besoingner à temps opportun; de quoi les Bourguignons se réputoient plus joyeulx de les avoir conquis que d'y avoir trouvé ung grand riche trésor; et d'aultre part, la perte de ladicte artillerie estoit dure à porter aux Françhois, souverainement au seigneur des Querdes, qui lors tenoit la monarchie de Picardie en sa domaine; et cuida recouvrer par finesse et cautelle, ce qu'il avoit perdu par mal garde; et de faict, l'un de ses capitaines nommé Perrot, gascon fort subtil et cauteleux, accompagné de vingt ou trente complices de mesme, les persuada tellement par aulcune intelligence, qu'ils conclurent ensemble que ledit Perrot et ses adhérents, faindans de se vouloir rendre du parti des Bourguignons, furent receus à Thérouanne, et s'adressèrent à Sallezar; lesquels, comme les doulces sireines endorment de leurs chants armonieulx les patrons de galées, il fut enveloppé, séduict et achermé de leurs doux affaictez languaiges, mixtionnés toutefois de fraudes et déceptions; et tant bien patelinèrent, que ledit Sallezar bailla au capitaine Perrot l'une des portes de la ville.

Le seigneur des Querdes, adverti que son Perrot

estoit en estat et en train de parvenir à ses attainctes, fit loger secrètement une fière embusche auprès de ladite porte, afin de recouvrer la ville; et ce mesme soir Perrot tint la porte plus longuement qu'il n'estoit de coustume, et fit mettre aulcuns engiens hors, de quoi le peuple estoit mal content. Sallezar, adverti de ces manières de faire, assembla à toute diligence la pluspart de ses gens, et les fit tirer ès portes, et charger sur ces pélerins. Quant Perrot et les siens se trouvèrent surprins en leurs mesus, et qu'il estoit en danger de sa vie, il saillit par-dessus les murs et eschappa lui dixième; puis ses compagnons, quinze ou seize, coupables de son maléfice, furent à mort exécutés; mais du parti des Bourguignons y morut le seigneur de Pierues; se fut bruslée une malheureuse qui conduisoit la trahison; et pour ce que pendant le temps de cet alarme, les grosses cloches de la ville sonnoient à cause d'un grand oraige qui lors s'estoit eslevé, l'embuche des François cuidant estre découverte et que l'on sonnast les cloches de l'effroi, se deslogea soubdainement, et tourna en desroi; se fut rudement poursuivie par Sallezar et les siens.

CHAPITRE CXLVIII.

L'entrée du roi des Romains en Anvers, Malines et Bruxelles, ensemble la descente de l'empereur en Brabant et en Flandres.

Les grosses villes du pays de Brabant sentans l'approche du roy des Romains, firent grosses préparations pour le recepvoir et conjouir en sa prospérité et bienheurée fortune; car chose nouvelle et non accoustumée estoit d'avoir un roi à seigneur, et qui jamais n'estoit advenu des temps des Brabânchons, qui lors vivoient. Entre les aultres villes bonnes et opulentes, Anvers, qui toujours l'avoit consolé en ses diverses adversités, se mit en son debvoir, et fit faire plus de mille robes de couleur vermeil et de la parure du roi, fit préparer les rues et maisons de verdures et de riches draperies, fit plusieurs histoires aornées de drap d'or et de soie, fort grans et sumptueux, et lui présenta le palle. Notable procession alla au-devant du roi à grand triumphe et magnifique ordonnance, qui seroit longue à mettre en compte; et fit son entrée le douzième jour de juing, an dessus dit, où il fut grandement honnoré, et festoyé à grande liesse et haulte esjouissance de tout le peuple.

Peu de jours après il entra à Malines, où mon-

seigneur Philippe, son seul unique fils archiduc d'Austrice, et duc de Bourgogne, illecq accompagné de monseigneur de Ravestain, des chambellans, maistres d'hostel, chevaliers et gentilshommesde son hostel, allèrent au-devant pour le révérender, ensemble les habitans de la ville, tant de l'églisecomme ceulx de la justice, bourgeois et marchands, habitués de la couleur et pareure du roi, auxquels ils présentèrent un riche palle; et avoient faict en plusieurs carfours des rues où il debvoit passer, histoires par personnaiges, tendu le front des maisons de tapisseries, et chargé de luminaires de cire, en telle abondance qu'il sembloit que ladite ville fusist quasi esprinse en feu et en flambe.

Le lendemain, le roy se deslogea de Malines pour faire son entrée en Bruxelles, laquelle, pour lui complaire, avoit fait grans et sumptueux apparaux; car depuis la porte du rivage jusques à Condenbergh, les rues estoient tendues de tapisseries brocqueterées et aultres exquis ouvraiges, les quarefours décorés de quarante à cinquante histoires bibliennes et morales. Chacune entrée du marchié avoit sa porte grande et forte, eslevée artificieusement, composées de painctures moult sumptueuses. Aulcuns mestiers, pour faire leurs allumeries et monstres de nouvelletés, avoient retenus certains hostels, revestu les uns de drap d'or et de soie, les aultres armoyés des armes et blasons de l'empereur, du roy et de l'archiduc son

[redacted]

se continuèrent sur le marchié six ou sept nuict entières, pendant lequel temps se multipiloient plaisans esbats, esbattemens joyeux, joyeusetés nouvelles, nouvelletés haultaines, hanltains festoyemens et festes d'instrumens.

En ces jours vindrent nouvelles au roy, que l'empereur son père descendoit en Brabant; si se partit soubdainement à privée maisnée de Bruxelles, et se tira à Louvain, où l'empereur fut receu en poinct, si somptueusement que si on eusist esté adverti de sa venue; mais les Bruxellois, qui encoire estoient sur les rencs des préparatoires de la réception du roi, se mirent grandement en leur devoir; ils tendirent nouvelles rues, amplièrent nouveaux luminaires, soutillèrent nouvelles histoires, eslevèrent nouveaux esbastemens, et exposèrent nouvelles finances; et si le fils avoit esté excellemment festoyé à son joyeux advènement royal, encoires le fut mieux le père, en faveur du fils et de l'enfant du fils, seigneur naturel du pays.

Les seigneurs de la loi, nobles, bourgeois, marchands et manans de la ville, habitués de la parure du roy, issirent par la porte auprès de Sainte-Goule; et allèrent aulcuns une bonne demi lieu pour le révérender. Messeigneurs de l'église, séculiers et réguliers, religieux, possessans et mendians, sœurettes et beghinettes, à solemnelle procession se mirent en ordonnance, pour eux humilier devant la majesté impériale, qui jamais n'estoit descendue personnellement en leur ville. Et se

chacun à son possible se mectoit en paine, selon sa faculté et vocation, de l'honorer et conjouir, il n'est à doubter que entre les nobles personnaiges, et trop plus que nul des autres, le josne archiduc Philippe d'Austrice et de Bourgogne, unicque fils du roi, honorablement accompagné du seigneur de Ravestain et des nobles de son hostel, se mit sur les rencs, pour veoir et bien viengnier l'empereur son grand père; et son grand père le désiroit d'aultre part plus à veoir que nule rien: car tant de loables et honnestes rapports, par gens dignes de crédence, lui avoient esté faicts de lui, que l'œil et le cœur embrasés d'amour paternelle, constraindirent le très noble corps fort ancien du très sacré César, toujours auguste seigneur du monde, à veoir et visiter le très gracieux jouvenceau, vergeon de paix et salut du pays. Et non en vain se travailla le très illustre et glorieux empereur, car le très inclite duc Philippe son nepveu, eagé de huict à neuf ans, estoit alors, pour un josne prince, tant bien adresché et doué des dons de Dieu et de nature, et de bonnes mœurs et formosités corporelles, de gravitez et princiales contenances, que c'estoit un chief-d'œuvre en terre, un second duc Philippe ressuscité au monde; et avec ce qu'il estoit naturellement enclin à bonnes meurs et seignorieuses conditions, il avoit personnaiges de mesmes, comme messire Olivier de la Marche, son grand maistre d'hostel, et aultres, qui à ce l'enseignoient et morigénoient.

Ainsi donc, l'empereur estant en son charriot, accompagné du roi des Romains son fils et de l'archiduc d'Austrice son nepveu, montés à cheval en grand triomphe, entra en Bruxelles la nuict de la Magdelaine, an dessusdict, en passant par-devant Sainte-Goule, descendans en bas et remontans jusques le Condemberghe, où tous trois furent logés et reçus à grant liesse; et par les quarrefours et rues où ils passèrent furent faictes nouvelles histoires, nouveaux luminaires, ensemble nouveaulx esbastemens; et présentèrent ceux de la ville à l'empereur, deux queuwes de vin, deux bœufs, une aiguerre et un grand plat d'argent.

En ces jours estoit en grand beubant et fort gorgias, sire Martin, sonastre capitaine des Allemans, lequel, tout chargié d'orfavrerie, pareillement ses paiges, tambourins et aultres en grand nombre, et tous d'une livrée, lui seul à cheval, lorsque l'empereur, le roi et les nobles alloient à pied, se gaudissoit plus pompeusement que s'il eust esté fils de prince ou d'un bien grand comte.

Le lendemain, qui fut jour de la Magdelaine, le roi, accompagné de ceux de son hostel, environ huit heures au matin, se tira vers le logis de l'empereur, lequel, tenant le roi par la main, se tira vers Sainte-Goule, tous à pied, pour oyr la messe; et quand ils furent devant les bailles de Condenberghe, le josne archiduc Philippe son fils, le plus honnestement de jamais, vint faire la révérence à l'empereur son grand père et au roi son père, qui es-

toit chose fort plaisante à veoir, dont plusieurs nobles cœurs, par admiration de joye, ne peulrent contenir leurs larmes; et non sans cause, car oncques de vivant d'homme si grands ne si puissants personnages, ne de telle proximité de sang ne se trouvèrent en Bruxelles. Et disoient aulcuns qui les regardoient : «Véez-ci figure de la trinité, le père, » le fils et sainct-esprit. » Moi, le plus simple de tous aultres, oyant ces mots, et regardant ces trois personnages ensemble par amour unis et procédans par consanguinité l'un de l'aultre, par similitude de la trinité céleste, proposai de faire, à la louange et exaltation de leurs dignités et excellences, un petit traité intitulé le Paradis Terrestre, duquel le contenu s'ensuist.

CHAPITRE CXLIX.

Le Paradis terrestre.

Considéré que les humains sont créés à la semblance de l'éternel impérateur, et que les cœurs des simples idiots, ensemble les ambitieux, iceulx aveuglés des biens terriens, ne scevent ou veullent congnoistre sans miracles fort apparans, le supernel fabricateur dont ils sont images et faictures, moi, le plus rude de tous les aultres, selon mon gros pesant engin, leur voeil démonstrer paisiblement un petit Paradis Terrestre, par lequel figu-

rativement ils auront cognoissance d'un seul Dieu tout-puissant, régnant en trois personnes, des mistères de son glorieux enfant, de la réparation d'humain linaige, des paines d'enfer, du feu du purgatoire, de la venue de Antechrist, du très rigoureux jugement et de la court céleste. Et ainsi que l'universel fabrique nous est figurée à l'homme, nommé Michrocosmus, qui nous signifie le petit monde, duquel le chief, pour sa rondesse, est accomparé au ciel, les yeulx au soleil et à la lune, le cœur à la région du feu, la gorge à l'air, le ventre à l'eaue et les pieds à la terre; semblablement trouverons-nous, si bien les sçavons enquérir en quelque lieu, règne ou vergier, quelques équiparence ou figure de céleste Cour triomphante; et mesmes la splendeur des cieulx, les estoiles et le cours des planètes proportionnellement réglées et ordonnées de degré en aultre du suprême gubernateur, seul principe et cause première, nous enseigne clairement la manière de nous conduire et comment les uns doibvent seignourir sur les aultres.

La lune, qui est la plus basse planète des aultres, et la plus prochaine de la terre, laquelle souvent elle circuit, représente l'estat des laboureurs de fort basse vocation, lesquels doibvent pareillement circuir, arrer et culturer la terre; car la lune, doulce nourrice des eaues et vraie mère des humeurs, fait multiplier les herbes des prés, les semenches des champs et les verdures des bois, prestant sa lumière en temps nocturnal aux voiagiers,

aux véneurs et aux maroniers. Et pour ceste cause, les payens la révérendèrent comme une déesse et la firent paindre en forme d'une dame, portant arc et flesches en main, avironnée de nymphes et de satyres cornus.

Mercure, seconde planète ensuivant, située dessus la lune, laquelle accomplit hastivement son cours, est comparée à marchandise. Les Égyptiens, qui premiers donnèrent spéculation aux mouvemens du ciel, connaissans sa propriété, le nommèrent Dieu d'éloquence, duquel la statue portoit esles au chief et aux talons, et tenoit une flute qui les gens endormoit; par laquelle nous est signifié que les marchands, par leurs doulces paroles, doibvent allicier les corraiges des hommes, courrir sur terre, naiger par mer, et voller comme les oyseaux à la subvention de la chose publique.

Venus, ensuivant Mercure, située un estaige plus hault, pour la bénévolence de son gracieux regard, est figurée à l'estat de bourgeoisie; car, ainsi que Vénus, par son influence amoureuse, incline les hommes aux carnelles concupiscences, par quoi elle est dénommée déesse de volupté, les bourgeois semblablement, trop plus que nuls des aultrés dessusdits, sont adonnés à dame oiseuse, aux jeux, aux devises, aux esbats et tous fols délits mondains. Et ja-çoit-ce que Vénus et plusieurs corps célestes aient direction sur nous, comme les supériores sur les inférieures, les grands sur les petits,

les forts sur les foibles, et les nobles sur les villains, toutesfois nous avons francq arbitre et raison vertueuse qui nous enseigne de choisir les mœurs et éviter les vices.

Le soleil, situé au milieu des planètes, qui eslumine et précède toutes aultres en vigueur, chaleur et splendeur, est comparé à l'estat de l'Eglise, aux bons conseils des nobles et à la subtilité des gens mecquanicques. Les anchiens philosophes non illuminés de clarté divine et supernaturelle, considérans la vertueuse influence et admirable efficace procédant du soleil, lui attribuèrent divinité; si le nommèrent Appollo, dieu de sapience et père de vie; et, comme dit Aristote, l'homme et le soleil engendrent l'homme; et Sainct-Ambroise dict, que le soleil est l'œil du monde, la joyeuseté du jour et la beauté du ciel, la grâce de nature et la prestance de créature. Et ainsi que le soleil, par son rutilant ray, illumine non-seulement les corps célestes, mais aussi les terrestres, l'Eglise pareillement, par la resplendissance de la foi catholique, illumine non-seulement les nobles personnaiges, mais aussi les bourgeois, les marchands et les laboureurs. Et afin que les cors animaulx, végétatifs, sensitifs et raisonnables, sentent la force génitive, nutritive, augmentative, modificative et consolative, Dieu l'a constitué dominateur sur les vivans, et choisi pour temple et oracle, selon ce que dict le psalmiste: « *In sole posuit tabernaculum suum.* » En oultre, nous voyons à l'œil que

le hault soleil de justice représentant le bon conseil des nobles, tant en chief comme en membres, que par ses puissants rais scintillans, a totalement illuminé nostre royal Jupiter, coadjuteur de son anchien père, qui resplendit sur tous et excède des ciels les plus clères estoiles.

Mars, reflamboyant comme feu chaud et secq, constitué en la cinquième sphère est figuré à l'estat de noblesse ; car, pour la propriété de sa fière constellation, ensemble les cruels effets dont il est commoteur et cause, les poëtes anchiens le nommèrent Dieu des batailles, duquel l'imaige estoit de folle contenance, ayant le haulme en la teste, tenant un grand flayau en main, et séant sur un chariot, en signifiance des terribles armes, surrection de guerre, sequelles de charroy, commotion de peuples, effusion de sang et dure discipline, que ceulx qui sont introniśés en son faire, aulcunement incitent, préparent, commencent, espardent et perpétrent. Et pour ce que Mars est en plus hault degré que ne sont le Soleil, Vénus, Mercure et la Lune, l'estat de noblesse doibt avoir regard sur eulx, et donner protection à l'Eglise, à la bourgeoisie, à marchandise et à labeur.

Jupiter, planète seigneurieuse, gracieuse et bénivolente, triumphante en sixième sphère, est comparé au noble estat des princes, pour ce que, quand il est associé de Mars en temps chaleureux, sa naturelle puissance est de eslever vents, produire scintillation, et de causer les terribles tonnoires,

ainsi que les princes de maintenant, accompagnés des nobles en temps d'esté à ce convenable, font la terre croler de leurs engiens cruels, troubler la mer de leur hideuse tempeste, et resplendir les airs de leurs claires armes. Tant portèrent d'honneur les poètes à Jupiter, fils de Saturne, qu'ils le nommèrent roi du ciel, aidant ou secourant son père, et feindirent qu'il estoit en un trosne d'ivoire séant en majesté royale, tenant le sceptre en une main, et en l'aultre fouldre et orages qui cranetoient les monstrueux gayans (géans). Auprès de lui avoit un aigle aux esles développées, qui, entre ses pieds, tenoit un gracieux jouvenceau. Ce mystère poétique se puet comprendre et atribuer au très auguste roi des Romains, de son père coadjuteur, lequel séant en hault trosne d'ivoire aorné de vertus, fort cleret net et quasi incorruptible, a prins le sceptre en main, pour impartir et contribuer graces, dons, faveurs et honneurs aux comtes, barons, vassaulx et subjects, et en l'aultre main, tient les esclistres, pour fouldroyer les orgueilleux gayants, par l'imaige, force et vertu du glorieux aigle sacré, et qui assiste et tient son fils en seure et bonne garde, retiré hors des pattes du lion.

Saturne, planète fort tardive, située au septième estaige, assez loingtaine du soleil, est équiparée à l'estat des nobles anchiens pers hors de chaleur, frois, attemperés, prudents et expérimentés. Et ainsi que Saturne, jadis dénommé père originel des Dieux, accompagné de Ops son es-

pouse, enseigna aux terriens la mode de semer les bleds, si que en son temps fut le siècle d'or, pareillement le très sacré impérateur, qui la terre tient en commande, père des pères, seul roy des roys et seigneur des seigneurs, par la sagacité des anchiens, et sans conseil des nobles sénateurs, exemplifie les joesnes princes, s'ils veulent ensuivir ce train de avoir cler et aurent règne de règner en prospérité, de prospérer en unité, de unir ensemble les coraiges, d'encoraiger les bataillons, de batailler les rebellants, de repeller mauvais plantaige, de planter fruict et messonage, de messoner bon labouraige, de labourer en augmentant, d'augmenter en multipliant, de multiplier le semaige, et de semer le bon terraige. Le firmament, décoré de mille millions d'estoiles, qui amplecte et excède les sphères des sept planètes, représente l'estat des nobles vertueux, haults hommes trespassés de ce siècle, lesquels, après le decours de leur vie, par leurs glorieux faicts, haultains exploicts et louables mérites, ont esté translatés lassus, et comme estoilles resplandissantes les unes plus que les autres, selon la faculté de leurs proesses et prud'homies, nous sont miroirs, vifs exemplaires et clère vision de parvenir en celeste demeure.

Les sept planètes erratiques, qui représentent l'estat de vivants, ont à la fois train retrogade et se maynent d'occident en orient, contre le commun cours du ciel; mais les estoilles du firmament, fixes

en leurs sphères comme cloux en roes de charriot, se maynent incessament au cours de la totale masse, par les signes du zodiach, les imaiges et les figures que nous voyons au firmament, comme ours, aigles, lions, daulphins, aigneaux, taureaux, capricornes, screvices et sagittaires, connaissons nous les armes, les bannières, les enseignes, les timbres et les hachemens des empereurs, rois, ducs, marquis, comtes, barons, et chevalereux champions, par qui le bon zèle qu'ils ont eu à Dieu et à la chose publique, sont logés et intronisés *in firmamento virtutis ejus*.

Le ciel impérial est le plus précieux des aultres, pour ce qu'il fut créé avec les angels, et principalement ordonné premier pour les bien heurés. Et pour ce que ledit ciel est immobile et incorruptible, et que l'organe visuel n'y peut atteindre son objet, et n'est quelque raison naturel qui nous puisse réduire à congnoistre des glorieux divins mystères qui là se causent et exploictent, il n'est quelque similitude qui s'en puist tirer. Mais est à croire que ce hault ciel impérial est le sainct siège impérial d'un seul Dieu tout-puissant, régnant en trois personnes, adviironné d'angelles, d'archangèles et de bienheurés saincts, et esleu par milliers et légions. Puis donc que le demourant de ciel transcende nostre entendement, et ne percevons quelque rien en quoi le créateur perdurable triumphant en gloire céleste, se puist au vrai approprier, il loist jetter nostre regard en bas, et enquérir quelque chief-

d'œuvre exquis, en qui l'imaige déifique soit au vif fort bien empraincte, ensemble la cour glorieuse, afin de veoir, de percevoir, d'apprendre et de comprendre quelque beau paradis terrestre.

Regardons donc sous quel climat et en quel quartier de la terre l'air est le plus sain, pur et attempéré, et s'il y a abondance de fruict délectable, ensemble honnestes personnaiges pour en donner l'équiparement. Il est besoin de le quérir en septentrion, quand il est escript : *ab aquilone panditur omne malum.* Si n'est-il en Noirwège, qui est région de ténèbres ; si n'est-il en Hiberne, car illecq se trouve le purgatoire Sainct-Patrice ; mais si possible est de le trouver en occident, le très cler et resplendissant palais d'Angleterre nous en donner quelqu'apparence : la terre est fort délectable, séparée de toutes aultres pour la singularité d'elle ; elle abonde en fruicts, en métaux, et en pierres précieuses appelées Marguerites; Angleterre ; depuis cent ans ou environ, a été anoblie et repeuplée de puissants royaulx personnages, pères et fils, si vertueux que par leur hault tonnerre ont fait trembler l'ysle de Franche, ont faict cheoir les tours gallicanes, ont espouvanté leurs ennemis, si que par leurs œuvres miraculeuses, la terre de Dieu bénie fructifioit en fructitude ; mais depuis que les victorieux personnages sont montés en gloire et ont acquis les diadèmes de perpétuel honneur, aucuns estrangers esprits, sont entrés au noble palais, se sont soulliez de sang humain, et faict sa-

crifice au dieu Mars des innocens enfans extraicts de royale géniture; et ont changé les habitans d'icelle vaillance en vengeance, honneur en horreur, clémence en démence, dévotion en dérision, félicité en férocité, et est maintenant ceste terre plus terrifique que déifique. Puisque Paradis Terrestre ne se poelt trouver en occident ni en septentrion, chercher le convient en quelque quartier méridional; et semble de prime face qu'il se trouvera de lègier, selon le dict du canticque: *Deus ab Austro veniet.* Et ne voy province plus propres à le comparer que la très chrétienne maison de France; car Paris, cité royale, qui semble un Petit Paradis, et de nom et de faict habonde en délices, en beauté et en floriture, plus que nul qu'on voye à l'œil. Paris porte l'arbre de vie temporelle, c'est l'expérimentée science de médecine; Paris porte le fruict de bien et de mal, ce est le fort et juste droict canon; Paris porte le fruict du vrai et du faulx, c'est le bel arbre de porphire avec les sept arts libéraulx, et plusieurs arbres de science qui là flourissent et germinent; et au milieu de sa closture, pour arrouser ce vertueux plantaige, sourd la fontaine de justice, tant clère, froide, bien apurée, et dont la rive est tant saine, qu'elle modifie, conforte et rectifie les povres corps humains. Guaires ne s'en faut que Paris ne soit paradis; mais il est escript en Genèse: *tres vidit et unum adoravit:* de trois personnes comprinses en la Trinité, l'on ne perchoit en France qu'une seule

imaige sanctifiée, représentant la personne du fils, lequel assez josne d'ans croist en meurs et en sapience, et ne a encoires desmonstré les miraculeuses opérations que le père a mis en sa puissance. Tournons donc nostre face en orient, où se doibvent faire nos précations, et regardons en quelle région nous pourrons trouver trois personnes en unité; pour avoir congnoissance de la court céleste.

Il est assez à croire que si nous jectons nostre regard sur le sainct trosne imperial, nous trouverons les personnaiges qui nous donneront similitude de la rédemption humaine; non point que je veuille déifier les princes; mais pour édifier le simple peuple, qui à dur croit les sainctes escriptures, je ferai comparaison de l'invisible au visible, de l'éternel au temporel, et du facteur à la facture: car les hommes sont plus propres à ce faire, que ne le sont lions ou bestes sauvages. Il est escript: *Dii estis*; et d'autre part: *Ecce Adam factus est quasi unus ex vobis;* puis dit *Végèce*, au second livre, que quand l'empereur a prins le nom d'Auguste, on lui doibt prester service et honneur, comme s'il estoit Dieu en terre, pour ce qu'il est imaige et semblance du perdurable impérateur, pour donner foi aux saints docteurs, qui nous enseignent que par les péchiés des premiers parents, qui volurent gouster la pomme, nous fusmes forbanis de la clère vision de Dieu et possessés du prince des ténèbres; nous en avons figuré pour

nous mesmes, quand, il n'y à guère de temps, que par les mesus de nos grans pères, qui ont volu toucher la pomme d'or par grand appétit de régner, nous avons été eslongés du sacré sceptre impérial, et possessés des ennemis qui nous ont faict aourer leurs idoles en délaissant anchiennes traditions et les sainctes loix paternelles. Mais le souverain roi des rois, seul seigneur de tout le monde, à l'intercession des justes, nous a regardés d'un œil de miséricorde, et pour nous retirer hors de captivité, fit saluer une pucelle noble nommée Marie, issue de royal estoc, croissant comme lys entre les espines, et de son impérial arche a fait descendre en nostre région l'archiduc Maximilien, son très aimé unique fils, lequel, quand il s'est trouvé en ce val misérable, rempli d'ennemis cornus, à l'aide des hommes de bonne volonté, a tellement exploictié par miracles apparans et vertueuses opérations, qu'il a, comme les mauvais esprits, desbrisé les idoles, redresché les boiteux, resluminé les aveugles, ressuscité les morts et converti plusieurs mescréans à la loi; et finablement s'est tant humilié pour nostre salut, qu'il s'est offert à tous périls mortels, a soustenu plusieurs opprobres, a esté abandonné de ses frères, a porté la pesante croix, a senti le fer de la lance et enduré très griefve passion, puis il est descendu au limbe, a hurté aux portes d'enfer, a retiré l'humain linaige hors de grauwes des faulx satellites a recoeilli toutes ses forces, est ressuscité en puis-

sance, et est monté en haulte gloire, voyans ses parens et amis, et a dit à son père, de qui il a clarifié le nom : *Pater, manifestam nomen tuum hominibus.*

Plusieurs obstinés incrédules enveloppés de folles superstitions, et nous meismes qui sommes redimés par la sueur du noble fils, ne avons voulu croire les lois du puissant père, et maintenant voyons-nous clairement, par les vertus admirables du fils, que le père est seigneur de tout le monde, à qui tous rois sont tributaires ; car, ainsi qu'il n'est que un seul Dieu, un soleil illuminant les estoilles, ung seul phénix en l'air, une seule ame en un corps, et un seul Dieu au ciel, il n'est et ne doit estre qu'un seul seigneur en terre, attribué à trois personnes : c'est assavoir la couronne impériale à l'empereur Frédéric, le sceptre royal au roy Maximilian, et le chapeau archiducal au duc Philippe. Ces trois unis ensemble sont un sang, un voloir, un savoir et un povoir ; et se le josne archiduc veult cognoistre et demander que c'est de l'empereur, le roy lui peult respondre : *Philippum qui videt, me videt et patrem.*

Le père, à qui on attribue puissance, nous a desmontré charité ; le fils, plein de sapience, nous a soustenu en foi ; et le benoist vif esprit nous entretient en espérance. Par ces trois grands personnages avons vraie similitude de la très saincte Trinité : le père n'est créé de nul des deux ; le fils est engendré du père ; et l'archiduc Philippe, qui

signifie amour, procède de l'un et de l'autre. Et ainsi que le noble champion catholique, voulant complaire à Dieu et aux hommes pour atteindre félicité sommière, doibt estre habitué de sept précieuses vertus, foi, charité et espérance, qui sont théologales; prudence, force, attemprance et justice, qui sont cardinales; pareillement la seconde de nostre Trinité humaine, rédempteur de nous misérables, s'est advestu et habitué des vertus dessus dictes, et par le moyen de sept vertueux princes électeurs, les trois ecclésiastiques et les quatre séculiers, est monté au trosne glorieux de royale majesté.

L'archichancellier de Gaulle, cognoissant sa foi très chrétienne, l'archichancellier de Germanie, sentant qu'il est embrasé de charité amiable, et l'archichancellier des Itals, voyant son espérance saincte, l'ont choisi, esleu, en oinct et sacré roy des Romains, ensemble les quatre électeurs séculiers; et puis les vertus cardinales l'ont aorné de royale vesture et sumptueux joyaux. Justice lui donne l'espée, Prudence lui offre la pomme, Force lui présente le sceptre, et Attemprance la couronne. Voilà les sept vertus accomparées aux électeurs, qui sont les sept lampes ardans, illuminans l'universel fabrique; ce sont les sept angelles, les sept estoiles et les sept candelabres d'or au milieu desquels s'est trouvé le fils de l'homme, ayant couronne sur le chief, dont les cheveux sont fort resplendissans, de la bouche duquel pro-

cède un glaive agu de toutes parts, et auquel nostre souverain seigneur, le très auguste impérateur, son père, a dit: *Sede à dextris meis doneo ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.* Voilà le triomphe d'honneur, voilà la gloire de ce monde, voilà le Paradis Terrestre.

Pendant le temps que le fils de l'homme est descendu en terre pour nostre salut, quants nobles hommes tant de Bourgogne, d'Artois et des pays voisins, ont délinqui pères et mères, frères et sœurs, femmes et enfans, chambres, bois, trésors et richesses, pour ensuivir le très doux Messias, et deffendre sa très juste querelle! quants vrais martirs, comme le duc de Gueldre, messire Josse de Lalaing, messire Michiel de Berghes, le comte de Sorre et aultres grands personnaiges de clères maisons et haultes baronnies, ont espandu leur sang et offert leurs corps à divers tourmens, pour servir la pucelle et exaucer le nom de Maximilianus! quants simples corraiges de foible résistance, ont esté séduits, temptés et subornés de mauvais esprits, en délaissant lesdits commandemens, pour faire hommaige à l'idole exécrable!

Aulcuns gens ont mis avant que l'Antechrist estoit nez en Babilone, et qu'il boutoit ses cornes hors; mais il peult sembler, combien qu'il ait laissé aulcuns disciples en ce quartier, que son régime est failli et lui mort et passé. Je cuide qu'elle a fait son cours la malle beste; et qu'il soit vrai, nous en avons veu les signes admirables et cruels: ce

n'est aultre, sinon celui que le feu du ciel a fait descendre pour brusler nos haults édifices, et qui, par promessses et adulations, a converti les Mamelus, qui par menaces et horribles tortures a perverti les fors et durs corraiges, qui par ars et grans subtilités a sceu trouver les thrésors absconsés, et a fait porter son enseigne et caractères en la main droicte et au front des grans, des pusillanimes, des riches, des povres, des francqs et des serfs. Et qui veult scavoir le nom de la merveilleuse bestolle, s'il a entendement, il le cognoistra de legier; c'est le nom d'un homme qui pas ne se nomme Tetragrammaton; mais son nom contient quatre lettres en franchois, et en latin le nombre de six cens soixante seize, par tel si que D sera compté pour cinq cens, selon l'anchien usaige, en ensuivant ce qu'il est escript au treizième chapitre de l'Apocalypse. *Numerus enim hominis est, et numerus ejus sexcenti sexaginta sex.*

Ceux qui, durant ceste cruelle persécution, sont demourés en vraie foi, ont enduré la patience; ont porté fain, soif, froid et chaud; ont soustenu cruels lidenges; ont estez brulez et estaincts; ont servi la pucelle Marie et tenu les commandements de la loi, seront premiez du père et du fils; seront escripts en lettres d'or au livre de vie, et perpétuez en gloire, glorifiez en magnitude, magnifiés en scientitude, fortifiez en digne estaige, establis en hault maisonnaige, amassés en lieu honorable, honorés de gens amiables et aimés d'amour chari-

table. Ceux qui, par ignorance, force ou fragilité humaine, ne auront point resisté aux tentations et assaults des faulx ennemis, et auront aulcunement vacillé en la loi, sans tenir pied ferme, s'ils ont remors de conscience, en satisfaisant aux mesus, seront menez en purgatoire, attendants la grace et miséricorde du souverain, si que par les intercessions, aulmosnes et prières de leurs parents et vrais amis, parviendront au lieu de repos; mais ceulx qui par fin cauteleux, malice precogite, pour convoitise de régner, ont retournez leurs robes, ont prins leurs faulx visaiges, pour espanter les innocens, ont despité la loi escripte, ont brisé les commandements, ont renié leur naturel seigneur pour fuir à l'ennemi mortel, seront rués en ténèbres extériores, logés en cruel opprobre, livrés à grant confusion, privés de lumière haultaine et fourbanis du sainct empire, comme damnés et condamnés, comme fondus et confondus, comme sommés et consommés en deuil, confis et desconfis en pleurs, noyés et anoyés, aux pieds pillés et transpillés.

Que dirai-je plus: si nous voulons cognoistre les grands secrets de paradis et donner crédence aux lectures des saints docteurs qui nous afferment en la court céleste sont trois hiérarchies d'angèles, nous en avons vraie figure en monarchie impériale; en la première hiérarchie, sont Séraphins, Chérubins et Thrones parlans à Dieu face à face, ainsi que les princes, les chanceliers, les chambellans

sont prochains et familiers de la majesté royale. En la seconde hiérarchie, sont Dominations, Vertus et Potestez, commis et députés pour régenter les royaulmes, ainsi comme sont les conseillers des princes, les marissaulx des osts et les chevetains des armes. En la tierce hiérarchie, sont principaulx Archanges et Angeles, ayant regard sur les cités, les maisons et les hommes, ainsi que nos prévosts et baillis, et nos mayeurs ont en main le régime policticque, économicque et étihcque.

Et finablement, pour prouver le jour du jugement, nous voyons que tout ainsi que le fils de l'homme, nostre souverain seigneur, est monté au throsne impérial de son très sacré père, à grand triomphe, il est à grand triomphe descendu en nostre val, accompagné d'angélique chevalerie, pour rémunérer les bons et réprouver les maulvais; et de faict, a envoyé ses tubicineurs par les quatre anglets du monde, pour resveiller les vivans et susciter les morts; et sont venus à son command les juges et glorieux princes de la terre, aornés de couleurs d'or, ayans précieux vestements, qui, pour esclairer les pays, ont offert leurs corps au supplice. Et quand le roi sera assis au trosne de sa majesté, pour deffinir sentence criminelle et tout peser à la balance, les bons seront appelés à sa dextre, auxquels il dira : « *Venite, benedicti* » *principes mei*; pour ce que vous m'avez recheu, » repeu, visité, secouru et assisté en mes requestes, » vous aurez part à mon royaulme. » Puis il dira aux

cruels satrappes, pervers, tyrans et hideux satellites, qui seront au costé sénestre: «Par ce que vous » m'avez tourmenté, despité, laidengié, débouté » et deffié, moi et mes frères, départez-vous arrière » de ma face, car vous serez bruslés en feu de ma- » lédiction préparé aux faulx ennemis et esprits, » et livrés à divers tourments; et les bons seront » eslevés au throsne d'honneur et en gloire de mon » beau paradis terrestre, patron, figure et exem- » plaire de céleste court triumphante. » Laquelle nous veuille octroyer l'éternel roi qui règne et régnera *in secula seculorum, amen.* »

CHAPITRE CL.

Comment le seigneur de Molenbais s'excusa honorablement, en la présence du roi des Romains, d'aulcune charge dont il estoit notté.

Des tourbillons d'envie et de l'horrible vent soubtil de court, qui incessamment travaille les nobles, vertueux, haults hommes, fut angoiseusement accoeilli sire Bauduyn de Lannois, seigneur de Molenbais et de Sorre, chevalier de la Thoison-d'Or, chambellan de monseigneur l'archiduc d'Austrice, gouverneur de Lisle et de Bouchain. Pendant le temps que ledit chevalier estoit retourné de court en son mesnaige et en son chasteau de Sorre, murmures et détractions s'eslevèrent contre lui, en

taine et de Melun. Et pendant le temps que la proposition se faisoit, y survint messire Philippe de Clèves, le prince de Chimay, le seigneur de Sempy, ensemble plusieurs chevaliers et nobles hommes.

La révérence faicte au roi, silence imposé et licence de parler obtenue sire Bauduin de Lannoi, seigneur de Molembais fort eloquent et reverend personnaige, comme tout assuré, de bon, francq et hardi couraige, commencha à faire ses remonstrances, et mit avant les grans services qu'il avoit faicts de sa josne eage à la maison de Bourgogne, lesquels services n'avoient jamais esté repris ne chergié de quelque note deshonneste, et se donnoit grand merveille à quel titre et sous quelles couleurs, et de quels esperits estoient suscitées telles rumeurs, fort desirant toutefois sçavoir le principal motif, et de quelle sources elles naissoient, protestant aussi que s'il y avoit quelqu'un qui se volsist declarer partie, il estoit celui qui à toute force se desfenderoit, comme celui qui injustement est oppressé de ses émulateurs. Plusieurs aultres doléances fort doulcement persuadées, bien accoustrées de languaiges, proféra le proposant et d'ung organe fort bien resonnant, que le cœur du roi, ensemble toute l'audience, furent commeus à pitié; et jugeoit chacun en son couraige qu'il estoit à tort molesté. Dont, en continuant son propos, le seigneur de Lannoi, fort honorable personnaige, riche d'amis et de bonnes mœurs se print

à dire que se lui et les nobles seigneurs de son parentage véoient et scavoient ou perchevoient que le dit seigneur de Molembais fusist coupable de quelque forfaict et deshonneste blasme ils ne le vouldroient favoriser, assister ne conforter, ainchois le vouldroient et debveroient aider à le corriger et punir ; et d'aultre part, s'il estoit innocent du cas, ils supplioient très humblement au roi qu'il fusist comme devant restitué en son honneur.

Ces remonstrances faictes, et raisonnables excuses grandement pesées, ame ne l'accusa, ame ne se fit partie contre lui ; et le roi, qui premier l'avoit suspect par l'incitation d'aulcuns haineux couvers se contenta de lui ; le réintégra en ses offices, où il se conduisit fort bien et vertueusement, à l'exaltation de son honneur et au grand rebouttement et confusion de ses secrets émulateurs.

CHAPITRE CLI.

Puissante armée mise sus, par le roi des Romains, à son retour d'Allemaigne.

La renommée des haults triumphes et magnificence, que le roi des Romains avoit receu à son élection et couronnement estoit tellement espandue par pays, non seulement ès limites de ses alliés et bienveuillans, mais aussi ès régions de ses adversaires et paysans, que ce bruit causa liesse à ses

amis et tristesse à ses ennemis, redoublement d'honneur aux bons subjects féaux, reboutement d'orgueil aux haineux capitaux; et sembloit à ceux qui désiroient l'augmentation de son nom et gloire, ensemble le décorement des flamboians royaux florons de sa couronne, que, s'il voloit poursuivre, riens ne lui seroit impossible, et trambleroient devant lui ses ennemis comme escoliers devant la verje de leur maistre; et pour donner resveil aux Franchois des frontières qui long temps s'étoient tenus en oisance, il eut conseil de faire un grand amas de gens de guerre, auquel il y eut de trois à quatre mille Suisses, et autant d'Allemands lansquenets, avec plusieurs Picquars, Hannuyers et aultres, tant de cheval comme de pied, jusques au nombre de quatorze à quinze milles, les gens de cheval, sous la conduite de monseigneur Philippe de Clèves et le prince de Chimay, les gens de pied sous la conduite de monseigneur le comte de Nassou, et aultres chiefs et capitaines de guerre.

Ceste puissante et grosse armée se tira à Arques, auprès de Saint-Omer; et afin de trouver ses ennemis à plus grand nombre, et de attirer en bataille, si le temps et lieu et bon conseil s'y adonnoient, il délibéra de ravitailler Thérouanne, qui lors avoit nécessité de vivres. Se fut le ravitaillement puissamment fait et fort honnestement, sans quelque hasard, dangier ne fière empesche; et se admonstrèrent que peu les Franchois pour y querir los,

prouffit n'avantaige. Le roy voyant que ses ennemis ne se mectoient en poincte contre lui, les cuida trouver en aultre manière et quartier; et se tira vers la ville de Lens en Arthois, laquelle il print à peu de résistance; pareillement le chasteau, duquel estoit capitaine Pierre de Belleforière, accompagné de environ quarante Franchois, qui se rendirent, saulfs leurs corps; et ledit Pierre, ensemble cinq ou six aultres, à la volonté du roy.

Il y avoit en ladite armée une bande d'Allemans Suisses, lesquels avoient esté notés d'avoir esté cause de la reddition de Dolle, d'avoir servi le duc de Lorraine, et d'avoir esté aux souldées des frères de messire Guillaume d'Aremberg. La voix courroit lors aussi, et l'expérience en estoit grande, que ladite bande avoit entendement avec le seigneur Des Querdes et les capitaines franchois, tellement qu'ils se faisoient forts de prendre prisonnier le roy des Romains, le prince de Chimay, le comte de Nassou, ensemble les haults et puissants seigneurs; et par paction faicte, ceulx qui mettroient à fin de ceste besongne, debvroient avoir chacun d'eux dix parts pour jour bien assignés sur la ville de Paris. Dont, pour coulourer leur faict et exécuter leur malheureuse prétente, en quérant occasion de meslée, sonnèrent leurs tambours, et par grand tumulte se trouvèrent devant le roy, et lui dirent que, incontinent et sans quelque délai, ils vouloient qu'il leur fist délivrer tout ce qui leur estoit deu jusques à ce jour, et si

ce non, ils savoient bien qu'ils en avoient à faire; et à celle heure courroit la voix, qu'il y avoit à une lieue près du roy, environ mille chevaulx de l'armée des Franchois, qui attendoient leur proie.

Le roi des Romains, fort sage, bien moriginé et de vif esprit et plus cler que nul prince de ses contemporains, conceupt l'impétueulx corraige des Suissers, par les langaiges qui estoient de mesmes, et pensa bien qu'ils estoient escollés d'aultrui main que de la sienne. Dont, sans user des termes rigoureux, car il n'estoit pas heure, mais par doulces et agréables paroles, leur fict dire qu'il les feroit totalement payer, et en si brief terme qu'ils n'auroient cause deeux plaindre de lui. Ainsi furent rompus de leur mauvaise emprinse.

Ne demoura guaires que le roy fut adverti de leur cauteleux malice; si le fit sçavoir secretement aux princes de son ost, afin que, à toute diligence, ils se préparassent pour estre au-dessus d'eux, si besoing estoit; laquelle chose ils firent volontiers. Et finablement le roy fit signifier auxdits Suissers, qu'il estoit bien informé de leur malvaise intention, ce nonobstant ils seroient payés, puis iroient où bon leur sembleroit. Aulcuns d'eux s'excusèrent du cas, et les aultres se rendirent fugitifs et coulpables; car de prime face ils se joindirent de trois à quatre cents ensemble en l'assemblée des Franchois.

Le roy considérant les manières et estranges termes que lui tenoient les Allemands, voyant

d'aultre part que son artillerie ne lui donnoit nulle approche pour achever quelque haultaine emprinse, et que vivres à grand difficulté arrivoient à son ost, il se tira de sa personne en la ville de Lisle, et laissa son armée à la Bassée, en la conduite de ses princes.

Pendant le temps que le roy séjournoit à Lisle, le bastard de Fiennes, lequel s'estoit nouvellement marié à une femme vefve d'ung archier de monseigneur de Nassou, fut piteusement occis en la ville de Lisle par ledit archier et un sien frère archier, qui soudainement se saulvèrent en l'église de Sainct-Estienne. Ledit bastard, qui ce dit jour s'estoit confessé et avoit receu le corps de Nostre-Seigneur, fut fort plaint de ceulx de la ville et de plusieurs gentils compagnons de guerre, qui recueillèrent son corps et l'ensepvelirent honoblement. Il estoit fort recommandé, subtil et expérimenté au mestier d'armes, et portoit le meilleur œil de gendarme que nul autre de son temps; si que par les emprinses et hardies courses qu'il avoit plusieurs fois faict sur les Franchois, esquelles il s'estoit honnestement conduict, sans porter guère de préjudice aux laboureurs, il estoit aimé d'un parti et d'aultre. Durant la guerre des Flammengs contre le roy des Romains, les Ganthois le firent conducteur de leur armée, où il les servit grandement et fort à leur appaisement, et depuis qu'ils furent reconcilliés, le roi à son entrée de Gand, lui pardonna, et le receut en sa grace; et

avoit au jour de son trespas la charge de cen lances, sous monseigneur Philippe de Cleves fort triste et desplaisant de sa mort.

Pour ce que la ville de Douai, entre les aultres avoi toujours tenu pied ferme pour le parti du roi des Ro mains, en livrant bonne guerre aux Franchois, le Franchois le coeillèrent en grande haine, et firen plusieurs assaulx pour ravir par emblée ce qu'il ne pouvoient avoir par armes. Et advint en ce temp que le seigneur Des Querdes envoya Jehan de Cour teville, son maistre d'hostel, accompagné de Jeha de Bournonville et dix huit ou vingt compaignon de Boullenois, lesquels se trouvèrent une nuit devant Douay, les aulcuns entre le racquet et l fossez; et les aultres approchèrent si près du for qu'ilsse prindrent à tempter les fossés à tout plomb luges, lattes, entés ensemble, et certains instrumen à ce convenables. Ledit Courteville fut apperch et oy de quatre compaignons, dont les deux estoien frères et les deux cousins germains, faisans les e coutes pour la nuit; si le prindrent en son mest et le menèrent prisonnier en la ville, et ses com plices retournèrent en leurs quartiers à l'effr du guet, qui fut grand, cuidans que l'on les deusi poursuivre.

CHAPITRE CLII.

Emprinses faictes sur la ville de St.-Quentin.

Deux emprinses furent faictes en ce temps sur la ville de Sainct-Quentin; l'une fut par les seigneurs de Montigni, de Lassaras, de Montfaulcon, Ferry de Nouvelle, Robinet Ruffin, Henri d'Inory, Bertrand du Chastellet, et aultres conducteurs de gens de guerre et compaignons aventureux, jusqu'au nombre de cent cinquante lanches, et de huit à neuf cents piétons, unis en un mesme voloir et esprit. D'un grand hardement se partirent de Vallenchiennes et des logis à l'environ, sur intention d'eux trouver au point du jour devant la ville, et de la prendre et saisir, se Dieu et fortune se vouloient à ce consentir !

Ils avoient en leur compagnie un compagnon qui les guidoit, par qui l'emprinse se faisoit, lequel congnoissoit la disposition du fort de la ville; et leur donna à entendre que s'ils voloient ou osoient aventurer leurs vies, il y avait certaines arcures et trouées sur l'eaue, par lesquelles legièrement ils parvendroient à fin de leur prétente.

La compagnie de cheval se trouva au point du jour devant la ville. et le plus secrètement que

possible leur fut faict sans guaires de noise, descendirent à pied, cuidans avoir sequelle de piétons, et se tirèrent au quartier de l'abbaye de Lisle, où ils trouvèrent l'arcure propice à leur faict, ainsi qu'il leur avoit esté dit; et sans crainte de leurs vies, comme tout allumés de proesse, entrèrent en l'eaue. Mesme le seigneur de Montigny, à qui riens ne sembloit trop chaud ne trop froid, se plongea jusqu'au col; et le seigneur de Lassaras, subtil et vaillant homme de guerre, se trouva au fort de la ville, ensemble seize ou vingt aultres qui, à grand dangier, mais par grant ardeur de gaignaige, avoient passé ce destroit, esperans confort des aultres et hastive assistance. Mais celui qui guidoit les piétons se fourvoya pour l'obscurité de la nuit. Si ne peulrent subvenir aux hardis entreprenans; pourquoi l'emprinse fut rompue. Le conseil descouvrit le secret; la porte s'ouvrit, et grande alarme s'esleva, tellement que aulcuns de ceux qui subtilement y estoient entrés furent constraints de légièrement vuidier; mais deux ou trois demourèrent morts en la ville, les uns navrés, et les autres furent le lendemain par justice exécutés. Les compagnies retournèrent en Haynault à peu de gaignaige et de joie.

La seconde emprinse et de moindre exploict, mais de plus grans personnaiges, fut faicte par le roi des Romains, lequel estant logé en l'abbaye de Fontenelles, à une petite lieue de Vallenchiennes, son armée se partit à l'environ la nuict de la Nati-

vité Nostre-Dame en la compagnie de ses nobles princes, comtes et barons, fit mener artillerie, echelles et instrumens convenables à donner l'assaut, chevauchant en la nuit, et environ le point du jour se trouva assez près de la ville de Saint-Quentin. Deux ou trois heures devant l'abordement de l'armée s'estoit desfoucqué un garchon de l'ost du roi, lequel estoit venu nonchier au guet de la ville l'emprinse qui se debvoit faire; et d'aultre part, les piétons en ce voyage faisoient feus sur les chemins, esmouvoient noises, cris et huts, et se maintenoient tant indiscrètement, que le guet sur les murailles povoit pleinement penser qu'il y avoit quelqu'armée sur les champs qui leur povoit tourner à prejudice; parquoi il furent plus avisés de mettre provision à leur fait. Le sieur de Moyillec estant venu avec petit nombre de gens de guerre, averti de la venue du roi et de son ost, fit diligence de pourvoir à ses défenses; fit soubdainement resveiller tous les habitans et manans de la ville; fit cesser les matines des mendians, et venir à l'effroi; fit convenir chacun en son quartier pour donner résistance; fit faire grans feus en plusieurs quartiers, fit allumer torses, fallots, chierges et chandelles et apporter sur la muraille; fit préparer par les femmes chaudières et chaudrons pleins de cendres et autres mixtions pour servir les pelerins; fit ruer ès fossés bottes d'estrain allumée, afin de perchevoir si quelqu'apparance se faisoit par eschellage ou aultrement, car la nuict

estoit fort obscure. Le roy et les princes voyans de loin ces grandes allumeries et préparations de repulse, pensans que Franchois y estoient en grand nombre tous avertis de sa venue, sans y faire ne souffrir faire quelqu'essai d'entreprinse ni d'assault par trait, ni par sommation, retournèrent à Vallenchiennes; et ceux de Saint-Quentin d'aultre part, tous preparés sur la muraille pour les recepvoir, ne firent bruit ne noise de traict, ne de bouche, et qui plus est, ne prolférèrent quelque injure minatoire ni deshonnestes paroles sur l'armée qui se retournoit; mais aucuns d'eulx issirent de leurs forts, cuidans happer aulcuns bons personnaiges; si se fourrèrent en la queue, et eux mesmes furent prins et amenés prisonniers en Vallenchiennes.

CHAPITRE CLIII.

Rompture d'armes et le retour de l'empereur en Allemagne.

Le roy des Romains retourné en Vallenchiennes du voyaige de Saint-Quentin, aulcuns nombres d'Allemans s'estoient retirés autour de Maubeuge et d'Avesnes, où ils pillèrent tout; et ne desmouroit après eux ne qu'après feu; et qui pis est, la maison des grises sœurs, et couvent des cordeliers d'Avesnes, lesquels, pendant la prinse d'Avesnes, n'avoient jamais esté déprédés par les Franchois ne mis au pillage, furent robés et desrobés de vestures

rnemens et ustensiles, tellement que le gardien ut longuement en poursuite pour la recouvrance; t toutefois les Allemans n'avoient cause de le aire, car le roy avoit preparé leur paiement, et le faict envoyé jusques au chateau de Sorre, quand quinze cents Allemans d'une bande, et quatorze cents d'une autre, sans recepvoir paie se tournèrent lu parti des Franchois; et les autres plus heureux, en nombre de trois à quatre mille, receurent leurs auldées. Pour la dommageuse gasteure que firent les Allemans, grand nombre du peuple s'éleva contre le roy, disant qu'il avoit plus foullé ses pays que ses ennemis, et que grands désordres s'estoient trouvés pour avoir ses pays gastés; et à la vérité la foulle et gasture estoit horrible ès marches des frontières du quartier de Haynault, car, sans prisonnier, ne sans feu bouter, l'on ne povoit pis, qui estoit très dolereuse et griesve plaie à porter aux paysans pour ce que la rousée de paix s'estoit descendue en ces limites. Trois ans paravant, laboureurs labouroient les terres, les terres estoient chargées de bien, les biens multiplioient, et la multiplication en estoit amassée; mais les grands amas furent desmassés, les biens des granges desgrangés et les grands tas tous destassés. Néantmoins le roi, qui en estoit plus desplaisant que tous les autres, n'en pouvoit mais; il pourchassoit ses ennemis, et ses ennemis le fuyoient; il espéroit d'avoir amis, et ses amis le délaissoient; il cuidoit complaire au pays, et les pays gré n'en savoient;

et se par immodéré conseil il eusist mis en hasard sa puissance, perdu journée de bataille ou quelque ville de nom, la murmure y devoit estre plus apparente: mais il n'eult perte ni de lui ni des siens, sinon que gasture de pays, qui fort accrut le grand vouloir des peu sachans, auxquels il sembloit qu'il devoit prendre Paris en un jour et Rome en un autre.

Après que l'empereur eut séjourné environ trois mois ès limites de Brabant et de Flandres, où il fut sumptueusement festoyé et magnifiquement recoeilli et desfrayé, lui et son estat, chacun jour de trois cens mailles de Rin, au grand coust et despens des pays, il retourna en Allemagne, et fut convoyé par le seigneur de Mingoval, grand-maistre-d'hostel du roi. Entre les aultres choses pourquoi il fut tant honorablement receu, l'une fut pour la nouvelleté de son avènement; car longtemps auparavant ne s'estoit trouvé nul empereur par dechà; l'autre fut pour la proximité du sang impérial à monseigneur l'archiduc, nostre prince et naturel seigneur, car il estoit père du père, et grand-père du fils du père.

CHAPITRE CLIV.

Comment la ville de Saint-Omer fut esbranlée de tenir totallement le parti du roy des Romains.

Le roy estant à Bruxelles le jour de la Nativité de Nostre-Seigneur, très doleureuses complainctes et piteuses lamentations furent envoyées vers lui par ceulx de Thérouane tenans son parti, lesquels estoient tant amèrement flagellés et oppressés de famine que rien plus. Dont, pour soubvenir à leur nécessité, en intention de leur donner vivres, assembla ses princes, fit amas de gens d'armes, se tira vers Courtray, et de là à Ypres; et pour ce que Saint-Omer estoit convenable à son ravitaillement faire, il entra dedans la ville à très petite compaignie, et fit remonstrer aux mayeur, eschevins et habitans, par maistre Jean de la Bonnière, chevalier, seigneur de Wière, en son temps chancellier en Brabant, les grands dommages et intérests qu'ils avoient souffert pendant le temps de leur neutralité, et qu'il leur seroit fort profitable se ils estoient du tout subjects au roy des Romains, comme père et administrateur de leur prince naturel, monseigneur l'archiduc d'Austrice, Philippe son fils; à laquelle remonstrance ils prindrent dilation, et respondirent ce que s'ensuit:

» Veu les emprinses faictes par les gens du » roy de France sur les subjets de ceste ville de

» Saint-Omer, banlieue et bailliage, en enfrain-
« dant leur neutralité, dont réparation n'a esté
» jusques à ores faicte, quelque poursuite ou dili-
« gence que plusieurs fois l'on en ait faict devers
» le roy et ses amis, aujourd'hui vingt-cinquième
» jour de janvier, an quatre-vingt-et-six, sur la-
» requeste faicte par le roy des Romains, nostre
» seigneur, tendant afin que ceux de ceste ville
» se déclarent de sa part, et lui facent serment
» comme subjets naturels de hault et puissant
» prince et nostre très redoubté seigneur, mon-
» seigneur l'archiduc Philippe son fils, et à lui
» comme père, mambour et administrateur légi-
» time de sondit fils, les gens des trois estats de
» ladite ville ont sur ce respondu : qu'ils sont
» contents, au cas que en dedans trois sepmaines
» prochainement venant ils ne puissent obtenir du
» roy de France déclaration entière sans quelque
» limitation de leur franchise, de pouvoir aller
» marchandéement ou aultrement, à Thérouanne et
» partout ailleurs, et restitutions et réparations
» plénière et prompte, en dedans lesdits temps de
» trois sepmaines, de tous dommages, intérests
» et fourfaicts qui ont esté faicts par les gens du
» roy de France, au préjudice d'icelle, ensemble
» de toutes les places dudit bailliage et aultres men-
» tionnées au traicté dudict Saint-Omer ne soient
» vuidiées et mis en leurs entiers, ainsi qu'elles
» estoient auparavant la prinse de la ville de Thé-
» rouanne, de dès maintenant faire serment de le
» recepvoir lors, et lui faire, ou à son commis,

» déclaration telle comme il leur demande; et
» durant ledit temps, le roy, tant pour ravitaille-
» ment et secours de la ville de Thérouanne, que
» pour aultres ses affaires, aura entrée et issue, à tous
» ses gens, en tel nombre qu'il les a, de présent
» en ladicte ville de Saint-Omer, et y polra faire
» recueillir, prendre et achepter et lever tous
» vivres et autres choses nécessaires pour ladite
» ville de Thérouanne, preveu que le roy des
» Romains, comme il est offert, leur promette
» que jamais il ne le souffrira séparer de la mai-
» son de Bourgogne; secondement, de nous faire
» traicté qu'ils ne soient compris, et qu'ils n'aient
» entière joïssance de leurs biens; qu'ils ne au-
» ront capitaine, sinon tel qui leur sera agréable,
» et tel nombre de gens dont ils se contenteront
» entretenir et payer d'avance de trois mois en
» trois mois; tierchement, que le corps de la ville
» et les habitans d'icelle soient entretenus en
» leurs priviléges, franchises et libertés, en-
» semble de tout lieu, espécialement de Grave-
» linghes, et les officiers en leurs estats et offices;
» quartement, tous ceulx qui en ceste ville vou-
» dront demourer, et abandonner leurs biens
» qu'ils ont situez en partie contraire, les ré-
» compensera avant tous aultres, de terres et hé-
» ritaiges ou aultres biens en son obéissance, ap-
» partenants à ceulx qui tiennent ou tiendront
« parti contraire; quintement, que tous ceulx
» qui s'en vouldront aller, s'en polront aller, en-

» semble leurs femmes et enfants et meschines » quelconques, franchement et dedans un mois » d'huy, et que tous ceulx qui vouldront venir » demourer dedans la ville, joyront des priviléges » et franchises de ladite ville, et que toutes choses » faictes ou dictes durant ladite neutralité, l'on » n'en polra rien demander; et que l'on expé- » diera lettres d'abolition générale et particulière » à ceulx qui en voldront avoir.

» Desquelles choses furnir et accomplir, le roy » sera tenu de bailler ses lettres. Semblablement » bailleront lettres, monseigneur Philippes de Clè- » ves, monseigneur le prince de Chimay, monsei- » gneur le comte de Nassou, les quatre membres de » Flandres, les trois estats de Brabant, Haynault, » Hollande, Zélande; lesquelles lettres seront scel- » lées de la part du roy, desdits princes de son sang; » et des membres de Flandres baillies, avant qu'ils » fassent lesdites déclarations; et les autres scellées » dedans neuf sepmaines d'huy. »

CHAPITRE CLV.

Ravitaillement fait à Thérouane par le roy des Romains.

Le seigneur des Querdes, grand marissal, lors dominant et princiant en Picardie comme un petit roi, sentant la ville de Thérouane attainte au vif du très poindant aiguillon de famine, voyant que le roy des Romains labouroit fort à le réfection-

ner, assembla Franchois, Picards et Boulenois, au nombre de quinze cens chevaulx, et le double de piétons, en la conduicte du bastard de Lorraine, du séneschal de Thoulouse, et aultres chevetains, et planta devant la ville, à manière d'un siége, cuidant rompre l'entreprinse du roy des Romains; et fortifia de boluwerts et trenchés les abbayes de Saint-Augustin et Saint-Jehan au Mont.

En ce temps, estoit sire Charles de Saveuses en son chasteau de Rimesture, accompagné d'une fière et forte bende, où estoit Charles de Menneville et aultres compaignons fort expérimentés, lesquels livroient bonne guerre aux Franchois des frontières; et par l'advis du comte de Nassou, lors estant à Berghes Saint-Winoch, attendant l'armée du roy, et pour sollacier et donner espérance à ceux de Thérouane, lors estant en ballance de eux rendre, et en tant misérable nécessité qu'ils mengeoient chats, rats et sorris, fut conclu que une partie de la bende de messire Charles, ensemble aulcuns aultres de diverses compagnies, les mieulx en poinct et convenables à ce faire, jusques au nombre de deux cens chevaulx ou environ, secourroient les affamés. Et de fait, des deux cents chevaulx, les cinquante furent chargés de bled; et, par une obscure nuict, la ville avironnée de Franchois, comme dict est, Bourguignons arrivèrent aux barrières, advertirent le guet de leur venue, et, le plus secrètement que possible leur fut, deschargèrent leur bled à l'environ des fossés, lequel

fut recoeilli à grant joie, puis retournèrent franchement sans quelque dure rencontre.

Le roy des Romains estant autour de Sainct-Omer préparant son ravitaillement, les Franchois, au nombre de cinq à six cens lances, firent une course devant son ost, sans en rien adommagier; si se disposa le roy comme pour entrer en bataille, fort joyeux et délibéré de combattre; car ne demandoit autre chose que soi joindre à ses ennemis; et affin de les trouver, pensant que, s'ils ravitailloient la ville, ils se tiroient aux champs pour lui donner empesche, il ordonna ses compagnies; et s'y mirent en poinct les seigneurs de Lassaras, de Montfaulcon, et aultres nobles hommes, jusques au nombre de cent chevaulx bardés, plus de sept à huict mille piétons allemands, et de trois à quatre milles Flamens; puis le roy, en personne, accompagné de ses princes, chevaliers et escuiers de son hostel, et grand multitude d'archiers qui se tenoient sur les aesles. Il y avoit seize cens chevaliers, cent chariots chargés de toutes manières de vivres, trois courtaux et artillerie volante. Et pour ce que Franchois avoient dit que Flamens n'estoient que bergiers, comme mal habiles au mestier d'armes, monseigneur Philippe de Ravestain, ensemble vingt-quatre nobles hommes se mirent en ce voyage en mode de pastoureaux, ayant houlettes et pannetières.

Le roy, pour descouvrir l'armée des Franchois, envoya Claude de Zurre, accompagné de deux

cens chevaulx, et depuis le seigneur de Croy à cent chevaulx; et depuis ledit Claude envoya un avant-coureur fort bien monté, pour sçavoir la conduite des Franchois, auquel il promit sa renchon, si d'aventure il estoit détenu prisonnier. Et ce mesme avant-coureur se trouva devant l'abbaye de Sainct-Jehan au Mont, et approcha la muraille de Thérouane, sans dure rencontre, et fit sçavoir à ceux de la ville comment le roy des Romains, à main armée, accompagné de sa noblesse, les venoit secourir de vivres; et de là s'en alla à l'abbaye de Sainct-Augustin, où il trouva un seul religieux qui lui récita l'affaire des Franchois, qui fut tel que, quand ils sentirent l'approche du roy, ils tindrent diverses opinions. Aulcuns disoient qu'ils n'avoient charge de combattre ne de mettre l'honneur de France en hazard, s'on ne trouvoit les Bourguignons grandement à son advantage. Aulcuns estoient en volonté d'empescher le ravitaillement, et de joindre au roy, sur espérance de gaigner l'honneur et proufit. A ce s'accordèrent les piétons, par tel si, que les capitaines gens de chevaulx et principaux ducteurs descenderoient tous à pied sans payer lesdits piétons, comme aultrefois avoient faict. En ceste controverse, se séparèrent les uns des aultres, et s'enfuirent Picars et Boulenois, au grand desplaisir des capitaines, qui n'osèrent attendre la venue du roy; et le roy, à grand triumphe, sans nul encombrier, approcha la ville. Les capitaines, ensemble la pluspart de la garnison, lui

vindrent au-devant; pareillement le collége de Nostre-Dame, sans vidier la ville, les habitans et les petits enfans portans la croix. Bourguignons crioient à haulte voix : Vive le roy des Romains! Les cloches de la grande église, qui sont fort mélodieuses, donnoient grande esjoïssance ; et fut le roy des Romains receu selon la facilité du temps, à grant léesse à Thérouane, tant pour son joyeux advéneme n, que pour le raffreschissement des vivres qu'il leur donnoit, à la grant honte et reboutement des Franchois.

Maistre Pierre de Wez estoit doyen de Thérouane, et estoit bailly Jehan de Lex, et vuidièrent messieurs du chapitre, sans venir gaires loin, à croix et confanons; et devant qu'il venist si avant, Hughes des Anois, lors eschevin de Thérouane, lequel avoit souffert plusieurs maulx pour la querelle, vint au-devant du roy, en disant : *Benedictus qui venit in nomine Domini.* Il salua *Nostre-Dame.* Et puis ledit roy, sans gésir illec, retourna. Cedist Hugues mena le roy, jusques il fut receu des gens d'église. Et le lendemain, monseigneur des Querdes, pour recueillir les fuitifs, fit publier en Boulongne un mandement portant en substance, que tous compagnons de guerre, accoustumés de porter armes, souverainement les pillars infames qui, en très grand deshonneur du roy, du royaulmee de leurs capitaines, avoient furtivement abandonnés leurs forts devant la ville de Thérouane, sans jour et sans heure, retournassent audict lieu, e

ce sur peine de la hart. Trois jours après, qui fut jour de la Chandeleur, fut derechef ravitaillée ladite ville. Les Franchois lors en bon nombre, s'advanchèrent tellement sur les Bourguignons, qu'ils prindrent prisonnier Loys de Vauldrey, capitaine. En ce temps, trespassa le comte de Romont, fils du duc de Savoie, oncle du roy de France lors régnant, et chevalier de la Thoison-d'Or. Il estoit fort expérimenté dela guerre; il avoit bien servi le duc Charles de Bourgogne, pareillement le roi des Romains, lors estant archiduc d'Austrice, tellement que, à la journée d'Esquinegate, auprès de Thérouane, il fut conducteur d'une grosse bende de Flamens contre les Franchois, où il acquit honneur et loz; semblablement, en plusieurs autres fiers et durs exploicts de guerre, conquit louenge et gloire; mais, en la fin, se benda contre le roy des Romains, et tint le parti des Ganthois, qui détenoient monseigneur l'archevesque prisonnier, au très grand desplaisir du père des princes et des pays, pourquoi sa gloire fut terminée et son grant bruict accoisé. Il avoit espousé madame Marie de Luxembourg, sa propre niepche, fille de sa sœur germaine et du comte Pierre de Sainct-Pol. Il termina ses jours en son chasteau de Ham, en Vermendois, au mois de febvrier, et laissa madame son espouse encheinte, environ de sept à huit mois; laquelle s'accoucha d'une fille nommée Franchoise; puis fust ladite dame alilée par mariage au comte de Vendosme. En ce temps fina de ce siècle, Frédérich seigneurde Monti-

gny, fils du comte de Hornes et frère de l'évesque de Liége, fort chevaleureux de coraige, agile de corps, homme sans paour, et hardi entreprenant; et s'il eusist esté autant modéré qu'il estoit chault et bouillant, on l'eusist compté pour un noble chief-d'œuvre. Il servit fort bien le roy des Romains en plusieurs durs voyages et rencontres : il fut pour un temps le fléau des Ganthois, la crainte des Franchois, et le fort et puissant mur des Hannuyers.

Advint, trois jours devant sa mort, que lui avec le seigneur de Lens, le seigneur de Lassaras, et le seigneur de Montfaulcon, Henry d'Isory, ensemble aulcuns compagnons de la garde, jusques au nombre de quatre cens chevaucheurs et autant de piétons, firent une course devant Guise, et assirent leurs embusches sur intention de faire saillir les garnisons et les attirer jusque leurs embusches. Ceux de la ville estoient tout advertis de leur venue; si vuidèrent leurs forts environ cinquante hommes armés au cler, et multitude de piétons. L'escarmouche s'esleva assez fière; mais les Franchois ne donnoient approche à ladite embusche, à la volonté des Bourguignons, qui fort desplaisoit au sieur de Montigny. Pourquoy, outre le gré de ceux qui pesoient ce fait, comme celui qui n'admiroit ses ennemis, sans crainte de traict, sans doubte de cop d'estocq ne de taille, ledit seigneur se lancha entre les deux barrières; et entre les aultres qui estoient vuidés, choisit un mauvais garnement nommé Petiot son poincteur autrefois, lequel un petit paravant avec ses complices, par cauteleux ma-

lice et precogitée déception, avoit attiré Jehan Bonneau hors de la ville de Buich, dont il estoit prévost, et l'avoit mené en Guise, prisonnier aux Franchois, desquels ledit Petiot tenoit le parti; et le seigneur de Montigny percheut ce Petiot; il le cuida prendre par le collet, pour soi venger de son mesus; mais, soudainement ung piéton Franchois le navra d'une picque en la jambe senestre un peu dessoubs le genoul; tellement, que en peu d'espace, le feu s'y frappa.

Il fut amené au Quesnoy à grant doleur, où madame sa femme, fille du seigneur d'Anthoing, survint à grant diligence pour le faire administrer de son salut. La jambe fut visitée des chirurgiens, qui donnèrent en conseil de la copper. Le bon seigneur estant en fleur de son eage, fort et puissant de corps, ne s'y volut nullement assentir, et aimoit autant à morir devant ses jours, que vivre impotent. Toutefois, plusieurs remonstrances faictes, tant du parti de la dame que des nobles circonstans, ledit seigneur à grant peine se contenta, et fut ladite jambe sciée; Dieu sçait à quelle destresse! et deux heures après qu'il eut soufsert ce misérable et angoisseux martyr, il rendit son ame à Dieu, le treiziesme jour du mois de march, an quatre-vingts et six [1], fort plaint des gentils rustres de guerre, et fort regretté en la comté de Haynault.

1. Et 1487, N. St.

CHAPITRE CLV I.

La prise de Saint-Omer par les Franchois.

A LA rénovation de la date dont Pasques eschéoient le quinzième jour du mois d'apvril mil quatre cent quatre-vingt et sept, que tous animaulx naturellement se resjouyssent avec le temps, que les oiselets reprendent leurs chants, et les arbrissaux nouvelles vestures, les hommes par au contraire se disposèrent à la guerre, et se pullulèrent dissentions à tous costés, comme en Arthois, en Flandres, en Angleterre, en Liége, et souverainement en Bretagne, ainsi qu'il apperra cy après. Entre les villes de la comte d'Arthois, Saint-Omer qui se tenoit neutre par le traité de la paix, fut en variance de soi déclarer du tout pour le parti du roi des Romains, bien considéré les molestes et foulles du roi des Franchois, et se mit totalement en ses diligences d'y parvenir. Mais quant elle percheut que le roi n'y tenoit point la main prompte à sa volonté, mais leur donnoit plusieurs dilations, elle se réfroida de ses intentions. Et ce temps pendant, le seigneur des Querdes, averti de mesme du faict, employa sens et sçavoir pour avoir par emblée et à demi force ce que le roi ne povoit avoir par amitié et douces paroles.

Advint de nuict, par un dimenche vingt-septième de mai, an dessus dit, que les Franchois, en nombre de sept à huit cents, le plus secrètement que faire se peult, arrivèrent par bacquets et aultrement, sortis d'instrumens convenables à leur emprinse, devant la muraille de Saint-Omer, au quartier de l'abbaye de Saint-Bertin, auquel quartier la rivière d'Arques descend dedans la ville, et à son entrée faict tourner une grande et puissante roe, qui faict assez de bruit, et en tournoyant espuise l'eaue dont ladite abbaye est servie. Les Franchois illec abordés, un garchon nommé Blondel, sachant les secrets du fort de la ville, se print à desmachonner un boluvert nouvellement faict en bricques, duquel le mortier n'estoit encore prins, et tant besogna avec ses adhérens qu'il fit certaines trouées, et, par eschellement montèrent et joïrent des murailles. Le guet, qui lors estoit fort négligent, ne povoit oyr la frusse, pour le bruit de la rivière. Ils trouvèrent premièrement deux hommes, qui firent d'eslever l'effroi, se furent occis. Un aultre commenchoit à faire noise, auquel il fut dict, s'il ne réveloit le cri de la nuict, qu'il seroit mis en tel poinct que les aultres. Le cri sceu, ils s'acheminèrent où bon leur sembla; puis descendirent en la ville, se mirent en bataille, et estoient devant l'église de Sainte-Marguerite, avant que l'on sceusist leur venue. Ils se tirèrent au grand marché, et en criant vive le roi! eslevèrent le plus impétueux cri que jamais, au bruit duquel chas-

cun se resveilla fort esmerveillé d'estre ainsi surprins. Entre lesquels Jennet-Cauchie, vaillant homme de guerre, lieutenant de monseigneur de Bèvres, se mit sur les rencs avec petit nombre de compagnons, cuidant résister aux Franchois; se fut attainct d'ung quarreau d'arbalestre, duquel il morut; si firent aulcuns aultres, jusques au nombre de quinze ou seize. A cest effroi, aulcuns nobles personnaiges, doubtans la fureur des ennemis saillirent par-dessus la muraille et se saulvèrent. Le seigneur de Fresnoy, monseigneur le prévost de l'église de Saint-Omer, fut détenu prisonnier, puis fut mis au délivre, et ses biens lui furent restitués.

Ce temps pendant le seigneur des Querdes, avec sa bende, attendoit la bonne fortune à la porte de Brusle, fort désirant la chevisance de son emprinse, car c'estoit la ville que plus appétoit au monde; et quand les Franchois se trouvèrent au-dessus de leur besongne, ils lui ouvrirent la porte. Si fist aulcuns chevaliers à sa venue. D'aultre part, aulcuns habitans de la ville, les uns en leurs pourpoints, les aultres en leurs chemises, s'estoient retirés à l'effroi de l'emblée en la basse court du chasteau, pour estre à sauveté, ou pour eulx deffendre jusques à la mort; mais ledit seigneur, par doulces paroles et promesses, les fict retourner en leurs hostels, et fit radouber le chasteau d'Arques; il fit relever les fossés par les pionniers; il fit abbatre plusieurs maisons

sur le marché pour fortifier le chasteau; il proposa de faire un fort entre la porte du Cole et celle du Brusle ; et finablement demanda aux habitans et manans de la ville la somme de vingt huit mille escus pour commencher en ces édifices. Notables processions générales, grands feus, cleres allumeries, convines festoyemens, assemblées et esbatemens furent faictes, ne sçais se ce fut du bon du cœur, par les contées d'Arthois et de Boulenois, pour la prinse de Saint-Omer, qui d'aulcuns estoit estimée une glorieuse victoire. Et jà-soit ce que l'on ait porté en avant qu'elle fut prinse par faulte de guet et sans quelque intelligence du seigneur des Querdes aux gouverneurs de la ville, toutes fois le menu peuple maintient qu'elle fut vendue la somme de cinquante mille escus; et en furent notés les plus grands de la ville, comme sire Julien Dodenfort, Jehan d'Eme, le bastard de Nolcalines, Jean le Carron, Julien de la Coupe, maistre Loys le Mire, Lhoste du Chemnes, et aultres qui ne sont venus à connoissance.

Ce mesme jour advint en Gant, que dix-huit ou vingt vilains de Flandre entrèrent en la ville entour dix heures du jour. Quand ils se trouvèrent devant l'hostel où les seigneurs de la loi s'assemblent, ils se prindrent à crier : vive le duc Philippe ! qui l'aime si nous suive ! En ceste fureur occirent Jehan Werlicq, eschevin en l'année passée, ensemble deux ou trois aultres. Ame ne monstra sem-

blant d'ensuivir ne leurs faicts, ne leurs traces; mais aulcuns d'eux furent prins, et les aultres vuidèrent franchement la ville.

En ce temps le roy de France fit grans préparations pour assiéger la ville de Nantes, où s'estoient retirés, avec le duc de Bretaigne, le duc d'Orléans et se bende, comme il est plus amplement déclaré cy-après; et pour ce que la ville et chasteau de Couchy tenoient pour le duc d'Orléans, ils furent assiégés des Franchois, desquels furent conducteurs le seigneur de Sainct-Pierre, le grand escuyer de France, et aulcuns aultres qui estoient parmi les francs archiers, de trois à quatre cent combattans. La ville fut emportée d'assault; le chasteau fut battu finablement; les assiégés, en nombre de trente-six à quarante combattans, pourveus de vivres pour un an, rendirent la place, leurs corps et leurs vies saulves, chevaulx et armures parmi, promettant deux mille escus. Le capitaine fut mené à Paris avec aultres, dont les aulcuns furent décollés et aultres pendus. Le siége dura de neuf à dix jours, auquel demourèrent morts trois à quatre cents francqs-archiers..

CHAPITRE CLVII.

La prinse du chastiau de Rimesture par le seigneur des Querdes.

Pour ce que la garnison du chasteau Rimesture, assis auprès de Saint-Omer et en coing de frontière, avoit porté et povoit porter grand dommaige aux Franchois voisins, se remède n'y estoit mis, le seigneur des Querdes délibéra de l'assiéger; et en ce temps, la nuict du sacre, il fit son amas de trois mille hommes, où estoient le seigneur de Fiennes, le moisne Blochet, ensemble aulcuns josnes compaignons de Saint-Omer, forts et roides, lesquels il avoit amenés avecq lui, afin que en son absence ils ne mutinassent en la ville; et fit chargier gros engiens sur charriots, et eschielles convenables à son emprinse; et vint tant secrètement et subtilement de nuict, que oncques l'on n'oyt ung seul chien aboyer; mesme ceulx qui estoient au chasteau, ne se perchurent oncques de ses approches. Sitost que le seigneur des Querdes fust venu devant la place, fort bien édifiée et machonnée de rouges briques, fortifiée de doubles fossés plains d'eauwe, il mit pionniers en œuvre, qui tant exploictèrent par leurs labeurs, que en petit d'espace, ils mirent jus l'eauwe; et pour passer facilement et donner l'assault, ils emplirent lesdit fossez des charriots; puis trouèrent et

perchèrent les dicques, afin que les instrumens de guerre eussent plus prompte attaincte à la muraile.

Dedans Rimesture estoient soixante-dix ou quatre-vingt compaignons fort mal empoinct, et encoire pis sortis d'artillerie; car ils n'avoient qué trois hacquebustes et cinq arbalestres, desquelles les trois estoient sans corde. Leurs capitaines estoient Jennet Thieullart qui long-temps paravant avoit gardé la place, l'aultre estoit un compaignon fort aventureux, nommé le bailli d'Abbeville, auquel le roy des Romains, peu de jours paravant, avoit faict délivrer trois cents escus pour payer les souldars; et en recepvant les desniers, promit de tenir la place quatre jours au moins.

Quant vint le poinct du jour, que ceulx du chasteau pescheurent l'eau ostée, les fossés remplis, les dicques perchées, les engiens affutés, et leur place avironnée d'ennemis, ils furent fort esbahis; et pour leur donner bon jour, le seigneur des-Querdes les salua d'un gros courtault, qui légièrement perchoit la muraille quand il adreschoit aux arcures. Aultres engiens et grosses serpentines semblablement firent bon debvoir, si que finablement ledit courtault fut affuté devant la porte, et avec les aultres engiens batirent incessament la place jusques à dix heures; et jà-soit ce que les assiégés fussent petitement pourveus d'artillerie, toutefois ils se deffendirent à leur povoir. Plusieurs parlemens furent tenus par le moisne Blochet, pour traictier de la rendition; et tellement s'ac-

cordèrent, qu'ils rendirent la place. Se partirent en leurs pourpoincts la vie saulve, et portoit leur saulf-conduit pour quatre-vingts et au-dessus. Sitost qu'ils furent hors, le capitaine Péret y entra, accompagné de deux cents Franchois, qui se fortifièrent trop mieulx que paravant. Le seigneur des Querdes remerchia grandement et prisa les compaignons de Sainct-Omer, qui vaillamment s'estoit portés à la besoigne, disant que grand dommaige estoit de les avoir tenus si long-temps en oysiveté; et bien considéré leurs prouesses, pour employer leurs forces, estoit délibéré de les envoyer au siége de Nantes, où ils povoient beaucoup profiter et acquérir bruict et honneur. Dont pour en estre quitte, il fit donner à chacun d'eux deux francs royaulx. Aulcuns aventuriers se tirèrent vers Nantes, et les aultres retournèrent au service du roy des Romains.

CHAPITRE CLVIII.

Le couronnement du fils de Clarence en Irlande. Son emprisonnement en Engleterre, et la mort du seigneur Martin Zwatre.

Après que le comte de Richemont fut couronné roy d'Angleterre, et institué Henri septiesme de ce nom par le confort et puissant subside du roy de France, pluseurs débats et contentions se germinèrent entre les Anglez, dont ceulx auxquels

ce couronnement povoit plus desplaire, estoit au prince héritier et successeur de la très haulte et très excellente maison d'Iorcq, laquelle estoit tant excellentement eslevée en triomphante majesté, que le bruict et la splendeur en estoit veu et oy par les sept climats du monde ; et maintenant estoit tant soudainement tombée et mise en désertion par fortune, que à peu si l'on y perchevoit paroit, couverture, pillier, ne fondement qui le peüsist redrescher en royale convalescence. Tous tesfois ung rainceau extraict d'estoc de royale géniture, s'estoit nourri entre les fertils et seigneurieux arbrisseaux d'Irlande, lequel, quand il ot esté paré, flouri et eslevé en force, a voulu réparer et remettre en honneur resplendissant l'arche glorieuse et triumphante maison d'Iorcq, dont il est issu. Ce très noble rainceau est Edouard, fils du duc de Clarence, lequel, par le conseil et meure délibération des nobles d'Irlande, et en faveur de plusieurs barons d'Angleterre, ses bienveuillans, fut délibéré de soi couronner roy, et d'expulser de son royal trosne le comte de Richemont, qui lors occupoit la couronne d'Angleterre, au très grand préjudice, dépression et dommaige de ladite maison, ensemble de très haults et puissans personnaiges, qui soubz les appendances avoient prins origine, propagation et nourriture. Dont, pour venir à chief de sa haulte prétente, et affin d'avoir aide de ses affidés, fit advertir de son emprinse, très haulte et puissante dame, madame Marguerite

d'Iorcq, ducesse de Bourgogne, sa tante, jadis espouse de très illustre prince monseigneur le duc Charles de Bourgogne, que Dieu absolve! Ceste très haulte et puissante dame, diligenta tellement pour son nepveu, vers la serenité de son beau-fils, roy des Romains, qu'elle esleva une bande d'Allemans en nombre de quinze à seize cents, desquels estoit principal conductenr et çapitaine, sire Martin Zwatre. Les préparations faictes desdits Allemands, sortis de vivres et d'artillerie, habillés et bien payés pour aulcuns temps, ils se partirent de Hollande, et arrivèrent en Irlande, où ils trouvèrent le duc de Clarence, ensemble les comtes de Lynconne et de Guldar, et des nobles du pays, qui, du grément de tout le peuple, le firent couronner roy d'Angleterre par deux archevesques et douze évesques, puis le menèrent à main armée au pays du nort en Angleterre, et descendirent en une havre nommé le Four, et en passant les grandes montaignes, sans quelque périlleux rencontre, se trouvèrent à Scanfort, où plusieurs seigneurs de là entour se rendirent à son obéissance.

Le roy Édouard, nouvellement couronné en Irlande, arrive à Scanfort à grande puissance. sire Édouard de Oudeville, seigneur d'Escalles, tenant parti pour le roy Henry, estoit venu à une ville nommée Lancastre, accompaignié de six mille hommes, pour secourir l'armée du roy Edouard; duquel il fut tellement poursuivi de

logis en logis, et rebouté par trois jours continuels, qu'il fut contraint de passer la forest de Notinghen, à très grand haste. Le seigneur de Occenfort, le seigneur de Saresbry et Tallebot, le seigneur d'Astinghen, messire Jehan Sauvaige, et aultres grands seigneurs, accompaignés de quinze mille hommes, lesquels, après la venue dudit seigneur d'Escales, congnoissant la disposition de l'armée du roy Édouard, repassèrent l'eaue à toute diligence, sans oser attendre sa puissance, et se rendirent comme fuitifs. Ceux de la cité d'Iorcq, advertis du couronnement du roy Édouard, en Irlande, de la descente de son armée en Angleterre, devant laquelle le seigneur de Saresbry, et autres de l'avant-garde du roy Henry, avoit desjà tourné le dos, se déclarèrent de son parti; semblablement le seigneur de Stroppe, qui long-temps avoit tenu le chasteau dudit Iorcq. Ce mesme jour que ladite avant-garde abandonna Nottinghe, le seigneur de Veales, qui venoit au service du roy Henry, accompaigné de dix mille hommes, tourna comme les aultres en fuite, et passa sa bende parmi Londres, et là entra; et lors ceux qui estoient en francise de Londres, voyans ce desroi, pensans que tout estoit gaigné pour le roy Édouard, saillirent hors de leurs francises, pillèrent les serviteurs et bienveuillans du roy Henry demeurans là entour, et crièrent à haulte voix, comme tous resjouis : Vive Werwicq au roy Édouard!

Le roy Édouard chassant ses ennemis devant lui, et quérant adversaire, chevaucha parmi la forest de Nottinghen; et sans entrer en la ville, vint à Nieuwerque, où il passa la rivière, qui est fort grande, au long de laquelle il marcha au pays, environ deux ou trois lieues; et, au bout d'une prairie, trouva l'armée du roy Henry, lez un villaige à deux aesles. L'avant-garde estoit en chief, le comte d'Occenfort, accompagné du seigneur de Scaudale, du seigneur de Saresbry, du seigneur d'Estingles, du fils du duc de Norfolque, frère au seigneur de Linconne, et de plusieurs grands nobles et puissants barons d'Angleterre. En l'esle dextre de ladite avant-garde estoit en chief le seigneur d'Escales, ayant deux mille chevaulx; et, en la senestre, sire Jehan Saulvaige, à tout quatorze cents chevaulx. En la grande bataille, estoit le roy Henry, en personne, accompaignié des nobles princes et notables chevaliers, en nombre de vingt mille; et, en l'arrière-garde, estoit le seigneur d'Estranges, en nombre de quatorze à quinze mille. Mais la bataille du roi Edouard estoit en une masse, montant en nombre de huict mille seulement; lesquels, quant vint au joindre d'un parti contre l'autre, ne peult porter le traict des archiers d'Angleterre, souverainement les Allemans, qui n'estoient armés qu'à demi; et jàsoit-ce que ils montrassent grant vaillance, voire autant que possible, estoit, selon leur petit nombre et quantités : toutesfois ils furent rompus et des-

faicts, sagettés et chargés de traicts comme hérichons.

Illecq morut le comte de Linconne, très preux et renommé en armes, sire Martin Zwatre, chevalier fort entreprenant et de très hardi couraige, ensemble plusieurs notables personnaiges, en si grand nombre, que de toute leur armée n'eschappèrent que deux cens; desquels, deux jours après, ceux qui furent trouvés Irlandois et Anglois furent pendus, et les estrangiers furent congiés. Et le roy Édouard fut prins et menè prisonnier en la ville de Nieuwercq, à quatre lieues près, où le roy Henry, joyeulx de sa victoire, sans descendre en chemin, alla rendre grâce à Dieu de sa victoire et de sa bonne fortune. Les colléges de la grande église, à solennelle procession, lui vindrent audevant : il salua la vierge Marie, et donna son estendard à l'image de Sainct-George; et deux jours après, rompit son armée tant nettement qu'il n'avoit autour de lui plus haut de quatre à cinq mille hommes.

CHAPITRE CLIX.

Ravitaillement de Thérouanne faict par monseigneur Philippe de Clèves, monseigneur de Gueldres et le comte de Nassou

Thérouane, voyant Sainct-Omer qui lui soloit favoriser, le contrarier, le chasteau de Remesture qui lui fut ennemi mortel, fut en grande

désolation, prochaine de tous ses ennemis, loingtaine de ses bienveuillans, comme une brebette famílleuse en la gueule de loups, esgarée des biens et du bon pastoureau. Les Franchois, au-dehors de son fort, lui faisoient grand travail, et la famine, par dedans, lui faisoit grand reveil; car chevaulx, chiens, rats et souris estoient livrés aux famílleuses dents des corps humains; et plus chièrement vendus que gras bœufs, mis sur les estaux des bouchiers. Le roi des Romains, considérant l'extrême nécessité dont elle estoit oppressée, ensemble la dommageuse perte que ce seroit, si les ennemis la recouvroient, veu la chière coustance de son entretenement, délibéra, par le conseil des nobles princes de son sang, de lui donner confort et brief subside. Et pour ce que l'œil, la main, et la puissance des Franchois, estoient plus aspres, promps et diligents de l'a gueter que oncques, mais, le roy print le choix de sa chevalerie, pour la secourir de vivres, et pour hurter aux adversaires, se le cas s'y donnoit. Provision fut faicte de toutes choses nécessaires à ravitaillement, jusques à trois cens chariots, les deux cens pour la ville, et l'aultre cent pour l'armée; et estoit chef de ceste emprinse monseigneur Philippe de Clèves, accompagné de monseigneur de Gueldres, du comte de Nassou, le bastard Bauduin de Bourgogne, le seigneur d'Isestain, le seigneur de Valckestain, le seigneur de Meurs, souverain de Flandre, le comte de Sorre, messire Charles

de Saveuse, le seigneur de Croy, le seigneur de la Boutillerie, Sallezar, le seigneur de Lassaras, le seigneur de Montfalcon, Jacques de Foucquesolle, Hugues de Meleun, et aultres chevaliers et escuyers, jusques au nombre de deux cents; et avec ce une grosse et forte bende d'Allemans et de sept à huit cent Flamens; et menèrent quinze ou vingt pieches d'artillerie vollant, dont il y avoit trois bonnes serpentines.

Le roy estant en Zellande, les seigneurs, leurs sequelles, les vivres, leurs chariots et les engiens se partirent de Bruges le dix-septième de juing, et passèrent au Nœ-Fossé sans empesche. Lors estoit le seigneur des Querdes à Sainct-Omer, accompagné de quatre cens lanches, le bastard Cardon et Querqueleuvent estoient en la ville d'Aire; et se logea sur Blancquemont à plain champ, l'ost des Bourguignons, à une petite lieue près d'Aire, où ils prindrent de quarante à cinquante pièces de vin que ceulx d'Aire envoyoient à ceulx de Sainct-Omer. De la prinse desdits vins firent les Flamens grand feste, et le buvoient en lieu de cervoise, à longs baseaux, et rondeloient les poinçons à force de brachs. Le lendemain, tost après qu'ils furent deslogés, vindrent nouvelles aux princes, par les avant-coureurs des Franchois; qui toujours les cottoyoient si donnèrent à entendre que jamais homme n'en reschapperoit, ne retourneroit à port de salut, ainchois seroient combattus; et lesdits coureurs respondirent joyeu-

sement: «A ce faire sommes, nous venus; c'est le marché que nous demandons ». Et lorsqu'ils furent à demie lieue de Thérouane, leur fut rapporté par les avant-coureurs que; aux ravains à l'environ, estoient grosses embusches des Franchois pour les ruer jus, et aulcuns aultres, en nombre de mille chevaulx, se préparoient pour les recepvoir, desquels l'on perchevoit les estandards et enseignes. De ce rapport estoient les Bourguignons non espantez, mais plus encouragez et joyeulx que devant; car fort désiroient se joindre aux ennemis. Et comme ceux qui cuidoient avoir un grand et merveilleux rencontre furent tous délibérés de combattre, et monseigneur Philippes ordonna les batailles par le conseil des princes, qui tous se mirent à pied, chacun une picque en la main, et laissèrent leurs chevaulx aux pages fort arrière d'eulx, afin de non avoir espérance, sans victoire. Ils se cloyrent de leur charroy, mirent trois serpentines en front et trois en queue, mirent gens de cheval sur aesles, pour escarmucher et avant-courir, et eurent si bon ordre, que l'un ne passoit l'aultre; chascun scavoit ce qu'il debvoit faire. Et lors les Allemands, qui estoient la plus forte bende environ de deux mille, cuidans ce jour avoir hurt de la bataille, se mirent à genoulx, selon la manière du pays, et baisèrent la terre, et monseigneur Philippes, par doulces et aimables paroles, les admonesta de bien besongner, priant qu'ils fussent loyaulx

au roy des Romains et à ceulx de son parti; et ils respondirent de vif et joyeux couraige qu'ils viveroient et mourroient pour lui, et avec ce si ne l'abandonneroiént jusques au dernier homme; et quand ainsi seroit que les Franchois seroient dix mille, se ne redoutoient-ils les assaillir. Ceste response espresse d'un hardi courage resjoït tous ceulx de l'armée, desquels aulcuns, voyans leur bonne affection larmoyoient par pitié, considérans que d'estranges marches ils estoient venus ès pays au service du roy, libéralement eulx offrir au dangier de mort. Et jà soit ceque toutes ces préparatoires de batailles, furent subtillement ordonnées, tant pour combattre que pour estre combattu, et que en ceste notable ordonnance ils marchassent auprès de la ville, toutes fois la bataille des Franchois n'approcha plus prés d'un ject de veuglaire; et firent aulcun seigne de planer et de non combattre; car ils ne se sentoient fors assez pour ce faire, à cause qu'ils attendoient la compagnie du maressal de Goy, du bastard de Bourbon, du seigneur de Sainct-Pierre et du grand escuyer de France, lesquels arrivèrent trois jours après le ravitaillement, cuidans que, deux jours après leur venue, il se deusist faire.

Ainsi doncques lesdits princes, ensemble l'armée, sans quelque ahurt ou dur rencontre d'ennemis, se trouvèrent à la porte de Thérouane, entre cinq et six heures du soir, le jour-Sain

Jean-Baptiste, an mille quatre cents quatre vingt et sept. La pluspart de l'armée fut logée pour ceste nuict au monastère de Saint-Augustin; monseigneur Philippes et aulcuns princes entrèrent en la ville, et conduirent leurs vivres, qui furent recueillis à grant joie. Les gens du capitaine Almerade, qui illecq estoient en garnison, en grant perplexité et perchiés de famine, en widèrent; et pour estre rafreschiés de nouvelles gens y entrèrent le seigneur de Croy, Jacques le bastard de Saint-Pol, le seigneur de la Boutillerie, accompaignés de deux cents chevaulx, payés pour un mois, avec aulcuns aultres, qui paravant y estoient. Ils avoient vivres à larjesse pour trois mois, mais les mesnagiers de la ville estoient tous deffigurés de la grand oppresse de famine dont ils estoient aguillonnés. Les chariots qui les victailles amenèrent, afin d'employer leur voyage et de non retourner à Videngen, chargèrent illecq diverses fachons d'artillerie, dont les Franchois avoient faict leur amasse, comme de boullets de fer, manteaux, taudis, petits bacquets de bois et de cuivre.

Le ravitaillement achevé, les princes, l'armée et le carroy, retournèrent en notable ordonnance, fort désirants de trouver leurs adversaires, qui de paroles les avoient fort menachés, mais riens ne les admiroient; car en passant saluèrent de traict à poudre ceulx d'Aire, et eulx leur firent le pareil, sans quelque attaincte d'un costé ne

d'aultre. Advint qu'au destroict d'un pont, quant partie des gens de guerre et de carroy furent passés, les Franchois survindrent par une estroicte voie couverte, pour cuider desfaire le demeurant; mais les Bourguignons monstrèrent si bon visaige, qu'ils retournèrent confus par la bonne et saige conduite des princes, lesquels, à grand honneur, louange et gloire se trouvèrent à Noeffossé, où jà soit ce que le pont fusist rompu par les ennemis, toutesfois il fut soudainement refaict, si que chacun y passa à son aise, et furent receus à grand joie en la comté de Flandres.

CHAPITRE CLX.

La recouvrance de Therouane par les Franchois sur les Bourguignons.

N'est merveille si le seigneur des Querdes, lors triomphant en Artois comme un César en Rome, ne fut en grand desplaisance, quant il fut adverti que les princes du roi des Romains, à main armée et forts bras chevaleureux, avoient puissamment et sans de rien s'admirer, ravitaillé la ville de Therouane, enclavée en la conférence de son hault dominer; et afin de remédier au rebouteement qu'il en pourroit avoir, il se mit en paine de recouvrer par subtil et cauteleux moyen ce qu'il avoit perdu par mal garde; et de faict choi-

sit un compagnon tout fourré de malice, idoine à son emprendre, lequel, quant il eut bien veillé et instruict de ce qu'il debvoit faire, il l'envoya à Therouane, vers le bastard de Saint-Pol qui estoit illec en garnison, avec le seigneur de Croy; et faindoit le malicieux gars que le roi des Romains l'envoyoit secrètement vers lui pour sçavoir du gouvernement et conduicte de la ville, affin d'y donner subside et subvenir à ses nécessités. Tant pleut au bastard de Saint-Pol le beau parler du séducteur, que facilement il y donna crédence, tellement, que par lettres missives, il manda au roi tout le secret de la ville, les indigences qu'ils avoient, tant de gens comme de vivres, et comment les princes, au congé prendre, leur avoient promis que dedans un mois après leur partement ils auroient secours et recouvrance de quelque bonne ville ou chasteau prochain d'eux, qui leur seroit aide et racointance, ce que point n'estoit advenu, dont ils estoient très fort attediés que faisoient ensemble plusieurs condoléances, qui longues seroient pour mectre en compte.

Quant ce malicieux garnement fut adverti, et par bouche et par escript, de ce qu'il prétendoit sçavoir, il retourna fort joyeux, et présenta ses lettres, non point au roi des Romains, mais au seigneur des Querdes; congnaissant la misérable disposition de la ville par lettres fainctes, escripvit au nom du roi audit bastard ce que bon lui sembla; si lui renvoya de rechef son simu-

lateur plus affiné que un vieux regnart, qui bien sçavoit noer entre deux eaues ; et quand il eut tiré tout ce que possible lui fut de sçavoir, il fit son amas de gens d'armes, et fit tenir aulcuns jours à manière de siége volant ; puis, à l'obscurité de la nuict, planta une embusche au bois de Saint-Jean, assez près d'illecq, et logea une quantité de ses gens en un ravain ; aulcuns sortis d'eschelles, se descendirent ès fossés, et les aultres se joindirent rez à rez des murs, tant coitement que les guaitteurs ne s'en peulrent appercevoir. Il y avoit en Therouane toujours un guet sur le clochier, lequel, sitost que le jour estoit esclarci, descouvroit autour de la cité ; mais les embusches des Franchois furent pour ceste fois tant subtillement conduictes, que riens n'en vint à congnoissance. Ce guet avoit accoustumé de taper cinq ou six fois la cloche du matin, au son de laquelle le guet de la nuict descendoit, et cestui du jour s'avanchoit ; mais advint que le guet du clocher fut fort négligent pour ceste fois de sonner de la cloche, dont il fut noté d'avoir eu entendement avec les Franchois ; et pour ce qu'il ne faisoit devoir à son appartenir, les guaitteurs de la nuict, fort travaillés de longue veille, descendirent de la muraille avant le son, et le guet de la porte n'y donnoit quelques advanches ; si que, pendant ce temps, Franchois, tous advisés de leur faict, besongnèrent à leurs pieches ; embusches se descouvrirent ; eschelles furent dres-

chées; gendarmes gaignèrent les murs, descendirent en la ville, et occirent vingt ou trente hommes qui leur donnèrent résistence. La plupart des guaitteurs de nuict reposoient en leurs lits; aulcuns, qui se cuidoient sauver, se ruoient ès fossés. Un estrangier, routier de guerre, ouvrit la porte aux ennemis; le seigneur de Croy, le bastard de Saint-Pol, et aulcuns nobles, surprins des Franchois par faute de guet et fort meschante garde, rendirent leurs corps prisonniers; et ainsi, après que Thérouane eut esté ès mains des Bourguignons un an entier, et quarante-six jours après qu'elle eut souffert intolérables plaies par verges de famine, et qu'elle eut cousté innumérable avoir en son ravitailler, elle fut reprinse, recouvrée et reconquise par les Franchois sur les Bourguignons, le lendemain de la Saint-Christofle, l'an mil quatre cents quatre vingts et sept.

En ces mesmes jours, la nuict de la Magdeleine, fut bruslé par feu de meschief, la ville de Bourges en Berry, tant horriblement, qu'il y eut neuf mille six cents soixante quinze maisons arses, dix églises, parmi celles des Carmes et des Augustins, deux portes de la ville et grand partie des faulxbourgs. Et à cause du différent qui lors estoit entre ceulx de Bourges et de Lion, pour la francque feste que chascun d'eulx prétendoit avoir, les Lionnois furent suspicionnés d'avoir bouté le feu, mais riens n'en vint à clarté. Neuf ou dix

mois après grand partie du démourant de la ville fut pareillement bruslé par feu de meschief.

CHAPITRE CLXI.

Le dur rencontre des Bourguignons devant Béthune, que aulcunes gens nommèrent la journée des Fromaiges.

N'est merveilles, si le seigneur des Querdes, et plusieurs de sa bende natifs de Picardie, sont cauteleux, fort subtils et ingénieux, car les anchiennes histoires nous enseignent que les Picars descendirent des Grégeois, qui, sur toutes nations en science, en art et en armes, furent les plus recommandés; et que ainsi soit qu'ils soient imitateurs des Grégeois, leurs progéniteurs, le vrai s'en apperra en l'exécution de ceste besongne.

Le seigneur des Querdes, voyant que la noblesse du roy des Romains, flourissant en honneur et prouesse, aspiroit de prendre quelques villes en frontière, pour avoir entrée en France, délibéra, long-temps avant la délivrance de Thérouane, de attrapper la fleur et le choix de sa chevalerie par quelque malicieux tour. Dont, pour achever son emprinse, à peu de travail de corps, et à grand gaigne, il forgea médiateurs de mesmes, lesquels il envoya vers ceulx auxquels il espéroit que volontiers ils tendroient les oreilles; et entre les aultres ung compaignon aventureux,

nommé Ruelle, natif de Lisle, ayant un sien frère au chasteau de Bethune, conduisit la fraudulente déception, et s'adrescha au lieutenant de la gouvernance de Lisle, à messire Bauduin de Lannoy ; et finablement à monseigneur Philippe de Clèves, auquel, pour agencier son fait, disoit que les villes des frontières estoient fort dépopulées de gens-d'armes, à cause des garnisons qui s'estoient tirées au siége de Nantes, et que jamais l'on n'aroit si belle au jeu ; et se faisoit fort de leur livrer, se l'on y vouloit entendre, le chasteau et la ville de Bethune. Plusieurs gens expérimentés des fraudes et bersauldés des grans déceptions eussent beaucoup pesé le faict avant de lui donner crédence ; mais il estoit tant bien enlangaigé, son langaige si bien instruict, son instruction si bien colourée et sa couleur tant apparante, que fort leur fut de le croire, et que, après plusieurs avis et consultations, journée fut prinse que le marchand devoit livrer ledit chasteau par un mardi vingt-quatrième de juillet, à l'heure de douze heures à la nuict. Du pris qu'il en pooit avoir je n'en fus jamais adverti. Et lors si les Bourguignons firent grans apprests d'avoir leur marchandise, les Franchois d'aultre part, informés de la vendition, firent grande diligence de les recoeillir et de les payer d'aultre monnoie qu'ils n'entendoient à recepvoir. Mais pourtant que le seigneur des Querdes avoit mandé au prévost de Paris et aultres capitaines qu'ils leur envoyassent gens d'ar-

mes pour recouvrer Thérouane, lesquels passèrent par Cambresis en diverses compagnies, la journée du mardi fut rompue, et fut remise au vendredi par nuict, dont sabmedi ajourna.

En ce temps pendant, Thérouanne fut reconquise, puis le seigneur des Querdes entendit au faict de Béthune et disposa de ses embusches. Monseigneur Philippe de Clèves, fort désirant d'achever son emprinse, fit amas de gens de guerre, fit sçavoir son intention au duc de Gueldres et au comte de Nassou, qui estoient à Bruges, et les avisa qu'il entendoit que les Franchois seussent son emprinse, ou que vraisemblable il y auroit débat; et lui offrant la part qu'il donna à monseigneur de Nassou, qui est de grand corraige, desirant d'aller à l'emprinse avec monseigneur Philippes, et de y mener monseigneur de Gueldres, qu'il tenoit en singulière affection, qui de bon cœur l'accompagnèrent, pareillement, au seigneur de Boussu, déjà fort avant en son eage et très fort travaillié de gouttes. N'y avoit toutesfois nuls d'eux qui doubtast de la faulseté des Franchois, espérans qu'ils estoient ailleurs empeschés; et leur sembloit bien qu'ils parviendroient légièrement à leur entente; mais pour estre noblement accompaignés, et aussi pour doubtes de rencontres, ils appelèrent leurs plus léaux et familliers amis, nobles chevaliers et puissans conducteurs, fort expérimentés de la guerre; et y furent le seigneur de Molenbais, lequel conduisoit ceste emprinse sous monseigneur Philippe

de Ravestain, le seigneur d'Estrées, le seigneur de Cambray, le seigneur de Lens, le seigneur de Forest, le seigneur de Trellon, Lamant de Bruxelles, le seigneur de Lassaras, le seigneur de Famars, le seigneur de Montfaulcon, Jacques de Foucquesolle, La Mouche, Gennet de Habart, Estienne de Chastalle, le bastard Gérasme, Charlot de Menneville, Ferry de Nouvelle, Anthoine de Masthain, Anthoine de Fontaines, Anthoine de Longheval, Anthoine de Longchamps, Anthoine de Sains, Claude de Zurre, Pierre de Gaure, Belle-Forrière, aulcunes escades de la garde, cinq cent piétons de Werny et des villages à l'environ, et aultres, jusques au nombre de seize cents à dix-sept cents, et de douze à treize cents chevaulx, avec certain carroi garni de bateaux artificieux, cordes et instrumens à ce servans.

Quant le seigneur des Querdes, ensemble les Franchois, furent au-dessus de Thérouanne, bien advertis de la marchandise qui se debvoit livrer aux Bourguignons, le vendredi par nuict ils garnirent le chasteau de Béthune de deux cents crenequiniers, et la ville de deux cents lances; puis assirent six ou sept embusches, et ordonnèrent les aulcuns pour donner dedans les Bourguignons, se ils trouvoient avantaige, les aultres pour les mettre en desroy, les aultres pour donner la chasse, les aultres pour garder les passaiges, et les aultres pour secourir au plus foible quartier. Et furent lesdites embusches tant secrètement assises, que

oncques ne se percheurent les Bourguignons, du maintien desquels le seigneur des Querdes, par ses espies, avoit nouvelles d'heure en heure. Les Bourguignons en notable ordonnance, comme tous asseurés, sans crainte d'ennemis, et non sachans l'atrappe qui se faisoit sur eux, passèrent au pont à Merinville, et en approchant de nuict la ville de Béthune, à moins de noise que faire se povoit, regardant au hault et voyant plusieurs impressions au ciel à manière d'estoiles chéantes sur la ville, pronostiquèrent aucuns que c'estoit signe qu'il y auroit grand boucherie de Franchois; et de faict déjà partissoient les quartiers, et se logoient ès maisons des riches bourgeois dont ils avoient congnoissance; et leur sembloit bien qu'ils estoient seigneurs et maistres de Béthune; mais Dieu et fortune en disposèrent autrement. Le guide des Bourguignons menoit les piétons autour de la ville, en laquelle l'on n'ooit noise n'effroi non plus que s'il n'y eussist eu ame.

Après ce long pourmenaige, les cordeliers sonnèrent leurs matines, puis douze heures sonnèrent, et toutesfois il estoit plus de deux heures et demi; et se fit ce desroyd'orloge par l'entendement que les Franchois avoient avec l'un des facteurs qui conduisoit la sonnerie. Lequel se mist hors de la voie, si que oncques depuis n'en fust nouvelles. Il y avoit certains signes qui se debvoient faire au chasteau, de la part des marchans, lesquels ne furent ni veus ni appercheus; mais pourtant ne délaissèrent à pour-

chasser leur adventure. Les seigneurs ordonnèrent six ou huit nobles hommes pour faire leur emprinse, gens sans paour et bien asseurés, c'est assavoir : Jacques de Foucquesolle, Ferry de Nouvelle, le bastard de Thérasme, La Mouche et Charlot de Menneville, et chacun print dix hommes à son commandement, pour porter bacquets de cuir, eschielles, cordes et instrumens à ce propice; et ainsi qu'ils faisoient leurs préparatoires pour taster les fossets, et entrer au chasteau, ainsi qu'il estoit devisé, survint d'aventure ung homme Franchois, auquel ils demandèrent : » Qui vive? » Et il respondit : « Le roy! » Les aultres demandèrent : « Quel roy? » et celui dit : « Le roy de France! n'estes-vous pas Fran» chois comme moi? Ne savez-vous pas que les » seigneur des Querdes a mandé gens d'armes » à tous lez, jusques au nombre de quinze à » seize cents chevaulx, et les a mis en diverses » embusches pour ruer jus les Bourguignons, » qui cuident prendre et embler le chasteau et la » ville de Béthune. »

De ces nouvelles furent les compaignons tant fort esbahis que rien plus. Se fut ledit Franchois amené devant les capitaines, auxquels il récita ce que dessus est dict, et persistant tousjours en son ferme propos. Aulcuns disoient : « Possible est qu'il dit » vérité. » Les aultres disoient : « Possible qu'il ment, » et qu'il est ici envoyé pour rompre nostre faict; ne » se fault arrester à la voix d'un homme. » Toutesfois

le desreglement de l'horloge, la faulte des signes qui ne furent desmontrés qu'à l'approche du jour, il fut conclud de laissier l'emprinse ; et les nobles hommes qui premiers en firent l'essai, firent hastivement rapporter leurs bacquets, et recoeillèrent aulcunes de leurs baghues, et puis retournèrent en leur compagnie, fort desplaisans de la malicieuse et faulse deception où leurs ennemis les avoient attirés ; et entre les aultres ceulx à qui l'ennui en gissoit au plus près du cœur, estoient ceulx à qui les fins et malicieux garnements s'estoient adressiés pour bastir la matière ; et est à présupposer qu'ils eurent des Bourguignons plus de dix mille malédictions.

Quant ceste noble chevalerie, qui estoit le chois, le pris, le bruict et la riche espargne du roy des Romains, se vist tant cauteleusement séducte, abusée et déceue, n'est à doubter qu'il y eut plusieurs cœurs dolens ; et furent tellement aguillonnés de tristesse, qu'à peu qu'ils n'avoient force ne hardement ; et avec ce, et les hommes et les chevaulx estoient tant travaillés par longues veilles, parce qu'on les avoit chariés du long de la sepmaine, que plusieurs en estoient foullés et amatis ; et pour ce qu'ils ne se doubtoient de leurs ennemis, ils n'estoient armés qu'à demi.

Quant la noblesse se veit malheureusement frustrée de son emprinse, la conclusion porta de retourner, et de soi monstrer en bataille devant la ville ; et quant l'aube du jour fut crevée, pour congnoistre la

vérité de ce que les Franchois avoient mis avant des ambassades du seigneur des Querdes, l'on envoya pour descouvrir quatre hommes d'armes et douze crenequiniers, lesquels se tirèrent vers un molin à vent, ou riens ne percheurent; puis allèrent à une maladrie, où un ladre, qui desjà estoit sur pied, leur certifia, après brefve inquisition, que rien ne sçavoit des Franchois ne de leur venue, estat ne de leur embusche. Mais après qu'ils furent un petit eslongiés d'illecq, ils percheurent vingt ou trente chevaulx des avant-coureurs des François, et s'en vindrent dire les nouvelles à la seigneurie, qui tantost y envoya Claude de Zurre, accompaignié de soixante ou quatre-vingt chevaulx. Et lors s'amonstra une puissance de Franchois en une vallée, qui verdement, comme fresques et bien reposés, chargèrent sur les Bourguignons; et les Bourguignons d'aultre part, sans les craindre ni barguigner, donnèrent dedans puissamment. Là furent d'un costé et d'aultre lanches brisées, chevaulx esfondrés et hommes abattus; et en fut le hurt fort dur et bien attainct; si que chascun eut honneur; mais la force des Franchois es multiplia par les ambassades qui les secouroient, et la puissance des Bourguignons s'affeiblia par les fuitifs qui s'en couroient, tellement que Franchois furent les maistres, et Bourguignons mis en desroi, qui donnoient les fuites par grosses compaignies; et abandonnèrent les piétons, comme brebis sans pasteur, en la gueule des loups. Mais monseigneur le comte

de Nassou, et avec lui le duc de Gueldres, et les nobles chevaleureux corraiges, dirent que mieulx aimeroient à mourir que bleschier leur honneur; et bien qu'ils fussent séduicts et trahis plainement, ne voulurent abandonner les nobles hommes, ains recoeillèrent les piétons et les consolèrent à leur povoir, pendant le temps que Franchois donnoient la chasse aux Bourguignons jusques auprès de Bailleul; et lors le seigneur de Boussu, comme preux et vaillant chevalier, radouboit les compaignons et appeloit les fuyans, les uns par doulces paroles aimables, les aultres par dures et aigres repréhensions. Anthoine de Fontaine disoit aux fuitifs : « O noblesse de Bourgogne, seras-tu » maintenant foullée? Où est ta force? Où est ta » grande et renommée prouesse! » Et d'aultre part le duc de Gueldres, le comte de Nassou, Ferry de Nouvelle, et aultres nobles hommes vaillans, offrirent leurs corps à tout périls mortels, pour recoeillir et entretenir les piétons; ensemble disoient qu'ils vivroient et mourroient avec eulx. Et entre les aultres, le seigneur de Lassaras, noble chevalier de Savoie, faisoit merveilles d'armes en soi deffendant comme un petit Ogier, d'une grande espée qu'il avoit ès mains; mais il fut tellement aggressé des Franchois, qu'il fut navré à mort; se rendit l'âme peu de jours après. Le comte de Nassou estant à pied, qui chevaleureusement se maintint, fut attainct en la joue d'un coup de lanche, dnquel il fut abattu par terre; et lui abattu, fu t

perchié et en dangier de mort. Et si les puissants princes, très nobles chevaliers, et vaillans barons, espandoient sang et sueur de corps et de bras, en la protection des piétons, n'est à doubter que les piétons, voyans leur hault vouloir et admirables proesses, s'employèrent à leur povoir; car ainsi qu'ils estoient tirés trois quarts de lieue arrière de Béthune, en un villaige nommé Huignes, ils se porèrent et deffendirent tant vaillamment, qu'ils tindrent une bonne demi heure, avant que l'on les peusist deffaire; mais, sans la grosse bande et puissante multitude des Franchois qui les avironnèrent de tout lez, ils fussent demourés sur pieds; mais avec ce qu'ils estoient lassés, travaillés, annoyés, séduicts, et amatis, ils furent tant vigoureusement entamés et enchargiés, qu'ils ne peulrent soustenir le faict, ains furent mis à desconfiture; si qu'il y en eut de compte faict, morts sur la place, parmi aulcuns Franchois, le nombre de deux cent vingt-neuf, et environ autant que noyés que tués en la chasse; et furent détenus prisonniers monseigneur de Gueldres, le comte de Nassou, le seigneur de Boussu, le seigneur de Forest, le seigneur d'Endisselle, Anthoine de Masthain, Anthoine de Fontaine, Ferry de Nouvelle, Claude de Zurre, les frères de Morbecque, Estienne de Chastelre, et aultres nobles hommes de nom et d'armes, jusques au nombre de quarante et plus.

Pendant la chasse, Anthoine de Long-champs

estoit au pont de Morenville, qui à force de bras feit saillir aucuns Franchois en la rivière, déchassant les fuyans; il se lancha en l'église, dont il wuida honnorablement sans fortune.

Ainsi, par la subtilité des Franchois, furent les Bourguignons malheureusement déceus, et puis prins au gluis, comme oiselets à la pipée, à leur grand ommaige et esclandre. Merveille fut que tant de subtils esprits comme sont les Bourguignons, donnèrent crédence aux facteurs des Franchois, qui tant de fois les avoient abusés; ils cuidoient prendre les regnars fins, mais ils furent chassés et prins. Merveille fut que tant de nobles personnages se mirent sus pour emporter de nuict une ville à quoi un aventurier de guerre n'estoit que trop honorable à ce faire. Merveille fut que tel amas de Franchois se logea à peu de noise auprès des Bourguignons, sans ce que de riens s'en peussent appercevoir; mais quoi? brief conseil les surprint, convoitise la main y tint, oultrecuider y laboura, et peu de sens les abusa.

CHAPITRE CLXII.

Commotion des trois membres de Flandres contre le roi des Romains.

Les villes de Gand, Bruges et Ypres, qui sont les trois membres de Flandres, s'eslevèrent contre le roi des Romains, leur chief, pour plusieurs causes qui cy-après seront déclarées, et entre

aultres personnages du parti des Flamens, sire Adrien, seigneur de Rasenghien et Capperolle furent ceulx qui plus les tindrent en leur folle et dure arrogance ; et pour ce que sire Adrien Villain avoit esté dès l'an quatre-vingt et cinq, des principaulx commoteurs du peuple de la ville de Gand, qui s'estoit eslevée contre le roi à cause de la détention de son fils l'archiduc Philippe en ladite ville, le roi l'avoit mal prins en gré, et s'estoit ledit Adrien Villain, après la mort de Guillaume Rine, absenté de Gand, lui, sa femme et son mesnage, et demouroit en la ville de Lisle ; et jà soit ce qu'il se disoit avoir asseurance, mandement et pardon du roy des Romains, toutefois Charlot de Menneville et aulcuns archiers du comté de Nassou se trouvèrent en Lisle, prindrent le prisonnier, et le menèrent au chasteau de Willevorde, où il fut longue espasse assez estroitement tenu, fort desplaisant cest emprisonnement à ses amis ; et advint par un jour d'esté, l'an mil quatre cent quatre-vingts et sept, que Adrien de Lickerke, son cousin-germain, lui quatorzième de ses familiers amis, fort empoincts et bien montés, saichans que le chastellain estoit à Bruxelles, se trouva avec sa bende entour de Willevorde, sur intention de retirer hors de prison sire Adrien son cousin ; et lorsqu'il fut descendu, il alla, lui quatrième seulement, hurter à la porte du chasteau, duquel le portier de prime face lui denia entrée, disant que le chas-

tellain estoit absent; toutesfois, il multiplia tant de prières, avancha tant de promesses, et mit avant tant de beaux langaiges, persévérant en sa queste, que l'entrée lui fut offerte, et demanda de prime venue où estoit son cousin de Rasenghien, le portier respondit : « Seigneur, il » n'est guaires loing. » Et sire Adrien de Rasenghien se pourmenoit avant la court, vestu d'une robbe longue, et lors Adrien de Lickerke s'approcha de lui et lui dit : « Revenez, beau cou- » sin, revenez, vous y avez assez esté. » Et lors messire Adrien despouilla sa robbe longue, et se vestit d'une courte propice à son faict, puis enforma un chaperon. Le portier voyant ces manières de faire, esleva ung grant cri; mais il se trouva buffé et rudement poussé contre les parois, et tellement navré qu'on n'y espéroit vie. Une josne fille le voyant en ce dangier, se print à faire effroi, mais elle fut fort menacée, se n'osa dire mot.

Ainsi doncques Adrien de Lickerke tira hors du chasteau messire Adrien de Rasenghien, et le monta sur l'ung des chevaulx estant assez près d'illecq, puis widèrent la ville, et tournèrent leur compagnie au dehors, qui les attendoit. Au wider de la porte, une femme commença à dire hault et clerc : « Voilà un prisonnier eschappé! » Mais il n'y eut quelque poursuite, car les chevaucheurs qui ramenoient leur proie sans entrer en Bruxelles, poindirent des esperons autant que

chevaulx peulrent souffrir, et allèrent d'un trot repaistre à Frasne en Buissenois, et de là se trouvèrent à Tournay.

Le violent eschap d'emprisonnement dudit Adrien de Rassenghien fut fort préjudiciable au pays, fort desplaisant au roi et au seigneur de Valhain, qui le chasteau avoit en garde; et sembloit bien à plusieurs subtils esprits, que s'il rentroit en Gand, il ne feroit point moins de mutinerie que paravant il avoit faict, ainsi que expérience le démonstra; car sitost qu'il eust le pied ens, il trouva manière de rebellion, et suscita les membres et les testes folles en leurs erreurs et folle opinion; et d'aultre part les Flamens voyans les pays foullés par faulte de justice, laquelle ils désiroient sommièrement estre entretenue, voloient aussi que le roy se fesist quicte des Allemans, lesquels ils voyoient ennuis, et avoient grand regret à la paix faicte de l'an quatre-vingt-deux; et leur sembloit bien que l'infraction d'icelle leur estoit dhommaigeable, et que, par la nutrition de la guerre, innumérables deniers, quasi par millions, s'estoient lèvés en Flandres, desquels ils vouloient avoir le compte, pensans que tous n'estoient venus à la congnoissance du roy; mais aulcuns gouverneurs, comme ils disoient, les attribuoient à leur profit singulier, et disoient mesme que le duc Philippe ne le duc Charles, n'avoient autant tiré de chevance de Flandres, comme avoit faict le roy de sa prime

venue. La garde du roi, qui sans [illegible] avoit [illegible] et mengé le plat pays de Brabant et de Hollande, se tenoit lors vers lui estant en Bruges, et se tenoit à l'environ, au grand desplaisir de ceulx de la ville, qui [illegible] doubtoient d'estre pillés tant par laditte garde, que par les Allemands qui lors estoient avec le roi, lequel souvent [illegible] et rentroit en la ville pour entretenance de sa gendarmerie, laquelle il vouloit employer à la recouvrance d'aulcune ville, non pour piller Bruges, comme ils cuidoient, ne pour grever ses [illegible], qui contre lui machinoient; et qui plus est, ils s'ennuyoient parce que le roy, ensemble son estat, s'estoit long-temps tenu en Bruges, à la grande charge des hostellains qui les soutenoient à leurs despens, sans recevoir paye, dont ils estoient fort mal contens; et n'avoient [illegible] menaches, opprobres et villenies d'aulcuns mauvais garchons, qui disoient par manière de dérision, que le temps estoit venu qu'ils baigneroient leurs bras au sang des Flamens.

Tels semblables mordans langaiges allumans les testes fumeuses, avec aultres secretes machinations et publiques menteries, furent cause de la détention et emprisonnement du roy et des siens, lequel toutesfois, à la requeste des Flamens, avoit mandé les estats du pays pour besongner au bien de paix; et de faict y estoient les députés de Ypres, Vallenchiennes, Lille, Donay et Orchies, ceulx de Bois-le-Duc et Mildebourg en Zellande.

Advint un jour que les seigneurs de Bruges, ensemble tous les doyens des mestiers, estoient assemblés à la maison de la ville, devant Sainct-Donat, le roy vestu d'une robbe de drap d'or, sur un cheval couvert de mesme, ses gentilhommes devant lui en notable ordonnance, se tira vers eux, et voyant leur manière de faire, leur demanda quelle intention ils avoient; et ils respondirent qu'ils vouloient paix; et le roi dit qu'il ne demandoit aultre chose, et regardassent entre eulx par quel tour on le polroit trouver et avoir, saulve l'honneur de lui, de son fils et des pays; car touchant sa part il avoit obtenu saulf-conduit pour vingt de ses gens aller vers le roy de France, pour practiquer bonne paix.

CHAPITRE CLXIII.

La prinse de Courtray par les Ganthois, et la mort du seigneur de Heule.

Les Ganthois, en nombre de trois mille testes armées, desquels, entre les aultres estoit principal ducteur Adrien de Lickerke, assemblèrent charoy, engiens, artillerie, eschelles, aisselles et cloyes, et certains instrumens propices à donner l'assault; et par une longue nuict d'hiver, dont le neuvième de janvier adjourna, s'approchèrent de la ville de Courtray sur espérance de la gaigner; et en-

viron six heures du matin se trouvèrent ès faulx-bourgs de la porte; mais afin que le train de leur charroy menast moins de bruit et que leur venue fust mieulx celée, ils espardirent estrain en grande abondance au long de la chaussée. Le guet de la ville, qui de riens ne se doubtoit, oyant ceste approche, demanda comme fort esbahi, d'où venoient les chariots si matin, et aulcuns respondirent : « Ce sont les paysans, les-» quels amènent leurs biens à saulveté de paour » des Ganthois. » Et n'y prindrent aultrement garde. Les Ganthois toutes fois passèrent les barrières, et devallèrent en bas, et pour ce que l'eau des fossés estoit engellée, et que les glaces n'estoient rompues, ils se joindirent facilement à la muraille, dreschèrent leurs eschelles, et montèrent à mont; et quand ceulx de la ville boutoient testes aux cresteaux pour eulx deffendre, ils estoient rudement reboutés de hacquebutes, viretons et sagettes. Et à cause de la gelée le pont-levis ne s'estoit clos pour ceste nuict à son appartenir; se fut par un seul cop de serpentine légièrement abattu; se donna ouverture à la ville et entrée aux Ganthois. L'assault fut aspre et soudain, et dura environ heure et demie, auquel il n'y eut que un seul homme de la ville mort, lequel estoit l'hostellain de la Cornaille.

Le bailly de Courtray et le seigneur d'Estrées, qui illec estoient en garnison, oyrent cest impétueux effroi se furent fort esbahis; dont, pour

seureté de leurs vies saillirent hors de la ville, et tirèrent vers Lisle. La ville de Courtray ainsi prinse et conquise, les seigneurs, bourgeois et manans firent serment au duc Philippe et aux Ganthois; Cornille de la Barre, et le seigneur de Heule avec certain nombre de compaignons de guerre, estoient au chasteau, lesquels par appointement se rendirent le lendemain, et firent aulcuns serment comme dessus; Cornille se partit, et le seigneur de Heulle demoura capitaine du chasteau.

La renommée de la prinse de Courtray fut tost espandue par la comté de Flandre, laquelle venue à la congnaissance du roy des Romains, cuidant que le chasteau que l'on estimoit imprénable deussist tenir, monseigneur Philippe de Clèves se partit de Bruges, le vendredi ensuivant, print trois cents piétons, et s'achemina vers Courtray, espérant donner secours audit chasteau, qui desjà s'estoit rendu. Il se tira vers Ypres et laboura d'y bouter les piétons en garnison; mais ceulx de la ville ne s'y voulurent assentir, parquoi il s'en retourna en Bruges, jà soit ce que le seigneur de Heulle eusist faict le serment au duc Philippe et aux Ganthois, et fusist capitaine du chasteau. Toutes fois, Adrien de Lickerke avoit la clef de l'artillerie en garde, dont le seigneur de Heule estoit fort desplaisant; et comme repentant de son faict, commencha à aspirer après le roy des Romains, lequel, comme aulcuns tiennent,

fut adverti de son intention, car, ce temps pendant, lui estant en Bruges, il envoya deux cents et cinquante piétons, archiers, picquaires et hallebardiers, sous la conduite de This son escuyer d'escuyerie et aultres, pour donner secours audit capitaine; mais les murmures des Brugelins rompirent et retardèrent l'emprinse du roy et de ses nobles, si que le seigneur de Heulle perdit la vie. Et advint par un dimanche deuxième de février, que Adrien de Lickerke, capitaine de la ville de Courtray, fit assembler multitude de gens sur le marchié, pour faire exécution d'un malfaicteur; en laquelle multitude estoient aulcuns hacquebutiers et canonniers de la garnison du chasteau. Le seigneur de Heulle voyant le peuple amassé sur le marché, Adrien et aultres fort embesongnés, pensa d'achever son emprinse, et envoya ses paiges à l'assembler pour quérir ses souldoiers illecq amassés avecq les aultres, et lui mesmes alla à l'hostel d'ung maressal quérir aulcuns marteaux et instrumens, et fit rompre et desserrer les huys des prisons, où estoient aucuns compaignons que l'on prétendoit à exécuter, lesquels, délivrés de ce dangier, se tirèrent audit chasteau; et combien que Adrien Lickerke fusist fort embesongné et ententif à faire l'exécution du malheureux, néantmoins il percheut les paiges du seigneur de Heulle, qui appeloient lesdits hacquebutiers, et les faisoient tirer vers le chasteau, et se douta que ledit de Heulle ne pour-

hassast quelque folle emprinse ; pourquoi, sans plus
nt procéder en l'exécution du malfaicteur, lequel
rebouter en prison, il appela ses gens en di-
« Le seigneur de Heulle content à moi desfaire;
» les prisonniers sont eschappés, mais il lui coustera
» chiere.» Adoncq à toute diligence fit ses prépa-
ratoires, assaillit le chasteau, fit rompre les ponts et les places par lesquelles il pensoit que secours pooit venir et fit publier qu'il donneroit trois marcs d'argent à sixh ommes qui les premiers entreroient, à six en suivant deux marcs et à six aultres un marc.

Le seigneur de Heulle, sa femme et sa maisnée estoit audit chasteau, accompagné de dix-huict à vingt hommes de deffense, lequels boutèrent hors la bannière au roy des Romains ; l'assault fut donné aspre et puissant; eschielles furent dreschiées, chargiées de gens, ralongiées et reloyées de leurs propres chaintures, quand trop courtes estoient; et jà soit ce que les deffendans n'eussissent guaires de traict qui peusist grever les assaillans, à cause que ledit Adrien avoit la clef de l'artillerie, toutesfois ils résistèrent vigoureusement à leurs adversaires, si en bleschèrent et navrèrent plusieurs; mais finablement ils furent vaincus; car après que l'assault eut duré environ trois heures, le chasteau fut prins, le seigneur de Heulle fut navré d'un vireton, et il se tira en sa chambre. Adrien de Lickerke entra audit chasteau ; si le trouva couché sur trois ou quatre coussins

et en présence de la dame son espeuse qui le condoloit à son pooir, lui féru d'une espée trois cops en la teste, tellement qu'il morut illec sans confession, qui fut chose piteuse et lamentable.

CHAPITRE CLXIV.

Comment le peuple de Bruges déploya ses bannières sur le marché.

Au commenchement du mois de febvrier très horribles et fières commotions du peuple de Bruges s'eslevèrent contre le roy des Romains estant illec et contre ceux de son hostel, tellement que les mestiers de la ville se mirent en armes, s'assemblèrent par grosses multitudes en plusieurs lieux; com de faict les carpentiers et ceulx de leur bende, pour sçavoir qui entroit ou issoit de leur fort, se tirèrent aux portes devers Gand et Saincte Catherine, et les aulcuns sur les terrées. Le roi sentant ceste murmure, pensant appaisier le rumeur du peuple, qui tout la nuict s'estoit mutiné, se leva de bon matin, et entre cinq et six heures se trouva devant Sainct-Donas, où la tulmulte populaire estoit grande. Les gentilshommes de son hostel le suivoient à la file, chascun une picque à la main. Le roy à privée maisnie, accompaignié des seigneurs de Polhain et du seigneur de Mingoval et leurs sequelles, se tira vers lesdites portes, où il trouva les carpentiers, aux-

quels il demanda qui les mouvoit d'estre ainsi en armes; et ils respondirent que ce faisoient pour garder leur ville, avec aultres paroles fières et mixtionnées de haulteur, dont le roy mal se contenta.

Ce temps pendant, le comte de Sornes ensemble plusieurs gentilshommes, nobles et escuyers de l'hostel du roi, estoient en la place de Sainct-Donas, où ils se chauffoient en un grand feu, qui, par manière de passe temps et aussi pour veoir comment les jouvenceaux se conduiroient, si ce venoit à la force, dit à ceux de sa compaignie: «Faisons le limechon à la mode d'Allemagne.» Et lors les gentilshommes tous en armes, chacun la picque au poing, firent quatre et quatre en notable ordonnance un tour à la place à l'environ du feu; puis le seigneur de Sorne s'escria et dit: » Chacun avalle sa picque! » A ce mot chacun fit son debvoir; mais ceulx de la ville estans sur la place, et ceulx meismes qui estoient en la maison en grand nombre, oyans ces mots et voyans ces picques avallées, eurent telle paour et hidde, qu'ils ne scavoient où lancier; et pour ce qu'ils estoient en suspicion et doubte des Allemans, ils cuidoient que l'on deusist chargier sur eulx, dont plusieurs donnèrent la fuite avant les rues; aulcuns fermoient leurs huis, les aultres serroient leurs fenestres, aulcuns entroient en Sainct-Donas; et y avoit tel cri, tel huy, telle presse, et telle foulle, que sans ordre et sans mesure l'on marchoit l'un sur l'autre. Illec estoient gens ab-

batus et desfroissées, comme en bataille desconfite. A cest effroi, le roi, ensemble sa compaignie, retourna de la porte, et se trouva en la place où se faisoit ce piteux desroi. Quand les Allemands les percheurent, ils crièrent : « Vive le roy ! » Lors les Flamens furent plus effrayés que devant; mais le roy, sans ame grever, recoeilla ses gens, se mit au milieu d'eux, et retourna à son hostel ; et les Brughelins, plus effrayés que devant, persistèrent en leur commotion; car ce jour, environ douze heures, les mestiers, par le commandement de leurs doyens, s'assemblèrent en leurs maisons, se partirent en armes en grandes compaignies, apportèrent leurs bannières sur le marché, et prindrent lieu chascun selon son estat et vocation. Il y avoit en ladite assemblée environ cinquante-deux enseignes, parmi aulcuns pignons, et dont entre les aultres la principale et mieux recommandée estoit la banière du comte de Flandre, qui estoit à drap d'or au lion de sable, située devant le beffroi de la ville ; une aultre auprès d'elle estoit l'étendard de Bruges, la bannière des bourgeois et des carpentiers sous lesquelles estoient dix-sept pignons de dix-sept mestiers qui se nomment naringuiers, comme marchands drappiers, foullons et painctres. Ceulx de ceste bende sur toutes aultres fut celle qui plus cerna le roy en sa captivité. Ces bannières ainsi arrangées, et les gens des mestiers soubs elles, l'on ferma le marchié et fortifia tellement de

palis et d'artillerie, qu'il y avoit de compte faict quarante-neuf bastons à feu. En ceste orgueilleuse pompe, assurés comme Rolland, se tenoient Brughelins fiers comme lions nuict et jour sur le marché, sans ouvrer ni service faire, sinon penser et imaginer par quel tour et moyen ils polroient pugnir et contrarier ceulx qui avoient eu le régime des deniers de la demaine du roy; et chascun en son quartier commenchèrent à faire logis et eslever tentes et pavillons, comme en un ost champestre, et estoient entretenus et nourris aux despens des mestiers.

CHAPITRE CLXV.

La détention du roi des Romains au Cranembourg sur le marché de Bruges.

N'est merveille se plusieurs grans et notables personnages de la maison du roy, lors estant en Bruges, estoient en grand soussi et dangier de leurs vies, voyant la désordonnée et furieuse insurrection du peuple, non-seulement contre les gouverneurs des finanches, mais directement contre la personne du roy. Advint le second jour de febvrier, que une bende de ceulx qui estoient sur le marchié, fit lever un estendard par un enfant eagié de quatorze ans, puis se partirent en grand fureur et s'en allèrent en la maison du seigneur

Pierre Lanchast, maistre-d'hostel du roy, espérans de le trouver; mais pour la saulveté de son corps il s'estoit absenté ; toutefois ils furetèrent son logis, prindrent en son comptoir environ vingt livres de gros, ravirent pain et chair sallée, et trouvèrent artillerie et pouldre , picques et instruments de guerre, lesquels ils amenèrent sur le marchié. Furent pareillement ès maisons de Rolland Lefebvre recepveur de Flandres, de Thiebault Barodo, trésorier, et de Jehan Neufwenhove, burguemestre de Bruges, qui, comme saiges, s'estoient mis hors de la voye, dont les mestiers furent fort desplaisans.

Le roy, avironné de ses nobles, chevaliers, escuyers et gentilshommes, se tenoit lors en son hostel jour et nuict, fort admiré des insolences des Brughelins. Le seigneur de Bevres et le seigneur de Mingoval allèrent sur le marchié de bannière en bannière, demandèrent aux doyens, qui les mouvoient de faire telles commotions, et sé ils vouloient eux eslever contre le roy. Ils respondirent que non, ains vouloient vivre et mourir avec lui, mais jamais ne se partiroient d'illecq, n'avoient à leur volonté aulcuns de ses officiers gouverneurs. Le lendemain, eslirent pour leur capitaine le seigneur d'Inckerke, qui paravant estoit bailly de Bruges; et firent nouvel escoutette, Pierre Metteney et faisoient les sermens à ce convenables. Ce jour advint que deux Moriennes, de la famille du comte de Sorne, dirent à leur hostesse, au moins le

donnoit-elle à entendre que le marchigue d'Anvers, accompagnié de grand nombre de gens, viendroit la nuict ensuivant bouter les feux en la ville de Bruges, en trois ou quatre lieux. Ces paroles ne demourèrent guaires ès oreilles de l'hostesse, qui promptement le planta de sa langue ès oreilles d'un aultre ; et ainsi de bouche en bouche et d'oreille en oreille parvindrent à la notice des dix-sept neringhes, qui, plus emflambés que dragons, furent tellement allumés d'ire et de courroux, que pour inciter le peuple en commotion, ils sonnèrent la cloche d'effroi, au son de laquelle, après que lesdits Moriennes furent emprisonnés, aulcuns mauvais garchons temptés du mauvais esprit, prindrent leur train vers l'hostel du roy, ayant l'estendard de Flandres ; et avec leurs sequelles qui furent grandes, faisant grant noise avant les rues, sur intention de l'occir, et de mettre à mort ses nobles, chevaliers, familiers, serviteurs et domestiques, et généralement tous ceulx qui tenoient son parti. Aulcuns de leurs gens se fourèrent en l'hostel du roy, et estoit leur estendard plus de demie voie, quant le seigneur d'Inkerke, leur capitaine retournoit de devers le roy, lequel, à très grand dangier de sa vie, les retarda de leur folle et malheureuse emprise ; car le débat y fut si grand, et l'estreinte tant impétueuse, que la bannière fut brisée et deschirée; mais finablement furent tant réduicts ces mauvais garnements, par ledit capitaine et les persuasions d'aulcuns nota-

bles personnages, lesquels y survïndrent, que moitié par force, moitié par requeste, ils cessèrent leur maulvaise prétente, et retournèrent avec les aultres.

Néantmoins, ils se prindrent celle nuict en nombre de quatre-vingt-dix, firent le guet à l'hostel du roy, prindrent regard sur sa maison; et le roy leur envoya le vin et deux moutons, pour eulx récréer ensembles. Peu de jours après les deux Moriennes, qui furent cause de cette commotion, furent mis sur le bancq, livrés à torture, et menés sur le hourd, le roy les regardant sur le marchié par une fenestre; puis furent bannis de la conté de Flandres l'espace de dix ans, et le roy, par pitié, leur fit donner dix escus.

Les Brughelins, pour parattaindre et attrapper en leurs lacs les gouverneurs des deniers du roy, firent publier que quiconque leur vouldroit ou polroit enseigner ou livrer sire Pierre Lauchast, mestre Rolland Lefebvre et mestre Thiebault Barado, il auroit pour chacun d'eux cent livres de gros; et quiconque enseigneroit où trouveroit Conrard, le Fol dénommé, auroit vingt-quatre livres de gros. Ainsi, tant pour l'affection qu'ils avoient de vindication, comme pour le gain de la promesse, chacun se mit en diligence de quérir lesdits personnaiges. Le cinquième jour de febvrier, les seigneurs de Gand envoyèrent lettre aux seigneurs de Bruges, contenant en bref qu'il se mesissent au-dessus du roy. Ces lettres venues, environ

quatre heures du vespres, le seigneur d'Inkerke vint parler au roy en son hostel, et lui dit qu'il convenoit que incontinent il se trouvast sur le marchié, que telle estoit la volonté des doyens et de leurs sequelles. Le roy, voulant complaire au commandement du commun, cuidant pacifier sa rigueur, il alla à pied, à privée maisnie accompaignié des seigneurs de Bevres et Mingoval, de messire Martin Polhain et Grand Polhain. Et lorsqu'il fut illec venu, il alla de bannière en bannière saluer les doyens et leurs complices, lesquels, après toutes salutations, lui monstrèrent les lettres que ceulx de Gand leur avoient envoyées, contenantes qu'ils se misissent au-dessus de lui : sur quoi le roi leur fit requeste qu'il peusist retourner d'illecq et demeurer à son hostel. A ceste requeste furent aulcuns d'opinion qu'il s'en retournast; mais les carpentiers, ensemble les dix-sept neringhiers ne s'y volurent consentir, et dirent qu'il povoit aussy bien demourer sur le marchié, comme ils faisoient. En ceste murmure, fut le roi l'espace de demy heure, sans avoir apoinctement, si que nul ne parloit à lui ; mais finablement il fut conclud qu'il demouroit auprès d'eulx, et fust logié en froncq du marchié, assez estroictement, au Cranenbourg, hostel d'un espicier.

Ceste admirable histoire bien considérée, est miroir et vif exemplaire à tous haults grands personnaiges introunisés en excellent degré, car l'on voit comment le très sacré roy des Romains,

futur impérateur et infaillible successeur de la monarchie mondaine, à qui les plus nobles et puissants princes de la terre doivent louange, honneur et service, est venu à celle extrémité par meuterie et sédition populaire qu'il a esté constraiut saluer, prier, requerir et incliner gens misérables et de basse condition, et non pas estrangiers, Barbarins, Esclavons ne Tartarins, mais ses propres subjects, ses propres oailles, et en sa propre ville. O très soubdaine, très caducque et très inconstante roe de mutabilité de fortune! comment tu charries et renverse à ta mode folle et poindante les plus honorés de ce monde, notables hommes et puissants personnaiges, courtisiens et aultres. Souverainement, ceulx qui estoient suspicionnés des dix-sept néringhins, voyans le roy ainsi détenu oultre sa volonté, par villains de basse condition, furent en grand soussi, pensans d'heure en heure prins et incarcérés; car il y avoit guet sur eulx, et à grand prière vuidoit l'on la ville. Néantmoins aulcuns eschappèrent par subtilités et par prendre habits descongneus, et entre les aultres l'abbé de Ste.-Benigne, tenant l'ordre de Sainct-Benoist, transmua son habit noir en un manteau rouge; et pour couvrir sa couronne, s'affubla d'uné perruque, fit paindre et eslever un porion en son visaige; puis, à la manière d'Espagnol, la coustille au costé, quérut sa passeport, et avec monseigneur l'évesque de Léon en Bretaigne et aulcuns aultres, vuida lavillede Bruges. Messire

George de Guieslin, chevalier, seigneur de la Boe, sentant ses besoignes fort pesantes, et fort en la charge des meutins, se mit en habit d'augustin, cuidant vuidier comme les aultres; mais il fut recongnu à la porte et amené prisonnier en la ville.

Sallezar, lequel estoit fort mal agréable aux Flamengs, qui le réputoient fracteur de paix, à cause de la prinse de Theroüane, trouva fachon de lui partir de nuict, lui douzième, à main armée; et manda au roy que si son plaisir estoit, il se faisoit fort de l'emmener sain et saulf. Ainsi ledit Sallezar fit prendre quatre tonneaux à Adrien d'Iatte, sur lesquels il fit clouer des asselles; il monta sur lesdits tonneaux, et à manière de ponton, rompant et brisant les glaces, passa seurement, lui et les siens, sans grippe de fortune.

Le lendemain s'appercheurent les Flammengs que Sallezar leur estoit eschappé, de quoi ils furent fort esbahis et anoyés; et les tonneaux sur quoi ils estoient eschappés furent apportés en plain marché, et mis en la veue de tout le monde. Messire Charles de Sanveuse se mucha derrière l'huys d'une chambre parmi laquelle passoient ceux qui le quéroient. Aultres gent ils compaignons, cremans fureur populaire, se glissèrent hors par diverses fachons, aulcuns en fourme de marchans; aulcuns en guise de faulconniers, et aultres en habits de mendiants.

CHAPITRE CLXVI.

La venue des Ganthois en Bruges.

Les Ganthois ayant entendement avec les Brughelins, furent fort joyeulx de la prinse et détention du roy. Dont, pour les assister, consoler, conforter et conseiller en leurs affaires, après les envoyes et réceptions en plusieurs lettres missives, tant d'un costé comme d'aultre, les Ganthois se mirent en train pour venir et entrer en Bruges à grande puissance; mais pour ce que les Brughelins doubtoient qu'ils ne se fourrassent en leur ville à main forte et en grand multitude, pour les dompter, comme aultrefois avoient faict, ils leur mandèrent qu'ils venissent seulement à trente chevaulx: et les Ganthois respondirent que, pour la protection et saulveté de leurs personnes, il estoit nécessité de y entrer en nombre de sept à huict cents au moins. Les nations et marchans estranges sentans l'approche des Ganthois à main armée et en grand nombre, se tirèrent vers les seigneurs de la ville et les doyens des mestiers, auxquels ils remonstrèrent comment, par ci-devant, les Ganthois avoient par plusieurs fois pillé la ville, et que legièrement polroient encore faire; si leur supplioient très humblement qu'ils leur volsissent octroyer saulf conduit pour eulx tirer hors, eulx et

leurs marchandises, sans attendre l'aventure de leur venue. Adonc les seigneurs de la loi et les doyens conseillèrent ensemble; et furent d'avis, avec les bourgeois et les marchands, que les Ganthois entreroient en la ville, à trente chevaulx seulement; mais les carpentiers et les dix-sept néringhins, qui souvent estoient contraires à tous bons et certains propos, vouloient qu'ils y entrassent à grosse puissance; et les Ganthois, que ceste opinion esmouvoit, leur firent sçavoir que jamais ame d'eulx n'y entreroit, se tous ensemble n'y entroient, laquelle chose ne leur fut octroyée, dont très mal si aventurèrent. Mais pour les aucunement pacifier, à cause que la nuict approchoit, pensans qu'ils avoient faulte de vivres, les Brughelins leur envoyèrent pain, chair, fromaige et cervoise, lesquels ils renvoyèrent, par grand déplaisir qu'ils avoient qu'on leur refusoit l'entrée de la ville. Et combien qu'ils se disoient estre le nombre de sept à huit cents seulement, ils estoient autant de milliers, bien en poinct, sans la suite des paysans qui conduisoient leurs charriots; et furent pour ceste nuict logiés à demi lieue près de la ville de Bruges.

Les Brughelins sentans les Ganthois si près d'eulx et en leur indignation, furent en grand crainte et soussi comment ils se conduiroient la nuict, à cause que les fossez de la ville estoient engellés, et que facilement ils les povoient venir visiter par les terres. Dont, par manière de renforcement de guet, et pour mieulx estre asseurés de leur be-

songne, ils prièrent le seigneur de Myngoval et messire Charles de Lalaing qu'ils voulsissent avec eulx garder la ville, afin de obvier au dangier qui povoit advenir à la ville par les Ganthois; et fit chascun d'eulx bonne diligence de prendre garde à son quartier.

Le lendemain, sixième de febvrier, fut conclud par les Brughelins que, se les Ganthois vouloient entrer en Bruges, cent hommes seulement, sans estre armés et sans vuidier leurs hostels, comme ceulx de Bruges avoient autrefois faict en Gand, faire le povoient. A quoi fut respondu, que pour ce jour ils remeneroient leurs gens en Gand, et lendemain retourneroient. Le samedi ensuivant, neuvième de febvrier, environ cinq heures du vespre, huit députés des plus notables de Gand vindrent par chariots et entrèrent en Bruges, accompaignés de seize ou dix-huit chevaulcheurs armés au cler, et quatre-vingts piétons, archiers, arbalestriers et picquenaires. Ils marchèrent en ordonnance jusques au marchié, firent la révérence aux seigneurs de la ville, puis allèrent de bannière en bannière saluer les doyens des mestiers; et les Brughelins qui les festoyèrent et accueillirent honnorablement leur monstrèrent grand signe d'amitié, qui de prime venue deschargèrent à un cop toute l'artillerie du marché. Ainsi s'esgaudissoient, s'esjouissoient et se glorifioient les uns avec les aultres; car les Ganthois réputoient les Brughelins dignes d'aussi grand gloire, pour la prinse et détention

du roy, que fut Jason pour la conqueste de la thoison. Et lendemain de bon matin, les députés de Gand, accompagniés de leurs gens d'armes, en grand pompe, se trouvèrent sur le marchié avec les seigneurs de la loi, qui tous ensemble allèrent de tente en tente parler aux doyens, et à l'après-disner se mistrent en conseil, auquel il fut conclu de mectre garde sur la personne du roy ; car la nuict devant avoient fait serrer et barrer les fenestres de son logis ayant regard sur le marchié. Dont pour mettre à exécution ce qui estoit délibéré par l'advis des Ganthois et Brughelins, Piétre de Metteney, escoutette, se partit du conseil, appela huit hommes estans sous les bannières, auxquels il commanda prendre garde au roy et faire le guet en sa chambre ; et de faict le mena jusques au Cranembourg, puis retourna en la halle dont il estoit parti, sans parler au roy ; et ces huit hommes députés de ce faire, estoient par apparences extériores, fort dolents et ennoyés de leur commission, tellement qu'ils n'avoient audace de monter et d'entrer, ni d'approcher la chambre du roy. Illecq survint d'adventure le seigneur de Mingoval, qui les trouva en ce desconfort, auquel ils récitèrent la commission qu'ils avoient sur grosse peine. Le seigneur de Mingoval le noncha au roi, et le roy les fit monter et entrer dans sa chambre, lesquels fort doubtifs et pensifs, s'excusèrent à leur possible, coulourans leur faict et disans que l'emprinse qu'ils avoient faicte de le garder, estoit plus par force que par propre vo-

lonté; car les Ganthois leur avoient dit par force de menasche, que, s'ils ne s'acquittoient de le garder, ils le garderoient eux-mesmes, et seroient griefment pugnis.

Quant la table fut ostée du souper, et que le roy jecta son regard avant la chambre, lui qui soloit estre accompaigné et entretenu des plus grands princes de la terre, fut grandement esbahi de soi voir avironné, aggaitié et gardé de rudes, crueulx satellites de très basse condition; et comme esloigné de nobles personnaiges, et approchié des fiers vilains meutins, commencha piteusement à soi doloir et complaindre, jectant ses regards chà et là; et, entre les aultres choses, considérant le grand dangier qui lui estoit apparent, pria à si peu de gentilshommes qu'il avoit autour de lui, puisqu'il convenoit qu'ils fusissent esgaiés de sa présence, ils voulsissent estre toujours léaulx à monseigneur l'archiduc son fils. Ses complainctes finies, ses domestiques, serviteurs et familiers voyans leur maistre en train de grand péril, pensans que seraient brief constrains d'eulx se partir, ne peurent contenir leurs larmes, et se prindrent aulcuns d'eulx à plourer et piteusement desconforter.

Un jour ou deux après s'esleva une grosse bende de mestiers qui estoient sur le marché, prindrent leur chemin devers l'hostel du roy, brisèrent, rompirent et effondrèrent serrures, huys et fenestres, tant des salles et des chambres, que des

garderobes, furtèrent la maison partout où bon leur sembla, ravirent armures, picques, hallebardes, cranekins, arcqs, bastons de guerre et menue artillerie, ensemble aulcuns hucqs, eschielles, cordes et bateaux de cuir, desquels ils cuidèrent que tous se fussent assemblés pour leur porter préjudice, emmenèrent quatre serpentines soubz leur bannières, et pareillement robèrent tout ce que possible leur fut. Adonc furent les Brughelins en grant difficulté de renouveler leur loi, pour ce que les Ganthois vouloient que le renouvellement se fesist sous la commission de monseigneur l'archiduc prince du pays, auctorisé du roy de France comme souverain, en ensuivant une appellation entrejectée par ceulx de Gand, par laquelle ils avoient déclaré le roi des Romains inhabile au gouvernement, et bail de son fils monseigneur l'archiduc, sous la commission duquel pareillement, et de l'auctorité du roy de France comme souverain, ladite loi fut renouvelée; en présence de laquelle, pareillement devant aulcuns seigneurs de Gand estant illec, les députés des bonnes villes de Lisle, Douay, Orchies, Vallenchiennes, Bois-le-Duc, Midelbourch en Zélande, lesquels le roy avoit illec appelés pour besongnier au bien de paix, firent leurs propositions et demandèrent congié de retourner, veu que les aultres députés de Brabant, Hollande et Namur, estoient retournés, et que ceulx d'Ath, en Haynault, et de Mons, séjournoient à l'Escluse. Si leur fut res-

pondu par maistre Jehan Rogier, que pour leurs grands affaires, ils ne pouvoient besongnier aux estats; pourquoi ils les congièrent jusques ils seroient amendés, comme avoient intention de faire, et monstrèrent lettres du roy de France, adreschantes à eux, disans que, jà soit ce que nous ayons accordé le sauf conduit pour vingt hommes du roy des Romains, toutefois ne besognerons-nous aulcunes choses, sinon par les députés de Gant, les merchians de leurs gratuités, ayant aussi saulf conduit pour retourner paisiblement, comme ils firent, soubs la conduite de leurs messagiers.

CHAPITRE CLXVII.

L'emprisonnement de monseigneur le chancellier, monseigneur l'abbé de Saint-Bertin et autres nobles et puissans seigneurs de l'hostel du roy des Romains.

Ne souffisoit aux Brughelins d'avoir estroictement détenté le roy, si par l'enhort des Ganthois ils ne emprisonnèrent les haults nobles et puissants seigneurs de son hostel, lesquels ils pensoient avoir maniances des deniers ou gouvernements quelconques autour du roy. Advint, environ huict heures du soir, qu'ils envoyèrent huict de leurs satellites bien armez au logis du seigneur de Willernoult, notable et prudent chevalier

Bourguignon, desquels il fut prins et amené en la prison de la ville. Lendemain, quatorzième de febvrier, fut pareillement prins autour de Saint-Donast, après qu'il avoit oy la messe, le seigneur de Dugelles ; et ce mesme jour, environ cinq heures du vespre, furent prins, chascun en son hostel, monseigneur le chancelier, nommé Jans Carondelet, chevalier de Bourgogne, seigneur de Champenaux, et Jehan de Lannoy, abbé de Saint-Bertin, et furent emprisonnés comme les aultres.

De la prinse de ces deux personnaiges furent tous nobles coraiges de paix fort angoisseux et esbahis, souverainement de monseigneur le chancelier, qui fort prudemment s'estoit tousjours conduict en son office de chancellerie, au très grand honneur du roy son maistre, tellement qu'il en avoit acquis grace, faveur et amitié des grands princes, des moyens et des petits; et doubtoient plusieurs de ses bienveillans, que les Brughelins ne le fissent mourir en la faveur de leur commotion, comme ils avoient faict à Gand maistre Guillaume Hugonet, chancellier, son prédécesseur, par les meuteries qui illec se firent tost après la mort du duc Charles. Disoient en oultre ses parens et amis familliers, qui le complaindoient en son adversité, que possible ne lui seroit porter le travail de la prison, considéré son anchienneté et impotence, et qu'il estoit fort subject à maladies. Mais nonobstant ces inconvénients, il endura tout patiemment comme vertueux et tout

assuré en sa griefve et poignante fortune. Et jà-soit ce qu'il fut esgaré de tous ses privés amis et feaulx serviteurs, toutefois il avoit acquis amis qui le confortèrent en temps de la captivité.

Aulcuns de Bruges et de Gand allèrent vers le roy, et dirent en présence des assistens, que les prinses qu'ils faisoient estoient pour parvenir au bien de paix, laquelle estoit reboutée par les emprisonnés ; et avoient intention de pugnir les maulvais gouverneurs, et ceulx qui avoient commis les insolences sur les pays; et avec aultres choses, offrirent au roy quatre-vingt mille livres pour payer ses gentilhommes, et quatre mille pour les archiers, lesquelles offres le roy refusa pleinement. Ce mesme jour, les mestiers, auxquels riens ne sembloit trop chault ne trop pesant, se fourrèrent en la chambre du roi, et pour plus accroistre son doeil, prindrent trois ou quatre chevaliers d'Allemaigne, ses mignons privés familliers, qui tousjours l'avoient accompagnié et loyaulment servi dès que de premier estoit descendu ès pays. L'un d'eulx fut messire Martin Polhain, chevalier de la Thoison-d'Or, l'aultre le Grand Polhain, marissal de son hostel, messire Philippe de Nassou, et le seigneur de Volkestain. Furent pareillement incarcérés messire Jehan de Lannoy. seigneur de Mingoval, grand maistre d'hostel du roy, messire Regnier de May, capitaine de guerre, et aultres desquels le record se fera ci-après. Et quand vint au congié prendre et que la séparation se fit du

roy et des nobles, nul ne sauroit penser les piteuses complainctes et lamentations qui s e firent à dire l'adieu; ils se jectèrent à genoulx devant la face du roy, tous chargiés de larmes, prians, par grande affection de cœur, que son plaisir fust de prendre en grace le petit service qu'ils lui avoient faict, requérans aussi qu'il eusict recordance et mémoire d'eulx; à quoi le roy respondit qu'il en avoit et auroit assez souvenance.

Ainsi, après ce douloureux partement, fut ceste noble chevalerie emmenée comme les aultres en la prison de laville, et demeura le roy seulement accompagnié, pour nobles hommes, du comte de Sorre et du comte Philippe, Allemands; car il fut défendu à monseigneur de Bevre le départir de son hostel; mais quatre jours après se partit secrètement le comte de Sorre en guise d'une femme de villaige portant un cretin en son brach, et trois ou quatre couples d'oignons sur sa teste. Semblablement furent emprisonnés ceulx de la loi faicts par le roy des Romains avec les vieux doyens. Entre les aultres prisonniers messire Georges Guiselin, chevalier, qui, pour s'eschapper, s'estoit faict tonsurer comme mendiant, fut amené devant les seigneurs de la loi; ensemble Jehan de Van Nenose, Wautergrave, et un sergent nommé Bontemps. Quand ces prisonniers eurent esté interrogés au lieu accoustumé, l'espace d'une petite heure, le doyen des carpentiers et ceulx de sa route se partirent soudai-

nement du marchié, et vindrent impetueusement frapper à l'huis où ils examinoient lesdits prisonniers; et dirent que si on ne leur faisoit ouverture par amour, ils y entreroient par force. Tellement persistèrent en leurs menaches et violences, que les seigneurs furent contraints d'ouvrir les huys et de habandonner les pouvres prisonniers fort tristes et en grand soussi; lesquels furent furieusement prins et amenés avec bannière sur le marchié pour les livrer à torture et les exécuter par mort, se cause s'y adonnoit.

Ces doyens avoient au marchié ung parcq fait de bailles, où ils tenoient leurs consaulx sur leurs affaires; et pour achever leurs mortelles exécutions avoient eslevé un hourd grand et spacieux; et au milieu du parcq estoit le banc à la gehenne, sorti de chevilles de fer et de verrous, et composé tellement qu'il estoit convenable à tous; et rallongeoit les membres de ceulx qui selon leurs tyrannies sinistres et desraisonnables estoient condamnés à la gehenne. Ces trois prisonniers illecq venus, attendans très dure discipline, les complices des doyens se mirent en leur diligence à préparer le bancq, et appoinctèrent cordes et aultres bagaiges à ce servans, et couchèrent dessus Jehan de Van Nenove, en commun spectacle, et le torturèrent tant rigoreusement, qu'ils le ralongèrent oultre mesure, dessérèrent les membres de son corps, et par force de les estendre lui ouvrirent les aisselles. En cest angoisseulx fort horrible tour-

ment congnut publicquement, que pour dompter ceulx de Bruges il s'estoit consenti avec messire Pierre de Lauchast de bouter la garde en la ville. Le sergeant fut semblablement gehenné; mais messire George Guiselin fut respité pour ceste fois. Néantmoins, ne sçais se c'estoit par force de torture ou aultrement, ils prioient tous trois qu'on les fesist morir, et pardonnoient à tous leur mort. Le bourreau, qui volontiers entendit ces mots pour son gaing, et afin que la chose ne demourast à faire pour faulte de lui, monta soudainement sur le hourd, où se firent les exécutions; et en attendant sa proie, estoit sorti d'espées et de bandeaux. Lors furent en différent les mestiers les uns contre les aultres, et s'esleva si grand noise sur le marchié par leurs controverses, qu'à peine l'on eusist ouï Dieu tonner. Aulcuns disoient « Nous les » voulons avoir morts. « Les aultres disoient Nous »les voulons avoir en vie.»Si que finablement la plus saine partie porta qu'ils seroient reboutés en prison et plus au long examinés, afin que par leur disposition l'on puisist avoir la notice, et appréhender ceulx qui coupables estoient de leurs mèsus. Si que de rechef, le deuxième jour ensuivant, Jehan Van Nenove fut amené sur le bancqet piteusement torturé; et le bourreau comparut sur le hourd, lors cuidant trancher la teste; mais l'escouttete de Bruges se trouva au milieu du marchié, et dit aux doyens que, nonobstant la torture de gehenne, ledit Jehan estoit innocent du cas qui lui

estoit admis, et ne savoit en lui chose par laquelle il fusist digne de mort; et à tant la fureur cessa; et fut le povre patient, fort débilité de ses membres, de rechef rebouté en prison.

Pour plus accroistre le reboutement du roy, et de lui multiplier dœil sur dœil, ne suffisoit aux Brughelins d'emprisonner ses nobles: mais, autant que possible leur fut, s'efforcèrent de destruire ses povres serviteurs et souldars allemands et wallons, qui lors estoient en Bruges. Dont, pour mieulx les avoir ensemble et mectre à fin leur maudicte prétente, firent publier, sur le hart et à son de trompe par les quarfours de la ville, que tous serviteurs de l'hostel du roy, ensemble tous ceulx qui avoient accoustumé de militer à ses gaiges, se trouvassent, sans verges ne sans bastons, à une heure après disner sur le vieux marchié, pour illec recepvoir souldée et pour employer à ce qu'il leur seroit ordonné. De ceste publication furent moult resjouis plusieurs gentils compaignons qui leur argent avoient despendu, et n'osèrent vuidier la ville, espérans que par ce moyen ils auroient ent retenement; et selon le contenu de la criée, compaignons de diverses sortes et langues, se trouvèrent au lieu qui dict leur estoit, en nombre de trois à quatre cents; et quand vint l'heure que plusieurs archiers du roi, du comte de Nassou et aultres gentils compaignons estoient assemblés sur le vieux marchié, espérans avoir bien heurée fortune, le doyen des carpentiers, accompaigné d'une

très fière et grosse bende des mestiers, se tira devers eulx à bannière desployée, laquelle il fit planter au milieu de la place; et adonc le plus estourdi d'entre eulx commencha à crier : « tuez tous ! tuez » tous! » « A ces mots Flamengs s'élevèrent contre Bourguignons, Allemands et Wallons, lesquels tous nuds, tous surprins, sans bastons et sans armures, fort craindans le cop de la mort, se tournèrent en fuite, et les Flamengs leur donnèrent la chasse. Là y avoit grand cri, grande crainte et grande course. Les povres gens du roi, dispars, deschassés de toutes parts comme cerfs abandonnés aux chiens, s'en alloient, pour saulveté de leurs corps, d'huys en huys, de rue en rue, de maison en maison ; là furent plusieurs compaignons foullés, battus et abattus, pillés et pestellés; et n'eust esté la benignité des femmes de Bruges, qui moult grande peine prindrent à les saulver, il y eusist eu grand meschief; mais pitié la debonnaire qui se logea aux coeurs de bonnes personnes, les garantit contre les maulvais.

Quant les Flamengs se véirent frustrés de leur mauvaise intention, et que les gens du roy leur furent eschappés, ils firent derechef crier sur le hart, que chacun se trouvast sur le marchié comme dessus. Et lors la pluspart d'eulx, pour doubte de la mort et d'estre mis en leurs mains furieuses, retournèrent au lieu dont ils furent partis, et les dix-sept neringhes séparèrent les Allemands des Wallons, firent emprisonner lesdits Allemands

en deux tours sur les terres de la ville, licentièrent les Wallons, et leur dirent qu'ils retournassent en leurs hostels, et que lendemain auroient provisions. Ces besongnes accomplies, les Flamengs reprindrent leur estendart, sous lequel ils marchièrent en ordonnance; et se trouvèrent devant le bourg de Saint-Donas, où ils firent à manière d'ung chappelet, leurs enseignes et leurs doyens au milieu, pour estimer le nombre de leurs gens, et choisirent aulcuns d'eulx, sur intention de tirer devant le chasteau de Middelbourg, quant temps seroit. Ainsi, par furieuse menterie et commotion populaire, furent non seulement le roy, mais ses nobles chevaliers, loyaulx serviteurs, gens d'armes et sequelles, estroitement emprisonnés et rudement traictiez.

CHAPITRE CLXVIII.

Le transport de la personne du roy des Romains et de ses nobles, et la paix criée en Bruges.

Ganthois et Brughelins doubtans que le roy détenu au Cranembourg ne leur eschappast, tant par force d'armes, faveur, deniers, que par subtilité d'engien, délibérèrent de transmettre sa personne en lieu ample et sûr, et de la logier en l'hostel de monseigneur de Ravestain, qui jadis fut à monseigneur Jehan Gros. Dont, pour fortifier ledit hostel, en postposant la cremeur de Dieu, sans

observer le saint dimanche ne avoir regard à la feste Saint-Pierre, firent jour et nuict charpenter et machonner trailles de fer, barres et serrures pour l'emprisonner; puis vindrent vers lui, et lui requirent que son plaisir fust de soi partir du Cranembourg, où il estoit assez estroictement, pour estre plus amplement logié à l'hostel de monseigneur Philippes; à quoi le roy respondit que de là ne se partiroit, si eux-mesmes ne le portoient hors à la force; et cuidant restrâindre leur fureur, leur remonstra par belles persuasions, doulces et amiables paroles, la rudesse qu'ils lui faisoient en sa détention, et comment ils le traictoient à toute rigueur, comme l'on feroit le plus povre chevalier de son hostel; toutefois ils l'avoient allé quérir ès Allemaignes, et s'estoit eslongnié de sa maison paternelle, et descendu du très hault et très puissant siége impérial, pour venir au pays espouser leur princesse naturelle, de laquelle il avoit eu génération, telle que chacun sçait; et en l'espace de douze ans n'avoit eu un seul jour de repos, ains continuelle labeur, en repulse des ennemis occupans les seigneuries; et avec ce, il estoit seul fils d'empereur, roy sacré des Romains, de très haulte et noble génération; parquoi il devoit estre traicté selon la dignité de son estat; néantmoins il se connoissoit estre mortel, et que sa vie, laquelle estimoit estre aussi briefve que le moindre d'eulx, pendoit en eulx; et, comme leur prisonnier, le pouvoient s'ils vouloient occir; mais pourtant n'a-

voient ils tout occis; se regardassent premier à quelle fin ils en viendroient.

La pluspart de ceulx qui ces mots ooient, se prindrent à larmoier; se n'y avoit si dur cœur, qu'il ne fusist navré de compassion; meisme ceulx qui le cuidoient desloger d'illec, vaincus de ses paroles, retournèrent vaincus, et ne retournèrent avant pour ceste fois. Tost après leur retour, le roy fit une supplication adreschante aux seigneurs et au commun de la ville; si la délivra à certains hérault, lesquels revestus de leur cottes d'armes, la baillèrent au premier eschevin qu'ils trouvèrent au bourg devant Saint-Donas, pour la présenter auxdits seigneurs; mais illecq survint un rude vilain, de fières menasces et rigoureuses paroles, disant, que ce qui estoit conclud demouroit conclud, tellement que ledit eschevin fut fort joyeux de refuser ladicte supplication, laquelle ne sortit nul effect à l'appétit du roy.

En ces jours, les Ganthois envoyèrent leurs commis requérir aux Brughelins d'avoir jusques au nombre de dix prisonniers, comme monseigneur le chancellier, l'abbé de Sainct-Bertin, et aultres grans personnaiges de l'hostel du roy, afin de les mener à Gand, de leur faire illecq juridiquement leur procès, et finablement de les pugnir selon leurs délicts et mésus; à quoi les Brughelins s'inclinèrent et consentirent, moyennant certaines obligations à quoi les Ganthois s'inclinèrent, contenans en substance que tous les seigneurs de la loi,

nobles, bourgeois, marchans et habitans, ensemble tous les doyens des mestiers et communaultés de la ville de Gand, promectoient de rendre à ceulx de laville de Bruges lesdits prisonniers, toutes et quantesfois qu'ils en seroient requis; et pour seureté de ladicte obligation, donnèrent lettres-patentes escriptes en parchemin, scellées du grant scel de la ville de Gand, lesquelles furent lues et publiées en plain marché, en présence des doyens et de tous les adhérents estans sous leurs bannières.

Ainsi, monseigneur le chancellier, monseigneur l'abbé de Saint-Bertin, messire Martin Polhain, le Grand Polhain, le seigneur de Myngoval, messire Philippe de Nassou, le seigneur de Willervault, messire Regnier de May seigneur de Volkestain, et Philippe Lauwette, furent tirés hors des prisons de Bruges, chargiés sur quatre chariots, et livrés aux députés pour les mener à Gand. Merveille n'est se ce voyage fut fort desplaisant à tels haults et nobles personnaiges, comme ceulx qui sans quelque remède cuidoient illecq terminer leurs jours. Et venoit à mémoire à monseigneur le chancellier, comment, par furieuse commotion populaire, son prédécesseur avoit esté décapité. Pareillement, les aultres se recordoient de la mort du seigneur de Humbercourt, comte de Meghe, chevalier de la Thoison d'Or, qui pareillement avoit esté exécuté. N'y avoit celui qui ne fusist surprins de terreur et de cremeur, doubtant

le meschef advenir. Les archiers et les arbalestriers et gens de serment de Bruges, se mirent en point avec aulcuns de Gand pour les ramener; si les conduirent jusques à Arselle seulement, où ils trouvèrent certain nombre de Franchois, naguères paravant venus au secours des Ganthois, qui les convoyèrent jusques à Gand, où ils furent estroitement emprisonnés dedans Greve-steen, sans permectre ne souffrir que nuls de leurs serviteurs entrassent avec eulx.

En ces jours, Coppenolle, accompaigné d'aulcuns Franchois venus à Gand, se trouva en Bruges, où il fut reçu à grande joie, tant pour ce qu'il apportoit la paix de France, que pour ce qu'il estoit grand ennemy et adversaire du roy, dès les aultres guerres de Gand, et continuoit tousjours en son hostilité. A la venue de Coppenolle, le vingt-septième jour de febvrier, environ onze heures au jour, le roy des Romains estant encoire au Cranembourg, fut publiée par le roy de France la paix faicte en Arras, dès l'an quatre-vingt-deux; mais avant la publication les Brughelins firent sonner trois fois la cloche du beffroi, et par trois fois jouer les menestriers aulcuns mottez, puis M. Jehan Rogier, pensionnaire de la ville, lit bien au loing le traictié de ladicte paix; et furent illec tenus et reputez pour ennemis tous ceulx qui occupoient les places, et se tenoient en garnison ès limites de Flandres, de par le roy des Romains, lequel ils nommèrent simplement archiduc d'Austrice. Fut

publié aussi que tous Allemants et Bourguignons, officiers en Flandres de par le roy des Romains, se déportassent de leurs offices sur paine de perdre la vie. Et afin que le cri de ladite paix demourast perpétuel en la mémoire des hommes, Pieter Metteney et ledit Coppenolle, semèrent argent monnoiet sur le marchié de Bruges, qui soudainement fut recoeilli par le menu peuple.

Après que l'hostel de monseigneur Philippe, qui jadis fut à M. Jehan Gros, fut préparé, serré, barré et fortifié pour emprisonner le roy, au contentement de ses adversaires, Brughelins et Ganthois vinrent de rechef vers lui, et lui dirent sommièrent qu'il falloit qu'il se deslogeast de Cranembourg, qu'il venist parler aux dix-sept nernighen sur le marchié, et de là s'en iroit audit hostel, où il seroit plus au large, et arrière de toute noise. De ce nouvel desloger fut le roy fort desplaisant et en inestimable soussi; car il y avoit résisté à son possible; et perchevoit bien comment il estoit caressé, oppressé et contrarié de plus en plus et en péril mortel, comme est l'aignel innocent entre les gueules des loups rabbis; et n'est merveille s'il craignoit leur furieuse et desraisonnable insolence. Et quant le roy veist que ne force, ne amour, ne beau parler, ne beau semblant ne lui povoient aidier à refrener leur ire, il se recommanda en la garde du roy des rois; si se descendit à leur vouloir, proposant de leur faire trois requestes.

Ce jour doncques, qui fut le vingt-septième de febvrier, le roy vestu d'une robe de damas noir, ayant une barrette vermeille en chief, se tira vers les seigneurs de la ville, et alla sur le marchié de doyen en doyen, de bannière en bannière, leur requérir trois choses, à chief descouvert et la barrette en main : Premier, que l'on ne touchast à son corps par violence; secondement, qu'il ne fusist livré aux Franchois ne Ganthois; tiercement, que l'on lui parmesist d'avoir dix ou douze de ses princes, familiers et serviteurs, pour lui administrer ses nécessités, tant en chambre, à table, comme en la cuisine. Les trois poincts lui furent libéralement accordés; puis monta à cheval, couvert de drap d'or, ses gentilshommes devant lui, et fut amené audit hostel, fort près gardé, fort près serré, et en grand dangier de sa vie, pour les meutineries, commotions et monopolles qui se faisoient en la ville.

Maintenant, sans quérir anchienne histoire loingtaine, voyons-nous clèrement en la détention et très dure adversité du très victorieux roy Maximilian, la subite et estrange et desreglée mutabilité de fortune; car deux ans révolus paravant cest emprisonnement, en ce meisme mois de febvrier, voirre et quasi en ces propres jours, lors estant archiduc d'Austrice, fut en la ville de Francfort, par les princes de l'empire électeurs, du bon vouloir et consentement de la noblesse de Germanie, sans quelconques contradictions, esleu,

en-oingt et consacré roy des Romains, en présence de son père l'empereur Frédérick, et fut dénommé coadjuteur et successeur immédiat de l'impériale majesté; et fut en ceste eslection honoré, révérendé, prisé et recommandé pour le plus preux, le plus victorieux et triumphant prince de la terre; et maintenant est tellement depressé, humilié et adversé par les turbillons de commotion furieuse, qu'il est séparé et esgaré de toute société chevalereuse, ès mains des cruels satellites, prisonnier, et traicté comme povre misérable homme, sans avoir regard à sa dignité royale, à ses clères vertus ne à sa très inclite et haulte générosité; car il estoit seul fils de l'empereur, empereur à venir, et consacré père de paix. Or estoit-il en la serénité de sa magnificence, très redoubté des nobles chevaliers; et il est maintenant la serénité de sa décadence, très rebouté des villains durs et fiers; il estoit francq et libre entre ses parents et amis, et il est maintenant serf et souspris entre ses ennemis; il estoit honoré des haults barons puissants; il descouvre son chief devant rudes meschants; on lui requéroit grâce comme au roy qui pardonne, maintenant faut qu'il prie pour saulver sa personne; sa clareté lumoit nobles cœurs vertueux, il est abscons et clos entre gens vicieux. Et ainsi doncques, par fortune rétrograde exorbitant du vrai train raisonnable, les membres tiennent le chef en subjection, les petits oiselets debecquent le seigneur aigle, les pois-

sonceaulx de la mer aggressent la balaine, et les simples et rudes moutons, pour complaire aux loups qui les estrangleront, tindrent le berger et ses chiens prisonniers, et en son propre parcq, qui fut chose estrange ; et jà soit ce qu'il ne fust associé de très illustres et chevaleureux personnaiges, sa captivité de son estat royal pour entretenement, toutefois jamais sans magnanimité et seignourieux maintien, sans entretenir ses gravités à son possible, toujours accompaigné de louables vertus.

CHAPITRE CLXIX.

La réduction du chasteau de Mildelbourg en Flandres, et la mort d'aulcuns nobles personnaiges.

Quant monséigneur Philippes de Clèves sçut le roy estre destenu des Brughelins, de si peu de gens qu'il peult recuoeillir, il se mit au-dessus de l'Escluse, le huictiesme jour de febvrier, et garnit le chasteau, lequel se trouva fort despourveu de ceulx de son hostel, comme Pierre Damas et aultres ; et puis vint le seigneur de Chanteraine, qui tint la ville pour le roy des Romains contre les Flamengs, qui moult en furent desplaisants. Les Brughelins mandèrent à ceulx de l'Escluse, qu'ils venissent sur le marchié, faire le guet soubs leur bannière, et ceulx de l'Escluse s'en excusèrent,

disans que possible ne leur estoit de ce faire, craindans les garnisons des deux chasteaux, où il y avoit cinq cents hommes; et mandèrent lesdits Brughelins à monseigneur Philippes qu'il leur rendict les deux chasteaux; et monseigneur Philippe leur manda qu'il les garderoit bien au prouffit de monseigneur l'archiduc, leur priant qu'ils fussent saiges, et qu'ils traictassent le roy gracieusement, selon la dignité de sa personne, ou aultrement mal leur en prendroit. Si leur fit alors bonne guerre, et de faict bouta aulcuns de ses gens au chasteau de Midelbourg en Flandres, duquel fut capitaine messire Guilbert du On.

Quant les Brughelins eurent convoyé leurs prisonniers à main armée, comme dit est, et les livrés aux Ganthois, ils s'en allèrent vers Middelbourg, qui leur faisoit assez de dommaige. Ils entrèrent en la ville, cuidans tout avironner et emporter devant eulx; mais le chasteau, garni de gens de guerre, leur donna résistance. Se proposèrent de l'assiéger; et ceulx de Bruges saichans leur hault vouloir, pour leur donner confort, firent crier que l'on leur menast des vivres, afin de parachever leur emprinse. Ce temps pendant, Jehan de Nenove, Wauter-Grave, Victor, hoste de la Thoison, Peter d'Arincq et deux aultres, furent menés en jugement pour ouïr sentence pour ou contre eulx, selon la qualité de leurs démérites; car les doyens en estoient du tout deschargés, et donnés auctorité et puissance de les sentencier

aux seigneurs de la justice ; lesquels bien informés du cas, ne sceurent perchevoir en eulx mesus quelconques pour quoi ils fussent coulpables de mort ; mais pour appaisier aulcunement l'ire des mauvais, et satisfaire à leurs volontés, et mitiguer leurs conspirations, fut ordonné que, eulx desvestus en leurs chemises, prieroient merci aux doyens et au commun de la ville, feroient aulcuns voyaiges, donneroient certaines sommes de deniers aux povres, et ils seroient respités de leur vie, combien que le bourreau faisoit ses préparatoires sur le hourd, pour jouer son personnaige. Mais advint la nuict ensuivant, que le chasteau de Middelbourg, par appointement, se rendit aux Brughelins, par condition telle, que le capitaine, ensemble les gens de guerre, se partiroient leurs corps et leurs biens saulves. La promesse fut entretenue aux compaignons ; mais elle faillit au capitaine, qui estoit fort mal en grâce des Flamengs ; et aussi la chose fut faicte contre sa volonté, par les souldats, qui lui dirent, s'il ne faisoit traictié aux assiégeans, qu'ils feroient sans lui.

Sitost que les Flamengs furent au-dessus de la place, ils retournèrent en très belle ordonnance dedans Bruges. Archiers, arbalestriers, hallebardiers, et picquenaires tous ensemble, en nombre de huit cents, amenèrent une bombarde, deux ou trois courtaulx, cinq ou six grandes serpentines, quinze ou seize petites ; et pour tesmoignaige de leur victoire, amenèrent le capitaine audit chasteau ; se le livrè-

rent ès mains des seigneurs de la ville. Mais vindrent à la congnoissance le pardon qui s'estoit faict à Jehan de Ninove, Peter d'Arnicq et leurs compaignons; ils en furent tant desplaisants que riens plus, et tellement esprins et animés de fureur et de courroux, que de force et de puissance ils furent amenés sur le marchié au milieu du parcq, et de réchief livrés à torture en commun spectacle de tout le peuple. Semblablement le capitaine du chasteau de Middelbourg, auquel on avoit promis la vie saulve, fut mis sur le bancq et géhenné comme les aultres.

Lendemain, vingt-neuvième jour de febvrier, à cause du bisexte qui courroit ceste année, après avoir souffert terrible tourment de gehenne par plusieurs et diverses fois, furent condamnés à mort par commotion populaire, sans terme de justice, contre droit et sans raison, et furent tous soudainement décapités, Jéhan de Ninove, Wauter-Grave, Pieter d'Arnicq, Victor, hoste de la Thoison, messire Guilbert du On, capitaine de Middelbourg, et messire George Ghuiselin, seigneur de la Boule. Puis fut amené sur le hourd, pour estre exécuté comme les aultres, un sergent nommé Bontemps; mais quand il se trouva en ce dangier, il pria que l'on le voulsist recepvoir à merci, disant qu'il n'avoit desservi la mort; et s'il estoit personne illecq à qui il eusist mesfait, si le disist plainement, et il s'en excuseroit. A ces mots, ame ne respondit, tout lui fut pardonné,

et il eut la vie saulve ; et ce jour mesme, les gens des villaiges du Francq, apportèrent leurs pignons sur le marchié de Bruges, qui furent estimés de vingt-sept à trente.

CHAPITRE CLXX.

Comment la garnison de Hulst rua jus les Ganthois à Saint-Jehan-le-Pierre, et les tint en grande subjecion

Messire Charles de Saveuse, seigneur de Souverain-Molin, fort expérimenté de la guerre, lequel soustenoit la querelle du roy des Romains, avoit ses places occupées des Franchois, et receu plusieurs angoisseuses plaies en ses services, se tint ès garnison en Hulst, et avoit en sa bande, Motin l'Estendard, son lieutenant, deux de ses frères, Pierre de Thiébault-Ville, Pierre Hollecq, les Watelets et aultres gentils compaignons de Boullenois. Tost après la détention du roy par les meutins de Bruges, survint illecq Jehan Dischiz, grand escuyer d'escuyrie du roy, Ancqueruste, Comart, et aultres Allemans, Picquars et Hannuyers, jusques au nombre de sept à huit cents, ensemble unis et tellement encoragiés en celle povre petite ville de Hulst, la moindre de toutes les aultres, que pour l'honneur du roy leur maistre injustement emprisonné, et pour grever les détenteurs, ils firent et livrèrent fort bonne guerre à la

ville de Gand, la plus fière et la plus grande des pays de pardechà, et la tindrent en telle subjection que la mémoire en sera quasi incredible à nos successeurs, pour les grandes courses et intolérables dommaiges que firent lors ceulx deHulst à ceulx de Gand, situées à six lieues près l'une de l'autre. Les Ganthois les prindrent en grande inimitié, et délibérèrent d'employer leur puissance à les succomber par siége, par force d'armes, ou aultrement. Dont, pour venir à fin de leurs conceptions, issirent de Gant trois ou quatre mille combattants, menèrent gens et artillerie propice à leur emprinse, et se logèrent demi-lieue près de Hulst, à un gros villaige nommé Saint-Jehan-le-Pierre.

Ceulx de Hulst sçaichans la venue des Ganthois, sans souffrir plus prochain approche, et pour anticiper leurs envahies, proposèrent de les desloger, et se prindrent de quatre à cinq cents compaignons, Allemands, Picquars et aultres, fort experts et bien asseurés de leur faict, desquels estoit conducteur un capitaine allemand, nommé Ancqueruste. Ils issirent de leur fort, en grand' volonté de trouver les Ganthois, par un dimanche deuxième de mars, environ quatre heures du matin; et se tirèrent au villaige où estoit l'ost des Ganthois, illecq reposants leurs esprits pour lendemain achever quelque bon exploict; et estoient fort travaillés à cause d'une allarme qu'ils avoient soustenue petit de temps paravant. Iceulx non cui-

dans avoir rencherge se prinrent à dormir, et premiers ordonnèrent aulcuns pour faire les escoutes sur les advenues, lesquels furent rencontrés et mis aux tranchans des espées par ceulx de Hulst, lesquels avironnèrent le villaige à tous costés et boutèrent le feu en plusieurs quartiers, tellement que les Ganthois furent surprins en leurs logis, mis en desroi et tournés en fuite, aulcuns bruslés, aulcuns noyés, aulcuns mutilés, jusques au nombre de vingt-deux cents, parmi ceulx qui furent trouvés morts sur les sentiers de la chasse, qui dura environ deux lieues.

Ainsi donc la garnison de Hulst, par subtille usance de guerre et anticipation desfirent et ruèrent jus les Ganthois, qui mesme les pensoient subjuguer et desfaire, et perdirent en ceste besongne de quatre-vingt à cent hommes, que morts, que prins; mais ils gaignèrent de sept à huit cents prisonniers, parmi trois ou quatre capitaines de Gand, six serpentines, deux tonneaux de pouldre, un tonneau de fusées, un de feu grégeois, et un de chauldes treppes. Quand ceulx de Gand sceurent la repulse de leurs gens, et comment ils avoient esté durement rencontrés et mortellement festoyés de ceulx de Hulst, il leur tourna à grand desplaisir; et mandèrent à ceulx de Bruges comment, s'ils avoient le roy en leur commandement, que eulx ils feroient tant vers lui qu'ils deffendroient à la garnison de Hulst de faire plus nulles si faictes armées; et se le roi n'y vouloit entendre, ils

prioient qu'il fût rengrevé de prison, et tellement traictié, que leurs courses et envahissements en furent restrainctes et modérées. Pour quelques remonstrances que l'on fesist, ne quelque rescription que le roi sceust faire, qui par plusieurs lettres y envoya, ceulx de Hulst, fiers et forts d'orgueil et d'argent, à cause de leur prouesse et de leurs prinses, ne se voldrent abstenir de leurs pillades et emprinses, ains s'enforchèrent de plus en plus ranchonner, oppresser et fouller les Ganthois et le plat pays à l'environ ; et de faict constraindirent ceulx de Gand redimer de feu les molins à vent séans à l'entour de leur ville, et les composèrent à quatre mille escus par mois, ou aultrement ils se portoient fort de les brusler.

Ceulx de Languebrughe, un gros villaige à une lieue de Gand, doubtans d'estre pillés de ceulx de Hulst, fortifièrent leur place, rompirent ponts et abbatirent arbres de travers les chemins èsquels il leur sembloit que leurs ennemis leur donneroient approche pour les assaillir et les escarmoucher. Dont pour renfort de leur villaige et afin de donner repulse aux hostilités de leurs adversaires, les Ganthois leur envoyerent archiers et picquenaires de cinq à six cents ; et jà soit ce qu'ils se réputassent bien garnis et asseurés en leur fort, pour soustenir une grosse puissance, toutesfois ceulx de Hulst, obstant lesdits empeschements et fortifications, entrèrent de nuict audit villaige, surprindrent les Flamengs, les mirent en desroi, et livrèrent

au tranchant des espées de deux à trois cents arbalestriers, prindrent les aultres prisonniers, ravirent tout ce que possible leur fut, et amenèrent leurs pillades en Hulst, fort resjoïs de leurs bonnes fortunes.

Semblablement ceulx de Haultaing, un gros villaige à trois lieues de Gand, bien garni de paysans, fortifièrent leur église, où ils se tirèrent fort asseurés, attendant toutes aventures. Ceulx des garnisons de Tenremonde et d'Alost, tant à cheval comme à pied, se trouvèrent devant Haultaing, donnèrent l'assault à l'esglise aspre et merveilleux. Ceulx qui dedans estoient se deffendirent tant vigoureusement, que les piétons desdites garnisons furent reboutés de prime face; mais finablement survindrent ceulx de cheval, qui tous se mirent à pied, recoeillirent lesdits piétons foullés et endommagés, tellement que les Flamengs, vexés, foullés et travaillés, furent rompus, renversés et desfaicts; si demourèrent morts sur la place environ cent et cinquante et autant de prisonniers. Plusieurs aultres rencontres, escarmouches et entreprinses, rescousses et pillades firent lesdites garnisons, souverainenement ceulx de Hulst, tant à Preboin, Accelles et ailleurs; si que les records en seroient fort longs. Et, pour conclusion finalle, se monstrèrent vaillants, hardis, entreprenans et léaulx pour le roy, autant pour un petit fort pourpris que jamais firent gens de guerre.

CHAPITRE CLXXI.

La mort du seigneur de Dugelles.

Messire Jacques de Guistelles, honnorable chevalier, seigneur de Dugelles, fut très fort indigné des dix-sept neringhen, qui lui imposoient avoir detenu grand somme de deniers, et fut mis en prison fort estroitement, puis le treizième de février jusques au quatrième de may. Dont, pour le faire, passèrent au train des aultres; ils levèrent l'estendard de Bruges, et à grand nombre de meutins le tirèrent de prison; si le livrèrent aux seigneurs de la ville pour en faire exécution. Et jà soit ce qu'il eussist supporté intollérables pertes par la guerre précédente, tellement que ses chasteaux en estoient dilapidés, gastés et abbattus, dont pour la refection d'iceulx le pays de Flandre lui avoit ordonné, donné et octroié, à prendre sur la ville de Bruges, la somme de huit mille escus, toutefois il fut tant enchairgé desdits Brughelins, qu'il fut condamné à mort. Madame de Dugelles, son espouse, fort noble de parents, et de bonnes mœurs, voyant les éminents dangiers mortels où son mari estoit, quérut tous les moyens que possible lui fut, pour lui saulver la vie; et furent ses médiateurs, monseigneur le prévost de Nostre-Dame de Bruges, aulcuns notables personnaiges des na-

tions, et aultres ecclésiastiques et nobles seculiers. Et quant vint l'heure que les bourreaux faisoient leurs préparations sur le hourt pour l'exécuter, et que le seigneur de Dugelles estoit administré des confesseurs, et despouillé en sa chemise, pour recepvoir le cop, madame sa femme labouroit à toute puissance pour le saulver; et pour plus esmovoir à pitié et compassion les cœurs obstinés et endurcis en leurs tirannies, elle tenoit ses deux josnes filles par les mains, et avec la compagnie des notables seigneurs dessusdits, alloit de bannière en bannière et de doyen en doyen, soi jectant à genoulx piteusement, plourant, et requérant, au nom de la passion de Nostre-Seigneur, qu'ils voulsissent avoir pitié de son mari, et lui pardonner son mesus.

D'aultre part, monseigneur le prévost de Nostre-Dame se mettoit en toute diligence pour intercéder pour le bon seigneur, et disoit : « Regardez » en pitié la noble dame et ses beaux enfants qui » tant humblement vous prient et requièrent; et » mesmes, de nostre part, nous vous en prions » et requérons, en tant que possible nous est. Le » bon seigneur a tenu deniers soit en Bruges ou au » pays de Flandres; ceste très noble dame vous » prie et requiert que tout le vaillant, revenus, » rentes, terres et seigneuries, tant de son sei- » gneur comme d'elle, soient vendus et ade- » nierés et convertis à la restitution de ce que » vous lui demandez, tellement que chascun s'en » rembourse; et si ce ne suffit, elle est contente

» que son seigneur, elle et ses enfants soient à » tousjours mais bannis, repulsés et exilés de la » contrée de Flandres; puisse wider une chemise » en son dos seulement. »

Ces offres faictes, qui sembloient à aulcuns suffisantes et raisonnables, ne furent acceptées, ains refusées et mises en non-chaloir; dont la dame fut surprinse de grand doléance. Le seigneur de Dugelles espérant vivre par l'intercession de sa femme, voyant ce refus, fut angoisseux et attainct de grand tristesse. La dame toutefois persista en son pourchas et s'approcha du hourt, requérant respit pour son mari; mais aulcuns mutins craindans que pardon ne lui fust accordé, commenchèrent à crier en leur langaige « Sla doot! sla doot! » qui vault autant à dire comme: « Tuez-le! tuez-le! » A ces mots, la dame sentant que requeste amiable, proumesse, et satisfaction n'y valloient, toute desconfortée et quasi demi morte, fut, ensemble ses enfants, à très grande paine tirée de la presse; elle fut bleschée à un bras et ramenée à son hostel. Semblablement les notables personnaiges qui l'accompagnoient, doubtans commotion populaire, craindans d'e stre assommés, se retirèrent en leur logis, et lors se prirent à crier : « Faictes-nous quictes de cest homme! » faictes-nous justice hastivement! » Et lors le bon chevalier qui plus n'espéroit en sa vie, dit au bourreau : « Maistre Charles, mon ami, faicts ton » office, et me mects hors de la vue de ce merveilleux » peuple. » A ces mots se mit à genoulx; il eut les

yeux bendés, et maistre Charles lui trencha la teste, laquelle cheut sur un drap vermeil. Sa mort, qui fut le huitième de mars, fut fort plaincte de plusieurs nobles couraiges qui congnoissoient ses louables vertus, et fort desplaisant à son fort grand et noble parentaige.

CHAPITRE CLXXII.

Assemblement des trois estats à Malines devant monseigneur l'archiduc pour besongner à la délivrance du roi son père.

Les nouvelles de la détention du roi furent soudainement espandues, non-seulement ès pays voisins, mais aussi ès marches loingtaines, comme il apperra cy-après, et causa grande admiration et doléance à tous nobles et vertueux princes, voyans l'un des plus excellens personnaiges du monde et le plus victorieulx, misérablement molesté de prison en sa propre ville, de meschants vilains, orgueilleux subjects qui le tenoient en dangier. Sur tous aultres très nobles et puissants princes auxquels ce doeil poindoit plus angoiseusement, estoient l'empereur Frédérick son père et monseigneur l'archiduc son fils. Quant donc le fils, plus prochain que le père, fut adverti de sa captivité, il en fut amèrement dolent, fort triste et desplaisant; se furent messeigneurs du sang et ceulx de son conseil; et fit assembler les estats de

ses pays en sa ville de Malines, et leur manda et commanda bien expressément, que en toute diligence et à grande célérité ils comparussent pour déterminer et conclure qu'il seroit de faire en ceste matière.

Quand les estats furent assemblés le vingt-huitième jour de febvrier, illec survint monseigneur l'archiduc, accompaigné de monseigneur Philippe de Clèves, des seigneurs de la Grutuse, de Walain, de Molembais, et aultres nobles et ceulx de son conseil; et leur fit proposer en langue thioise, par messire Guillaume de Haultaing, chancelier de Brabant, depuis en langue wallone par maistre Jean Marinier, président de Luxembourg, comment, par le commandement de son seigneur et père le roy, aussi par l'advis de messeigneurs de Ravestain, et Philippe son fils prochain de son sang, et ceulx de son conseil, il avoit illecq fait convenir les estats, pour leur advertir que sondit seigneur et père s'estoit, puis certain temps, à la requeste de ceulx de Bruges et du Francq, trouvé en Bruges pour faire et conclure une paix au royaulme de France, ou avoir l'entretenement de celle faicte en l'an mil quatre cents quatre-vingt-deux, et à ce propos, avoit escript ses lettres à ceulx des estats pour se y trouver au dernier jour du mois de janvier passé; mais lesdits de Bruges, sans prendre regard à tout ce, et après que ceulx des mestiers s'estoient voulu esmouvoir contre lui, les avoient rabaissés, et lui avoient promis le tenir en

bonne seureté, révérence et amitié, ils s'étoient avec leurs bannières tirés sur le marchié de ladite ville, où l'avoient forcément faict convenir, et le retinrent meismes, et le firent logier à une maison dite Cranembourg, où il entenduit encoires estre, qui estoit à son très grand regret et ennui, dont il requéroit advis et conseil. Fit exposer comment ils avoient mis en oubli les grands périls, travaux et dangiers où monseigneur son père s'estoit mis en son advènement, pour la tuition et deffense du pays, èsquels il estoit venu à leur poursuite, non pas à la sienne, et le grand desplaisir qu'il prenoit en cœur à cause de l'ennui et arrest de sondit père; et que tribulation ne peut estre faicte à père, qu'elle ne redonde au fils. Fit aussi dire pour ce qu'il estoit certain que sondit père et seigneur désiroit la paix, comme aussi les susdits de son sang; et que de sa part estoit tout son désir, et requéroit avoir conseil, comment il se y conduiroit pour y parvenir, disant oultre qu'il estoit venu à sa cognoissance que l'on chargeoit sondit père d'avoir enfreinct la paix, qui estoit contre vérité; car la paix avoit esté enffreincte par ceulx du parti contraire, dont avoient esté motifs ceulx de Gand, en tant qu'ils avoient prins secours et aide du seigneur des Querdes et de ses gens, lorsqu'ils tindrent contre lui; et de faict avoient les Franchois, depuis ce temps, baillé secours de gens et d'argent à ceulx de Liège, faisant mention que lesdits de Bruges et de Gand espéciale-

ment, et le seigneur de Rassenghen, non recognoissant les biens et graces que le roy leur avoit faicts en l'an quatre-vingts et deux, et sur ce qu'ils s'estoient meus contre lui, et l'avoient voulu assaillir à main armée en son hostel de Leuwale, il leur avoit baillé absolution et pardon, et si avoient esté faictes lettres scellées de son scel de l'appoinctement, lequel appoinctement ledit de Rassenghen avoit nagaires en une grande assemblée pour ce faict en Gand, deschiré et coppé lesdites lettres. à la villipende de sondit seigneur et père. Fit remonstrer en oultre, que ceulx de Gand, et aultres murmureurs, maintenoient que les lettres envoyées en divers quartiers, avoient esté signées dudit seigneur de Walhain, sans le sceu et consentement de ceulx de son sang, qui estoit mensonge; car il avoit commandement du roy son père, de monseigneur de Ravestain et son fils, qui fut ratifié par mondit seigneur Philippe, lequel excusa mondit seigneur de Ravestain son père en son absence, à cause de sa maladie; et offroit, pour sondit père et lui, de faire èsdites matières, spécialement au bien et honneur de son très redoubté seigneur, et de ses pays et subjects, tout ce qu'il y pourroit employer, corps et biens.

Après ces choses dictes, l'on leut lettres que ceulx de Gand et de Bruges vouloient envoyer au seigneur des Querdes, desquels les messagiers avoient esté prins envers Lisle, contenans que en ensuivant l'instruction dudit des Querdes, ils ne besongnoient que pour eulx et ceulx qui leur vou-

droient adhérer, ils eussent abstinence de guerre, et ne renvoyassent vers eulx les gens d'armes qu'ils avoient requis, jusques ils les redemanderoient, mais les envoyassent envers Hainault et Audenarde.

La proposition finée et faicte au nom de monseigneur l'archiduc, oye sa doléance piteuse et lamentable, les estats des pays, fort desplaisants de son ennui, lui offrirent tout le service que possible leur seroit de faire à leur souverain prince et naturel seigneur, et touchant la recouvrance du roy son père; et pour practiquer bonne paix, ils envoyèrent par le roy de Haynault lettres doulces et amiables aux eschevins des deulx bancqs, et aultres doyens et communes de la ville de Gand; pareillement par le roy de Brabant envoyèrent lettres aux bailli, escoutette, bourgmestre, eschevins, chiefs, doyens et aultres de ladite ville, comme de la ville de Bruges, offrans saulf-conduit tant à ceulx de Gand, comme de Bruges, entrecours de marchandises et abstinence de guerre; se il leur plaisoit venir à Malines pour inventer bonne paix avec eulx, lesdits estats leurs en prioient amiablement; et contenoient lesdites lettres comment monseigneur l'archiduc les avoit rassemblés à Malines, pour leur remonstrer que, à la très instante poursuite, requeste et prière des trois membres de la comté de Flandres, le roy s'estoit trouvé en Bruges, et illecq le faict convenir pour paix finale, fructueuse et loable entre lui et le roy de France, duquel il avoit obtenu saulf-conduit pour conduire les matières; et for-

cement l'avoient détenu sur le marchié, et logé estroictement en lieu où il estoit privé de l'habitude, visitation et service de ses gens; dont ledit archiduc se donnoit merveille, et en avoit très grand regret, ennui et desplaisir en son josne eage; et prioit bien à certes lesdits estats, qu'ils voulsissent entendre à la délivrance du roy et à la paix. Lesdits estats requirent à monseigneur Philippe, tant en son nom et pour monseigneur de Ravestain, son père, qu'ils se voulsissent employer à ladite paix, et prendre telle adhérence et aide que bon leur sembleroit; laquelle chose il promit libéralement de faire, dont il fut remerchié desdits estats, qui de là en avant, autant que possible leur fut, labourèrent sur les principaux poincts ci-dessus déclarés. Si furent faictes certaines instructions en franchois, et depuis translatées en flammeng, pour besongner à la paix de France.

Le huitième de mars, les estats receurent lettres de ceulx de Gand, responsives qu'ils avoient envoyé; et oultre ce mandoient auxdits estats qu'ils se trouvassent en Gand le douzième de ce mois. Sur lesquelles lettres furent escriptes lettres d'excuses de soi y trouver, les requérant derechef qu'ils se trouvassent audit Malinnes, et que à eux n'appartenoit d'assembler estats sans le conseil du souverain; et se venir n'y vouloient, ils se trouvassent à Tenremonde, et l'on y envoieroit aulcuns députés pour les induire à rétablir le roy

en sa liberté, lequel meismes rescripvit lettres signées de sa main, par lesquelles il commandoit aux prélats de Brabant qu'ils se trouvassent à Gand le douzième du mois, pour besogner tant sur la paix que pour sa délivrance. Sur quoi fut conclut non y aller au commandement desdites lettres, veu que le roy n'estoit pas en sa propre franchise. Monseigneur Philippe de Clèves, en présence des estats, dict : que aulcuns l'avoient chargié de ce qu'il n'avoit fait la guerre à ceulx de Bruges pour recouvrer le roy, et qu'il n'estoit pas affecté à la paix de France, veu qu'il desiroit la guerre; sur quoi il donna excuse, disant : que par commandemement du roy, il s'en étoit déporté, en tant que sa personne détenue en eusist pis valu ; et aussi qu'à son entrée à l'Escluse, il avoit trouvé la ville et le chasteau fort desnué de vivres et d'artillerie, et que, pour les réparer, il avoit employé du temps ; et aussi d'entreprendre ceste nouvelle guerre sans consentement des estats, il en pourroit estre désavoué, offrant de y employer corps et biens ; et quant à la guerre de France, il désiroit la paix ; et se y vouloit employer par tous bons moyens.

CHAPITRE CLXXIII.

Notable ambassade envoyée des princes d'Allemaigne à monseigneur l'archiduc pour la délivrance du roi des Romains son père.

Les estats assemblez à Malines pour besongnier ès matières dessus dictes, arrivèrent illecq notables et grands personnages d'Allemaigne, ambassadeurs des électeurs, des ducs de Bavière, de Julliers, et aultres grands seigneurs auxquels monseigneur l'archiduc, eagié de neuf à dix ans, en présence desdits estats, donna audience, et tint gravité principalement, aussi meurement que s'il eust vingt ou trente ans. Ces ambassadeurs, en grande révérence, se présentèrent devant lui, et après qu'il les eust prins par la main, lui baillèrent quatre lettres closes, contenant crédence de par lesdits électeurs et princes, par lesquelles ils exposèrent comment l'emprisonnement du roy des Romains estoit venu à la notice de leurs seigneurs et maistres, qui fort s'esmerveilloient comme de cas non jamais advenu; si estoient illec délégués pour complaindre et condoloir sa lamentable fortune, et pour offrir confort, aide et assistance au nom desdits princes, de corps, de biens, d'avoir et de puissance en la recouvrance de leur souverain seigneur, comme tenus et obligés à sa royale majesté, avec plusieurs aultres choses, persuadans les cœurs des escoutans à hault comprendre et voloir retirer le

roy de sa captivité et misérable désertion, disant que l'on debvoit appaiser et réduire ceste matière par amiable voie, si faire se povoit, et se se non, ils offroient ce que dit est, pour y procéder par armes; et se disoient avoir charge de eulx trouver à Bruges et à Gand, pour cognoistre leur intention, et leur dire plus ample charge. Ce proposé, monseigneur l'archiduc tint ses devises avec monseigneur Philippe de Clèves, le seigneur de la Gruthuse et aultres, et leur fit dire par le marissal de Nassou, que pour ceste matière il avoit illecq assemblé les estats de ses pays ensemble, pour besongnier au bien de paix; si les fit remercier de leurs belles offres, lesquelles il recepvoit fort agréablement, et leur fit offrir le semblable avec aultres plusieurs amiables paroles proférées par ledit marissal, tirans à fin de bonne conséquence.

Ce faict, les ambassadeurs donnèrent lettres de crédence au nom de leur seigneur et maistre, à monseigneur Philippe, contenant ce meismes, qu'il les remercia et leur offrit service. Pareillement ils proposèrent devant les estats un petit plus amplement, en remonstrant comment leur souverain seigneur et roi estoit venu par dechà, et en son josne eage de dix-noef ans, avoit prins alliance à madame Marie, son espouse, de laquelle dame il avoit eu deux beaux enfans; et néantmoins n'avoit eu guaires de joie ni de biens, tant pour la perte de madite dame, comme pour les guerres et troubles où il avoit mis plusieurs

foys sa très noble personne en danger de mort; et pour retribution, l'on l'avoit prins prisonnier en Bruges, au très grand desplaisir des princes d'Allemagne, qui les avoient envoyés, et conséquemment du résidu de toute Germanie, lesquels, considéré le cas non jamais advenu, le vouloient délivrer de ceste oppression et foulle. Dont ils furent grandement remerciés desdits estats; puis prindrent congié à monseigneur l'archiduc, lequel tint magnanimité honnorable en congéant chacun d'eulx, selon sa vocation et appartenir, à l'un ostant son bonnet, à l'aultre y touchant seulement, et aux aultres les prenant par la main. Et pour ce qu'ils s'estoient offerts d'aller à Bruges et à Gand, on leur demanda leur intention sur ce pas; et respondirent que volontiers le feroient, moyennant que monseigneur Philippe de Clèves y allast avec eulx en personne, ce qui ne fut pas consenti par les estats de Brabant. Toutesfois, mondit seigneur Philippe s'estoit offert à faire tout ce qui seroit dict au bien du roy et de monseigneur son fils, à l'honneur des estats et des pays, auxquels ils dirent oultre, et pour certain appoinctement et secret entendement conceu entre le roy de France et le duc de Gueldres, et meismes que le bruit couroit que ledit roy le debvoit mettre à puissance en la possession de la ducé, en déclarant les incidences qui en polroient ensuivir, prièrent de prendre garde aux garnisons sur les limites de Gueldres, disans qu'avant leur partement de Coulongne, les

princes d'Allemagne avoient escript lettres aux Gueldrois, aux nobles et bonnes villes, afin qu'ils gardassent leurs leaultés envers leur souverain seigneur le roi, les advertissant en tout de tout ce que dict est.

En ce jour retourna Anthoine de Fontaine à Malines, qui, par l'incitation des seigneurs de Bevres et de Wyère, avoit esté envoyé vers le roy par monseigneur Philippe de Clèves, son maistre; et en faisant record de sa besogne dit que, lui venu en Bruges. fut bien recoeilli par les seigneurs de la ville, qui firent grande doléance du roy, de son gouvernement et de ses gouverneurs, par lesquels les pays estoient en apparence d'estre perdus; si voloient pourvoir par le moyen de paix. Ledit Anthoine fut interrogé sur quel titre il estoit illec venu; à quoi respondit que, au commandement de son dict maistre, et sur leur seureté il étoit illec envoyé pour voir le roy, pour ce que le bruit couroit qu'il estoit fort estroitement détenu, dont il desplaisoit à monseigneur l'archiduc son fils, et prioit de pouvoir aller le veoir. Sur quoi fut demandé qu'il lui vouloit. Il respondit qu'il n'avoit cherge que de recommandation, et que les estats estoient assemblés à Malines, pour l'aider et faire la paix. Et demandèrent quelle aide l'on lui vouloit faire, et ne vouloient souffrir que l'on lui desist ainsi; mais que le roi se aidast lui-meismes et l'on l'aideroit; et atant se partit. L'on lui bailla huict hommes pour aller vers le roy, quatre de Gand et quatre de Bruges, lesquels furent

Présents, et oyrent les recommandations que fit ledit Anthoine au roy, priant qu'il eusist patience, et qu'il se aidast et on lui aideroit; et après l'avoir prins par la main, demanda de monseigneur l'archiduc, son fils, adjoustant que, par tout moyen il voloit et desiroit que l'on besongnast sur la paix et sur son faict et estat. Lesdits de Gand et de Bruges dirent au roi qu'il escripvist ses lettres aux estats, estans à Malinne, afin qu'ils se trouvassent à Gand le douzième de ce mois; et le roi leur respondit qu'il n'estoit en sa puissance de prier ne de commander; néantmoins volontiers le feroit. Le congé prins, Anthoine vint à son logis, et derechef fut mandé qu'il allast à la maison de la ville, où il fut requis de tant faire que lesdits estats se trouvassent à Gand, à journée dessusdite, luy priant qu'il fesist son retour par Gand, comme il fit; et se trouva vers les seigneurs de la ville, où messire Adrien de Rassenghien lui parla des matières encommenchées, espérant que bien se conduiroient, se lesdits des estats vouloient comparoir audict Gand. Dict oultre plus ledit Anthoine, en faisant son rapport aux estats, qu'il cuidoit tant tenir de l'intention du roi, qu'il desiroit que l'on y envoyast aulcuns députés pour le tout mener à bonne fin, autrement le roi doubtoit fort sa personne. Lendemain que Anthoine de Fonthaine eut fait sa légation, les estats assemblés, vindrent deux notables hommes, l'un de Gand et l'aultre de Bruges, députés desdictes villes, portant lettres de crédence des eschevins

des deux bancqs et des doyens de Gand ; desquels délégués et commis, l'un, qui se nommoit messire Pierre Du Molin, fit plusieurs remonstrances, chargeant le roi des Romains des injustices, gasts, foulles et vexations qu'il avoit souffert faire au pays, requérant que l'on envoyast à ladite journée aulcuns des estats, souverainement monseigneur de la Gruthuse, qui leur estoit fort agréable, pour practiquer bonne paix, soi complaindant amèrement des cruels excès, rigoreuses insolences, et dommages que faisoient ceulx de Hulst, priant que l'on deffendît de courrir sus le pays, ou autrement le roi en seroit aggrevé ; et finablement présentèrent lettres escriptes et signées du roi, par lesquelles il commandoit d'envoyer audit Gand, afin de besongner à son élargissement.

Oye la relation dudit Anthoine et la charge des députés de Bruges et de Gand, ensemble la rescription du roi, fut conclu d'envoyer au jour assigné, le douzième de mars, les personnaiges qui cy-après seront dénommés ; mais premier seront mis en compte les demandes que firent les ambassadeurs d'Allemaigne, avant le partement. Premier requirent sçavoir quel debvoir l'on avoit fait de recouvrer la personne du roi, priant que l'on prenist garde aux offres qu'ils avoient faicts de leur part ; secondement, qu'ils ne souffrissent transporter la personne de monseigneur l'archiduc hors de Malines, si ce ne fût par le sceu et commandement du roi, du sceu de l'empereur

son grand père et des estats ; tierchement, qu'ils pourvussent aux frontières pour paiement des gens d'armes, ou desissent leur intention ; quartement, desiroient scavoir quelle aide et secours les pays feroient au roi pour recouvrer sa personne, en cas que par amiable voye l'on ne le polroit recouvrer.

Ces matières consultées et coinquées par les estats avec les conseilliers du roy, fut respondu au premier poinct, que devoir avoit esté faict de recouvrer le roi par amiable voye, si faire se pouvoit ; et, à ceste cause, monseigneur l'archiduc, monseigneur de Ravestain, et Philippe, son fils, et meisme ses estats avoient envoyé leurs députés à Gand pour y besongner ; au second poinct, n'estoient d'advis de transporter la personne de monseigneur l'archiduc de Malines sans le consentement du roy en son francq arbitrage ; au tiers poinct, firent response que les estats debvoient pourveoir aux frontières pour autant qu'il leur touchoit, car autrement ils les perdroient, et en seroit la paix plus dure à traictier ; au quatrième poinct, tauchant l'aide, ils espéroient que, gardans leurs leaultés, chacun feroit debvoir ; mais néantmoins ils n'estoient chargés de ce faire.

CHAPITRE CLXXIV.

La mort de messire Mathis Payart et d'aulcuns autres, décollés en la ville de Gand.

Messire Mathis Payart, en son temps grand doyen de Gand, pendant la dernière guerre qui fut l'an quatre-vingt et cinq, favorisoit à la querelle du roy des Romains, qui le fit chevalier; et quant vint le temps de reconciliation et appoinctement de ladite guerre, et qu'il fut conclu que le roy entreroit en Gand, comme il fit, sire Mathis Payart promit aux Ganthois qu'il y entreroit accompagné de six cents hommes seulement; mais il y entra à puissance d'Allemans; pourquoi les Ganthois oncques depuis n'aimèrent ledit Payart. Si le recoeillèrent en grand haine; car tousjours maintenoient qu'il avoit mis la ville de Gand en grand bransle d'estre bruslée, pillée, périe, et menée de finale destruction par lesdits Allemans, Bourguignons, Picquars, Haynuiers, qui lors se trouvoient avec le roi. Advint que quant les Ganthois commenchèrent à haigner contre le roi, et que commotion desjà toute esprinse se commencha à allumer, messire Mathis Payart, cuidant estre mieux assuré à Bruges que Gand, se partit dès le mois de septembre assez soubdainement de Gand, craindant fureur populaire qui le vouloit

homicider ; fit enmener ses biens et se tira en Bruges, où il avoit une fille mariée ; et illecq, sentant le cours de la terrible division lors régnant, voyant aussi le roi détenu, ses nobles en captivité, et les gouverneurs des finanches expulsés, bannis, emprisonnés, ou décollés, languissoit en grand mélancolie, craindant tousjours ce qui lui mésadvint. Et quand vint le cinquième de mars, il fut saisi prisonnier, au pourchas des Ganthois, par les Brughelins, et livré aux députés de Gand qui le menèrent en leur ville où il fut inhumainement gehenné deux ou trois jours entiers, si que le convint reporter en prison, à force de gens. Aulcuns dirent qu'on lui fit faire procès ; mais, quoiqu'il en soit, saulve ses bonnes raisons, il fut décollé en Gand et escartelé comme traictre. Sa teste fut mise sur la porte tirant vers Bruges, et ses membres pendus en divers quartiers et lieux ; et pour l'angoisseux tourment des tortures qu'il eut à souffrir il accusa et chargea aulcuns notables bourgeois de Gand, et aultres, parchonniers de son mésus, comme l'on disoit. Pour plus subtilement appréhender lesdits bourgeois, et adfin que fuitifs ne se rendissent et ne se appercheussent de leur mésadvenir, Jan Van Donne, prévost des marisseaulx, le doyen des cordonniers et aulcuns aultres, firent préparer un beau souper, où furent invités ceulx avec leurs femmes, lesquels ils disoient estre coupables de mort, et désiroient exécuter et faire passer la nuict. Dont après qu'ils eurent fait grand chière

ensemble, prevost, doyen, bourgeois et marchands, hommes et femmes, compères et commères, sans faire mention de rien, sinon de bien boire et de fort mengier, et que chascun, les congiés prins, fut retourné en son hostel, et que les notables bourgeois qui de riens ne se doubtoient, comme il faict à présumer, reposoient en leurs licts, ledit doyen et ses adhérents, qui point ne dormoient, les resveillèrent durement; car, quant vint environ onze heures de la nuict, ils firent impétueusement hurter à leurs huys, les firent soudainement descoucher, les emmenèrent de force et de haulteur en nombre de dix sur le marché au bled, et les firent bouter en une prison nommée le Salselet. Illecq estoient les confesseurs pour les administrer leur salut, pareillement les bourreaux pour faire exécution de leurs corps; et ainsi, sans plus avant enquérir du cas, sans oyr partie, sans procès formé, sans terme de justice, et sans nul autre jugement, sinon volonté de propres, par contrevenge et haine précogitée, environ deux heures en la nuict, furent piteusement mis à mort et decolés audit Salselet, le huictième de mars, maistre Jehan de la Graecht, seigneur du conseil de Flandres et seigneur de Melseve, jadis pensionnaire de Gand, vivant le duc Charles, Jehan Wen Hove, fils de Jean Water-grave, Denis Wan Saren, Pieter Baudins, doyen des cuveliers, Lieuvin Wan West, chastellain de la Walle, qui est l'hostel du comte de Flandres, Joos de Reschs, hoste

des Cinq Heaulmes sur la Lipe, Joos d'Avertem, marchand et conreur de cuir, Jehan de Wilde, brasseur, à l'enseigne de la Cauwe, et Pieter Goer Soeve, contrôleur de la monnoie du comté de Flandres. Le dixième de leurs compagnons, nommé Stephen Moerselaeth, orphévre en son temps, doyen des mariniers, durant le gouvernement de messire Mathis Payart, avoit les yeux bandés comme les aultres quand il fut recogneu de son frère germain, frère Guillaume Moerselaeth, de l'ordre des Augustins, lequel frère Guillaume avoit confessé la pluspart des bourgeois exécutés, quand il percheut ledit Stephen, son frère, en ce grand et extrême péril mortel; et lors multiplia prières et requestes pour que sondit frère fut respité de mort.

Les femmes des notables hommes illecq décapités, ignorantes de l'exécution d'iceulx, estoient en grand soussi de savoir pour quelle affaire l'on avoit si soudainement resveillé leurs maris. Considéré le temps de sédition qui lors régnoit, n'est merveilles si elles avoient grand esmoi au cœur; mais les premières nouvelles qu'elles en oyrent furent fort lamentables; car l'on leur amena devant leurs huys, leurs maris en deux pièches, pour les faire ensevelir et les mener enterrer en telle église ou chimetière que bon leur sembleroit. Ainsi en ceste misérable pestilence et commotion populaire, finirent malheureusement leurs jours, ces seigneurs, bourgeois et marchans, qui de riens ne se doubtoient, et qui, poelt estre, ne cuidoient avoir commis delict pour avoir fini si malheureusement.

CHAPITRE CLXXV.

Lettres de l'empereur envoyées à monseigneur l'archiduc et aux estats de Haynault.

« Illustre prince et très chier nepveu, le lamentable cas de nostre très chier fils, le roi des Romains, vostre père, est venu à nostre connoissance, et comment il est tombé et détenu ès mains d'aulcuns fourbes et desloyaux bourgeois et habitants de la ville de Bruges, tellement que le somme de sa vie et mort est mise en leur vouloir et arbitraige, et jà quasi, lui et toy ensemble près à estre baillié et mis ès mains des Franchois, lesquels vous persécutent et hayent en tous temps à mort, et que en leur vouloir et disposition soyez, et vos subjects, constraincts de leur obéir et de servir. Et si telle raige et foursenerie leur enflamboit le couraige de ainsi le faire, où sera la gloire et l'honneur de ceste noble seigneurie de Bourgogne qui, de temps de la servitude des Franchois et de toutes temeraires gens, s'est trouvée si franche et exempte? Où sera ce noble sang des ducs de Bourgogne par le universel monde si cler et si renommé, s'il advient qu'il abaisse si légièrement à la servitude desdits Franchois? Certes, ceste sédition de Bruges n'est pas seulement excitée contre le roi des Romains et toi, mais contre tous vos pays et subjects, et en

espécial que tout à un cop lesdicts Franchois par ces divisions vous mectent en perpétuelle servitude. Desquelles choses et à chacune d'icelles, se par bon et meur conseil veux procéder, tu ne presteras l'oreille à nulles de leurs faulses subjections ; et ne faisons doubte que tantost, non-seulement pour rédimer ton père, mais aussi pour garder la liberté de la maison de Bourgogne, tu ne craindras aucunes paines et labeurs, ne n'y espargneras biens quelconques. Et comme il soit ainsi que entre tous les princes du monde à moi et à toi appartient la salvation de nostre sang, je t'exhorte tant comme je puis, et avec tous tes subjects couraigeusement et avec toute ta puissance. Par aultre moyen tu ne peux amolir et reduire les couraiges de ceulx de Bruges et de leurs complices ; tu delivres ton père, auquel de droit divin et naturel tu es obligié, des mains de ses ennemis, et le remets en son premier estat et administration. En ce faisant, non seulement ton père, mais toi mesmes remecteras en liberté et franchise ; car, se aujourd'hui ton père, qui tant de fois pour la maison de Bourgogne, et pour garder la liberté de la comté de Flandres a mis son corps et sa vie contre les Franchois en tant de perils et dangiers, est de ceulx de Bruges et de leurs complices persécuté et tellement oultragé, sans nulle doubte il est à croire que autant et pis ils te feront cy-après. Et ainsi, comme ton proave et ton grand père l'ont expérimenté, et afin que le corraige ne te faille

de bien et rigoreusement faire et poursuivir ce que tu dois, tu auras brief l'aide des princes de l'empire, lesquels pour ceste matière et par mon auctorité ferai exciter; et alors lesdits princes qui, par lignaige et subjection de principaulté n'ont pas moins au cœur que nous mesmes la vengeance de si grand prince, plus ardemment s'eslèveront allencontre desdits de Bruges. Au moyen de laquelle puissance et auctorité, facilement se polra destruire et déterminer leurs faulsetés et desloyautés, et alors ton père le roi ensemble, polrez perpétuellement garder et deffendre le droict et l'auctorité de la très noble maison de Bourgogne, et éviter la servitude des Franchois. Se aussi, que Dieu ne voeille! ta puissance et auctorité ne soient aujourd'hui telle que de povoir résister à la fureur desdits de Bruges, et que, à ton père et à toi soit faict et osté par force aulcune chose, jamais, tant que vie sera en nous, ne cesserons par tous moyens, et jusqu'à esmouvoir tout l'empire, de venger l'innocence de tondit père et de nostre sang. Et pour tant nous te advertissons, exhortons, et derechef admonestons que tu veuilles penser à la grandeur de ce cas, et combien à toi et à toute la maison de Bourgogne il peult toucher, affin que pendant le temps que le feu encoires se poelt esteindre, tu puisses l'honneur et l'estat de ton père rejecter hors des mains et du pooir de ceulx qui le détiennent. Et néantmoins cependant, nous et les princes du Sainct-Empire, ne cesserons de y travailler, et te

aiderons de toute nostre auctorité et puissance.

» Donné en nostre chasteau de Unnsprug, le sixième jour du mois de mars, an quatre vingt et huict, et de nostre règne le trente-sixième.

Au dos de la lettre estoit escript : « A nostre très cher et très illustre nepveu Philippe, archiduc d'Autrice, duc de Bourgogne, de Brabant, de Gueldres, etc., comte de Flandres, de Thirol, etc., ou à ceulx qui, durant sa minorité l'ont en gouvernement. » Et la superscription estoit : « Frédérich, par la grâce de Dieu, empereur des Romains, toujours Auguste. »

Sur ceste mesme matière escripvit l'empereur aux estats de Haynault, à Malines, et contenoient ses lettres :

« Honnorables, dévots, magnifiques, nobles chevaliers féaulx, certain cas lamentable à présent nous est insinué, assavoir que nostre très cher fils, le roy des Romains, est escheu ès mains cruels d'aulcuns bourgeois et habitans de Bruges, tellement que, en somme, toute sa vie et mort est en leur arbitre et volonté, et qu'à présent il est près en chemin que lui, ensemble nostre nepveu Philippes, archiduc, son fils, soient délivrés aux Galles, qui de très exécrable hayne poursuivent vous et le sang de Bourgogne, et que eulx, ensemble leurs subjects, ne soient constraincts de servir à leur volonté et plaisir. Que se tant de raige les avoit allumés, où sera la noble gloire et honneur de la noble comté de Haynault, de présent et de par

tant de temps franche de toute servitude des Galles et quelconques gens téméraires ? où sera le noble sang des ducs de Bourgogne, par tout le monde très renommé, se très légièrement ils obéist en misérable servitude aux gens de Galles ? Ceste sédition des Brughelins n'est pas seulement esmeue contre le roy des Romains et son fils, nostre nepveu, mais pour certain ès vos chiefs ; au moyen de quoi ils espèrent, par une impétuosité, livrer et mectre tous leurs princes avec tous leurs gens à perpétuelle servitude. Toutes lesquelles choses et chacune d'icelles, se par diligent conseil vous perpensiez comme desirans le salut de la chose publique, et vivre sous le gouvernement de nostredit nepveu, et ne adjoutez foi à leurs faulses subjections, ne doubtans aulcunement qu'en brief, non-seulement pour recouvrer ledict roy, mais aussi pour l'entretennement de vostre liberté, que vous n'y espargnerez labeur ni chevance quelque une. Comme doncques en ceste matière, par-dessus tous les princes du monde avons intérest que nostre sang et seul fils soit saulve, et que nous avons cogneu par tout le temps de son règne lui avoir esté très féaulx à nous, et au Sainct-Empire très affecté, usant de vostre mesme foi et constance, exhortons très acertes, et par la mesme foi et serment que estes liés à icellui roi nostre fils, à quoi aussi, par loi naturelle et divine estes obligiés, vous requérons que, avec tous les aultres féables subjects de sa sérénité, et de fort corraige

et de toute vostre puissance, se par paction ne bénévolence iceulx de Bruges, avec leurs complices, ne se peuvent amolir, le tirez hors des mains de ses ennemis, et le remectez en son premier estat et administration. Lesquelles choses faisans, vous ne mettrez pas seulement ledict roy mais aussi sondict fils et vous à liberté. Et se présentement le géniteur, qui tant de fois pour le droict de lui Philippes son fils et de toute la seigneurie de la maison de Bourgogne, aussi pour garder la liberté de la comté de Flandres, a mis et exposé sa teste contre les Galles, non pas sans péril de vie et mort, tellement est persécuté, sans doute icellui Philippe son fils en son temps aura à souffrir ces mesmes et plus grands périls, comme aussi son grand père et prédécesseurs ont experimenté. Et affin certes que pour ces choses hardiement comprendre et commenchier, le couraige ne vous faille, et que force et aide se assemblent soudainement, seront princes du Saint-Empire en grand multitude excités de nostre auctorité; lesquels princes, qui par droict de sang et de principaultés ne prendent pas moins en vergoigne telle ignominie que nous, et pour ce ardement s'eslevent à la vengeance d'iceulx, par l'auctorité et puissance desquels la loyaulté susdicte pourra seulement estre privée et facilement extirpée, et que icellui roy ne son fils, à jamais le droict ne l'empire de la noble maison de Bourgogne, ne craindrez estre ostés, ne vous estre submis à la servitude des Galles. Et se, que

Dieu ne voeille ! ne vostre estude ne léaultés, à présent n'estoient telles que à leur fureur ne puissiez résister, et que à nostredict fils et nepveu quelque moleste ou diminution, ou de seigneurie ou de chose pire leur advenoit, nous ne cesserons, tant que viverons, de venger l'innocence de nostre prince et nostre sang, quant tout l'empire se debvroit mouvoir, jusques à condigne pugnition ou correction. Et par ainsi, très féaulx et très chiers audict roy, derechief et derechief vous exhortons et admonestons que veuillez penser la grandeur de ceste chose présente, et de quel péril elle est apparente à vous et à toute la communauté de Haynault. Et en tant que le feu se poelt encoires estaindre, veuillez l'estat et honneur du roy, et vostre prince retirer hors de leurs lachs. Nous néantmoins ne tarderons poinct que, avec les princes du Sainct-Empire traictier et faire ce qui appartient à l'entretenement de son honneur et de nostre puissance et auctorité, serons présens à vostre féaulté.

» Donné en ville de Unnsprug, le huictième du mois de mars, l'an mil quatre cens quatre-vingts et huict, de nostre empire trente-sixième. » Et dessus. « Par mandement de nostre seigneur l'empereur en conseil. » Et au dos de la lettre : « A honnorables, dévots, magnifiques, chiers et féaulx à nous et au Sainct-Empire, prélats, barons, nobles et communaultés des trois estats de Haynault. » Et à la suscription : « Frédérick, par faveur de la divine clémence, empereur des Romains. »

CHAPITRE CLXXVI.

Ce qui fut faict et besongné à Gand et Bruxelles, par les députez des estats avec les trois membres de Flandres.

Sur intention de besongner à la délivrance du roy, et pour trouver paix finale, se trouvèrent en Gand, le douzième jour de mars, les ambassadeurs et députés des estats du pays, lors estans à Malines assemblés pour ce meismes, est assavoir: le seigneur de la Gruthuyse, l'abbé de Bonne-Espérance, Anthoine, bastard de Brabant, le seigneur d'Armie, Anthoine de Fontaine, chastellain d'Ath, le seigneur Van Praet, le seigneur de Herseles, messire Anthoine Izembart, pensionnaire d'Anvers, Josse de Cordes, recepveur d'Audenarde, Robert Henri, pensionnaire de Wallenchennes, Jehan de la Vacquerie, Christophe Gauthier et aultres. Les seigneurs de Gand advertis de leur venue, deux eschevins et messire Jehan d'Estenwerpe les vinrent saluer, et dirent que les seigneurs de la ville envoyoient vers eux faire le bienvegnant, monstrans signe qu'ils estoient fort joyeux de leur venue. Le lendemain se trouvèrent lesdits députés à l'hostel Saint-George, appartenant aux arbalestriers, où vindrent les abbés de Saint-Bavon, évesque de Rosen, de Saint-Pierre, de Yvain et des Dunes, ensemble chevaliers, gentilshommes, et aultres représentans les estats du pays de Flan-

dres, avec eulx les trois membres de Gand, de Bruges et d'Ypres, lesquels par maistre Guillaume de Zoutte, chief pensionnaire de Gand, firent proposer et mettre avant plusieurs complainctes des injustices et aultres excès perpétrés et commis depuis la paix de l'an quatre vingt et deulx; et finablement requirent trois choses : premier, que les pays se voulsissent tous réunir en bonne amitié, veu le grand mal advenu par le désordre, et que, par ce, tout fust réduict à bonne paix; le second, que l'on mesist provision à la noble personne et estat de monseigneur l'archiduc, comme il estoit bien mestier pour plusieurs considérations; tiercement, qu'il fust advisé au gouvernement et ressource des pays, pour estre conduicts selon leur anchien usaige, veu la perte et gast d'iceulx.

Ces choses oyes, les députés promirent à penser dessus; et à l'après disner l'assemblée se fit à la maison de la ville, où comparurent les dessus nommés; et illecq survint Michel de Belle-Forière, bailly de Lens en Artois, lequel, à la charge du roy de France, comme il disoit, leur dit que le roy leur mandoit et à tous aultres des pays, que, qui voldroit joyr de la paix de l'an quatre-vingt et deulx, le roy leur en feroit joyr et leur bailleroit aide contre les empescheurs et refusants. Il fut respondu audit Michel, que chascun désiroit la paix, et à tant se partit. Et touchant le proposé du pensionnaire de Gand, au nom des membres de Flandres, les députés prindrent conseil ensemble, et par aussi du seigneur de Bevre et du seigneur

de Wyère, conférans avec eulx, fuct dict que les remonstrances, complainctes et doléances qu'ils avoient mis avant, n'estoient de grande importance, et désiroient estre traictiés par plus grand nombre et de plus grands personnaiges que n'estoient les députés desdits estats; se estoit nécessité que une aultre assemblée générale se fesist de tous les estats en la ville de Bruxelles, espérant que les matières se tourneroient à bonne fin et au bien de paix. A quoi respondirent les membres de Flandres, par la bouche dudit pensionnaire, que les matières estoient trop crues de la part desdits députés, pour les traictier en aultre ville, et que rondement y vouloient besongner, tant sur la paix générale, sur la personne de monseiseigneur l'archiduc, sur les provisions des pays, que sur le gouvernement de justice ou aultrement; et estoit nécessaire que monseigneur de Ravestain et Philippe son fils, ensemble les estats en Malines, venissent audit Gand; et sembloit, comme ils disoient, que lesdits députés n'estoient illecq venus que pour passer temps et les abuser. Et de faict baillèrent coppies de certaines lettres, que le capitaine de Hulst envoyoit au roy des Romains, responsives à ce que le roy lui avoit mandé par ses lettres, qu'il se déportast de faire la guerre et de bouter feulx. Et contenoient lesdites lettres, qu'il n'estoit en intention de obéir à son commandement, tant qu'il fusist prisonnier; et du contraire avoient charge de par monseigneur l'ar-

chiduc, signées de sa main, de faire la guerre. Monstrèrent aultres lettres des petites villes de West-Flandres, lesquels estoient mandés à ladicte assemblée, et en avoient commandement par lettres du roy, signées de sa main; et se excusoient de non y comparoir, car ils avoient deffense de par monseigneur l'archiduc de non y comparoir, et par France-conté, hérault, qui revestu de sa cotte d'armes, en avoit fait debvoir. Pour les causes dessus dictes, n'estoient d'opinion de se trouver à Bruxelles, ne en quelque aultre lieu hors de Gand; et pour ce qu'ils désiroient la paix, ils firent lire ung mandement scellé en gauve chière, ensemble lettres closes envoyées aux eschevins des deux bancqs et doyens de Gand, par le roy de France, contenant la forme de la paix de entre le roy de France et les trois membres de Flandres. Ils demandèrent advis aux députés sur lesdites lettres; lesquels respondirent que pour labourer au bien de la paix estoient illecq venus, et aussi pour la délivrance du roy; et afin que les matières fussent conduictes salutairement, l'évesque de Rosen, abbé de Saint-Bavon, célébra la messe solempnelle du Sainct-Esprit en l'église de Sainct-Jehan, où furent les membres de Flandres et lesdits députés des estats.

Ce jour, à l'après-disner, vouloient lesdits membres de Flandres et estats coinquer sur les points mis avant par le pensionnaire de Gand. Quant au premier, qui estoit de réunir les pays ensemble,

dirent lesdits membres et estats de Flandres, que ce ne se pouvoit faire, que préalablement chacun n'acceptast la paix, par la quelle acceptation ils vendroient leurs amis, parmi tant que l'on feroit cesser tous exploicts de guerre. Quant au second, qui concernoit la garde de monseigneur l'archiduc, dirent que leur intention estoit qu'il fust gardé par ceulx du sang, et mené par ses villes de Brabant et aultres, et qu'il eusist estat pour faire raison aultrement qu'il n'avoit faict. Quant au tierch, qui consistoit en la police des pays, dirent que le régime debvoit estre conduict par ceulx du sang et des estats, chacun en son quartier; et dirent que quand ces choses seroient parachevées, lesquelles ils desiroient estre faictes, ils procéderoient à la délivrance du roy. Et lesdits députés vouloient principalement entendre à la dicte délivrance, premier que l'on procédast aux aultres; et voilà le principal poinct du différent. Et jà-soit ce que lesdits estats de Flandres eussent rebouté de non vuider la ville de Gand, pour aller en quelque assemblée, toutesfois ils se condescendirent d'envoyer leurs députés à Bruxelles révérender monseigneur l'archiduc quand il y seroit, aussi monseigneur de Ravestain et monseigneur Philippe son fils, pensant que, les estats estans à Malines, y seroient; et de rechief firent leurs complainctes de la garnison de Hulst, de Marchègue, d'Anvers et du maire de Louvain, lesquels faisoient innumérables dommaiges au-

tour de Bouchault. Pareillement désiroient que abstinence de guerre fusist mise ès villes d'Audenarde, Tenremonde et Alost. Aquoi respondirent les députés, que l'on feroit telle deffense auxdictes garnisons, marchègue d'Anvers et maire de Louvain, qu'ils s'en percheveroient et tiendroient la main à ladicte abstinence.

Le seigneur de la Gruthuise, du gré et sceu des estats et membres de Flandres, alla à Bruges veoir le roi, lequel estoit content, comme disoit leditseigneur, de soi déporter de sa manbournie, avecq aultres choses contenues en ung papier.

Ainsi doncques, le vingt-deuxième de mars, le seigneur de la Gruthuise, les aultres députés, ensemble les seigneurs de Bevres et de Wières, se partirent de Gand, furent au giste à Tenremonde; lendemain à Malines, où en la présence de monseigneur l'archiduc, messeigneurs du conseil et les estats des pays firent rapport de tout ce qui dessus fut fait et dit. Et par le vouloir et bon plaisir de monseigneur l'archiduc, fut assigné journée le vingt-sixième de mars en Bruxelles, pour illecq assembler les estats avec les députés de Flandres, auxquels furent envoyés sauf-conduits; et comparurent deux notables hommes pour Gand, deux pour Bruges et deux pour Ypres. L'assemblée se fit à l'hostel de la ville, en présence de messeigneurs du sang; et les délégués de Flandres déclarèrent la cause de leur venue, requérans que tous les estats des pays illecq

assemblés volsissent eulx trouver en Gand, pour conclure des matières, et présentèrent le concept de une libelle en forme d'alliance des pays, laquelle fut leute ; et furent tous ensemble d'advis que ladite libelle fusist coinquée à monseigneur de Ravestain et à monseigneur Philippe son fils, les seigneurs de Bèvres et de Wières, le bailly de Hainault et aultres députés, afin de le corriger, augmenter et diminuer, selon que bon sembleroit à l'utilité et bien des pays; laquelle coinquation faicte à l'hostel de Ravestain, la libelle corrigée au contentement d'un chacun, chascun desdits estats print la copie pour en faire rapport à ceulx qui les avoient envoyés; et fut journée prinse pour faire une générale assemblée de tous les estats en Gand, le mercredi de Pasques, quatre vingt-huict, en laquelle monseigneur de Ravestain et le seigneur de Grüthuse promirent de y estre.

Ces conclusions prinses, les ambassadeurs de Bretagne présentèrent lettres de leur duc et seigneur aux estats de ceste congrégation, par lesquelles il requéroit que l'on labourast à la recouvrance du roi, et désiroit de soi employer du tout. Si lui fust respondu, que chascun estoit à ce délibéré et conclud ; et à tant retournèrent lesdits estats, chascun en son quartier, promectant de soy trouver à Gand au dessus dict jour assigné.

Je delairai à traictier plus avant de ceste matière, et mectrai en compte ce qui ce temps pendant advint en la ville de Bruges.

CHAPITRE CLXXVII.

La prinse de Claix Van Delf, et de la mort de messire Pierre Lauchast; et l'emprinse faicte par les Ganthois sur la ville de Lessines.

Pour ce que messire Pierre Lauchast, issu de petite maison, par son agréable service et subtilité d'engien, s'estoit tellement monté, que le roi l'avoit fait chevalier et son maistre d'hostel, il estoit fort envié des Brughelins; et à cause aussi que plusieurs grandes sommes de deniers de Flandres s'estoient passées par ses mains, en exactionnant et travaillant oultre raison aulcuns particuliers, il estoit plus que nul des aultres, accoeilli et hay du commun, qui à toute diligence labouroit à le trouver, tant en ladite ville comme ès villes voisines à l'environ; et d'aultre part, il faisoit son possible de soi absenter, sachant que s'il estoit prins, tenu et appréhendé, il valloit que mort. Advint que le neufvième de mars, que aulcuns compaignons de Bruges allèrent jouer au chasteau de Male, et d'adventure trouvèrent en une maison trois ou quatre tonneaux couverts d'estrain, logés ensemble. Lesdits compaignons, fort esbahis de trouver lesdits tonneaux ainsi accouplés, imaginèrent que c'estoit un pont propice à saulver quelque prisonnier ou personnaige enclos au fort de la ville. Ils prindrent par

suspicion l'hoste de la maison, et l'espantèrent tellement de cruels menaces, qu'il cogneult son faict, et dit qu'il avoit assemblé lesdits tonneaulx sur espérance de saulver son compère Claix Van-Delf, qui se tenoit en une petite maisonnette en Bruges, auquel il avoit promis de ruer ledit pont ès fossez de la ville, et par ce moyen le tirer hors de la misérable captivité où il estoit évaucré. Les compaignons demandèrent se possible estoit d'entrer en la ville comme il proposoit, et il respondit que ouy, et que s'ils vouloient actendre la nuict, ils en verroient l'expérience.

Quant le jour fut couvert de ténèbres, les tonneaux furent rués en l'eau, et passèrent facilement les compaignons, ensemble leur hoste, qui les mena à ladite maisonette ainsi qu'il leur avoit prédict; et lui-mesmes hurta à l'huis; et trouvèrent illecq Claix Van-Delf, lequel avoit espousé la fille bastarde de messire Pierre Lauchast. Ils furent fort joyeulx de sa prinse, cuidans que par sa déposition ils auroient vraie notice de son beau-père, que tant désiroient à trouver, Il fut prestement mené sur le marchié, fort accoeilli et bien regardé, et de prime venue estendu sur le bancq et livré à tortures les plus horribles des aultres. Et pour ce qu'il estoit fort familier, et comme clercq de messire Pierre, il fut fort examiné et interrogié sur deux poincts : le premier, où estoit son beau-père, ledit messire Pierre; le second, en quoi s'estoient employés les deniers

levés en la comté de Flandres, depuis le premier jour d'aoust de l'an quatre-vingt et cinq, jusques à ce jour. Au premier poinct, respondit, sur la damnation de son ame et sur la mort qu'il attendoit, il ne sçavoit où estoit sondit beau-père; et touchant les deniers qu'il avoit receu, il les lui avoit baillés, et ne sçavoi là quel emploi il les avoit convertis. Aultre chose l'on ne poelt tirer de lui, de quoi l'on s'esmerveilla, veu que l'on espéroit qu'il révéleroit le secret du lieu où son maistre estoit absenté; mais il ne fut quicte pourtant, et fut detenu prisonnier, fort estroictement gardé.

Ce temps pendant, les dix-sept néringhes s'esforcèrent moult de visiter les couvents des ordres mendians de Bruges, et fustèrent chambre en chambre, cuidans trouver messire Pierre et aultres, desquels la renommée courroit qu'il se tenoient en leurs maisons, souverainement aux Jacobins et Augustins; de quoi plusieurs notables religieux, fort menacés et traictés rigoureusement, furent en grand péril de perdre leurs vies, et ne furent de ce trouvés coupables.

Quatre jours après l'emprisonnement de Claix, fut prins Jacques de Here, et publiquement gehenné; et le quinzième de mars, entre neuf et dix heures, monta sur le hourd; se fust illec décapité. Et en ceste mesme heure fut mené sur le hourd, Claix Van Delf, et despouillé pour attendre le cop de l'espée; mais le commun, qui guaires n'avoit accoustumé de recepvoir gens à merci, lui fit

grâce; se fut respité de mort, et de là, sans plus d'arrest, s'en alla nuds pieds et sans chemise, faire son pélérinaige à Nostre-Dame de Ardenbourg, loant la royne de miséricorde de ce qu'il estoit eschappé de ce dangier. Et affin que plus légèrement l'on trouvast messire Pierre Lauchast, lequel on supposoit mieulx d'estre en la ville que aultre part, la justice accomplie de Jacques de Here, et Claix Van Delf mis au délivre, le peuple encore estant sur le marchié, fut publié et crié publiquement que quiconque soustenoit ou soustiendroit d'ores-en-avant en son logis, maison ou domicile, pourpris ou habitation, la personne de messire Pierre Lauchast, il seroit pendu devant son huys, sa femme et ses enfants voire, au cas qu'il ne le révélast; et seroit sa maison abattue sans jamais estre réédifiée; seroit son lignaige banni, exillié et reprochié à toujours mais, avec plusieurs causes minatoires, qui longues seroient à réciter.

Messire Pierre Lauchast, fort subtil et agu d'engien, avec ce que vexation domine et œuvre l'entendement, sentant son cas pesant et fort accoeillié des meutins, s'estoit tenu long-temps à l'hostel d'un bonnetier, demeurant auprès des carmes, fort avancié au conseil de la ville, lequel aulcuns estimoient son ennemi; et se tint illecq par cautelle pour abuser le monde; car jamais homme n'eusist pensé ne conjecturé qu'il se fusist confié en lui. Ledit bonnetier oyant ceste inhumaine et horrible deffense, non jamais accoustumée, fut trou-

blé et fort esbahi; car, se paravant l'eusist volu mucher, il eusist gagné cinquante livres de gros. Toutesfois, pour éviter et non encourir criminelle deffense cy-dessus publiée, il descouvrit l'embusche, et advertit les burguemestrès que messire Pierre estoit en sa maison, et l'avoit illecq soustenu l'espace de cinq sepmaines; et ledit burguemestre lui pria qu'il tenist ce record en silence, et n'en fist quelque bruict jusques au soir; que lors il l'en deschargeroit, en y procédant meurement; car si, à la vue du commun il estoit appréhendé, il faisoit doubte que le peuple furieux et travaillé de mauvais esprits, qui le hayoient à mort, ne l'assommast en ses mains; pourquoi on ne pourroit esclarcir plusieurs aultres matières dont on désiroit sçavoir la vérité.

Quand l'heure fut venue de sa prinse, le burguemestre mit aulcuns compaignons en aguet pour le saisir à l'issir de son logis. Le bonnetier le vint advertir de l'horrible ban qui s'estoit publié, et de la criminelle pugnition qu'il auroit à porter, ensemble sa famille, si plus le soustenoit, lui priant bien acertes que incontinent il se partist de sa maison, et se mesist à l'adventure, telle que Dieu ou fortune lui donneroient. De ces nouvelles fust messire Pierre Lauchast fort troublé et en inestimable souci, et non sans cause, pensant comment il pourroit eschapper; et de faict, cuidant non estre recognu, se habitua d'un court manteau, et au soir, sur le tard, vuida hors de l'hostel, où long espace

s'estoit tenu secrètement. Se ne fut guaires eslongné qu'il se trouva ès mains de ceulx qui l'aguétoient; et de ce train fut bouté en prison. Et pour ce que sur tous les hommes du monde, les Brughelins désiroient la mort dudit Lauchast, ils ne furent moins joyeux de sa prinse, que s'ils eusissent tenu le Grand-Turc. Afin qu'il fusist veu plus amplement, tant des petits comme des grands, et pour assasier les cœurs des envieux, qui tant appétoient sa mort par vengement désordonné, l'on esleva en plein marché, au milieu du parcq, ung nouvel eschaffault, sur lequel fut mis le bancq à la gehenne, et par un dimanche, seixiesme de mars, fut par deux fois, tant du matin comme à l'après disner, mené et ramené, interrogié et examiné, et finablement despouillé, couché sur le bancq, et tant piteusement torturé, qu'il le convint reporter en prison en une chayère.

Lendemain fut remené sur l'eschaffault, et furent lus devant lui aulcuns articles, lesquels il avait confessés le jour précédent. Le peuple requéroit moult fort qu'il fusist de rechief gehenné; mais cependant les Ganthois envoyèrent lettres par lesquelles ils prioient que l'on cessast jusques à ce que ceulx qui le vouloient accuser fussent venus en Bruges, et à tant fut mis en prison.

Le jour séquent se trouva en Bruges Copperole, son grand adversaire et accusateur, qui le fit gehenner en sa présence, lui mectant avant plusieurs cas perpétrés par lui, comme il disoit;

mais ledit Lauchast lui dit : « Tu as mieux des-» servi la gehenne que moi ; car tu es traistre à ton » maistre, et je ne le suis pas.» Les paroles furent dures, aguës et rigoreuses de l'un à l'aultre ; et au plus destroit de son gehenne, sur le bancq duquel il avoit esté premier inventeur, chergea aulcuns seigneurs prisonniers en Gand.

Ce temps pendant, les commuis et députés de Bruges estant en ambassade en Gand avec les estats des pays, envoyèrent lettres aux seigneurs de Bruges, contenans en substance que les Hannuyers, ceulx de Malines, d'Anvers, de Lisle, de Douay et de Hulst, estoient délibérés de ravoir le roi par amour ou par armes. Ces lettres furent leutes en commun spectacle ; de quoi le menu peuple fut moult esmerveillé. Après que messire Pierre Lauchast eust souffert maints angoisseux tourments par gehenne la plus cruelle de jamais, et qu'il eust esté interrogué sur plusieurs poincts de divers personnages, auxquels il se monstra fort magnanime et courageux en responses, sans fleschir, vacillier ne bloiser, les dix-sept neringhen se partirent du marché avecq leur pignon, par un samedi, vingt-deuxiesme de mars, environ onze heures, et le allèrent quérir en prison ; si l'amenèrent en la halle sur le marchié, où il fût derechef examiné des seigneurs de la ville et des doyens des mestiers ; et de là le remenèrent au milieu du parcq, où il deschergea, comme la voix couroit, aulcuns nobles prisonniers, lesquels il avoit

accusé en ses tortures. Là fut trouvée une lettre pleine de zizanie, que quelques envieux avoient semée, contenant relation de la mort dudit Lauchast, et que l'on ne se fiast trop en Franchois ne en Ganthois, avec plusieurs aultres articles séditieux; de quoi la communaulté fut tant troublée que riens plus; si que finablement ses lettres avancèrent assez sa fin; car on le fit monter sur le hourt, honorablement habitué, selon son estat, pour la mort recepvoir, à laquelle il estait condamné. Il fut despouillié d'une noire robbe de camelot, fourrée de martres zibelines, d'un say de velour cramoisy, fourré de blancqs aigneaux, et d'un pourpoint de satin noir; et quand il fut administré de son salut, et qu'il eust prié merchi aux assistans, il fut décapité sur un drap vermeil. Son chef fut mis à la porte vers Gand, et le corps fut recoeilli et sépulturé en une sienne chappelle, fondée en l'église Nostre-Dame de Bruges. Il fit un fort beau testament.

Si l'on l'eusist volu recepvoir à merchi, il offrit grande somme de deniers, et les gens-d'armes du marchié payés pour six mois, chacun quatre patars pour jour. Mais s'il eusist donné six fois son pesant d'or, il n'eusist eschappé de mort, tant estoit hay, envié et mal agréable du menu populaire, qui lors dominoit. Le bonnetier, son hoste, qui l'avoit accusé, fut détenu prisonnier. Copperolle qui, le mercredi devant, avoit fait derechef solemnellement, et au son des ménestriers, publier en Bruges le mandement de la paix, auquel pen-

doit le grand scel du roi de France, et avoit fait semer argent pour le perpétuer en la mémoire des hommes, dont il avoit acquis bruit et faveur des Brughelins, fut si mal en grâce et si fort accoeillié du commun, après la mort de messire Pierre Lauchast, que si l'on l'eusist trouvé, il eusist esté mis sur le bancq où il faisoit mettre les aultres; mais lui, adverti de bonne heure, retourna hastivement en Gand. Et ainsi voit-on clèrement le éminent péril et dangereux inconvénient que ceulx sont attendans, qui prendent pied et fondement sur la volonté du commun; car elle est variable et inconstante comme la roe de fortune.

Le lundi ensuivant, la nuit Nostre-Dame en mars, aulcuns Franchois estant en Gand aux souldées de la ville, ensemble aulcuns de la nation de Flandres avec aulcuns paysans qui se boutèrent avec eux, se délibérèrent de faire une emprinse avec eux sur la ville de Lessines, qui fort povoit nuire à leurs adhérens et villes voisines. Dont pour estre mieulx asseurés de leur faict et sçavoir la conduite de la ville, ils envoyèrent, deux jours paravant leur venue, aulcuns de leurs gens ès habits de poissonniers, regardant le fort, et quels gens il y avoit pour soutenir le faict. Lesdits poissonniers et espies retournés à leurs gens, firent rapport de ce qu'ils avoient veu; sur lequel rapport ils se partirent de Gand de cinq à six cents hommes, avec plusieurs femmes de Grammont qui les suivoient, ayant sacqs pour rapporter le butin; et se trouvèrent par

un lundi matin qui faisait grosse bruine, devant la porte de Lessines. Le guette de la ville avoit faict son tour, qui de riens ne se doubtoit; et quand Flamengs et Franchois furent illecq arrivés, au moins de noise que possible leur fut, ils dévallèrent ès fossés qui sont à sèche terre pour plus légèrement monter à mont la muraille, et dreschèrent leurs eschelles à ce servant; et n'estoient encore montés que deux ou trois, quand ils furent ouïs et apperchus d'aulcuns gueteurs, qui esmeurent l'effroi sans approcher de près. Et lors ung chappellier, demeurant en la ville, nommé Adrien, assez puissant et de bonne taille, s'esveilla au cri de l'effroi, vestit sa robbe sur sa chemise, print un maillet de ploncq en main, et icelui voyant que les Franchois s'efforchoient de monter, chargea sur le premier qu'il trouva; se l'essena tellement, qu'il demeura mort sur la place. Il renversa aulcuns autres ès fossez; et le résidu voyant que leur emprinse estoit descouverte, et que l'on y servoit de dures morilles, ne se hastèrent de venir à l'offraude, mais de leurs trompettes et gros tambours sonnèrent la retraite, au son desquels la pluspart de ceux de ville vinrent au secours, tenans pied ferme sur la muraille. Franchois et Flamengs ce voyans, retirèrent vers Gand, ravissant tout ce que povoient. Aulcuns gentils compaignons estans lors en la ville, montèrent à cheval, rescouirent grand' partie du butin, et leur tindrent le fer au dos deux ou trois lieues.

De ce jour en avant ceulx de Lessines, fort joyeulx

du reboutement de leurs ennemis, firent une bonne guerre aux Flamengs ; et se boutèrent illecq plusieurs gentils compaignons, sous la conduite de Anthoine de Mastain, cappitaine d'iceulx, lesquels, parmi aulcuns paysans qui devindrent gens d'armes. courroient, ravissoient, déprédoient, prenoient, ranchonnoient et butinoient leurs voisins, tenant parti contre, tellement que Lessines, par équiparence de piller, estoit nommé el e petit Hulst.

CHAPITRE CLXXVIII.

Le deslogement des doyens des mestiers et de ceulx qui se tenoient sous leurs bannières sur le marché de Bruges.

Les seigneurs de Bruges et aulcuns notables bourgeois labouroient fort ardemment de desfaire et séparer l'armée qui se tenoit sur le marché ; mais tousjours les rompoient les dix-sept neringhen ; jà soit, ce que, sur intention de parvenir à ce, l'on fisist célébrer solemnellement et par dévotes personnes aulcunes messes du Saint-Esprit. Enfin les proterveset obstinés garchons en leur malice furent tellement admonestés, induits et persuadés de ceux de bonne volonté, en la bonne sepmaine, que le samedi de grand Pâques, environ cinq heures du vespre, les seigneurs de la justice, ensemble les doyens des mestiers, se mirent en conseil sur ceste matière, et de commun accord delibérèrent

de desloger du marché et de remectre leurs bannières en leurs lieux accoutumés; et à ceste cause fut publié que chascun de ceulx qui porteroient armes fussent, entre six et sept heures, chascun dessoubs son enseigne, le mieulx en poinct que possible leur seroit; et incontinent fut desfait le hourd où les exécutions capitales avoient esté perpétrées. Le hourd ou le bancq à la gehenne avoit esté eslevé, pour monstrer plus amplement messire Pierre Lauchast. Pareillement le parcq faict de gros mairiens où se tenoient les consaulx lesquels tous ensemble, et hourd et bancq, cordes et instruments à ce servans furent rués et bruslés en un grand feu illecq allumé; et les compagnies illecq assemblées sous la bannière, chascun se mit en notable ordonnance, comme ils ont usage de faire à la procession du saint sang de Bruges; et en deslogeant prindrent congé amiablement entre eux. Les doyens baisèrent l'un l'autre, remercians et louans Dieu de ce que tant paisiblement et sans murmure ni grande noise s'estoient entretenus et trouvés ensemble. Ce faict, se partirent du marchié à grande pompe, chacun selon son ordre et estat, les bourgeois les derniers. Le seigneur de Dinckercke portoit l'estandart de Flandres, et Pierre Metteney la bannière de Bruges. Pendant lequel temps qui dura plus de deux heures, car ils estoient nombre de quinze à seize mille, les menestriers jouèrent plusieurs mottez et chansons. Le mardi de Pasques ensuivant, firent ceulx de Bruges

une procession générale où fust porté le corps saint Donas ; et les bourgeois ayans les testes nues, portoient chascun un chierge en la main, pareillement les doyens chacun en son ordre.

CHAPITRE CLXXIX.

Copie d'un monitoire pénal, translaté du latin en franchois, envoyé par nostre saint-père le pape contre les Brughelins, Ganthois et les trois membres de Flandres, afin que sur très griefves censures et formidables paines ils mettent le roy des Romains, ensemble les nobles détenus prisonniers, en leurs franchises et libertés.

Peu de sepmaines après Pasques de l'an mil quatre cents quatrevingt et huit, nostre saint-père le pape, adverti de la détention du roi, envoya par dechà ung monitoire pénal afin qu'il fusist délivré ; et avec ce envoya certaines missives au lieutenant de Haynault, affin qu'il excitast les trois estats en la délivrance dudit roi, desquelles missives s'ensuit la coppie translatée du latin en franchois.

« Innocent pape huictiesme. Chier et amé fils, » salut et apostolique benediction ; oye la détention » de nostre chier fils en Jésus-Christ, Maximilian, il- » lustre roi des Romains, de par les Brughelins, qui » par fraude et dol, et non sans un grand délict, » ont osé retenir leur seigneur, nous, qui pour » office de pasteur, nullement ne pouvons tolé-

» rer icelle chose, perilleuse et de très mauvais » exemple, avons enhorté les trois estats qu'ils bail- » lent aide à la délivrance du roi; et pour ce que » ton aide poeult estre assez grandement opportune, » nous enhortons en Nostre-Seigneur ta dévotion » et requérons de cœur que en ceste si grande » cause, que plus grand ne poelt estre ne plus peril- » lieuse, tu, comme à bon et féable subject appar- » tient, face adsistence aux devantdits trois estats » et provinciaux en la délivrance du dit roi; en » quoi faisant, certes tu reporteras grand loenge » de foy et amour à ton seigneur, et nous feras » chose très agréable et très acceptée.

» Donné à Rome, à Saint-Pierre, soubs l'anel » du pescheur, le vingt troisième jour de mars » mil quatre cent quatre-vingt et huict, la quarte » année de nostre pontificat. Ainsi signé, Nil « Balbanus; et au dos de la lettre : à nostre chier » et aimé fils le lieutenant de Haynault. »

Pareillement l'archevesque de Coulongne escripvit lettres sur ceste matière, adreschantes aux dits estats de Haynault, dont la teneur s'ensuit :

« Vénérables et prudens de nous bien amés, » salut : nous ne vous volons celer nostre sainct- » père le pape avoir envoyé ung monitoire pénal » avecq très grieſves censures, formidables paines, » contre les Brughelins, Ganthois, les trois mem- » bres de Flandres, et les participans du délict » perpétré avoir aussi constitué commissaires de » Sa Sainteté pour exécuter celui monitoire, ainsi

comme par l'exemple des lettres plus à plain premierez. Lesquelles choses et aultres premises estudirons diligentement à mettre à exécution, comme elles nous sont commises, se hastivement ne sommes certiffiés que le très noble » prince et nostre seigneur le roy des Romains, » tousjours auguste roy, avec tous ses detentés, » n'est totalement restitué en sa liberté; et vous » voulons bien donner à cognoistre que l'imperialle majesté, avec aulcuns princes, sera ici » en dedans peu de jours, pour aller enquérir et » venger l'injure faicte et irroguée à la royale » majesté.

« Escrit en nostre cité de Coulongne, le sep» tième jour du mois d'apvril. » Et la superscription estoit: « Herman, par la grâce de Dieu, ar» chevesque de Coulongne, prince et électeur et duc » de Westphalie et de Angarie etc. » Et au dos de la lettre: « A vénérables, nobles, spectables et pru» dents abbés, barons, recteurs, comtes palatins » à Mons en Haynault et pays et cité de Valen» chiennes, conjoinctement nos amés charitable» ment et principalement.

CHAPITRE CLXXX.

La copie du monitoire de nostre saint-père, envoyé à ceulx de Gand et de Bruges, contenant en substance ce qui s'ensuit.

« INNOCENT, évesque, serf des serfs de Dieu, pour » mémoire future. Comme en tant soyent les cris- » mes plus griefves, que les princes contre les- » quels sont perpétrés sont plus excellents; et se » les délinquant ne le voellent amender, il est » décent par le siége apostolique de tant plus » grande et griefve animadvertion les venger, » que le délict est griefve, et la personne bles- » chiée est plus grande, certainement, non sans » grande desplaisance et perturbation, par la rela- » tion de plusieurs avons entendu nos amés fils » les préconsules, conseillers, eschevins, bur- » geois, doyens des mestiers, et l'université des » hommes de Bruges, de Gand et d'Ypre, et des » diocèses de Tournay et Thérouane, et des aultres » lieux de la comté de Flandres, leurs adhé- » rens, complices et sequelles sont cheuz en tant » grand pétulence et invasion que nostre chier fils » en Jésus-Christ, Maximilian, estant enoingt roy » des Romains et successeur en l'empire romain, de » nostre très chier fils en Jésus-Christ, Frédé- » rich, empereur des Romains, toujours auguste, » son géniteur, et lequel, procédant nostre sei-

» gneur, espérons empereur futur, auquel par
» jurement et fidélité sont abstraints, à cause du
» régime et administration de ladite comté qu'il
» a au nom du chier fils, noble homme, Phi-
» lippe, comte de Flandres, aussi fils légitime et
» naturel dudit roi, les conseillers dudit roi et
» aultres leur compagnons concomitant en venant
» témérairement contre leur serment, n'ont point
» cremeu en ladite ville de Bruges, en laquelle
» après plusieurs instances desdits de Bruges,
» se sont transportez les enclore malgré eulx sou
» féable garde, affin qu'il ne issent sans leur li-
» cence; et de faict les ont par plusieurs jours
» faict tenir; et ainsi les tenants, les ont privez
» de leurs propres libertés d'estre ou aller où ils
» vouloient au grand péril de leurs ames. et
» pernicieux exemple et esclandre de plusieurs.
» Nous doncques, à qui appartient iceulx mauvais
» esforcements, par congrus remède, obvier de
» nostre propre mouvement, non point à l'in-
» stance dudit roy ou d'aultre par lui à nous faicte
» ou présentée quelque pétition, mais de nostre
» france délibération, et du conseil et assent
» de nos vénérables frères les cardinaulx de la sainte
» église de Rome, les devant dit proconsules,
» conseillers, eschevins, burguemestres, doyens
» des mestiers, les universités des choses dessus-
» dictes coupables, et généralement tous et cha-
» cun qui à iceulx proconsules, conseilliers, esche-
» vins, burguemestre et doyens et universités,

» quant à la détention prémise par quelque moyen
» baillent aide, conseil ou faveur, directement ou
» indirectement, publiquement ou occultement, et
» leurs complices et adhérents de quelque estat, de-
» gré, condition ou prééminence qu'ils soient, et
» de quelque dignité ou auctorité qu'ils soient,
» reluisant de l'auctorité apostolique, enhor-
» tons et en Nostre-Seigneur requérons et admo-
» nestons, et à iceulx et chacun d'eulx par ces
» présentes escriptes destroictement comman-
» dons et mandons, et dedans à trois jours immé-
» diatement suivant et après que ces présentes
» auront cognoissance, desquels, l'un pour le
» premier, l'aultre pour le second et l'aultre
» pour le tierch et dernier et péremptoire terme
» à eulx et chacun d'eulx, canonique moni-
» tion prémise, assignons les proconsules, esche-
» vins, burguemestre, doyens, universitez, et les
» singulières personnes d'eulx conpables ès cho-
» ses prémises entièrement et totalement désis-
» ter ou oultre de tenir enclos ledit roy, ses
» conseillers et aultres de sa comitive; et iceulx
» roy, conseilliers et aultres qu'ils tiennent en-
» cloz restituent en leur primitive liberté; et là
» où il leur plaira, seurement, franchement, sans
» quelque empeschement, puissent estre et aller,
» ainsi comme ils faisoient paravant la dicte dé-
» tention, et les consulteurs, auxiliateurs, com-
» plices et adhérents totalement désistent de bail-
» ler iceulx consaulx aide et faveur; et se

» iceulx proconsules, consules, eschevins, burgue-
» mestres, doyens, universitez et les singulières
» personnes d'icelles coupables en choses prè-
» mises, les aultres consulteurs, complices et
» adhérents, susdicts en dedans lesdicts trois jours
» ne obéissant à nostre dicte exhortation, moni-
» tions, réquisitions et mandements, et iceulx
» jurisconsules, consules, eschevins, burgue-
» mestres, doyens, universitez et singulières per-
» sonnes d'icelles et aussi autres auxiliateurs, con-
» sulteurs et adhérens et chacun d'eulx qui ainsi dé-
» sobéiroient, ne obéissent et différassent d'obéir,
» bailleroient conseil, surseroient, feroient,
» diroient ou procureroient ou en quelqu'aultre
» manière, en ce estoient coupables directement
» ou indirectement en eulx taisant ou parlant
» dès maintenant, dès-lors et pour lors, pour
» maintenant promulgons sentence de grande
» excommunication, et voulons eux et chacun
» d'eulx l'encourir de faict. De laquelle sentence,
» se n'est en l'article de mort par aultre que par
» l'évesque de Rome, par vertu de quelconque
» faculté à cuy qu'il soit, sur ce, pour celui
» temps, concédée, ne puissent ni obtenir bénéfice
» et absolution, en telles manières que se aulcuns
» d'iceulx comme en tel article de mort constitué
» estoit absous, qui après retournast en icelle
» sentence d'excommunication rencherroit incon-
» tinent, se après la convalescence n'obéissent
» à noz monitions et mandements, et se les admo-

» nestez et excomuniez susdicts icelle sentence de
» excommuniement par aultres trois jours immé-
» diatement suivans, soustènoient de couraige
» endurci, que jà ne adviengne ! dès maintenant,
» pour lors ceulx de Bruges, Gand et Ypres, aussi
» les aultres villes et lieux de la comté desquelles
» les universitez à iceulx de Bruges, Gand et Ypres
» ès choses susdictes adhèrent et polront adhérer
» ès temps futur, et aultres quelsconcques villes
» et lieux estans tant en ladite ville comme
» dehors, ès quelles aulcuns desdicts excommu-
» niez polroient decliner et aller, tant et si lon-
» guement qu'ils demoureront ès dicts lieux, et
» trois jours après son partement, et les églises,
» monastères et aultres quels-concques lieux de
» piété estans en icelle de l'avant dicte auctorité,
» les submectons à interdicts ecclésiastiques en
» telle manière que celui interdict durant en iceux
» lieux mesmes, par vertu de quelque concession
» apostolique, faicte aux personnes ordonnées
» ou lieux, se n'est en temps promis de droict;
» et en icelui temps aultrement que les huis clos
» et les excommuniez et interdicts exclus, et en
» voie basse que l'on ne puisse célébrer messe ne
» aultres offices divins. Et se le admonestez, ex-
» communiez, interdicts susdits par aultres trois
» jours, lesdits second trois jours immédiate-
» ment suivant, différent retourner leurs cœurs,
» et les susdits détenus et enclos roy, conseilliers
» et aultres de sa commissive, restitués en pristines

» liberté, de leur inclusion et ultérieure détention
» désister, à nos monitions et mandements sus-
» dits obtempérer, et en leur dureté de cœur et
» perverse obstination voellent demorer, iceulx
» proconsules, consules, eschevins, burguemestres,
» doyens et les singulières personnes coupables,
» les auxiliateurs, consulteurs et adhérens, du
» glaive de anathematisation, éternelle malédic-
» tion et perpétuelle damnation avec Sathan et
» Abiron, lesquels la terre englotist tous vifs, nous
» les lions, et soyent liez et enlachez, et tant eulx
» comme les universitéz prédictes excommuniez,
» aggravez, raggravez, anathématisez, damnez,
» mauldicts comme dict est, en leur inique propos
» perseverans; estre coupables de crime de lèze
» majesté; les décrétons et les privons de digni-
» tez et honneurs èsquels ils sont constituez,
» et des priviléges, concessions, grâces et indults,
» et de tous biens qu'ils tiennent en fiefs, en mé-
» lioration ou aultrement de la court romaine ou
» aultre église, monastères ou lieux ecclésiasti-
» ques, en telle manière que ceulx à qui appar-
» tient la propriété et seigneurie droicte puissent
» d'iceulx comme à eulx retourner, à leur li-
» bérale volonté disposer, et de tous aultres leurs
» biens de ladicte auctorité les privons, en telle
» manière que d'iceulx n'en voient riens à leurs
» successeurs. Et eulx ainsi privés de iceulx biens
» et aultres quelsconcques dignitez, honneurs,
» administration et offices séculiers, et après

» les obtenir les inhabilitons ; et afin que les » aultres espoventez de leur exemples, cy après » ne attemptent semblable chose, dès lors soient » infamés et ne soient admis en tesmoignaige, ne » puissent aussi faire testaments ou codicilles, » succéder à aultrui, testats ou intestats; et s'ils ont » jurisdiction, ils en soient privez, et ne soient » leurs sentences de quelque valeur, ne tout ce que » ensuivir s'en pourroit ; nuls pour eulx, et ne » eulx pour aultrui ne puissent procurer ; et se » aulcuns d'eulx sont notaires, les instruments » par eulx faicts soient de nulle valeur, mais » avec leurs aucteurs damnez; leurs debteurs soient » quictes de ceulx qui leur doibvent ; nul ne soit » tenu de rendre à eulx sur quelque négoce ; mais » ils soient tenus à aultrui, leurs fils, nepveux et » aultres descendans d'eulx jusqu'à la quarte gé- » nération, de faict, sans espérance de restitution ; » soient privez de tous les églises, monastères, cha- » noinies, prébendes, dignitez et aultres bénéfices » ecclésiastiques qu'ils tiennent, et soit le pas clos » à eulx et à leurs enfants adoncque nez, et qui » naistront, jusques à ladicte génération, de retour- » ner à ce dont ils sont privez, et aultres ecclésias- » tiques bénéfices, ordres, dignitez et honneurs » ecclésiastiques ou mondains.

» Et néantmoins nous mandons à nostre véné- » rable frère Herman, archevesque de Coulongne, » par cest escript apostolicque, que ceulx des devant » dits admonestez, qu'il apperra non avoir obtem-

» péré à nos monitions et mandements, excommu-
» niez, aggravez, réaggravez, interdicts, maudits
» et damnez, et estre enlachiez, et aultres cen-
» sures et paines devant dictes, les dénoncher et
» faire publiquement par aultres dénoncher, et
» estroictement estre évités de tous, jusques à
» tant que, retournez à leur cœur, ils obéissent à
» nos monitions et mandements, et ayent desservi
» de obtenir sur ce le bénéfice de absolution. Et
» se iceulx persevérans en leur dureté, ne poelt
» induire à obéissance, s'il voit estre expédient,
» il invocque contre eulx le brach séculier du des-
» susdit empereur, et aultres roys, princes, ducs,
» contes et universitez, pour les constraindre à
» obéir à iceulx mandements, en appaisant les
» contrediseurs par censures ecclésiastiques, ap-
» pellations postposant, nonobstant quelsconcques
» constitutions et ordonnances apostolicques, con-
» joinctement ou divisément, par ledit siége apos-
» tolicque, est concédé par lettres apostoliques,
» non faisant pleine ou expresse mention de mot
» à mot de cette concession qu'ils ne puissent
» estre interdicts, suspens ou excommuniez; et
» pourtant que à iceulx admonestés, n'y a seur
» accès pour les admoneste à leurs propres person-
» nes, et seroit difficile de porter ces présentes let-
» tres en tous les lieux qu'il seroit expédient, nous
» voulons que la publication de ces présentes, ou
» de leur transcript authenticque, soient mises en
» deux ou trois lieux voisins desdites villes, des-

» quels lieux soit vraisemblable que la teneur des-
» dites présentes puisse parvenir à la cognoissance
» desdits admonestez, et les constraingne telle-
» ment, et comme si lesdites lettres eulx per-
» sonnellement présents, et à leurs personnes
» avoient été présentées, leues et insinuées; et que
» au transcript desdictes lettres, faict par la main
» de notaire publicque, et scellé du scel d'aulcun
» prélat, soit adjousté autel foi et jugement en
» dehors, comme à icelles présentes lettres scel-
» lées, si elles étoient exhibées ou présentées en
» jugement. A nul doncques des hommes soit
» loisible ceste purge de notre exhortation, ré-
» quisition, monition, commandement, mande-
» ment, assignation, subition, ligation, privation,
» inhabilitation et volonté enfraindre, ou, par
» téméraire hardiesse, aller au contraire. Se donc
» aulcun présumoit ce attempter, il saiche qu'il
» encourroit l'indignation de Dieu omnipotent et
» des benoîts saints Pierre et Paul, apostres.
» Donné à Rome, à Sainct-Pierre, l'an de l'in-
» carnation de Nostre Seigneur, mil quatre cents
» quatre-vingts et huit, dixiesme calende d'apvril,
» quatriesme année de nostre pontificat. »

Combien que ledict rigoreux monitoire fust si formidable et de grand' crainte à ceulx qui se sentoient coupables de mesus, toutes fois, quand il fut venu à leur notice, ils n'en eslargirent pourtant ne remirent le roy ne ses nobles en leurs franchises et libertez, ains appelèrent dudit monitoire.

CHAPITRE CLXXXI.

La délivrance du roy des Romains faicte en Bruges au pourchas des Estats du pays.

Les garnisons de Hulst, Alost, Tenremonde, Lessines et de Likerkes, furent en grand déplaisir, saichans que les estats se rassembloient en Gand pour besongner au bien de paix, qui leur estoit fort contraire pour les proyes, pillades, vexations, ranchonnemens et compositions qu'ils faisoient sur ceulx qu'ils tenoient de Gand et de Bruges; pourquoi, en tant que possible leur fut, ils mirent toutes interruptions, obstacles et empeschemens, afin d'estaindre ledit voyaige, tant par traficques que par menaches et aultres romptures. Ceulx d'Anvers mesme monstroient qu'ils n'estoient guaires affectez à l'assemblée de Gand; car ils envoyèrent, pour les députez de leurs villes, deux prestres et ung advocat de mesme sentiment, lesquels ne furent acceptez des aultres. Ceulx de Malines s'excusèrent de l'alée, disans que les Ganthois les tenoient pour suspects; et, d'aultre part, ils retindrent en leur ville le seigneur de la Gruthuyse, nonobstant qu'il eusist lettres de seureté et consentement de monseigneur l'archiduc, èsquelles il estoit expressément dénommé. Sur quoi, monseigneur de Ravestain, monseigneur de Bevres et les estats étant en Liège, en escripvirent à monsei-

gneur l'archiduc, qui leur fit sçavoir qu'il estoit adverti, puis la concession de seureté, que sur tant que l'on désiroit et auroit le bien du roy son père la seureté de sa personne, meismes qu'il ne fusist transporté en la main de ses ennemis. Le seigneur de la Gruthuyse ne se trouva à ladite journée, attendu aussi que le roy son père lui avoit paravant escript, que ledit de la Gruthuyse l'avoit pressé de le condescendre à plusieurs grandes choses à son grand regret.

En ce temps, la garnison du chasteau de Lickerke, sortie de plusieurs Franchois, faisoit innumérables maulx aux voisins tenant le partye du roy; car ame n'osoit aller de Mons à Bruxelles, sinon à force d'armes, pour doubte des rencontres périlleuses et dommageables, considéré l'empesche dessusdite, et que mesme aulcuns personnages desdites garnisons s'embuschoient et tenoient sus. Les seigneurs de Ravestain, de Bevres et aultres des estats, désirans le bien de la paix et la délivrance du roy, délibérèrent lesdits seigneurs de monter sur mer, d'arriver à l'Escluse, et par Bruges tirer à Gand. Mais, lorsqu'ils se trouvèrent sur mer, ceulx de Hulst, qui les aguettoient à tous lez, tirèrent sus à force de navires, et leur donnèrent tous les troubles que possible leur fut. Toutefois il arrivèrent à l'Escluse; et le roy, adverti de leur venue, leur manda, par son confesseur, portant lettres escriptes et signées de sa main, que, à toute diligence et le plus bref

chemin que trouver pourroient, ils se trouvassent à Gand. Donc le seigneur de Ravestain, attendant que les matières s'approcheroient, y envoya en son nom le seigneur de Pratte. Anthoine de Fontanne y comparut pour monseigneur Philippes, et le seigneur de Herselles pour le seigneur de Bevres. Ils se trouvèrent à Gand avecq lesdits estats, le vingt-cinquiesme jour du mois d'apvril. L'assemblée se fit en la maison de la ville, et en présence des prélats, des chevaliers et aultres représentans les estats de Flandres, ensemble les trois membres, avec les estats des aultres pays. Maistre Pierre N. docteur en médecine, pensionnaire de Remswalle en Zéelande, proposa pour les estats desdits pays, fâisant résumption des conclusions prinses en Bruxelles. Dont après excuses faictes de leur tardive venue, requist que préalablement l'on besongnast à la délivrance du roi; et les membres voloient que premiers fussent vuidez trois poincts par eulx mis en avant en ung libel. Le premier à l'union des pays, le second à la paix de France, et le tierche au gouvernement et régime de monseigneur l'archiduc. En ce différent et altercation furent aulcune espace, et tousjours coulloit le temps sans riens expédier. Tellement advint que, après toutes controverses, plusieurs argumens, réplicques et duplicques faicts d'un parti et d'aultre, le seigneur du Wyère messire Jehan de la Bonnerie, partit de Bruges, sûrement à l'assemblée, et mit avant que le

roy querroit estre eslargi sur ostagiers qu'il bailleroit, c'est assavoir le duc Christofle en Bavière, le marquis de Bader, Allemans, et monseigneur Philippes de Clèves, parmi tant qu'il feroit vuidier les gens de guerre hors de la comté de Flandres, les Allemans en Allemagne, et les aultres en leurs quartiers. Toutes aultres intentions de procéder postposées, et les estats et membres prestèrent les oreilles au proposé dudit seigneur de Wyere, et fut respondu par ceulx de Flandres, pourveu que les deux princes dessusdits se renderoient ostagiers pour le roy en Bruges, sans en partir que toutes les promesses du roy ne fussent accomplies, et aussi que monseigneur Philippes se rendroit ostagier en la ville de Gand, ils consentiroient à la délivrance du roi. Et disoient que monseigneur Philippes passeroit par Bruges, pour soi trouver en Gand, et seroit commandé du roy ainsi le faire. Et s'il advenoit que le roy deffaulsist de sa promesse aulcunement, il quicteroit mondit seigneur Philippes des serments et fidélitez que lui debvoit et avoit faict, et lui consentiroit donner ayde auxdits estats et membres; et dirent oultre plus qu'ils n'avoient intention de rudement traictier, ne de mal faire à monseigneur le chancelier ne à ceulx qui estoient avecq lui emprisonnez; mais, sans en faire prompte délivrance, les garderoient jusques à ce que les choses mises avant seroient parachevées. Et en présence des notaires et tesmoings, requirent lesdits estats et membres de Flandres aux

estats des pays, qu'ils voulsissent déporter le roy de la mambourgnie de tous les aultres pays, veu que son gouvernement; et, se mal en venoit, ils protestoient du debvoir faict, et non seroient reprochables devers monseigneur l'archiduc, lorsqu'il viendroit en eaige. Sur quoi respondirent les estats des pays, qu'ils estoient des limites de l'empire, et d'aultre condition que ceulx de Flandres, et que, par le moyen de messeigneurs du sang et du conseil, provision seroit mise au gouvernement du pays, et que l'on entretiendroit le roy à manbourg. De cest acte furent faictes lettres et instruments requis d'une part et d'aultre, à quoi ceulx de Lille et Douay s'accordèrent ennuis.

Ceste chose mise en train de parattaindre à la délivrance du roi, les estats conclurent d'envoyer une partie d'entre eulx à Bruges, et les aultres demorer à Gand. Dont ceulx qui furent députez pour aller à Bruges obtindrent de quatre princes d'Allemagne, scellé de leurs sceaux. De la veue desdits députés furent les Brughelins fort joyeulx, et leur firent le bien viegnant fort amiable, et en signe de voloir acquiescer à leur loable poursuite, les cuidans grandement complaire, ils firent mectre jus du marché ung hourd et un gibet propice à faire leurs exécutions. Lesdits députez se tirèrent vers le roy, emprisonné à l'hostel de monseigneur Philippes, soubs la garde de trente-six hommes seulement, tant en chambre, en bas, que aux entrées. Et, après que le pensionnaire de

Romswalle, au nom des estats, eut fait une petite proposition, le roy fit dire, par le seigneur de Wyere, que ce qu'ils avoient faict lui estoit agréable, fort les remerchiant, et que jamais ne les mettroit en oubli. Mais, quant au parfaict des besongnes, sourdi une rompure fort grande; car le duc Christofle et le marquis de Baden firent refus d'estre ostagiers pour le roy, combien qu'ils en furent fort requis. Mais monseigneur Philippes s'y offrit libéralement, auquel le roy avoit fait scavoir, par frère Pierre Denis, que les membres de Flandres désiroient de l'avoir pour hostaige avec les dessusdits princes. Et il rescripvit au roi que, par le grand désir qu'il avoit à sa délivrance, moyennant que le marquis et le duc le vosissent faire, il s'i offroit de sa part; et, si plus y povoit emploier que corps et bien, il le feroit de très bon cœur.

De la rompture des princes d'Allemagne furent les estats fort desplaisans, non cuidans mener à fin leur espérée et très désirée œuvre; mais le roy y pourveut d'aultres personnaiges; car en lieu du duc et du marquis, se consentirent de venir et tenir hostaiges en Bruges, le seigneur de Volkestain et le comte de Hanon. Sur espérance de parfaire le tout, l'on avoit fait ung hourd grand et spacieux, de cent à six vingts pieds en quarrure, sur le marchié de Bruges; mais monseigneur Philippes de Clèves, qui se debvoit rendre hostagier, ne comparut point si tost que l'on eut bien volu, et

doubtoint aulcuns qu'il ne fust resfroidié de sa promesse conditionnelle, est assavoir, estre ostagier, au cas que lesdits duc Christofle et marquis de Baden eussent faict debvoir, ce que non. Le roy de rechief envoya devers monseigneur Philippes; qui, comme dessus, amyablement l'accorda, venissent lesdits princes ou non, moyennant que monseigneur de Ravestain, son père, fusist renvoyé à Lescluse. Pourquoi mondit seigneur de Ravestain, dès le jour de l'Ascension, jura la paix, l'alliance et l'union des pays, en l'église Saint-Donat, lorsque l'on chantoit la grant messe, en présence des seigneurs et estats.

Le lendemain de l'Ascension, en expectant monseigneur Philippes, en qui gisoit le neu de la besongne, fut préparée une très dévote procession générale, où, en partant de Saint-Donas, fut porté le saint sacrement de l'autel, la vraye croix, le corps de saint Donas, patron de paix, et aultres plusieurs sainctes et dignes reliquaires. Et vint la procession jusques à l'hostel là où le roi tenoit prison, tousjours suractendant monseigneur Philippes, jusques à onze heures. Pendant ce temps, le roy fit sceller certaines lettres aux membres, par lesquelles il promectoit de rendre ses nobles prisonniers en Gand. Et d'aultre part, le roy promit de faire vuidier toutes gens de guerre, Allemans et aultres, hors la comté de Flandres, dedans trois jours, et en dedans aultres quatre jours hors des aultres pays. Promist aussi que, sans renchon,

despens ou intérest, il feroit recouvrer le seigneur de la Gruthuyse, maistre Rolland, le burguemestre de Bruges, et aultres prins en la poursuyte et à cause de la délivrance du roy. Ces promesses faictes, les lettres scellées, au contentement des parties, le roy monstrant signe de récréation, leva la main, et dict aux estats : «Or allons, nous avons » la paix. »

Ainsi se partit le roy de l'hostel qui fut messire Jean Gros, où il avoit esté prisonnier depuis le vingt-septième de febvrier, et accompaigna de pied la procession fort dévote à laquelle précédoient les estats des pays, en notable ordonnance, puis les gentilshommes de l'hostel du roy, puis le roy, et sur le derrière les seigneurs de Bevres, notables prélats, notables chevaliers et les trois membres de Flandres. La procession venue sur le marchié, les gens d'église et les estats des pays montèrent sur le hourd fort tapissié et paré de verdure, sur lequel estoit ung autel pour les reliquaires, et ung triumphant siége pour le roy; mais le roy se tira au Cranembourg le premier logis où il avoit esté en arrest. Les estats voyants qu'il ne montoit sur le hourd, les aulcuns pour le convoyer, et lors soudainement s'eslèva un hideux cry populaire tant espouvantable, qu'il sembloit que l'on deusist tout tuer; et lors gens d'église, pour eulx saulver et pour mieux courre, ruèrent jus chappes et manteaux; l'un courroit dechà et l'aultre de là; l'on ne sçavoit où estre le mieux asseuré; et ainsi que

ce cry s'estoit impétueusement eslevé subtilement, il s'accoisa, et ne sceut-on à quelle cause ne dont procéda ce tumulte.

En cest hostel de Cranembourg, où estoit le roy, accompaignié des nobles, lui estant aux fenestres, se trouvèrent illecq en ung lieu de trente pieds de quarrure, les membres de Flandres, l'escontette, eschevins, horsemans tous vestus de couleur noire; lesquels, après qu'ils se furent mis à genoulx, eulx humiliés et faict la révérence devant la face du roy, vindrent deux et deux sur le hourd, se présentèrent devant les estats, se mirent de rechief à genoulx, et par messire Jehan Rogier leur pensionnaire, firent remonstrer comment par le grant mesus, rudes insolences et horribles excès qu'ils avoient faict et permis faire par le peuple en la noble personne du roy, ils estoient certains qu'il n'auroit miséricorde d'eulx, se n'estoit par l'intercession d'aulcuns de leurs médiateurs, car de eulx-mesmes ne lui oseroient requérir merci, pardon ne miséricorde; pour quoi, la pluspart d'eulx fondans en larmes, monstrans signe de grande contrition et repentance, prièrent fort humblement auxdits estats qu'ils voulsissent estre leurs intercesseurs vers le roi, et lui prièrent que en l'honneur de la Passion de Nostre-Seigneur, il leur pardonnast leurs mesfaicts, mesus, et criminel délict, avecq plusieurs doulces persuasions incitans les cœurs à pitié et compassion. Les estats voyans les requestes et supplications, voyans que

leurs larmes procédoient de la fontaine du cœur, leur promirent intercéder pour eulx; et à ceste fin descendirent du hourt, accompaignés desdits membres, et se trouvèrent ensemble au quarré dont ils estoient partis. Le roy estant aux fenestres comme dessus, le pensionnaire de Romwalle fit la requeste, au nom des estats pour lesdits membres, en manière d'une belle, doulce et honorable proposition, pour ouvrir le cœur au roy, et desployer le trésor de sa miséricorde; pour ainsi induire les délinquants à repentance et cognoissance de leurs mesfaicts, qui miséricorde crioient à pleine voix, tellement que le roy fort plorant, accompaigné de plusieurs nobles, les receut à merci et leur fit dire par monseigneur de Wyere, que de toutes offenses particulières ou aultres, par paroles ou de faict, il pardonnoit tout, sans ce que jamais le retenist en son corraige. La proposition finée et la pardonnance faicte, les estats et ensemble les membres vindrent de rechief, chacun en son lieu; et le roi semblablement, qui de prime face se mit à genoulx devant l'autel où reposoient les dignités, jusques à ce que les enfants de chœur eurent chanté en plain-chant: *O crux ave, spes unica*, le verset et l'oraison y servant. Ce faict, le roy fut requis de faire le serment de la paix, illecq posé. Il le volut veoir et lire bien au long; puis en grande révérence et crainte, comme il sembloit, fit le serment tel qui s'ensuit:

« Nous promectons de nostre franche volunté, » et jurons en bonne foi sur le sainct sacrement » cy present, sur la sainte vraye croix, sur les » evangiles de Notre-Seigneur, sur le précieux » corps saint Donas, patron de paix, et sur le canon » de la messe, de tenir, entretenir et accomplir » par effect, la paix, l'alliance, les accords et bon » entendement faict et conclud entre nous d'une » part, et nos bien amés les estats et trois mem- » bres du pays de Flandres et leurs adhérens, » d'autre part; ensemble la concordance, union » et alliance de tous les estats, et paia, faicte et » conclute par nostre consentement en tous leurs » poincts et articles, selon ce que par nous et par » eux de nostre consentement a esté fait et scellé; » et promectons, en parole de prince et comme roy, » sur nostre foi et honneur, que jamais ne viendrons » et souffrirons venir ou faire au contraire directe- » ment ou indirectement, en quelque manière » que ce soit, selon nostre pooir, le tout selon le » contenu, forme et teneur des lettres de ladite » paix, concordance, union et alliance, en des- » chargeant lesdits de Flandres du serment qu'ils » nous ont fait comme père et tuteur et mambourg » de nostre bien chier et aimé fils, et aultrement » en quelque manière que ce soit. »

Au commandement du roi fit le seigneur de Bevres le serment, qui fut tel.

« Je, Philippe de Bourgogne, seigneur de la » Vere et de Bevres, en ensuivant le solemnel

» serment faict par très noble personne, le roy cy » present, promects en bonne foi, et jure sur le » sainct sacrement cy présent, sur la saincte vraie » croix, sur les sainctes evangiles Nostre-Sei- » gneur, sur le précieux corps saint Donas, pa- » tron de paix, et sur le canon de la messe, de » tenir, entretenir et accomplir par effet ladite » paix, concordance et union et alliance en tous » ses poincts et articles, et de non vouloir ou faire » souffrir estre venu ou faire au contraire. Je pro- » mets et jure aussi, par l'ordonnance du roy cy » présent, de aider et de faire assistance à ceux » de Flandres, contre les infracteurs de ladite » paix, union et alliance. »

Les deputez des estats du pays jurèrent ce qui s'ensuit :

« Nous, les députez des trois estats des ducez, » contez et pays de Brabant, Zeelande, Haynault, » Namur et des villes de Lisle, Douay, Vallen- » chiennes, et tous aultres cy presens, representans » les trois estats desdits pays et villes, en ensui- » vant le serment solemnel faict jurons et pro- » mectons comme dessus. » Les derniers, les trois membres de Flandres, le bailli de Bruges et les doyens firent leur devoir. Et receut le serment le souffragant de Tournay, lequel avait chanté la messe, et lequel incontinent tourna sa face vers l'autel, print le sacrement, chanta une oraison et bénédiction à ceulx qui garderoient la paix, et jectant malédiction sur les infracteurs d'icelle, puis

les enfans crièrent Noël et l'on chanta *Te Deum laudamus*.

CHAPITRE CLXXXII.

Traicté de paix entre le Roi des Romains et les estats et trois membres de Flandres.

« Maximilian, par la grâce de Dieu roy des Romains, etc.; faisons savoir à tous présens et à venir que pour mectre jus et parvenir à bon traictié de paix de tels mesus, questions, divisions et desbats qui puis le mi aoust en chà sont advenus, esmeus et ensuivis entre nous d'une part, et les habitans de la ville de Gand avec ceulx de la ville de Bruges et Ypre adhérens desdits de Gand, tous ensemble représentans les trois membres de Flandres, d'autre part : plusieurs coincations du consentement de nous ont esté faictes entre nos beaux cousins le seigneur de Ravestain, messire Philippe son fils et le seigneur de Bevres, aussi nostre conseiller, ensemble ceulx des estats du pays de Brabant, Haynault, Hollande, Zeelande et Namur, d'une part, et ceulx des estats de Flandres d'autre part, si avant que, par moyen d'entreparler d'aulcuns, à l'honneur de Dieu, souverain roi et acteur de paix, ayans pitié et compassion des grandes pertes et respandement du sang humain des chrétiens, intérêst, desplaisir et dommages qui

pour cause des dits différens et divisions adviennent journellement et encores peuvent advenir, le tout au préjudice de nostre très chier et bien amé fils Philippe, archiduc d'Austrice, et de ses pays et subjects, nous, qui comme celui qui tousjours avons esté enclins plus au bien de paix que autrement, avons avecq les inhabitans et subjects au pays de Flandres espirituels et temporels, faict une bonne, seure et estable paix, moyennant certaines reparations honorables et manifestes que ceulx de la ville de Bruges nous ont faictes, soubs les points et conditions cy après escriptes :

» *Premiers.* Que les trois membres de Flandres ont promis, et seront tenus de nous mectre sur nos pieds et en nostre liberté pour, incontinent qu'il nous plaira, retirer où bon nous semblera. De ce laisserons en seureté et ostage en la ville de Bruges le seigneur de Volkestain et le comte de Haon, et en la ville de Gand messire Philippe de Clèves; lesquels seigneurs, comte et messire Philippe jureront, à la requeste de nous, sur le fust de la saincte croix, et sur les évangiles, et aussi sur leur foi et honneur, qu'ils ne se départiront des dites villes jusques à ce que tous les poincts et articles contenus en ceste présente paix seront bien et léaument furnis et accomplis.

» *Item.* Encore pour plus grande seureté, avons priez et requis ledit messire Philippes, que, en cas que nous fuissions aulcunement en faulte de n'accomplir iceulx poincts, ou que aucun, quel qu'il

fuist, en nostre faveur ou aultrement, se advanchast d'y mectre empeschement ; que en ce cas icelui messire Philippes avons deschergié et deschergeons de tous sermens de fidelité et aultres qu'il nous poelt avoir faict et assistera ; ceulx de Flandres à l'encontre de nous, de tout son pouvoir et de toute sa puissance ; et de ce fera le dict messire Philippes serment et en baillera lettres auxdits de Flandres en tels cas pertinentes.

» *Item.* Et par dessus ce, avons consenty, ordonné et commandé aux deputez des estats des pays de Brabrant de Haynault, de Zeelande, de Namur et des villes de Valenchiennes, de Lisle, de Douay, et aultres présentement assemblez en la ville de Gand qu'ils ne se départent hors de la ville de Gand, mais y demeurent, et les aulcuns d'eulx, tant que la paix de France et les alliances entre les pays, et tous aultres points concernans ceste matière soient concluds et asseurez.

» *Item.* Promectons de promptement faire cesser nos gens d'armes de tous exploits de guerre, et les faire, ensemble toutes garnisons de nostre costé, partir hors de Flandres en dedans quatre jours après que soyons mis à délivre, et quatre jours après hors de tous les aultres pays, ou plus tost s'il est possible. Et deffendons que en deslogeant et partant, iceulx gens ne brullent, pillent desrobent, prendent, ranchonnent, ne facent aulcuns maulx en iceulx pays, et aussi qu'ils ne enmainent hors de Flandres nuls prisonniers ; et

se aulcuns en ont, seront tenus de les mectre à renchon raisonnable, sans les povoir transporter ne mener avec eulx. Et se advient qu'ils fassent au contraire l'on recouvrera de ce l'interest et d'ommage sur la pension que ceulx de Flandres nous ont consenti ou consentiront.

» *Item.* Et pareillement seront tenus lesdits de Flandres de faire cesser leurs gens de guerre et garnisons, et aussi partir hors desdits pays, et garderont que d'entre ne viendra nul mal aux dits pays.

» *Item.* Et affin que nous puissions tant plus facilement faire desloger et despartir nosdits gens de guerre et garnisons, les estats de tous lesdits pays par ensemble, nous ont accordé payer, en dedans ung mois prochainement venant, la somme de vingt-cinq mille livres de gros, monnoie de Flandres la livre, à condition que se iceulx gens de guerre et garnisons ne sont partis dehors de tous les pays en dedans ledit temps, que en ce cas les dits vingt-cinq mille livres seront employées au payement d'aultres gens de guerre, pour par force, se aultrement faire ne se peult, les expulser et les chasser, en ensuivant les alliances et unions faictes entre les dits pays.

» *Item.* En oultre, avons consenti et sommes tenu de mectre incontinent toutes forteresses et chasteaulx du pays et comté de Flandres ès mains des seigneurs du sang au prouffit de nostre fils, pour en iceulx estre mis tels chastelains et offi-

ciers qu'il appartiendra, selon les droits et privilèges des pays de Flandres, par l'advis et consentement des dits trois membres.

» *Item.* Avons, à la très haute prière et requeste des députez desdits estats, et aussi à la très humble supplication des bourgeois, manans et habitans de la ville de Bruges, abolli, quicté et pardonna à tousjours la prinse et détention de nostre personne, ensemble tout ce qui est advenu devant ou après, par qui, quant, comment, ne en quelque manière que ce soit.

» *Item.* Semblablement, à la requeste que dessus, avons pardonné et remis tout ce qui, par les trois membres de Flandres, et chacun d'eulx en général ou particulier, poelt avoir esté faict ou mespris envers nous, soit en adhérant au peuple de Bruges, en nous détenant en leur nom, en nous faisant hostilité en guerre, à part ou par ensemble, en blamant ou injuriant nous ou les nostres, par faict ou par parolles, ou aultrement, en quelque manière ce soit, sans que, à l'occasion de ce ne de toutes aultres choses passées, nous leur puissions jamais rien demander en général ne en particulier, en corps ne en biens, ne dedans le pays ou aultrement, en nulle manière, et mesmement de ce qu'il advint en l'an quatre-vingts et cinq et aultres.

» *Item.* Lesdits de Flandres, à la contemplation de nous et de ceulx du sang, aussi à la requeste des députez des estats, ont amiablement et fran-

chement pardonné toutes offenses, injures et vilounies qui leur ont esté faictes pour cause desdites divisions, par qui, ne en quelque manière que ce soit, sans aulcune exception ou réservation, aussi bien en consentant plusieurs et diverses aides faictes sans le sceu et consentement des membres, comme aultrement, en le mettant totalement en oubli, comme non advenu, sans aulcune exception ou réservation, consentent et accordent que chacun porra paisiblement retourner au sien en l'estat qu'il le trouvera, sans, à cause des guerres et divisions, puissent jamais riens demander. »

» *Item.* Que tous aultres, lesquels, à cause et sous umbre desdites divisions, ont esté offensez, injuriez et vilounez, soit en corps, en biens, ou aultrement, en manière que ce soit, pardonneront semblablement le tout, et le mecteront hors de leur entendement, sans plus le ramentevoir ne faire question.

» *Item.* Se aulcuns ayans eu administration de nos deniers, de nostredit fils, ou d'aulcunes villes, chastellenies, terres ou pays d'iceulx, se fusissent mesusés en leurdicte ministration, ou que l'on trouvast qu'ils eusissent applicquié aulcunes sommes à leur singulier prouffict, seront tenus en respondre par-devant les juges et les loix, où il appartiendra.

» *Item.* Et se aulcun, avant les divisions, sans cause ne raison, par menache, force ou puissance, par malice ou male noise ou praticque, a

obtenu et applicquié à son prouffict les biens, joyaulx, argents et meubles d'aultrui, sera semblablement tenu de en respondre là où il appartiendra, et de actendre droict sur la restitucion desdicts biens.

» *Item.* Pour certaines causes et considérations à ce nous mouvans, et mesmement pour éviter tous procès et questions, au moyen de l'appellation interjectée par lesdicts de Flandres, estoient apparans de mouvoir, nous avons renoncé et renonchons à la manbourgnie de Flandres, et avons quicté et quictons tous serments qu'en telle qualité ou aultrement, nous ont esté faits par iceulx de Flandres; et avons consenti et accordé que celui pays et comté de Flandres, et tous ses membres désormais, durant la minorité de nostre fils, sera régi et gouverné soubs son nom, tant en souveraineté que aultrement, par l'advis des seigneurs du sang et du conseil, tel que lesdicts du sang ordonneront, par l'avis et consentement des trois estats de Flandres, en ensuivant le contenu de l'union faicte par tout le pays.

» *Item.* Que, moyennant ladicte renonchiation, lesdicts de Flandres nous ont accordé, pour nostre entretenement, chacun an, durant la minorité de nostredict fils, la somme de mille livres de gros, six livres monnoye de Flandres la livre, que léveront par les mains du regard de Flandres, à deux payemens, assavoir, moictié au Noël, et l'aultre moictié à la Saint-Jehan-Baptiste, dont le

premier payement escherra au Noël prouchain venant, sans que jamais nous puissions plus rien demander, exiger, ne lever en icelui pays; et pour ce sont quictes de tous arriéraiges qui nous peuvent estre deus à cause des aides et subventions passées, s'aulcunes en sont.

» *Item.* Nous avons déclaré que ne prendrons nul droict de propriété, ne autres quelconques, au pays et comté de Flandres, et avons promis doresenavant ne porterons plus le tiltre ne les armes.

» *Item.* Nous acceptons la paix que le roi de Franee, par ses lettres closes et patentes, offre aux trois membres de Flandres, et à tous aultres qui se voldroient joindre et adhérer avecq eulx, et déclarer pour la paix de l'an quatre-vingts et deux; et sommes contens que tous lès aultres pays se déclarent pour icelle paix; et confirmerons, et ratiffierons, et tiendrons inviolablement tout ce que, par mes ambassadeurs, s'aulcuns envoyer en volons, ou que, par les ambassadeurs des estats, sera faict et conclud.

» *Item.* Que nous avons promis de mectre la personne de nostre fils ès mains desdicts du sang, pour désormais estre gouverné et entretenu honnorablement, sur l'estat qu'on lui ordonnera, et de estre transporté de pays en aultre, par temps et par ordre, ainsi que aultrefois a esté consenti et advisé; ou ainsi que pour le mieux on advisera, en faisant ledict estat, à l'entretenement duquel

estat lesdicts pays contribueront à rate et portion.

» *Item.* Nous avons promis de tenir lesdicts de Flandres quictes et indemnes envers nostredict fils, et tous aultres à qui, en temps advenir il polra toucher de tels joyaulx et tapisseries que, après la paix de Flandres de l'an quatre-vingts, nous eusmes d'hors de leurs mains, appartenans à icelui nostre fils.

» *Item.* Demoureront ceulx de Flandres, tant en général qu'en particulier, en tous et quelsconcques, leurs priviléges, franchises, libertez, coustumes et usages; ainsi, et par la manière qu'ils ont esté de tous temps paravant, sans avoir regard à ce qui poelt avoir esté faict au préjudice d'iceulx, restitués comme cassez et de nulle valeur.

» *Item.* Nous avons promis que jamais ne ferons ne procurerons, directement ou indirectement, chose qui puist venir et tomber au préjudice et dommaige dudict pays et comté de Flandres, ni aux marchands ne marchandises d'icelui; et se aucun a esté faict, par nous ou les nostres, soit par censures ecclésiastiques ou aultrement, nous ferons révocquer incontinent et mectre au néant; et si baillerons lettres de seureté à tous marchans et aultres qui le requerront pour franchement aller et converser marchandement et aultrement, ès Allemaigne et partout ailleurs; sans, pour l'occasion des choses passées, estre travaillez en corps, n'en biens ne, aultrement, en quelques manières.

» *Item.* Et pour la seureté de tout ce que dict est, nous jurerons aux sainctes Évangilles, et sur la saincte vraie croix de Dieu, sur le canon de la messe, et sur le sainct sacrement, que inviolablement nous observerons et entretiendrons ce traictié de paix de poinct en poinct, sans jamais faire ou procurer estre faict riens au contraire, et nous submectons à toutes censures ecclésiasticques, nonobstant les privilèges que, comme roi des Romains, puissions avoir au contraire.

» *Item.* En oultre, que dict est cy-dessus, à nostre requeste, seront nostre Sainct-Père le pape, monseigneur l'empereur nostre père, les sept princes électeurs de l'empire, les seigneurs du sang et des estats dudict pays, au contentement desdicts de Flandres, et aussi par les esvesques d'Utrecht et de Liége, les ducs de Clèves et de Julliers, tenus de conserver ladicte paix par leurs lettres patentes; et si promectons d'icelle entretenir, sans faire ne donner assistence au contraire. Et avecq ce, lesdicts esvesques de Liége et d'Utrecht, ensemble les ducs de Clèves et Julliers, promecteront et se obligeront de non donner passaige par leurs pays ou rivières à aulcuns gens de guerre qui voldroient venir porter dommaige audict pays et comté de Flandres.

» *Item.* Et ce nous obligeons, consentons et promectons; et s'il advenoit que Dieu ne voeil, en aulcune manière, nous entretenissions ou feissions contrevenir à cedict présent traictié, ou à

bourg, Gueldres, Zutphen, villes de Vallenchiennes et de Malines, que tout le secours, faveur et assistance que possible leur sera de faire le facent par effect à ceulx de Flandres, et à leurs adherens, afin que ladicte paix en tous ses poincts et articles soit de tant mieulx entretenue, et ce que enfraint pourra estre soit réparé et remis en son estat, et pour ces choses estre mieulx faictes et conclutes sans aucun mespris-sement, requérons que sur ce qui dict est, nos féaulx cousins cy-dessus nommez et aussi les estats des pays, volloir sceller ces présentes de leurs sceaulx avecq le nostre, et sur ce consentir leurs lettres appertes. Absouldrons et deschargerons aussi ceulx des estats des serments qu'ils ont à nous, et ferons commandement à nostre amé et féal chanchellier et conseil de Brabant, nostre gouverneur et conseil de Luxembourg, de Gueldres, de Haynault, de Hollande, de Zeelande, Namur et tous aultres justiciers et officiers, et chascun d'eulx qu'il appartiendra, que ladicte paix ils entretiennent et facent entretenir, en chacun desdicts poincts et articles, sans faire ou souffrir faire au contraire en aucune manière; car ainsi nous plaist-il. Et pour ce que de ces présentes l'on pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, l'on adjoustera foi aux vidimus qui en seront faicts soubs sceaulx authenthiques comme aux lectres originales. Et afin que le tout demeure ferme et estable, nous

avons à cesdictes presentes lectres faict mectre et appendre nostre scel de vérité. Et si requirons en oultre nostre beau cousin le seigneur de Beuvres, aussi nostre cousin le seigneur de Ravestain, et Philippes son fils, et semblablement les prélats, nobles et villes desdits pays de Brabant, de Luxembourg, Gueldres, Haynault, Hollande, Zeelande, Namur, Zutphen, Vallenchiennes et Malines, volloir aussi mectre et appendre leurs sceaulx à cesdictes lectres.

Et nous, Adolf de Clèves et de la Marcque, seigneur de Ravestain, Philippe de Clèves et de la Marcque, seigneur de Vyndalle, Philippe de Bourgogne, seigneur de Beuvre, Guossim abbé d'Affleghen, Martin, abbé de Sainct-Bernard, Marck, abbé de Grimberghen; Dietrick, abbé du Parcque, Anthoine de Brabant, chevalier, Arnould de Horn, seigneur de Brimeu, Guillaume de Fontannes, seigneur de Melun, Jehan de Gaures, Pierre de Herbaix, Jean Bernaige, seigneur de Peuke, chevalier Daniel, Luxoren burguemestre, Jehan Pinocq, chevalier, Michel Absemis, chevalier, Philippe de Nele, pensionnaire, desputez de la ville de Louvain; Roland de Mol, chevalier, Henri de Mol, chevalier burguemestre, Jehan de Combliel chevalier, Pietre de Oberghen, Arias de Scapre, Jehan Van Erke, pensionnaire, desputez de la ville de Bruxelles; Martin Van Rede, Simon Van Ghelle, pensionnaire, desputez de la ville de Hillemont; Henri

Bourch, desputé de la ville de Leuwe; Walerius Stenins, député de la ville de Nivelle, représentans tous ensemble les trois estats des pays de Brabant, Raphael, évesque de Resence, abbé de Sainct-Bavon, Phelippe, abbé de Saint-Pierre, Gérard, abbé de Enain, Guillaume, abbé de Bondele, Jehan, abbé de Droughene, Rasse Clement de Saint-Martin d'Yppre, Pieter Bogaert, prévost de Saint-Donas à Bruges, Pieter Van de Honten, prévost de Renaix, Wautier, seigneur du Fossé; Jehan Scallent, chevalier, seigneur de Izenghien; Collart de Hallewin, chevalier; Adrien du Fossé, chevalier, seigneur de Scardau; Cornille de la Barre, seigneur de Mouscron; Jehan de Claront, seigneur de Puthem; Andrieu de la Westine, seigneur de Beselane; Josse de la Porte, seigneur de Morselede; Adrien Villain, chevalier, seigneur de Razenghien; Gérard Van Hangherde, Jehan de Picq, Jacques Van Helluder, eschevins; Pieter Ghiselins, grand doyen; Lievi de Moor, doyen des tisserans, desputez de la ville de Gand; Joes de Deulrecq, burguemestre; Jehan Van Lender Stenes, Vander Gheertes, Jehan Bierth, pensionnaire, desputez de la ville de Bruges; Pieter de Langhe, Adrien Paulin, Guillaume de Come, desputez de la ville d'Ippre; Hughe Gauchois, Jehan de Lattre, Jehan Franchois, pensionnaire, desputez de la ville de Lisle; Ame Pinchon et Jehan de la Wacquerie, desputez de la ville de Douay; Arnoult Des-

pineux, chevalier; Jehan le Leu, Jehan le Maire, pensionnaire, desputez de la ville d'Audenarde; Evrard Despilhelten, desputé d'Alost; et plusieurs aultres desputez des petites villes du quartier de West, représentans les trois estats de Flandres; Guillaume, abbé d'Ormond; Anthoine, abbé de Bonne-Espérance; Michiel des Sares, chevalier, seigneur de Clerfay; Izambart Pieten, Christofle Gauchier, Sernay Wandart, desputez de Haynault; Anthoine de Sains, escuyer; Thomas de Carouble, Sobert Hervy, desputez de Vallenchiennes, tous ensemble représentans les trois estats du pays de Haynault; Jehan, fils Jacques de Midelbourg en Zeelande; Loys de Praat, chevalier, au nom de monseigneur de Ravestain; Daniel de Hersewes, chevalier, au nom de monseigneur de Bevres; Jehan de Vierlos, maistre Jehan Dinkas, maistre Cornelis Boon, Thierry fils Cornille, Claies fils Jacop, desputez de Frize; Jehan fils Dietrich, et Pierre de Grave, desputez de la ville de Romsewalle, Pierre fils Simon, et Sindo fils Gabriel, desputez de Goux; Jehan fils Jehan, et Henri, desputez de la ville de Toulieu, tous ensemble représentans les trois estats du comté et pays de Zeelande; Jehan de L'espinet, Loys Lodenet et Jacques Sezillon, desputez du pays de Namur, avons faict mectre nos sceaulx à ces présentes lectres, signées de nos mains en absence d'iceulx.

Donné en la ville de Bruges, le seizième jour

de mai an mil quatre cent quatre-vingt-huit, et de nostre regne le troisième an, ainsi signé Marc, et le sécretaire Hasvel.

CHAPITRE CLXXXIII.

Union, alliance, confédération et intelligence par ensemble des pays du roi des Romains et de monseigneur l'archiduc.

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, nous, etc., représentans les trois estats de la ducé de Brabant et nous de Midelbourg, Lembourg et de Luxembourg, de Flandres, de Haynault, de Vallenchiennes, de Zeelande, de Namur, Marchiennes, d'Anvers, seigneurie de Frize et de Malines, salut; pour ce que pour la garde et conservation de toutes polices, gouvernement et bien publicq, n'est rien plus utile ne chose plus nécessaire que paix, amitié et bonne union par ensemble, qui sont mères de tous biens et vertus, et à cause que le service divin est augmenté, l'estat des nobles honoré, marchandise haulte et le pays cultivé en grant repos et seureté, et au contraire n'y a rien plus dommageable ne préjudiciable audict bien publicq que dissention et confusion des regles qui sont nourrice et mère de tous maulx, commenchement et occasion de toutes divisions, guerres et différends; au moyen de quoi les pays, villes, provinces et royaulmes eschéent en grandes confusions, désolations et ruynes, et souvente fois sont transférés de gens en aultre, et

il soit ainsi que lesdicts pays de pardeça appartenant à nostre très redoubté et naturel seigneur le duc Philippe, ont pris naguaires chemin de grandes charges et dissentions; en telle sorte que justice, paix, amitié et union, marchandises en ont esté deschassez et estrangez, au grand desplaisir, destriment et dommaige du povre commun peuple, et au préjudice de nostre très redoubté seigneur et prince naturel, qui est soubs l'âge et lequel nous, comme bons et leaulx subjects, debvons et sommes tenus de garder et préserver de tous nos povoirs, comme à ce sommes tenus et obligez, par tous droicts naturel divin, canonicque et civils, nous avons pour mectre et reduire lesdicts pays en paix et bonne police, lesquels sont contigus et voisins les ung aux aultres, et appartenant à ung seigneur, faict, conclud et juré, faisons, promectons et jurons, par meure délibération et authorité de nostredit très redoubté et naturel seigneur, et par le sceu adveu du roi des Romains, père de nostredict très redoubté seigneur, et de messeigneurs de son sang; et aussi du consentement du roi de France, prochain et apparent hoir de nostredict seigneur, à cause de la royne, sa compaigne, sœur d'icelui nostre très redoubté seigneur, paix, union, amitié, alliance, et bonne et constante intelligence entre nous, et par ensemble à l'honneur de Dieu, et prouffit de notredict très redoubté seigneur et de sesdicts pays et subjects, sur les conditions et articles que cy après s'ensuivent:

« Ladicte union, en tant qu'il touche la haulteur, seigneurie et gouvernemeut desdicts pays et villes, durant la minorité de nostredict très redoubté seigneur et prince naturel monseigneur l'archiduc d'Autriche, et en tant qu'il touche la police, dureront à perpétuité, et saulf les droits, honneurs et seigneurie de nostredict seigneur, et demoureront chascun desdicts pays et villes en leurs loix, priviléges, usaiges et coustumes, libertés et franchises.

» *Premièrement.* Nous avons quicté et pardonné, quictrons et pardonnons à tous suivants toutes offenses, injures et mesfaicts qui paravant la datte de cestes, sont et peuvent èstre advenus par et entre lesdicts pays et villes par fortune de guerre et hostilité, soit par parolles ou de faict, ensemble tous dommaiges, pertes et interest qui en peuvent estre issus et ensuivis en quelque manière que ce soit, les mectant en oubly comme non advenus; en telle sorte que chacun desdicts pays, de quelque estat qu'il soit, soient réservez par la paix de Flandres, sans aucune exception: aussi bien messire Loys de la Sterquet, messire Philippe du Chesne, messire Jehan Labbé Vautier de Wersebeck, et aultres semblables, porront paisiblement retourner en leur pays, à leurs biens, et les appréhender en tel estat qu'ils les trouveront; et par ce seront tous procès meuz à cause des dictes divisions anihilés et mis à néant.

« *Item*, Et néantmoins si aucuns ayant eu admi-

nistration des deniers de notredict très redoubté seigneur ou d'aulcunes villes, se estoit misusé en icelle administration, et appliqué à leur prouffict aucuns d'iceulx dessus dicts, responderont à droict par-devant les loix, ou ils seront arrestez ou justiciable.

» *Item.* En oultre, promettons de faire extrême diligence envers le roy des Romains, afin que incontinent il face partir toutes garnisons et gens de guerres quelque part qu'ils soient, dedans et sur les frontières desdits pays, afin que de tant mieulx et plustost marchandises puissent avoir cours, et que le labeur puist labourer et cultiver terre, et se aucuns des capitaines et gens de guerres desdites garnisons, faisoient difficulté de partir ou de laisser leurs armes, nous avons promis et promectons tout d'ung accord, d'y mettre telle provision, que le pays en seroit incontinent quicte et délivré, et que paix et repos y sera comme devant tousiours.

» *Item.* Et pour mettre lesdits pays en paix avec la couronne de France, nous avons accordé et accordons par ensemble, et avec les trois membres de Flandres, que nous nous tiendrons à la paix de l'an quatre-ving et deux, et avons advisé et conclu de envoyer le plustost que pourrons, une notable ambassade devers monseigneur Desguerdes, mareschal de France, et lieutenant du roy ès marches d'Artois et Picardie, que son plaisir soit nous recepvoir à ladicte déclaration, ainsi que leur commissaire avecq les trois membres, en a

la puissance et auctorité par lettres-patentes du roy.

» *Item.* En oultre, pour mettre ordre et règle en l'estat de très noble personne de nostredict très redoubté seigneur, et pour ce qu'il est soubs eage, nous avons advisé et conclu par commun accord, que icelui redoubté seigneur, durant sa minorité, sera entretenu et régi des domaines de tous les pays, assavoir en la comté de Flandres, par mes-seigneurs de son sang, au contentement des estats et membres desdits pays, et en la ducé de Brabant et aultres pays, par le roy des Romains, comme père et mambour de nostredit seigneur, aussi de mes seigneurs de son sang estant par decà, et par l'advis des estats de ces pays.

» *Item.* Que nous ni autres aucuns de nous ne donnerons ne souffrirons donner passaige parmy lesdits pays et villes, à aucuns gens de guerre qui seroient levez et mis sus pour faire guerre à nuls desdits pays.

» *Item.* Et aussi est advisé et conclu que, en faisant l'ordonnance de l'estat de nostredit très redoubté seigneur, l'on advancera et promouvera les plus nobles, notables et idoines desdits pays, sans y mettre aucuns estrangers, et que mesdicts seigneurs du sang avecq le conseil, tiendront et transporteront la personne de nostredict très redoubté seigneur en tels lieux, villes de ces pays et seigneuries et par decà que par eulx sera advisé, et non aultrement.

» *Item.* Est aussi conclud que toutes matières en tous lesdits pays seront expédiées, assavoir en la comté de Flandres, soubs le nom de nostredit très redoubté seigneur, tant de justice, de finance et de guerre, comme autres par l'advis de messeigneurs du sang et du conseil, et ès aultres pays par le roy, comme père et mambour de nostredict très redoubté seigneur, et de ceulx de son conseil.

» *Item.* Pour retiennement de la justice, ordre et pollices des villes, et aussi seureté des chasteaulx et lieux forts, situez au pays et comté de Flandres est advisé et ordonné que, quant il escherra de mectre èsdicts pays et villes, aucuns nouveaulx officiers comme capitaines desdictes villes ou des forteresses estants en icelle gouvernance, provostez, escouttes, baillis et autres semblables chiefs d'offices, que mesdicts seigneurs du sang et du conseil, y commecteront gens notables et vertueux personnaiges, ausquels ne ait aulcune suspicion, et ce au contraire des loix et justice des lieux où ce adviendra; affin d'évicter perditions et inconvénients qui se pourroient ensuyvir, et dommaige à nostre très redoubté seigneur, et des manants et habitants desdites villes; et se par inadventure, importunité de requestes ou aultrement, se contre se faisoit, qu'il soit permis auxdictes loix, justice, et aulx souldoiers et gardes des villes, forteresses, de non les recepvoir, tant et jusques à ce que, eulx oys, aultrement en soit ordonné.

» *Item.* Nous avons en oultre promis et promectons que se cy après aucun voulsist trafficquer au préjudice de cesdits gouvernements et alliances, en tenant de ce parolles ou coincation avecq qui que ce soit, recepvant aucthenticques lettres secrètes, ou messages concernant ceste matière, sans le donner à congnoistre où il appartient, et dont il apparut à suffisance, que la pugnition et correction s'en feroit pour l'exemple de tous, par loix et justice, où il appartiendra.

» *Item.* Semblablement avons promis et promectons, que se, cy après, il advenoit que aucun, quel qu'il fust, voulsist à ceulx du sang demander aucune chose pour la mutacion de ce gouvernement à ceulx du conseil ou à aucun de nous autres, en général ou en particulier d'avoir faict ceste bonne paix ou alliance, ou pour quelsconcques autres choses passées, que nous tous par main commune et chacun en son regard y résisteront et ne permecteront à aucun vyer, ne travailler en corps, en biens, ne aultrement, en quelque manière que ce soit.

» *Item.* En oultre est advisé et conclud, advisons et concluons par l'auctorité que dessus en advancement de ladite marchandise, que toutes exactions en toulieux nouveaulx mis sus, tant par eaue que par terre, sans le sceu et consentement desdits estats, seront ostez et mis et jus, et que doresenavant le marchand pourra mener sa denrée et marchandise d'un pays à l'aultre sur le

droict des anchiènes banlieux, et conduite à chacune.

» *Item.* En oultre, est advisé et conclud, que par la main comme l'on s'emploira devers les seigneurs d'Allemaigne, que les nouveaulx banlieux mis sur le Rhin de Rhin soient ostez, ou sinon, que l'on obviera de ce parti par convenable remède, et de non plus souffrir que en ce pays en feront aucunes nouvelletés, au moyen desquelles la marchandise d'entre le pays puist estre chargée, retardée ou empeschée en aucune manière.

» *Item.* Semblablement est advisé, pour le grand désordre qui est en la monnoie, qui devant la minorité de notredit seigneur, sera forgée une commune monnoie, esdicts pays, par l'auctorité que dessus, et par l'advis et d'ung commun accord des maistres des monnoies et ouvriers et aultres députez de chacun pays à ce cognoissans, et sur tel pied que pour le grand prouffit l'on ordonnera, lequel pied dessus dit, l'on ne pourra empirer ne changer ne les prix, des deniers haulcer, ne rabaisser sans le consentement de tous les pays. Et doresenavant l'on forgera sur la chaudière et non sur amende ou primes pécuniaires, le tout en ensuivant les privilèges de chacun desdits pays.

» *Item.* Avons en oultre promis et promectons, que nuls de nous doresenavant n'entreprendra guerre contre qui que ce soit, sans premièrement, sur ce, avoir assemblé tous lesdits estats; et quand par commun accord, guerre sera emprinse, l'on

ne pourra faire paix sans commun accord et consentement de tous lesdits pays.

» *Item.* En oultre avons promis et promectons, chacun en son endroit pour aultrui, que la chose lui touche, à maintenir et accomplir tous les traictiez, paix, accords et alliances, qui par cy-devant d'entre lesdits pays ou aucuns d'iceulx ont esté faicts et en outre entendons, que par ceste nouvelle intelligence tous lesdits traictiez et accords soient corroborez et approuvez.

» *Item.* Et afin que toutes les choses dessusdictes puissent de mieulx estre conduictes à la plus grande utilité et prouffit de nostre seigneur et desdicts pays, et despescher toute nouvelleté, qui au préjudice de ce pourroit estre faict; nous avons advisé et conclud, advisons et concluons que doresenavant les estats de tous lesdicts pays se rassembleront une fois l'an : Assavoir, au premier jour d'octobre, en l'une des villes du pays de Brabant, Flandres et Haynault, sans ce qu'on puist tenir icelle assemblée deux fois de toute en ung pays, que premier elle ne ayt esté tenue en chacun desdits pays; et ainsi continuer d'an en an durant le temps et minorité de notredit très redoubté seigneur; et esquels lieux tous iceulx pays seront tenus d'envoyer leurs députez sans estre mandez, lesquels auront charge de recepvoir toutes manières de plainctes et doléances concernants la généralité desdits pays, pour par les officiers et loix ou les deffaultes seront adve-

nues en ensuivant leur priviléges, coustumes ou franchises incontinent estre remédié, ou par leur deffaulte y estre pourvu par mesdits seigneurs du sang, du conseil et estats; et pour la première assemblée, est conclud de la tenir en la ville de Bruxelles, le premier jour d'octobre prochainement venant an mil quatre cent quatre vingt-huyt. L'autre en ensuivant le premier jour d'octobre, en la ville de Gand. La tierce assemblée, jour et an en suivant, en la ville de Mons, et en telle aultre ville et lieux que par lesdits estats sera advisé.

» *Item.* Et pour ce que comme ung chacun scet et voit, par ce que les élections faictes par ceulx à qui il appartient, aux prélatures des abbayes et aultres dignitez principales d'esglises collégialles desdicts pays, ne poelt sortir leur effect comme de droict commun debvroient, obstant que révélations espéciales et générales; ains sont souvent icelles prélatures données en commande et dignitez conférées aux estrangiers, qui ne desservent auxdictes prélatures et dignitez, et aussi les lieux à eulx commis sont en totalle ruyne et désolacion, en la grande confusion desdicts pays. Nous, en ensuivant le privilége général desdicts pays, promectons, et doresenavant nous tiendrons la main à ce que lesdictes élections, ainsi faictes par ceulx à qui il appartiendra, seront entretenuz selon le droict escript, et résisterons de nostre povoir, auxdictes commandes ou cherges de pen-

ne pourra faire paix sans commun accord et co
sentement de tous lesdits pays.

» *Item*. En oultre avons promis et promecto
chacun en son endroit pour aultrui, que la c
lui touche, à maintenir et accomplir tous les t
tiez, paix, accords et alliances, qui par cy-d
d'entre lesdits pays ou aucuns d'iceulx on
faicts et en outre entendons, que par ceste n
intelligence tous lesdits traictiez et accord
corroborez et approuvez.

» *Item*. Et afin que toutes les choses des
puissent de mieulx estre conduictes à la plu
utilité et prouffit de nostre seigneur e
pays, et despescher toute nouvelleté
préjudice de ce pourroit estre faict ; n
advisé et conclud, advisons et concluo
resenavant les estats de tous lesdicts p
sembleront une fois l'an : Assavoir, a
jour d'octobre, en l'une des villes
Brabant, Flandres et Haynault, san
puist tenir icelle assemblée deux fois
ung pays, que premier elle ne ayt e
chacun desdits pays ; et ainsi continue
durant le temps et minorité de notre
doubté seigneur ; et esquels lieux
pays seront tenus d'envoyer leurs
estre mandez, lesquels auront char
voir toutes manières de plainctes
concernants la généralité desdits pa
les officiers et loix ou les deffaultes

sions et aultres provisions faictes à l'encontre desdictes élections, et ne souffrirons icelles commandes ou provisions ainsi faictes avoir lieu et exécution en aucune manière.

» *Item.* Et afin que les choses dessusdictes puissent demorer fermes et estables, nous avons ceste paix, alliance, confédéracion et intelligence ratifiée, chacun de nous par son serment, et sur les sainctes Évangilles de Dieu, les entretenir, sans contrevenir ne départir l'ung de l'aultre. Et se aucun de faict se départist, ou par aucunes voies fust contrainct soy séparer, néantmoins se ne sera ladicte paix et alliance pour ce entendue estre enfraincte, mais demora en sa vigueur; et avons ordonné et ordonnons que tous officiers ès loix, et chacun pays à l'instruction de leur office, promecteront et jureront expressément d'entretenir la paix et alliance, sans aucunement y contrevenir, sous ombre de justice ne aultrement, en manière que ce soit; et se aucun y contrevenoit, nous, avecq lesdicts du sang, y résisterons aux communs despens, soit par justice ou de faict, selon que les matières seront à ce disposées, et pour plus grande seureté, et que de ce soit perpétuelle mémoire, chacun de nous a scellé ces présentes de son scel; et avons requis en toute humilité à très hault et très puissant prince le roi de France, comme plus prochain et plus apparent hoir de notre très redoubté seigneur, à cause de la royne sa compaigne, sœur de nostre avant dict

prince, que, par sa grâce, plaise de confirmer, ratiffier et approuver ladicte paix et alliance, par son grant sceaux, et nous ayder à résister par force, quant la matière le requerra; et aussi de pugnir par justice les infracteurs d'icelle en mectre de son royalme; avons en oultre requis messeigneurs du sang, assavoir révérend père en Dieu David, évesque de Utrecht, Jehan, duc de Bourbon, connétable de France, Jehan, duc de Clèves, monseigneur de Baujeu, comte de Clermont, messire Adolph de Clèves, seigneur de Winedalle, Anthoine, bastard de Bourgongne, comte de la Roche en Ardennes, Philippes de Bourgongne, seigneur de Beures, et pays de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, comte de Wincestre, comme parens et amis de nostre très redoubté et naturel seigneur, du costé maternel, dont lesdicts pays sont succédez, qu'en approbation et plus grande seureté de tout ce que dict est, ils voulsissent mectre leurs sceaulx à cestes avec les nostres.

» Et nous, Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, considérant le grand bien et prouffit que nostredit cousin et frère, et ses dicts pays et subjects, sont apparans d'avoir par ladicte paix et alliance, avons, à la requeste desdits estats, scellé ces présentes de nostre sceaulx, promectant, en parolle de roy, de faire entretenir et de aider et assister à pugnir tous transgresseurs, comme dict est.

» Et semblablement nous, David, évesque d'Utrecht, Jehan, duc de Bourbon, en considérant que

en ceste bonne paix, qui est grande et utile, avons juré et promis de par cestes, jurons et promectons les choses dessusdictes, at de nous joindre avec lesdicts estats et pays, et faire tout ce que parens et amis audict duc doibvent et sont tenus de faire pour l'entretenement d'icelle; et en tesmoing de ce, avons nos sceaulx cy mis.

» Et est dict et conclud que, en ceste paix, seront comprins les autres pais et villes de nostre très redoubté seigneur, qui n'ont point esté présens à cestes nos assemblées et unions. Semblablement ceulx de Liége, du Stich, d'Utrecht et pais voisins de cesdicts pays, s'il leur plaist, qui n'ont esté présens, et n'ont esté compris ès dictes alliances, seront tenus de le déclarer, par leurs lettres-patentes scellées de leurs sceaulx; lesquelles lettres ils délivreront en la main desdicts estats, en tel lieu qui les trouveront assemblés.

» Ce fut fait et conclud à Gand, en l'assemblée desdicts estats, le premier jour de mai de l'an de grâce mil quatre cents quatre-vingts et huyt. »

CHAPITRE CLXXXIV.

Le parfaict de la paix de Bruges et aucunes romptures d'icelle.

Ces mystères accomplis, et après que le roy eust solemnellement juré d'entretenir, sans jamais aller au contraire, la paix cy-dessus escripte, ensemble l'union, alliance et confédéracion des pays, laquelle il confirma, par lettres signées de sa main, le roy descendit du hourd, chacun se partit d'illecq, et la procession retourna à Saint-Donas, avecq les estats et membres, surattendans la venue de monseigneur Phelippes ; et quant l'on percheut que l'heure se expiroit, le roy se tira à l'hostel de monseigneur de Ravestain, où son disner estoit préparé, et séoit à sa table monseigneur le suffragant de Tournay, qui ce jour avoit chanté la messe, et reçieu les serments, les abbés de Saint-Pierre et Dafflegon, et le seigneur de Beures. Le disner estoit quasi à demy faict, quant monseigneur Phelippes, le plus désiré à jamais, arriva illecq tout armé. Il fit la révérence au roy, qui le recoeillit fort amiablement ; et, après qu'il fust désarmé, le fit seoir à sa table. Grâces rendues à nostre seigneur le roy, monseigneur Phelippes, les prélats, les membres et les estats, s'en allèrent à l'esglise de Saint-Donas, où monseigneur Phelippes, au commandement du roy, qui lui quicta tous

serments et fidélitez qu'il auroit faicts et debvoit, en cas qu'il contrevenist au traictié de paix, fit le serment tel qui s'ensuit :

« Je, Phelippe de Clèves, seigneur de Wine-» dalle, etc., promets et jure, par les serments que » j'ay icy faict, de moy transporter en la ville de » Gand, et illecq tenir ostage, sans m'en dépar-» tir, jusques ladicte paix sera accomplie en » tous ses poincts et articles ; et s'il advenoit que » aucun face ou viegne au contraire, directe-» ment ou indirectement, je jure et promes que, » avec les trois membres de Flandres, je ayderay » à résister aux infracteurs, et de corps et de » biens jusques à la mort. »

Pendant le temps que ces sermens se firent en Bruges, l'ost des Allemans estoit à Male et à l'environ, avec lesquels le roi, aû délivre de sa détention, fut magnifiquement receu. Mais, avant son département, fit venir à la porte de Sainte-Croix, pour congié prendre, les trois estats qui sa délivrance avoient pourchassez, se lui firent prier qui lui plaisist prendre en gré le petit debvoir qu'ils avoient faict, en lui offrant tous et quelconcques services et amitié que possible leur seroit de faire, lequel il accepta libérallement, disant que jamais ne les mecteroit en oubliance, quant par expérience ils lui avoient démonstré service, et honneur et amitié.

Le roy surattendoit à la porte le seigneur de Wolkestain, qui, selon le compromis du traictié

de paix, se debvoit rendre hostagier pour luy ; mais les Allemans, non asseurez du partement du roy, ne le souffrirent venir, dont monseigneur Phelippes, à la requeste du roy et des trois membres de Flandres, se tira vers les princes d'Allemaigne, auxquels il certiffia que ainsi en estoit ; si ramena en la ville le seigneur de Wolkestain, lequel, voyant le roy, se mit à pied, et le roi le print par la main, prenant final congié auxdits estats, et leur requerrant qu'ils ne partissent de Bruges n'arvoient nouvelles de lui, et à tant issit de la ville ; et monseigneur Phelippe le convoya. Et lorsque le roi et lui furent hors de servage et en toute franchise, monseigneur Philippes dict au roy : « Monseigneur, » vous estes maintenant vostre francq homme, et » hors de tout emprisonnement, voeillez-moi dire » franchement vostre intention. Esse vostre vo- » lunté de tenir la paix que nous avons jurée, ou » non ; et, au cas que non, j'en feray pour ma » part le mieulx que je pourray. » Le roi respondit : « Beau cousin de Clèves, le traictié de la » paix, tel que l'ay promis et juré, je le voeil en- » tretenir infalliblement et sans infractions. » Et à tant prindrent congié l'ung de l'autre, et le roy, fort révérendé, bienvenu et grandement festoyé des princes d'Allemaigne, fut mené au chasteau de Male, et monseigneur Phelippes, son hostagier, retourna en Bruges, ensemble le seigneur de Wolkestain et le comte de Hanon, qui pareillement firent le serment de la paix, en l'esglise

de Saint-Donas. Et ce mesme jour, se partit de Bruges monseigneur Phelippes, pour aller en Gand parfurnir sa promesse.

La nuict ensuivant, aucuns de l'ost des Allemans firent courses et criées devant les portes de Bruges; pourquoi grand effroi se renouvella en la ville, et furent tous les habitans toute la nuict en armes; et quand vint le matin, qu'il convint ouvrir la porte Sainte-Croix à Lembourg, le herault apportant lettres à monseigneur de Wiere, affin que les estats se tirassent vers le roi, mais à l'ouverture de ladite porte, aucuns bannis de Bruges et malvoeillans, affutèrent trois ou quatre serpentine devant ladite porte, et tirèrent en la ville, dont sourdit plus grand murmure que devant; car il sembloit aux Brughelins que le traictié de la paix estoit rompu. Lesquels pour obvier aux emprinses de ceulx du dehors, chargèrent pareillement aucunes serpentines, et ne faindirent de tirer vers les Allemans. Les estats, qui s'estoient acheminez pour aller vers le roy, furent esbahis de ces manières de faire, à grand crainte et doubte retournèrent en la ville, et pour rencharge de mal advanture. Ceulx du parti des Allemans boutèrent les feux en plusieurs censes et maisons estants à l'entour appartenants aux Brughelins, dont ils furent très esmeus; car le feu de dehors la ville enfladma le cœur de ceulx qui dedans estoient, dont pour estaindre les ires d'une part et d'autre, les estats provisèrent d'envoyer devers le

roy son confesseur, affin de savoir son intention et qui le mouvoit de faire ceste rompture, auquel il respondit, que tel excès se faisoient grandement à sa desplaisance, et qu'il se mectroit en tous debvoirs pour faire appréhender les malfacteurs, et que pourtant les estats ne différassent de venir vers luy, ensemble ceulx de Bruges, et pour cause qui fort touchoit leurs affaires. A tant l'effroi s'acroist, et lors les estats et les Brughelins allèrent vers le roy, lequel ils trouvèrent aux champs, seul à cheval, accompaignié de quatrevingts archiers. La révérence faicte, il appella les Brughelins à part, et entre plusieurs choses, leur dict qu'ils gardassent la paix jurée, et il se emploieroit en toute diligence; puis il fict envoquer les estats auxquels, il fit trois requestes. La première qu'ils priassent aux princes d'Allemaigne, qu'il leur pleusict estre médiateurs vers l'empereur, son père, affin qu'il se contentast de ceulx de Bruges, considéré qu'il estoit au délivre et qu'il leur avoit pardonné leurs mesus. La seconde, que iceulx les estats lui voulsisent signer cédulle de cinquante mille escus qui luy furent accordez au traictié par paix faisant. La tierce, que bon regle et provision fusist mis sur les pays; car il avoit intention de soi retirer vers son père, pour solliciter ses affaires.

Quant à la première requeste, ils respondirent que voluntiers prieroient aux princes d'Allemaigne, affin qu'ils intercédassent pour les Brughe-

lins vers l'empereur. A la seconde, ils respondirent qu'ils se trouveroient aux estats à Gand avecq les autres, où ils feroient rapport de la requeste pour y besongner le mieulx que possible seroit. Quant à la tierce, ils remectoient le tout à son bon plaisir, et de leur part offroient de eulx emploier à toute diligence; et par ainsy le roy se contenta fort d'iceulx, et ne demoura guères qu'il ne amenast les princes vers eulx, assavoir le marquis de Baden, le comte Christophle et son frère le comte de Sorme, le seigneur Dessestain et messire Corneilles de Berghes. La révérence faicte, messire Pierre le Comte proposa, au nom des estats et fist requeste auxdits princes, telle que le roy l'avoit ordonné, assavoir qu'il leur pleusist requérir à l'empereur qu'il pardonnast aux Brughelins, ect. Sur quoy les princes les advertirent bien au long, la charge qu'il avoient de l'impériale majesté, à cause de la prinse et détention du roy, c'estoit de faire la plus austère guerre que faire pourroient, en boutant feux et mectant à l'espée hommes, femmes et enfants. Néantmoins ils promirent de voluntiers faire ladite requeste à l'empereur; mais affin que plus légèrement il s'inclinast à pardonnance, et que de meilleur cœur ils se emploiassent, ils requirent auxdits estats, que le seigneur de Wolkestain et le comte de Hanon, hostagiers en Bruges pour le roy, leur fussent renvoyez, et parmy tant ils diligenteroient le surplus. Les estats repondirent qu'ils en feroient

leur mieulx avecq les Brughelins, mais ils n'avoient puissance que de requeste.

Les princes ne furent pas contents de ceste responce, et dict l'ung d'eulx que jamais ne se partiroient d'illecq eulx ne leur armée, ne raroient lesdits hostagiers. Le roy voyant que les princes ne se contentoient, les appaisa par doulces persuasions; excusa lesdits estats, en disant que c'estoit le faict des Brughelins et non point aux estats, lesquels se emploiroient, qu'ils en aroient bonnes nouvelles.

A tant se départit le roy et les princes, qui se tirèrent ensemble leur armée à Midelbourg et à Ardembourg, et les estats rentrèrent en Bruges et trouverent en la maison de la ville, les seigneurs de la loiy assemblez, les quatre hommes, les hoostmans et les doyens de Meringhen; et illecq récitèrent les requestes que leur avoient faict le roi et les princes d'Allemaigne, la délivrance des hostagiers après que les Brughelins eurent oy lesdites requestes, ils remercièrent les estats de leurs labeurs et bienvoeillances; et quant ils eurent assemblez le commun, leur dirent qu'ils estoient délibérez de rendre lesdits hostagiers moyennant que ce seroit le bon plaisir de monseigneur Phelippe, à cause qu'il luy touchoit; car aultrement ne se fussent assentés. Et adoncques, pour appointier ces besongnes, la pluspart des estats estans à Bruges, retournèrent avecq eulx de Gand illecq séjournans, lesquels à l'excitation des trois

membres de Flandres, jurèrent solempnellement la paix sur le sainct sacrement, la vraie croix et les sainctes reliquaires en l'église de Sainct-Jehan, ainsi que leurs compaignons l'avoient juré en Bruges, et scellèrent les lettres et signèrent comme les autres, et pour ce que la solempnité de la Pentecouste approchoit, ils prièrent à monseigneur Philippe de retourner en leurs marches, laquelle chose il accorda, moult ennui et non sans cause; car oncques puis nule de eulx ne se trouva vers luy pour besongner sur ceste matière. Toutes fois ils promirent et jurèrent de retourner et comparoir en dedans huict jours ensuivant, ou autres députez pour eulx.

Les estats doncques retournez ès villes et limictes de ceulx qui les avoient envoyés et délégués pour la délivrance du roi, fort joyeulx de la paix qu'ils avoient obtenue, s'esforcèrent de faire publier ladicte paix, et firent ostention de certaines lettres que le roi escripvoit, contenant en substance :

« Chers bien amez, en inscrivant la conclu-
» sion prinse à la journée derrenièrement tenue
» en la ville de Gand par les députez des pays de
» parachever, nous avons aujourd'hui, en ceste
» ville de Bruges, solempnellement juré et promis
» inviolablement garder, observer et entretenir la
» paix faicte, conclue et accordée, nous et ceulx
» de ce pays de Flandres, selon et en la forme qu'il
» est à plain déclarée ès lettres patentes de ce fai-

» santes mention. Ce que vous signiffions, afin que
» ladicte paix vous gardez et observez en tous ses
» poincts et termes, sans faire ne souffrir estre
» faict ou aller au contraire, en manière quels-
» concque, sur tant que doubter, mesprendre et
» encourir nostre indignation; vous advisant que
» des infracteurs et contrevenans, et aussi de ceulx
» qui donneront faveur, ayde ou confort à ceulx qui
» vouldroient contrevenir à icelle paix, ou faire
» guerre audict pays de Flandres, nous ferons
» faire telle punnition que ce sera exemple aux
» aultres; car certes tel est nostre plaisir. Chiers
» et bien amez, Nostre-Seigneur soit garde de
» vous. Escript à Bruges, le seiziesme jour du
» mois de mai, an mil quatre cents quatre-vingt
» et huit. Signés de Maximilianus, et du secré-
» taire Houdecontre, sur la face des lettres dessus
» escript. »

Sur le rapport de bouche que firent les desputez desdicts estats, et sur l'ardant désir et bonne affection que le povre peuple, long-temps bersandé de guerre, avoit au bien de paix, la paix fut publiée en plusieurs villes, comme Bruges, Gand, Audinarde, Lisle, et Mons en Haynault. Sous umbre de ceste paix, laquelle l'on espéroit ferme et estable, se mirent aux champs et en leurs propres domicilles, les paisans de Flandres, et qui, durant la guerre, s'estoient tenus ès forts de Bruges, de Gand et aultres villes, et comme bien asseurez, commenchèrent à labourer les ter-

res, et aussi pour complaire au roi des Romains, et adopter sa grâce et bienvoeillance, les Flamens délivrèrent au roy le seigneur de Wolkestain et le comte de Hanon, hostagiers pour luy en Bruges, et monseigneur Phelippes demoura seul en Gand. Deux ou trois jours après que la paix fust publiée èsdictes villes, dont les cœurs de bonne volunté furent resjoys plus que jamais, le roy contremanda, par ses lettres, que l'on se déporta de publier ladicte paix, et fit commandement que l'on porta et menast de quarante à cinquante chariots de vivres, en l'ost des Allemans, lors estant à Niemve; et ceulx de Lessines en frontière des Ganthois, eurent commandement, par monseigneur l'archiduc, de courre sur les Flamens, dont ils se acquittèrent grandement. Ainsi furent surprins les povres paysans, tant des Allemans comme des Haynnuiers, desquels ne se doubtoient, cuidans entretenir et user du bénéfice de paix. Lors fut meu appoinctement en espouvantement, liesse en tristesse, transquilité en hostilité, esbanòy en émoy, et félicité en férocité.

CHAPITRE CLXXXV.

La descente de l'empereur et de la puissance de Germanie au secours du roy des Romains.

Le temps pendant que les trois estats procuroient la délivrance du roy par voye amyable, se préparoient les princes d'Allemaigne à la guerre, pour le recouvrer par main armée ; et par le commandement, sceu et adveu de monseigneur l'archiduc et de son conseil, messire Corneilles de Berghes et messire Frédérick, et monseigneur Dessestain, furent envoyez vers l'archevesque de Coulongne et autres grands princes de l'empire, lesquels firent si bonne diligence, et en peu de jours, qu'ils excitèrent, esmeurent et eslevèrent la puissance de Germanie, tellement que, pour eslargir la majesté royalle de sa dure captivité et détention rigoreuse, l'impérialle majesté, accompaignée d'aucuns princes électeurs, ensemble de la très illustre et clère baronnie d'Allemaigne, descendit en ces marches ; mesmes les bonnes villes subjectes à l'impérial sceptre envoyèrent gens d'armes stipendiez de leurs propres desniers, pour servir le roy à son extrême et très éminente nécessité, et militer pour sa bonne et juste querelle. Ainsi donc ques le bon père, fort chargié d'ans, par infaillible et indissoluble amour naturel, donna secours et

grande célérité à son très cher et amé fils. Les nobles princes et barons de l'Empire, considérans le cas fort lamentables, furent esprins de pitié et compassion; et, pour rédimer le roy, leur vray seigneur et futur impérateur, s'eslongèrent de leurs marches, contrées et domicilles, habandonnèrent corps, chevanche et avoir aux dommageables grands périls de la guerre, et furnirent ce voyaige à leurs despens propres; et les bons et léaux subjects citoyens et communaultez des impérialles appendances, desployèrent les trésors de leurs espargnes pour subvenir à leur róial chief coronné, unicque et vray héritier de l'empereur, par diverses compaignies et bandes; et à plusieurs fois marchèrent Allemans en Brabant pour entrer en Flandres, et passèrent par la ville de Malines, qui, comme leur singulier refuge et amyable administresse, les receu, bienvegna, conjoy et favorisa.

L'empereur, magnifiquement accompaignié des princes germaniens, arriva à Louvain la veille de la Penthecouste. Le roy, son fils, habitué d'une robbe noire, et nouvellement d'emprisonné de Bruges, se trouva ceste mesme veille en Louvain, si se tira vers l'hostel au logis de son père l'empereur; et lors, sentant l'approce de son fils, se leva de son siége pour venir au-devant du roy, qui, faisant condigne révérence, monstra obédience filiale; et l'empereur, lui rendant amour paternel, comme le bon père qui recoeuvre son

enfant du dangier des bestes sauvaiges, l'embracha à très grande liesse. Cest abordéement, ce nouveau recoeil et très désiré embraschement engendrèrent larmes de pitié et compassion aux cœurs dès adsistans. L'empereur et le fils séjournèrent en Louvain jusques au lundi ensuivant; et ce lundi, feste de la Pentecouste, entrèrent en Malines, où ils furent receus par grande affection de cœur et sumptueusement festoyez d'almueries, histoires joyeuses et esbatements; et fut la pluspart de l'armée de l'empereur logiée ceste nuit ès maisons de ceulx de la ville, qui libéralement leur favorisoient, et ils se contentèrent grandement de leur payement, car ils ne firent dommaige d'ung seul petit poullet. Et lors courroit en leurs hostels si noble pollice fort justement, à mesure que ame ne trouvoit fiche de doléance. L'armée estoit décorée et embellie de très puissans princes élégants et haults personnaiges, fort bien en poincts, et montez sur chevaulx de mesmes; et monstroient bien qu'ils aymoient le roy d'une fervente amitié, par le bon service qu'ils luy firent.

Pareillement les villes subjectes à l'impérialle majesté, car l'armée fut estimée plus de vingt mille hommes bien pris, gens de faict et de bonne taille; ne jamais ne de nostre temps, ne de l'eaige de nos ancestres, ne proavint ne descendi en nos quartiers telle puissance d'Allemaigne, si notable ne si honnestement conduicte et ordonnée.

Les Flamens, pour obvier aux Germaniens et nations leurs adhérens, mandèrent Franchois en leur ayde, et marchèrent en Flandres les seigneurs de Pirmes et des Pierres et aultres capitaines de trois cents lanches. L'alliance et la subvention des Franchois aux Flamens despleust tant aux Haynnuyers, Antverpiens et Malinois que rien plus, et disoient aucuns, jà soit ce que le roi eusist commandé en jurant la paix à monseigneur Phelippe que sa fraction y avoit de son quartier, il prensist telle alliance et subside que bon luy sembloit. Si ne se debvoit-il pour nulle rien soy joindre aux Franchois capitaulx ennemis des pais. Semblablement les Flamens, qui tant constamment avoient soustenu et bataillé contre eulx, ne s'y debvoient assentir, ains debvoient querir autre manière de faire. Depuis le jour en avant que Franchois alliez aux Flammens se tindrent en poincte contre le roy et ceulx de son parti, toute murmure, hayne et hostilité s'éleva contre monseigneur Phelippe, souveverainement en Haynault, où il estoit par avant comme le père du pais, autant ou plus redoubté ou cremeu que le roi des Romains.

L'empereur tenans les champs à Ceureghen, fit signifier aux Ganthois, par ung sien hérault, que son plaisir estoit qu'ils le recognussent pour souverain seigneur, touchant le quartier oultre l'Escault, et comandoit qu'on lui envoyast le chancelier,,le seigneur de Mingoval et aultres nobles personnaiges familiers du roy, emprisonnez en

Gravestienne, ensemble plusieurs autres choses, dont l'effect fut petit. Lors entre les doyens avoit ung grand emoy; le doyen des cordouaniers, nommée Remieul, le meilleur ouvrier de tous ceulx de Gand, qui pour exécuter les rigoureuses conceptions, fit amenier trois confesseurs, deux puttières, dix ou douze satellites fort en poinct, armez et embastonnez, et lui-mesmes avoit ung gantelet de fer en main, et quand il entendit que l'empereur demandoit à voir lesdits prisonniers, il promit au hérault sans faulte nulle, qu'il aurait partie de son désir. Le hérault, fort joyeulx de ceste response, se contenta grandement, et fist grande chière selon le temps, espérant délivrance de ceulx qu'il cuidoit ramener à grande joie. Ce doyen dessusdit, fort animé et plain de malvais esprit, fit hastivement faire deulx marhaulx à fachon de malettes de pélerins, sur intention de y bouter les testes d'aulcuns d'eulx; lorsqu'ils seroient exécutés pour en faire présent à l'empereur, puis se tira vers la prison, accompaigné de sacqmans, confesseurs et bourreaux, et de prime venue, fit convenir devant luy messire Phelippe de Nassou, et messire Renier de May, lesquels soubdainement fit administrer de leur salut les cuidant descapiter au parquet du chasteau. Les autres prisonniers d'en hault oyans le parlement d'en bas, et cognoissant la prochaine malicieuse volunté du doyen, furent en grande perplexité comme ceulx qui l'accolée attendoient.

Entre lesquels l'abbé de Saint-Bertin descendit en bas, redarguoit ledit doyen de sa furieuse prétente, pour ce que sans procès, et sans présence de juge, tyranniquement les voloit faire occire. Le doyen si mal se contenta dudit abbé, qu'il l'empoigna d'une main par le collet, mit la main à sa dague, persistoit en son insolence, quand monseigneur Phelippe, par l'advertement d'aucuns de la loi, survint illecq soubdainement, et lors qu'il aperchut ce grand mesus et doloreux meschief advenir, il adressa ces paroles au doyen et à ses complices, et leur dit :

« Que voulez-vous faire, gens insensez et sans » pudeur ? ne pensez-vous point au grand dan- » gier que vous encherez se vous homicidez ces » poures prisonniers, et que se la mort vient à » la cognoissance des Allemands enflambés d'a- » gir, et fort vindicatif, tenez-vous pour asseurez » que aultant en feront-ils au seigneur de la » Gruthuise, l'ung des grands amys que vous ayez » en Flandres ; et soyez certains que le seigneur » Despierres et son fils, est en certain lieu pour en- » trer en cette ville à main armée, sur intention de » obvier à vos ennemis et subvenir à vostre extrême » et grand besoing, et se ne faites doubte que se » son père perd la vie par contrevengeance des pri- » sonniers ici détenus, il vous sera perpétuel ennemi » capital et irréfragable, ne jamais ne le vous » pardonnera. Ainsi multiplierez ennemis, à tous » litz qui guaires ne vous sont duisants. »

Par ceste remonstrance ainsi faicte à très grande paine et fort ennuis, se refrena de son ire le doyen inhumain, oultrageux et felon, et les seigneurs de Gand perceurent l'éminent péril qui leur povoit mesadvenir par la fatuité et oultrecuidance dudit doyen, qui fort avoit la teste verde. Affin que plus avant ne se ingérast de faire telles insolence, ils firent inhibition et deffense par commun accord, que nuls doresenavant, sur grosse paine, ne se advanchast d'exécuter personne se du moings il n'avoit huit homme de la loy présents.

Et ainsi retourna le hérault vers l'empereur, sans riens obtenir de ses diverses intentions. De ceste dangereuse adventure, furent madame la chancellière, et la dame de Mingoval lors estans à Gand et pourchassant la délivrance de leurs maris, en angoisseuse tribulation, considérant les injustes exécutions qui paravant s'estoient faictes des nobles grands personnages détenus ès mains des Ganthois, pourquoy la dame de Mingoval à toute diligence, ce mesme jour au soir, se trouva vers le seigneur des Pierres priant très instamment qu'il voulsist remédier au dangereux prétendre dudit doyen, affin que son mary et autres nobles personnaiges prisonniers feussent asseurez de leurs vies, laquelle chose promist ainsi le faire. Madame la chancellière, d'aultre part, ne cessoit de courre, diligenter et intercéder de l'ung a l'autre, et de faict, rencontra sur les rues Messire Adrien de Kazenghien et Coppenolle, et icelle postposant toute

grainte de noblesse, suppliante pour le salut de son mary, qui lors luy touchoit plus que nulle riens, se rua devant eulx en genoulx en la boe et fanges comme feroit une poure simple femme devant les plus grans princes du monde. Et pour ce que aulcuns seigneurs, bourgeois et manans qui tous estoient pour le parti du roy des Romains, s'estoient absentez d'illecq quérans aultre part leur demeure, les femmes desdits seigneurs, bourgeois et manans furent bannies de Gand en nombre de quarante à cinquante, entre lesquelles estoient les deux dessusdictes dames; et ce fut faict afin que la disposition et estat de la ville ne fusist révélés aux maris d'elles.

CHAPITRE CLXXXVI.

La prinse de Dainze par les Allemands et les Walons.

Dainze est ung fort villaige sur la rivière du Lys, qui donne passage d'Audenarde à Bruges, et de Courtray à Gand; et les paisans à l'environ, tenans parti contraire au roy des Romains, avoient fortiffié l'église où ils estoient boutés, comme une forteresse, avec certain nombre de Franchois et de Flamens à cheval et à pied, qui les soustenoient, et deffendoient tellement le passaige, que les vivandiers de Mons, Vallenchiennes, Arth et autres villes de Haynault, n'osoient passer ledit

villaige pour raffraischir l'oost des Allemands ; et furent contraints les aucuns de retourner en Haynault, les aultres de vendre leurs vivres périssables, et les donner à meilleur marché en Audenarde, qu'ils ne leur avoient cousté. Considéré l'ostacle et interpos que lesdits Franchois et Flamens mectoient audict Dainze, tant périlleux, que l'on ne povit passer sinon à puissance, le roy y mit remède convenable ; et pour tenir le passaige ouvert, y envoya soubs la conduicte du duc Christophle, de quatre à cinq mille Allemands, ensemble aucuns Wallons, soubs Ferry de Nonnelle, qui par l'advis et ordonnance des conducteurs d'Allemaigne envoyés devant avecq les piétons, desquels il estoit capitaine, affin de scavoir par quelle manière on pourroit avoir approce audit fort, et le gaigner par armes.

Quand Ferry et ceulx de sa bande se fust approcé de Dainze, environ deux heures en la nuict, le neuvième de juin, il trouva fortifications et fossez plein d'eaue, esquels luy et les siens entrèrent jusques au col, gaignèrent la place, se trouvèrent devant l'esglise, et donna cest effroy tel paour aux Franchois, qu'ils habandonnèrent les Flamens; et se partirent environ cinquante chevaulx et vingt piétons. Ce temps pendant, survint la puissance des Allemants, qui par force d'armes assaillirent le fort tant vigoureusement, que les Flamens et le demourant des Franchois furent livrez aux trenchans des épées, aucuns noyez et autres

fugitifs ; et demorèrent morts sur la place, de trois à quatre cents. L'ung des doyens des mestiers de Gand fut recognu entre les autres, si fust par les Allemands estendu et fiché d'une longue dague, sur un grand huis, et ainsi en cest estats mis sur la rivière, en espérance qu'il arriveroit en Gand, et ce fut fait comme par oultre vengeance, et en détestant ceulx qui durement avoient tenu le roy prisonnier et en captivité, desquels les Ganthois estoient les principaulx commoteurs.

Ainsi fut despeschié le passage de Dainze, par les Allemands et Walons, au grand déboutement des Flamens, et le roy faisant semblant d'assiéger Courtray, suractendant son artillerie, se tint luy et son armée à Menin, par aucuns jours; et les seigneurs de Chieures, de Sempy, de Cambraye, de Lens et autres de Haynault, fort empoinct, le vindrent servir. Et pour ce que nouvelles couroient que ceulx d'Ippres voloient venir à bon appoinctement, le roy fit publier que sur les chastellenies, terroirs et appendances dudit Ippres, ame ne s'advanchast de faire quelqu'emprinse, courses ou pilleries, et de faict s'admonstra devant la ville à grosse puissance, espérant qu'ils viendroient ou envoyeroient vers luy pour traictier de la paix; mais il firent le contraire; car ils tirèrent engiens à pouldre sur son armée, et vindrent escarmoucher aux barrières, tellement qu'il y eust perte d'une partie et d'autre.

Le roy retourné de devant la ville, les Frau-

chois, deux heures après ensuivant, y entrèrent de nuict à neuf cents chevaulx, et pour donner résistanceaux Franchois qui se fourroient en Flandresselon la rivière du Lys, si que de faict ils prindrent le chasteau d'Estrée. Le roy, accompaigné du duc de Zussex, du marquis de Brandebourg, du duc Christofle, et autres comtes et barons, environ quatre-vingt à cent chevaulx, et de quatre à cinq cents piétons, entra le jour Saint-Jehan, en la ville de Lisle, et après disner s'en alla au chasteau, où avecq les souldoyers, qui illecq estoient d'ordinaire, renforcha la garnison de cent à six vingts Allemands, puis renouvella le serment de ceulx de la ville, qui, levant les mains en hault, promirent d'estre bons et léaulx subjects au roy, et à monseigneur l'archiduc son fils, et delà le roy retourna à son logis de Menin.

En ce temps le chasteau d'Estrée portait grand dommaige ès marches voisines tenans le parti du roy de France ; pour quoy Quaquelevent et aultres chiefs de guerre de la garnison d'Arras, chargèrent gros engiens à pouldre, artillerie volans et instruments propices à donner l'assault; et se trouvèrent devant ledit chasteau, duquel estoit capitaine Gonnet le Cousturier, accompaigné de dix-huit à vingt hommes de deffense, lesquels à peu de force rendirent la place, leurs corps et leurs biens saulvez ; ledit Gonnet se tira en Douay, et les Franchois tindrent ledit chasteau neuf jours, puis le bruslèrent, démoslirent et abandonnèrent.

CHAPITRE CLXXXVII.

Copie de certaines lectres envoyées par monseigneur Phelippe de Clèves au roy des Romains ; ensemble responce faicte par le roy audict monseigneur Phelippe.

Pendant le temps de ceste rigoureuse guerre et lamentable, aucuns personnaiges furent envoyés vers le roy des Romains par monseigneur Phelippe, affin de le persuader par doulces et amyables parolles, de tenir la paix faicte en Bruges. Furent aussi envoyées et rechues de l'ung à l'autre plusieurs missives contenans remonstrances, requestes et responses, desquelles les copies sont insérées en ce présent chapitre, et premier de mondit seigneur au roy, desquelles la teneur s'ensuit.

« Mon très redoubté seigneur, le plus desplaisant que jamais fuz depuis que j'ai eu cognoissance tant et si humblement que je puis, je me recommande à vostre bonne grace ; et vous plaise scavoir que les trois membres de Flandres, aujourd'hui assemblez en ceste ville de Gand, en réitérant plusieurs requestes qu'ils m'ont faictes, depuis que j'ai tenu hostaige pour vous, me ont une fois pour tous somé et requis de moy déclarer à la guerre, à leur deffense, en ensuivant le serment que par vostre ordonnance et très instante requeste, au faict d'entretenir la paix par vous faicte, et solempnellement jurée

» en la ville de Bruges, en cas d'infracion de les
» ayder et assister de toute ma puissance, veu que
» vos gens persistent en la continuation de la
» guerre en destruisant les pais, terres et seigneu-
» ries de mon très redoubté seigneur et prince na-
» turel monseigneur l'archiducPhelippe vostre fils,
» nonobstant qu'il soit en pupille et en minorité
« d'eage, ce que veu les diligences par moi,
» envers vous faictes, tant de fois réitérées, tant
» par mes lettres, que par messages, affin de
» l'entretenement de la paix, et que ne fuz cons-
» traint, à mon grand regret, prendre les armes
» contre vos gens de guerre, à la deffense des
» pays de mondit seigneur Phelippe, et à la tui-
» tion de ma personne, dont jusques à présent
» n'ay eu quelque response fructueuse; mais
» au contraire ay aperceu et perchois encores
» journellement, et de moment à l'autre la com-
» mutation de la guerre, en boutans feux et faisant
» toutes les inhumanités que entendement hu-
» main sauroit excogiter, en enfraingnant ladite
» paix par vous tant solempnellement jurée, et de-
» puis vous estant au délivre, promisist l'entretenir,
» pourquoy en l'acquict de mon serment, doubte
» offenser Dieu, nostre créateur, et à la deffense
» de mon prince naturel, et de ses pais et sub-
» jects, je me suis aujourd'hui déclaré à la guerre,
» et en ensuivant mondit serment, j'ay promis
» auxdits des membres de les ayder, assister
» et favoriser de tout mon pouvoir; ce que
» je vous signifie à très grand regret de cœur,

» et très dolant, vous suppliant et requerant que » me tenez pour excuse doresenavant; car autant » il touche vostre noble personne, comme vos- » tre très humble et ung petit parent, je voul- » droye faire tout service et honneur ; mais en tant » qu'il touche l'observacion de mon serment qui » contraint l'ame et mon honneur je n'ay plus » peu différer ladite déclaration attendu que par » ledit serment, je me suis obligé à Dieu mon » créateur, le souverain roy des roys, de l'en- » tretenir mesmement, que ce que j'ay faict ledit » serment, ce a esté à vostre commandement et » très instante requeste, et pour vous délivrer de » la détention où vous estiez, et qui concerne » deffense et préservation des terres et seigneuries » de mondit prince et seigneur naturel, pupille et » moindre dans ce pour et à la préservation de ma » personne, que pour vous obéir et complaire, me » tiengne de vous habandonne et délaisse protestant » mon très redoubté seigneur, devant Dieu mon créateur, et devant tous les nobles hommes, » que j'ay fait la déclaration pour les causes » dessusdites, pour l'observation de mondit ser- » ment, et à ma deffense, comme dit est.

» Mon très redoubté seigneur, je prie au be- » noist fils de Dieu, qu'il vous ait en sa sainte » garde, et me voeil préserver de tous mes ene- » mis, aussi vrayment qu'il scet que je me trouve » en danger pour vostre délivrance, et sans ma » coulpe.

» Escript à Gand le neuviesme jour de juing, l'an

» mil quatre cent quatre-vingt et huit, vostre » humble et obéissant serviteur et cousin Philippe » de Clèves, » et à la superscription : « A mon » très redoubté seigneur, monseigneur le roy. »

Responce du roy aux lectres dessus dictes.

« Beau cousin, nous avons reçu vos lettres, par » lesquelles nous signifiez que estes délibéré, » et volez assister ceulx de Gand contre nostre » très redoubté seigneur et père, monseigneur » l'empereur et nous. Laquelle vostre déclara- » tion nous donne grant merveil, actendu que » vous scavez bien, que nostredit seigneur et père » faict la guerre pour sa querelle, et nous a » constrainct, par le serment qu'avons faict, de le » servir en icelle guerre, pour avoir obéissance » de ses subjets de la ville de Gand, tels qu'ils » luy doibvent, comme à leur souverain, sans » toutesfois préjudice de nule aultre, et garder » honneur du saint empire; et aussi pour le bien de » nostre très chier et très aymé fils, et par l'advis » et consentement des gens du sang et du conseil de » nostre dit fils, pourquoy pouvez bien penser que » ladite guerre ne touche en riens la paix derniè- » rement faicte en nostre ville de Bruges. En » oultre nous, donnez à cognoistre que voulez aussi » garder tout votre povoir le dommaige que l'on » faict aulx Ganthois et Flamens. Sur ce, vous » déclarons que pesez bien sur vostre honneur,

» et que par ce, vous faictes grand tort et
» injure, et chose qui vous est reprochable en
» vostre josne eage, devant tous roys, princes
» et chevaliers et populaires de tout le monde;
» car l'on scet bien que vous estes de la maison et
» du droict sang de Clèves, et à cause de vostre
» mère, de Portugal de deuxième lignie, prove-
» nue après de la sœur du duc Phelippe de Bourgon-
» gne, au moyen de quoy vous estes totalement
» sujet audit saint empire; et, comme vous scavez
» nul serment; et encore moins celuy qui est
» faict à tort, ne vous poelt obliger de faire contre
» vostre souverain en sa juste querelle. Après,
» vous estes cousin et prochain parent, plus du
» costé maternel que du costé paternel, de nous et
» de nostre dit fils archiduc Philippe; aussi vous nous
» avez fait plusieurs fois serment de nous servir
» bien et léalement, envers et contre tous. Pour-
» quoy se, nostre dit seigneur et père, monsei-
» gneur l'empereur, voelt avoir obéissance de ceulx
» de Gand, demorans à l'empire, qui sont
» mesmes ses subjects, laquelle obéissance il nous
» a desclarée et nous commande vous signifier
» que il a emprins et est délibéré d'avoir, et
» dict que la peine, travail et despence qu'il a
» faict et encores fera à ceste cause, est seulement
» pour mectre la ville de Gand et ce qui est soubs
» son empire, en vraie et seure obéissance de
» notre dit fils, leur seigneur et prince natu-
» rel; car il ne poelt croire que lesdits de Gand, qui

» souvent ont par ci-devant faict tant de maulx à
» leurs princes et comtes, à tort et pour leurs
» mauvaisetez et désobéissances, qu'ils soient ja-
» mais obéissants à nostredit fils; mais lui semble
» que une fois le détruiront en corps et en biens
» comme ils ont souvent machinez et entreprins
» de faire à ses prédécesseurs, comtes et princes;
» pour lesquelles causes, nous vous requerons et
» conseillons bien et léalement que vous voeilliez
» abstenir de faire assistance auxdits de Gand,
» en tant qu'il touche ceste querelle, affin de saul-
» ver vostre honneur serment et bonne renom-
» mée, et que voeilliez de vostre part vous em-
» ployer pour contenter nostredit seigneur et
» père, l'empereur, de sa juste et raisonnable
» demande; en oultre, que vous voeilliez dorése-
» navant garder de faire aulcune guerre à l'en-
» contre de nostredit seigneur et père, et aussi
» contre nous et nostredit fils et l'armée qui est
» maintenant aux champs pour ladite querelle;
» car par le confort et assistance que povez bail-
» ler aux rebelles en leur rébellion, tant de
» poures gens, subjets de nostredit fils, et de pays
» sont journellement détruits, désolez de corps
» et de biens, que c'est peines. Et faictes tellement
» que vous puissiez ci-après rendre bon compte
» de vostre leaulté à nostredit fils. Vous dictes au
» surplus par vostredite lettre, que vous voulez
» assister ausdits Ganthois, à leurs querelle et à
» prouffit de nostredit fils en en suivant le serment

» que leur avez faict en Bruges ; et toutesfois il fait » à doubter que iceluy fils, par la grâce de Dieu, » venu en eaige ou aultres durant sa minorité et » mesmement la commune renommée ne tien- » nent que, ce que vous faictes, ne est que pour » vostre singulier prouffit contre vostre serment » précédent, contre vostre honneur et le com- » mnnd bien de nostredit fils, et de son dit pays de » Flandres; et par espécial où vous publiez que vous » estes celui qui voulez entretenir le pays de » Flandres en paix, gardez que ne soyez main- » tenant et par cy-après, celui qui nourris et sous- » tient la guerre, qui est cause de la destruction » totale dudit pays de Flandres. De toutes les- » quelles choses, vous requerons que vous voeil- » liez en ceste matière, qui est la plus grande que » jamais avez eu en mains, conduire comme bien » avons espoir en vous, ce soit nostre seigneur et » beau cousin vous ait en sa garde.

» Donné au champ lez Enreghen, le quator- » zième jour de juin, an quatre-vingt et huit. » Ainsi signé Maximilianus, et du secrétaire de » Gondebault. » La supercription « à beau cousin » messire Philippe de Clèves. »

CHAPITRE CLXXXVIII.

Aultres lectres envoyées au roy par monseigneur Philippe.

« Mon très redoubté seigneur, tant et si très » humblement que puis, je me recommande à » vostre bonne grâce, et vous plaise sçavoir que, » en toute humilité j'ay receu vos lettres données » en vostre camp lez Enreghen, le quatorziesme » jour de ce mois de juing, par lesquelles vostre » plaisir est, en rendant soubs vostre correction » mal pour bien, me reprocher à diffame ce que » toutes gens de sain entendement me doibvent » attribuer à grant honneur; car quel honneur » poelt estre à plus noble homme que de acquiter » sa leaulté et le serment qu'il a faict en faveur et » pour le bien de paix, et pour obvier aux maulx » que, par infraction d'icelle, poevent advenir aux » pays et subjects de son prince et seigneur natu- » rel. Pareillement, quel plus grand honneur » poelt estre en noble homme, que de préserver, » garder et deffendre les pais, villes et subjects » de son seigneur et naturel prince, puppille et » moindre d'ans, contre ceulx qui, hostillement, » sans causse, envahissent, brulent, gastent et » destruisent! Mon très redoubté seigneur, quel- » que charge que l'on me baille, je n'ay rien fait » en ceste partie, ne voulu faire, que ce n'aist

» esté le bien du pays, pour vostre grand besoing,
» et par ordonnance et exprès commandement,
» et aussi à vostre très instante prière et requeste,
» faicts non pas seulement en la ville de Bruges,
» mais aussi depuis avecq vous, estans en vostre
» franche et pure liberté, et si ay, en toutes ces
» matières, soit en mectant mon corps pour vous
» en hostaige, ou en faisant le serment, tousjours
» procédé léalment, franchement, de bonne foi
» et sans faintise nulle, et ne eus jamais volonté;
» aussi n'esse pas ma coustume, quelqu'injure que
» l'on me dict, de vouloir traffiquer ne décep-
» voir aucun, soubs espoir de serment ne de
» promesse.

» Mon très redoubté seigneur, je confesse et ne
» voelx pas nyer que ne sois de la maison du droict
» sang de Clèves, et en telle qualité aucunement
» subject du sainct empire, et partant tenu de
» porter tout honneur et révérence à monseigneur
» l'empereur, comme tousjours j'ai voluntiers faict
» et voelx faire; mais, comme vous savez, toute
» l'obéissance que l'on doibt à souverain cesse
» quand celui souverain, sans cause et raison, faict
» la guerre au prince immédiat ou à ses pays,
» terres et seigneuries; car en ce cas le vassal est
» tenu de deffendre son seigneur naturel contre
» iceluy souverain, et tous serments et fidélitez
» d'entre le seigneur et le vassal sont réciproc-
» ques. Je ne fais point de guerre à monseigneur
» l'empereur ne à vous, mais seulement en ac-

» quittant mon serment et ma leauté que, comme
» subject et aussi comme poure parent, a droict
» à mon prince et seigneur naturel, je deffens,
» selon ma petite possibilité, ses pays et subjects,
» contre ceulx qui, par dessus et nonobstant la
» paix, et sans cause et raison, les perdent et des-
» truisent. Et quand leur plaisir sera de désister,
» de les aggresser, je désisterai de les deffendre.
» Et quant à la querelle que l'empereur prétend
» avoir contre ceulx de Gand, c'est une chose
» toute nouvelle, non veuwe ne sceuwe, et, qui
» plus est, non requise ne oncques demandée par les
» empereurs ses prédécesseurs; et pourtant sem-
» ble estre plus controuvée, pour avoir occasion de
» rompre la paix et faire nouvelle guerre, que pour
» bienque l'on voeil au sainct empire; car se mon-
» seigneur l'empereur désire amplier son empire
» et partant eslargir son droict comme tousjours au-
» guste, il semble qu'il ne doibt point commencher
» à l'encontre son petit-fils, mon prince naturel,
» en dégastant ses pays et seigneuries; et chascun
» se donne merveil que messeigneurs du sang
» et du conseil de mondict seigneur vostre fils
» sont de cest advis et consentement que ainsi le
» face, comme dient vos lectres; car comme il
» poelt bien scavoir, ce n'est pas à dispenser au
» peuple de Gand des droicts de la souverai-
» neté, ne qui est l'empire, ne qui est le royaul-
» me, ne aussi de faire les homaiges et obéis-
» sance; mais est à faire à leur prince et seigneur

» immédiat, lequel est en vos mains, et en qui
» ils se sont tousjours rapportez, disans qu'ils ne
» veullent mectre empeschementne en rien dimi-
» nuer le droict de l'empire, ainsi que plus am-
» plement ils ont escript à mondict seigneur l'empe-
» reur, et encores pour leur mectre en plus grand
» debvoir, lui ont, par diverses fois, priés d'avoir
» saulf-conduict pour, par leurs députez, lui faire
» tel honneur et révérence qu'ils lui doibvent
» comme à l'empereur, à cause de sa dignité, et
» comme à grand-père de leur prince et seigneur
» naturel; mais ils n'ont jusques à ores poelt finir
» d'icelui saulf-conduit, et faict à croire que se les-
» dicts du sang qui y consentent, comme vosdictes
» lettres contiennent, eussent leurs biens par de-
» cha, qu'ils ne seroient point de telle opinion
» mesmement de à si petite occasion vólloir des-
» truire pays.

» Et posé que aulcune obéissance lui fusist deue
» par le peuple de Gand, si deust-on, par bonne
» raison, avoir procédé par ambassades ou som-
» macion, que par hostilité ne voie de faict, en
» ensuivant la bonne et loable coustume des Ger-
» maniens de par cy-devant, observée jusques ores,
» lesquels n'eussent voulu faire guerre sans def-
» fiance ou sommation precédente; aussi de aul-
» trement le faire est contre toutes bonnes meurs,
» mesmement d'entre empereurs et princes, ou
» du moins mondict seigneur vostre fils et ceulx
» de son sang et conseil, deussent avoir escript et

» ordonné auxdicts de Gand, comme ses subjects,
» ce que, par raison, s'en debvoient faire, ce qui
» n'a esté faict. Et comment qu'il soit, la querelle
» de monseigneur l'empereur n'est pas suffisante
» pour gaster et destruire la partie de Flandres,
» qui est mesmement sous la couronne et royalme
» de France; ne les empereurs prétendirent ja-
» mais avoir aucun droict ne aussi faire la guerre
» aux poures paysans innocents, lesquels eulx fon-
» dans sur la paix si solempnellement par vous ju-
» rée, et depuis, par vostre ordonnance publiée,
» et aussi par plusieurs vos lectres à moi adres-
» santes, et par instruction rapportée par Pol-
» ham, confirmée, et par les deniers que en avez
» receu ratiffiée, s'estoient restraicts en leurs
» maisonettes et poures maisnages, et qui ne
» scavent rien, ne poevent scavoir quel droict
» mondict seigneur l'empereur a ou poelt avoir
» audict pays de Flandres. Et ce quant est de
» mectre la ville de Gand en bonne et seure obéis-
» sance de mondict seigneur, vostre fils, leur
» prince naturel, entendu leurs anchiennes rébel-
» lions, il semble, mon très redoubté seigneur,
» qu'il n'a cause de ce faire; car ils se portent et
» renommment, et se sont tousjours portez et re-
» nommez, et de bouche et par effect, ses bons et
» léaulx subjects. Et se aucun les voelt noter de
» désobéissance ou malfaict, ils se sont tousiours
» offerts et offrent de estre à droict par-devant leur
» souverain seigneur le roi de France, ainsi que

» souvent ils vous ont faict dire et déclarer, ce qu'il » doibt souffrir, sans par-dessus ce, pour les choses passées, ne pour suspicion du temps advenir, » les travaillier moult guerre ne faire hostilitez, » lesquelles choses, mon très redoubté seigneur. je » vous signifie pour vostre appaisement, suppliant, » en toute humilité, qui mieulx sçavez la vérité de » ceste matière que nul aultre, et comment et par » quelle fachon vostre plaisir a esté me bouter en » ces dangiers. Voeillez me avoir pour recomande » mon honneur, lequel j'aime plus que ma vie et » que tout l'avoir du monde, et je ferai tellement, » se Dieu plaist cy-après, que je rendrai bon » compte de ma léaulté à mon naturel seigneur, » monseigneur l'archiduc, et ne fault point que » nul s'en soussie, et ne me sera jamais reprochié » à cause que, defendant ses pais et subjects, je » quiers mon singulier prouffit, ne que soye cause » de la guerre présente.

» Mon très redoubté seigneur, se par malice, » ou en faisant la sourde oreille, l'on ne se voelt » contenter de ceste mienne excuse, je offre d'y » respondre comme noble homme, par-devant » tous les roys, princes, chevaliers et populaires » non suspects, ou d'emprendre droict par nostre » Saint-Père le pape et le saint colliége des cardinaulx. Mon très honouré seigneur, je prie au » benoist fils de Dieu, qu'il vous ait en sa » garde. »

CHAPITRE CLXXXIX.

Lectres envoyées à monseigneur Philippe par le roy des Romains.

« Beau-cousin, j'ai reçu vos lettres, touchant » l'article principalle de la paix, et cela entendu » que vous n'avez espoir, ne povez plus besoingner » en ceste matière, laquelle chose nous vient à » grand desplaisir, veu que nous veons tant de » maulx devant noz yeulx pour cest article. Nous » eussions bien trouvé fachon, comme il nous sem- » ble, faire la paix entre l'empreur et ceulx de » Gand; car touchant sa gratuité et touchant la » conservation de la paix par nous faicte à Bru- » ges, nous estions beaucoup moins et mieulx à » conduire devers lui en bonne fin que par l'article » de l'obéissance. Toutesfois, je vous prie que » quand il vous semble que cest article est par » vous en possibilité de conduire, faites-nous sça- » voir et nous entreprendrons de l'autre costé à » conduire l'article de l'argent et de la confirmation » de la paix; car sans l'article de l'obéissance, » nostre peine sera perdue, et nous gasterons plus » de solliciter ces deux choses ensemble; car il » vauldroit mieulx poursuivir l'un sans l'autre; » Toutesfois nous avons eu aujourd'hui accord de » l'empereur qui voelt oyr parler ceulx de Gand; » mais aucuns font encores difficulté en ce, et

» ceulx de son conseil. Nous vous prions et re-
» quérons autant que possible, reduisez-vous
» sagement. Vous estes maintenant nostre en-
» nemi et nous le vostre par voye de fait comme
» vous avez l'autre jour entendu par vostre con-
» fesseur, escript de ma main.

» Ainsi signé, Maximilianus, et soubs la signature.

» Se les Ganthois se trouvent devant l'empereur,
» faictes eulx estre frois, car ils seront bien es-
» chauffez de mauvaises paroles. A nostre beau
» cousin, monseigneur de Ravestain. »

Responce de monseigneur Phelippe auxdictes lettres.

« Mon très redoubté seigneur tant et si très
» humblement que je puis je me recommande à
» votre bonne grace, ayant reçu en toute humi-
» lité certaines lectres toutes escriptes de vostre
» main, par lesquelles invitez à ce que m'employe
» à induire ceulx de Gand à faire à monseigneur
» l'empereur l'obéissance qu'il demande; car sans
» ce poinct, vous ne sauriez conduire le faict de la
» confirmation de la paix; ne aussi le faict de l'ar-
» gent, etc. Mon très redoubté seigneur, je ne
» scay quelle obéissance qu'il plaist à monsei-
» gneur l'empereur que ceulx de Gand lui facent,
» et seroit mestier, soubs vostre noble correction,
» de scavoir de lui sur ce son intention et bon
» plaisir. Ceulx de Gand disent que telles obéis-

» sances se font par les princes et non point par
» le peuple, et que la ville de Gand est tout ung
» temps gouvernée par une mesme loi, par une
» police, et qu'ils ne scevent, ne oyrent jamais par-
» ler de ceste distinction. Néantmoins, pour le
» bien de la matière, je les ai autrefois induit
» que se le plaisir de monseigneur l'empereur est
» de leur envoyer saulfconduit, que par leurs dé-
» putez en bon nombre ils lui feroient faire toute
» telle révérence qu'est tenu de faire à empereur
» à cause de sa dignité, et aussi à grand-père de
» leur prince et seigneur naturel, et ne voellent
» mectre empeschement à monseigneur l'archi-
» duc, leur prince; qu'il ne face à mondit sei-
» gneur l'empereur toute obéissance et hommaige
» qu'il lui doibt, et ne desirent que vivre en
» bonne paix et amour avecq mondit seigneur
» l'empereur, et nous diminuer des droits et hon-
» neurs du saint empire, et leur desplairoit bien
» qu'ils fussent cause de la destruction et perdi-
» tion des pais de leur prince et seigneur naturel.
» Quant à faire aucune gratuité à mondit sei-
» gneur l'empereur je leur en ay aussi autresfois
» parlé et les trouvai lors assez enclins de leur
» bailler aucune chose pour redimer vexations.
» Ne sçay de quelle opinion ils en seroient main-
» tenant, car ils ont depuis souffert des dom-
» maiges et despens beaucoup; et ceulx du plat
» pays, qui en ce les eussent adsistez, sont tous
» ars gastez et destruis. Et néantmoins, quant

» vostre très humble plaisir sera moi signifier en
» ce le bon plaisir de mondit seigneur l'empereur,
» je m'emploierai voluntiers à lui servir et com-
» plaire au nom de lui, de vous, de monseigneur
» vostre fils et de ces pays de Flandres; car rien
» ne me desplaist tant que pour une tant petite
» couleur de querelle fondée sur une nouvelleté
» jamais neuve, je veoy ainsi perdre mondit sei-
» gneur vostre fils et gaster et destruire ses pays et
» seigneuries, et rompre la paix tant solempnelle-
» ment faicte et jurée.

» Mon très redouté seigneur, pardonnez-moi
» que se chaudement vous escrips, car fais non pas
» par inimitié que vous porte, combien que me
» tenez pour vostre ennemi, mais l'affection que
» j'ai au bon des matières desquelles je verroye
» volentiers l'issue bonne à vostre honneur et
» prouffit, nonobstant que à mes grands regrets
» vous me constraindez estre vostre adversaire.
» Mon très redoubté seigneur, je prie à Dieu
» qu'il vous ait en sa saincte garde. Escript, etc. »

CHAPITRE CXC.

Destruction des Brughelins par les Allemans devant le château de Quoquesu.

Quoquesu est un petit chasteau situé à lieue et demie de Middelbourch en Flandres, où se tenoient de vingt-huit à trente compaignons de guerre Allemans et Picquars, desquels estoit capitaine, pour le roy des Romains, Adrien Mambon, fort expérimenté du mestier d'armes ; et ja soit-ce que la place fusist de petite résistance, toutes fois elle portoit grand préjudice aux Brugelins et autres Flamengs à l'environ. La dame dudit chasteau proposa de wider ung tour avec ses femmes et transporta certaines bagues, doubtans ce que depuis advint ; mais elle fut durement rencontrée, pillée et déprédée par les Flamens, et fut constraincte de soi retirer en sa place. Plusieurs consaux se tindrent en Bruges, pour assaillir, démollir et dilapider, et mectre à finalle ruyne ce meschant Cocquesu qui, ne de nom, ne de faict, n'estoit guère estimé entre les fors de Flandres. Et porta la conclusion du conseil, de ruer sus par terre, et arrazer jusques au fondement. Et pour exécuter ceste délibération, plusieurs doyens des mestiers, bourgeois et autres populaires brughelins, jusques au nombre de quatre à cinq mille, desquels estoit capitaine le seigneur

de Fletènes se misrent sus environ la fin du mois de juing, menèrent une bombardelle, deux courtaux et six serpentines devant ledict chasteau, et en exploictèrent tellement, que ceulx de dedans entendirent à parlementer, et porta l'appoinctement, parce que les Allemans n'osèrent actendre le cop, qu'ils se rendirent, leurs corps saulves, au seigneur de Fletènes. Toutesfois, les meutins de Bruges donnèrent telle paour à Adrien Mambon, qu'il fut en trop dangier de perdre sa vie; car le seigneur de Fletènes, auquel il avoit donné sa foi, à grant peine le povoit garentir ne deffendre; et de faict ledict Adrien, à l'extrême nécessité, promist son pesant de chere à Nostre-Dame de Haultz. Il fut détenu prisonnier en sa chambre, et ses compaignons boutés en fosse.

Ce temps pendant, aultres Flamens entendoient au pillaige, futoient la place, widoient et chargeoient baghes qui mieulx mieulx. Aucuns autres faisoient gran chière des biens qu'ils trouvoient, fort joyeulx de leur bonne victoire, et sans donner guait à leur bende, ne pourveoir au meschief qui depuis leur advint, passèrent la nuict en desroy, séparés les ungs des aultres, comme se jamais ame ne les peusist contrarier; mais ils furent durement resveillez; car eulx estans en leurs plus joyeulx bruicts, survint le comte de Fennenberghe, Allemant, chief de guerre et bien expérimenté en armes, accompaigné de deux cents chevaulx et de huit cents piétons, qui, subtille-

ment et de bien grand avis, se fourrèrent sur les Flamengs, qui de riens ne se doubtoient. Lors s'esleva ung grant alarme en l'oost des Brughelins, et n'est merveil se le seigneur de Fletènes et les doyens, fort resjoys de leur victoire, furent fort ébahis; car ils n'avoient refuge quelconcque, sinon que au poure chasteau qu'ils avoient le jour précédent piteusement desmoli, et n'avoient reconfort que en ung desconfort.

C'estoit Adrien Mainbon qui leur conseilloit de mectre ung chariot au travers de la porte, qui lors estoit abbatue; et ce fist il pour witer leur fureur, afin qu'ils ne l'eusissent occis par manière de contrevenge. Finablement, rien ne prouffita leur fortification; car les Allemans, fiers et bien apprins de leur mestier, entrèrent ens vigoreusement. Le seigneur de Fletènes, voyant la place prinse, Flamengs deboutez, et tout espoir de recouvrance anéanti et perdu, pria à Adrien Mainbon, son prisonnier, qu'il lui voulsist saulver la vie, comme il lui avoit saulvé la sienne. Et ledit Adrien se mit en paine de le préserver de la fureur des Allemans, et lui fit le semblable que l'aultre lui avoit faict; et par ainsi voions bien la mutabilité de fortune, et comment la chance de la guerre est en peu d'heures tournée. Les victorieulx furent succombez, et les prisonniers preneurs; car finablement les Brughelins furent totalement deffaicts, et leur place victorieusement gaignée, la chasse donnée, et ceulx qui tinrent pied ferme mis à desconfiture.

Furent trouvez morts, de compte faict, de vingt et un à vingt-deux cents, entre lesquels furent occis le doyen des painctres de Bruges et le seigneur de Fletènes, ensemble aucuns bourgeois et meutins, qui naguaires de temps paravant, avoient détenu le roy en extrême captivité, en nombre de sept ou huit cents, se rendirent prisonniers, et furent menez en l'oost de l'empereur, tenant son camp à Enreghen, et furent tous ensemble mis à ranchon à la somme de cinquante quatre mille mailles de Rin, dont la pluspart escheoit au comte qui avoit fait l'emprise.

De ceste griefve dommageuse perte, par ce grand et confus reboutement, furent les Brugelhins tristes et ennuyeux, et se prindrent par desplaisant courroux à meutiner les ungs contre les aultres. Le seigneur de Fletènes et trois ou quatre des principaulx prisonniers furent élargis sur leur foi, et se tirèrent vers Bruges, en espérance d'amasser leur ranchon, tant pour eulx que pour leurs détenus, et entre les aultres, le seigneur de Fletènes promit à l'empereur de rendre son corps prisonnier dedans certain jour. Les prisonniers venus en Bruges, firent leurs quirémonieuses doléances et requestes aux seigneurs de la ville et aux doyens des mestiers, affin de les exciter à ce qu'ils leur voulsissent contribuer et donner partie de deniers en diminution de la totale somme; mais les Brughelins ne se vouldrent condescendre, et allèguerent en leurs excuses qu'ils estoient pour l'heure tant chargez, que possible n'estoit de leur donner ne

procurer portion ne pour subside, ne pour rédemption. Et ainsi, sans nulle gratuité, ceulx qui avoient faculté de biens, se rédimèrent de leur propre.

L'empereur non recors de l'injure perpétrée en la personne de son fils, le roy des Romains, par pitié et compassion renvoya plusieurs poures compaignons quictes et délivrés; mais le seigneur de Fletènes, en faisant son pourchas, fut recogneu d'aulcuns Franchois illecq venus au secours d'iceulx, lesquels en le poursuivant de sa ranchon à cause de sa prinse de la journée de Béthune, lui donnèrent tel empeschement, qu'il ne sçavoit desquels, et ne poelt comparoir, ne tenir sa journée à Enreghen, ainsi que promis l'avoit. Toutefois, quant il fut développé des Franchois, il se retira celle part, et se trouva illecq deux ou trois jours après que l'empereur s'estoit levé de son camp. Ja soit ce que ledit empereur ne fusist présent, il maintint avoir tenu sa promesse, etc.

CHAPITRE CXCI.

L'assault donné à la ville de Dam par les Allemands.

En ce temps, la ville de Bruges entre les aultres fut tant chargée de dépenses, qu'elle entretenoit à ses propres cousts et frais les garnisons du Dam et de Lescluse, et ceulx de son fort qui journellement militoient pour sa querelle, et failloit qu'elle trouvast paye de cent livres de gros par jour. Et pour satisfaire à ceste despense, furent cœilliées et levées plusieurs tailles et impositions sur les habitans et manans de la ville; et meismes pour subvenir à telle nécessité, les mestiers firent fondre et ademirer les clairons, trompettes et instruments d'argent de leur confrairie, semblablement, joyaulx, chaintures et vaisselles; dont pour le bon payement qu'ils firent de leurs souldats, furent-ils diligemment servis. Et sur tous aultres ceulx de Dam estoient les plus recommandez, et aussi c'estoit la place tenant leur parti, que le roy desiroit plus avoir, et fit faire plusieurs assaults pour l'emporter par subtille voie ou par armes, tant de nuict comme de jour.

Finablement, aucuns princes des nobles d'Allemaigne se mirent sus en très bon nombre, lesquels, entre aultres choses, pour ce que la ville estoit fortifiée de larges et parfonds fossez garnis

d'eauwe, ils firent faire des grandes aisselles, plusieurs petits vaisseaulx à manière de ponthons, dedans lesquels estoient quatre hommes seullement, qui à force de picques les conduisoient jusques à l'aborder à la muraille. Ceulx de la ville, advertis de ces préparations faictes, avoient fiché certains pieux en l'eauwe pour donner empeschement, et quant vint à l'assaut faire, ils laissèrent les Allemands faire leur emprinse tout à bon loisir; et quant ils furent en lieu convenable pour leur donner attaincte, ils les chatilloient de picques, instruments et attrapes à ce propices; et les autres ruoient grosses pierres de faix tant sur les Allemants, que sur les ponthons, en telle roideur et multitude, qu'ils les enfoncèrent en l'eauwe, et furent illecq piteusement noyez aucuns grands personnaiges de Germanie, qui au service du roy et pour sa délivrance et rédemption, avoient relinquez leurs marches et possessions, et terminèrent illecq leurs jours à la grande doléance de tous les princes d'Allemaigne.

Cest assault dura environ trois heures, et entre les autres y rendit son ame, le frère du marquis de Baden, duquel le corps fust honorablement recoeilli et enseveli. Ceulx de la ville, pendant l'assault, tirèrent ung Allemant à mont la muraille, conquirent deux estendars: en l'ung estoit peincte l'imaige de Sainte-Barbe, et en l'autre la figure d'une reine. Deux ou trois jours ensuivant, peschèrent les morts ès fossez, et trou-

aultres chiefs de guerre, très fort expérimentez. A l'abordement des batailles, les Bretons crioient : Saint-Sanson, et les Suisses du parti du roy Saint-Lautros, et en ce faisant, sire Jacques Galliot, Neapolitain, donna dedans contre les Bretons, et y demora mort. Le rencontre fut dur et impétueux, car chacune des parties contendoit d'avoir victoire. Ung chief yssit hors d'un bois qui se lancha en l'oost des Franchois, qui tant vigoureusement exploictèrent, que le duc d'Orléans et le prince d'Orange furent détenus prisonniers. Aucuns grands personnaiges donnèrent leurs fuites, et le seigneur Descales avec bon nombre d'Anglois demorèrent morts sur la place, auprès d'un bois nommé Selp, à la chasse qui dura jusqu'au villaige de Masières en Landes de Barbase. Trois sepmaines après, le duc de Bretaigne trespassa de ce siècle ; l'une nommée Anne, et l'aultre nommée Renée.

CHAPITRE CXCIII.

La réduction du chasteau de Namur.

Pendant le temps de la détention du roy, que les pays estoient fort embrouillés, et que l'on n'espéroit quelque ressource, ceulx qui tenoient le chasteau de Namur, sur la garde et maintenance de messire Jan de Berghes, seigneur de Walhain,

adhérèrent et favorisèrent à monseigneur Philippe de Clèves, lequel, dès la sepmaine peneuse avant Pâques, arriva audict chasteau, le réduisit en sa main, et le furnit de vivres, d'artillerie, et de gens à sa poste, portant sa parure de couleur jaulne à la croix saint Andrieu. Ledict chasteau avoit issue aux champs à sa volunté, et couverture sur ceulx de la ville, lesquels, par diverses et soudaines saillies, estoient souvent resveillés et traveillez moult durement; et de faict tiroient traict à pouldre et artillerie à main, au long du pont de la rivière de Sambre, tellement que les bouchiers ne autres personnes quelsconcques ne se osoient tenir sur ledict pont, aller et venir à leurs négoces; et, pour remède, ceulx de la ville firent bolvaires, et battillèrent ledict pont de grosses pipes de vin emplies de terre. Néantmoins, quelque remède et fortiffication que l'on y fesist, ceulx du chasteau trouvèrent fachon de wider à plain jour; sortie de traicts à main, firent une saillie sur ceulx de la ville, et devant l'hostel du maire occirent le bastard Couppet, futèrent et pillèrent aulcuns hostels, puis rentrèrent en leurs forts.

En ce temps, ceulx de la cité de Liége estoient en perplexité; car pour favôriser à ceulx de la Marche et contrarier leur évesque, le comte de Horne, son frère, et aultres leurs bien voeillans, ils se mirent en la saulve-garde du roy de France, armoièrent leurs portes de ses enseignes, et lui baillèrent leur scel, et, qui plus est, pour tenir sur

bride ceulx qui tiendroient le parti de l'évesque, reçurent en leur ville et cité messire Evrard de la Marche, le damoiseau Robert, fils de messire Robert, son frère, le fils de messire Guillaume, le bastard Jennot et aultres capitaines de France, et prindrent monseigneur Phelippe de Clèves pour leur adjoinct; et ceulx de Namur mettoient avant à ceulx du chasteau, qu'ils mectroient garnison en la ville pour les dompter; ceux du chasteau répondirent qu'ils manderoient le bastard Jennot et ceulx de sa bande, si les mectroient en leur chasteau par l'issue qui tire sur les champs. Nonobstant ces menaces, le roy des Romains fit assiéger le chasteau de Namur par messire Jehan de Berghes, seigneur de Walhain, chevalier de la Thoison-d'Or, par messire Corneille, son frère, le seigneur de Chievres et autres chiefs de guerre, accompaignés de fortes et bonnes bandes et de grosse artillerie, qui tellement exploictèrent par leurs batteries du quartier de devers la ville, qu'ils dilapidèrent et démolirent ung grant pan de mur. Ceulx qui tenoient le chasteau, au nombre de cinquante à soixante compaignons du parti de monseigneur Philippe, voians que nuls secours ne leur donnoit approche, et que possible ne leur estoit de longuement résister, se rendirent environ la mi-aoust, leurs corps et biens saulves; et messire Jehan de Berghes saisit le chasteau en sa main au nom du roy et de monseigneur l'archiduc son fils, et demoura gouverneur comme dessus.

CHAPITRE CXCIV.

Le deslogement de l'empereur, et ce qui fut besoingné en Anvers.

Pour ce que plusieurs nobles princes d'Allemaignes occupoient, tant en la garde de l'empereur, desjà fort anchien, et que les nuits commenchoient à refroidir, l'impérialle majesté se deslogea de son camp de Enreghen lèz Gand, ensemble l'oost des Allemans, où il y avoit gens d'armes, bien paiez, millitans aux gaiges de soixante-douze bonnes villes subjectes à l'empire; lesquels par glaive et fer, succumbèrent le plat païs de Flandres et le mirent en aussi basse lauve que jamais avoit esté paravant. Après le deslogement, qui se fit le treizième jour de juillet, et que l'empereur, ensemble la très noble puissance de Germanie, avoit illecq esté plus de six sepmaines, ils se tirèrent vers Chavetines, où le roy convoya son père, et de là se trouvèrent en Anvers où là furent convocquez les estats des pays pour practiquer aucune bonne paix. Durant ce temps, l'on fit un grand eschaffault au clos de Saint-Michiel, et illecq en spectacle, l'empereur couronné de trois couronnes, en habit impérial, accompaigné du roy et des princes d'Allemaigne, ensemble de plusieurs héraulx et officiers d'armes, partie noyé et oultre le volloir des estats pour avoir com-

mis certaines crismes, l'empereur mesmes proféra en langaige Thiois certains articles contenus en ung brief, qui par lui fut dreschiré et rué jus de l'eschaffault. Le cinquième jour de septembre dégrada monseigneur Philippe de Clèves de son honneur, par ban impérial. Les estats illecq assemblez se trouvèrent plusieurs fois vers l'impérialle majesté, le roy et lesdits princes, que leur plaisir fusist de obtenir l'envoy de ses députez en France, pour obtenir l'entretenement de la paix de l'an quatre-vingt et deux, sans avoir regard aux infractions ne infracteurs d'icelle, avec abstinence de guerre durant le temps que les mactières se mectroient en train. Alors le roy pour se justifier, bailla aux députez des bonnes villes, certain libelle, dont, s'ensuivent les articles.

« Comme après le trespas du duc Charles, la ducesse Marie accorda aux Ganthois, par constraincte, leur souveraincté, par le moyen de quoi le roy Loys gaigna les ducez et comtez de Bourgogne, d'Arthois, Boullenois, Auxerrois; conquist places en Flandres jusqu'à ce que le roy prinst les armes, à la deffense du pays, et réduisit en Haynault les villes, pareillement en Luxembourg, autrement tout estoit perdu.

» Secondement, délivrèrent les Ganthois, sur forme de mariage, la fille unicque du roy des Romains, et mesmes lui firent donner terres et seigneuries, comme pour toujours en jouir.

» Tierchement, ils ont conspiré contre la per-

sonne du roy, et l'ont faict détenir, etconstrainct l'impérialle majesté et les princes d'Allemaigne, de venir comme désespérez à grand puissance de gens d'armes, à l'occasion de quoi sont esté faicts domaiges en Flandres; car se l'empereur n'eusist eu pitié du peuple, il l'eusist destruit et déserté de fons en comble.

« Au second article, comment le roy eut guerre contre lesdits Ganthois pour mambournie, dont il présenta estre à droict pardevant le roy de France :

» *Item.* Après le trespas de madame, firent lesdits Ganthois, loix à leur volunté, tant à Gand, Bruges, comme Ippre, en dejectant ceulx que le roy y avoit commis.

» *Item.* Le roy estant à Gand, présumèrent faire officiers, lesquels le roy debvoit faire comme mambourg, et voldrent deschasser les bons serviteurs du roy, en faisant son estat, et y mectre gens à leur poste, pourquoi le roy s'en partit et s'en alla en Hollande et Zeelande. Lesdits de Gand firent leur assemblé à Alost, où ils firent venir le roy sans besoingner sur sa requeste; practiquèrent avecq aultres de leur sorte de faire venir en Gand l'archiduc et sa sœur, sous scellés de lettres bailliées à ceulx de Brabant, pour rendre l'infant à certains temps, et illecq fut conclud traictié de paix de l'an quatre-vingt et deux, et celui du mariage de madame Marguerite au roy de France. Le roy fit requeste auxdits de Gand d'avoir expé-

dition de sa mambournie, à quoi ne poelt parvenir, se le firent jurer la paix, et firent tierce assemblée, où ils conclurent de tenir le roy en tutelle et en leur gouvernement. Le roy se partit et leur fit sommer de rendre la personne de monseigneur l'archiduc son fils, à quoi nonobstant les scellez, n'y vouldrent entendre; et pour éviter hostilité, leur fit offrir que s'ils vouloient rendre leurs scellez, il seroit content de estre à droict par-devant la mambournie. Riens n'y valurent ses offres, et fut constrainct de faire la guerre, comme il fit, et recouvra son fils, à leur grant dommaige et destruction, et au grant danger de sa personne. La paix faictê en Gand et jurée par eulx, trois jours après le serment, en enfraignants icelui et oublians la guerre que le roy leur avoit faicte, se mirent en armes sur le marchié où ils se fortifièrent, vindrent à grande compaignie, avec artillerie, cuidans rebouter le roy hors la ville, lui prendre et tollir monseigneur l'archiduc son fils, lequel il avoit recouvré à grand labeur; mais ils furent contraincts de partir dudit marchié, par quoi ils avoient confisquié tous leurs priviléges; et nonobstant le roy leur pardonna. Le roy faict dire que les Franchois entrèrent ès Flandres contre lui, à leur incitation, et qu'ils avoient volunté de livrer monseigneur l'archiduc en mains des Franchois, et avoit despendu plus pour les réduire en trois mois, que ne montoit l'emprunt des joyaulx pour lui engaigez; et que ledit domaine avoit esté engaigé

du vivant de madame, et s'il avoit ung an de paix, il rachèteroit tous les joyaulx. Dient ceulx de Gand que le roi en mandement et en scellé ne s'est intitulé mambourg; dient que le roy faict monter les monnoyes, et le roy dit qu'il a baillé plusieurs mandemens pour les faire obtenir en bon ordre et riens n'en est faict. Dient que le roy n'a fait mectre les armes de monseigneur l'archiduc sur les deniers d'or ne d'argent et le roy dit qu'il les a mis avecq les siennes, en pays où elles ont cours. Dict le roy qu'il n'a eu ne levé en Flandres nuls deniers, que ce n'ait esté pour rembourser deniers empruntez pour soustenir la guerre contre les Ganthois, pour rédimer son fils de leurs mains, et pour la protection des frontières.

» *Item.* Les Ganthois ont diet que le roy a voulu prendre la ville de Bruges par la garde et ceulx de sa compagnie, et ne poelt estre véritable; car ung jour avant la commotion de Bruges, les gens de la garde, et aultres gens d'armes, estoient hors de la ville, et le roy de rechef en envoya grande quantité dehors.

» *Item.* S'il eusist eu celle volonté, il l'eust piechà, fait, car il a eu plus de gens d'armes de guerre pour le faire qu'il n'avoit alors; et aussi les descapitez à ceste cause n'en ont riens cogneuz: dist le roy, que ceulx de Bruges ne l'eussent jamais si destroictement tenus si les Ganthois ne les eussent assistez et incitez; lesquels promectoient dons et offres affin de le transporter de Bruges à

Gand, et lesdits de Gand quirent manière de déchasser les officiers qui le servoient de bouche, pour bouter gens à leur poste. »

En ce temps, le jour Sainte-Croix, en septembre, le seigneur de Forest et aucuns gentils compaignons de guerre de la garnison de Douay, en nombre de quatre cents, se tirèrent vers la ville de Baspalmes, espérans l'avoir par eschellement, et se trouvèrent devant la muraille environ le point du jour, dressèrent une seulle eschelle. Entre les aultres, ung routier de guerre, nommé Jehan d'Arragon, monta premier, et eut suite de quatorze ou quinze compaignons seullement, qui descendirent aucuns en la ville, crians : «vive Bourgongne! tuez tout!» autres se tinrent sur la muraille. A ce cri, se resveillèrent les manans, ensemble la garnison qui pour lors estoit, et sortirent avant ceulx qui prêts estoient, et firent telle diligence, qu'ils furent au-dessus des eschelleurs et à la perte d'ung seul bourgeois. Et furent occis tant des devallez en la ville, comme ceulx qui furent trouvez sur la muraille, lesquels occis, mutilés et cruellement desplaiez, furent tous nus apportez sur le marchié et monstrez au peuple ung jour entier. Les aultres, frustrez de leur emprinse, retournèrent en leur garnison.

CHAPITRE CXCV.

Comment monseigneur Philippe saisit la ville de Bruxelles.

La ville de Bruxelles favorisoit très fort à monseigneur Philippe de Clèves pendant ces divisions; et aussi quand la gendarmerie du chasteau de Lickerke qui lors grevoit le parti du roy des Romains, se trouvoit en Bruxelles, elle estoit recœillie et riens ne leur estoit denié; la dame de Wimendal, espouse de monseigneur Philippe, estoit lors en la ville, demorant en son hostel. Advint le vingt-deuxième de septembre, l'empereur, le roy et les trois estats estans en Anvers, besongnant au bien du païs, monseigneur Philippe qui peu de jours paravant avoit ignominieusement esté eschaffauldé par bannissement impérial, sans craindre la proximité de telle forte, noble et très redoubtée puissance germanique, décorée des plus grands personnaiges du monde, se trouva environ huit heures au jour devant Flammes porte de Bruxelles, accompaigné de cinq cents dix chevaulx, et séjourna illecq suractendant l'ouverture d'icelle jusques entre une et deux à l'après disner, durant lequel furent grandes assemblées de mestiers et parlements tenus de ceulx d'icelles qui lui favorisoient, et y eut beaucoup de reboutement pour doubte de offenser les impérialle et royalle ma-

jestés ; mais finablement la plupart se consentit à lui donner entrée à l'heure dessusdite. Si marchèrent archiers en notable ordonnance, hommes d'armes notablement et richement accoustrez, hérault, trompettes et clarons ; puis monseigneur Philippe, armé au cler-vue, manteline de drap d'or, les paiges fort en poinct, avironné de cinquante à quatre-vingts hallebardiers. Les Bruxellois montroient à son entrée signe de joie, qui toutesfois ne furent au-devant de lui. Il descendit à son hostel, et ses gens furent logiez tellement et à peu de noise, comme se ame n'y fusist survenu.

Entre ceulx de sa bende estoient aucuns Franchois portant la croix droicte. Chose fort nouvelle estoit en Bruxelles ; car durant les précédentes guerres ne recevoient autres nations, et mesmes les Wallons tenant leur parti contre Hannuyers et autres avoient suspects, et hors de compte de bonne amitié à cause du lignaige, et toutesfois ils les recurent alors pour tuition de leur ville, ne quels fons ils y trouvèrent.

Ces nouvelles venues en Anvers, lendemain à la porte ouvrir, monseigneur de Walhain, messire Cornilles de Berghes, son frère, à grosse campaignie se tirèrent hastivement à Malines, et ledit messire Cornilles print environ cent hommes en Malines, et entra en Vilnarde abandonnée d'aulcuns Allemans qui s'estoient partis ce mesme soir devant, et avoient pillé et enmené chevaulx et tout ce que ravir povoient.

Monseigneur Philippe, Franchois et Flamens, Ganthois et Brabanchons tenant Bruxelles en fière arrogance contre le roy, furent souventes fois resveillés des Allemans, Hannuyers et aultres de leur bande, et tenus tant serrés que sinon à grand dangier widoient le fort de la ville du quartier devers Villevorde; et entre plusieurs escarmouches, qui se firent, advint, par un dimance, douzième jour d'octobre, que lesdicts Allemans firent une embusche de gens de cheval en ung bosquet estant entre Bruxelles et Villevorde, et envoyèrent leurs piétons allemans devant Bruxelles, afin d'attraire ceulx de la garnison hors de leur fort. Ceulx de Bruxelles voyans lesdicts Allemans, sortirent hors sans ordonnance de capitaine, sommairement aucuns mestiers et populaires qui jamais n'avoient veu bastons tirés, sinon en assemblée de ducasse. Gens de guerre, fort dolens de ceste manière de faire, les cuidèrent revirer en leur fort, ce que faire ne peulrent, ains se prindrunt à courre sur lesdicts Allemans, lesquels firent manière de fuir, pour les attraire à leur embusche, comme ils firent. Et furent illecq attrappés, prins et occis par ceulx de ladicte embusche jusques au nombre de trois à quatre cents. Les gens de guerre de Bruxelles, qui les suivoient, pensans que ainsi en adviendroit, doubtans aussi que fort grant nombre d'ennemis ne se fusist illecq embuschié, retournèrent sans peu de perte en leur logis; car autrement estoient en adventure de demorer avec

leurs piétons, à cause d'une grosse bande d'Allemands qui venoit de Villevorde au renfort de ladicte embusche.

Tost après la venue de monseigneur Philippe en Bruxelles, le chasteau de Geneppe fust saisi par ses archiers, qui prindrent cinq charriots chargiez de marchandises appartenant à ceulx de Lille, qui revenoient de la feste d'Anvers, et prenoient leur chemin par Nivelle, pour éviter les pillards de Lickerke et ceulx de Bruxelles; et les marchans qui seurement volloient aller de place à aultre, prenoient saulf-conduit dudict monseigneur Philippe.

CHAPITRE CXCVI.

Aulcuns parlemens qui se firent en Bruxelles pour trouver traictié de paix; ensemble aucunes choses qui en ce temps advindrent.

Par le consentement du roy et l'advis des trois estats assemblez en Malines, affin d'abolir la paix faicte en Bruges, fut crié et publié en Vallenchiennes, le jour Saint-Michiel, la paix de l'an quatre-vingt et deux, par tel si qu'il plairoit au roi de France, et d'aultre part l'abbé d'Affleghen, le seigneur de Volkestain, le seigneur d'Aymeries et le docteur Anette furent envoyez de par le roy vers monseigneur Philippe en Bruxelles, pour practiquer et trouver certain moyen de bonne paix. Les estats de Brabant et Flandres, illecq assemblez à

ceste cause, firent proposer devant ces desputez, que jusques au derrenier homme de leur pays, ne souffriroient le roi avoir gouvernement; mais se retirast en Allemaigne et en la ville de Coulongne, lui feraient fin de cent mille florins du Rin; et monseigneur Philippe demandoit avoir trois personnaiges hors des pays, et aulcuns s'inclinoient à la paix de l'an quatre-vingt et deux; par tel si que nuls Franchois ne se tiendroient en ses pays, ne souffriroient lever tailles ne gabelles, si non ès limites appartenantes au roy de France, à cause de souveraineté. Et après toutes ouvertures, ne fust riens besongné sur la paix.

En ce temps, le seigneur de la Gruthuyse, qui peu de temps après Pasques précédentes, allant en ambassade avec monseigneur de Ravestain pour la délivrance du roy, avoit esté prins par les Allemans estant en Halst, et mené prisonnier en Ripelmonde; trouva manière d'eschapper par certaines promesses qu'il fit aux gardes, retourna en Gand avec lesdicts gardes, où il fut reçu à grande joie.

Environ le neuvième d'octobre, l'Impériale majesté, le duc Cristofle, le duc de Bavière et autres nobles princes de Germanie, chariots, baghes et grand nombre de piétons, se partirent de Malines, pour tirer à Diest, et de là en Allemaigne, et monseigneur l'archiduc demora en la garde de monseigneur Albert, duc de Sassen, fort révérend et trés élégant personnaige, bon justicier, preux et vaillant aux armes, et qui,

en l'absence du roy, qui tost après tira en Allemaigne, se conduisit vertueusement en la guerre, comme il appera cy-après par ses exploicts dignes de mémoire perpétuelle.

En ce temps, dedans le chasteau de Lamotte-aux-Bois, advironné de Franchois, se tenoient en garnison trois ou quatre cents compaignons de guerre, comme sans chief de nom, souvent reconfortez par des lettres que madame la Grande leur envoyoit; mais non guaires d'entretenement. Toutefois, ils s'entretenoient de proies sur leurs voisins; et autour d'eulx estoient en aulcuns villages neutres, qui les aidoient à vivre pour leur argent, et avoient entre eux toutes manières de gens mécaniques, comme marissaus, fébures, selliers, chaussetiers, pourpoinctiers, et autres nécessaires choses touchant la gendarmerie; et aussi les Franchois les resveillèrent souvent, et couroient jusques à leurs barrières. Ung jour leur fust nonchié par quelque ung que le seigneur des Querdes faisoit ramener de Flandres sommiers et baghes chargiez de vasselles et de drap de soie. Se mirent sus à toutes diligences, et tellement exploictèrent qu'ils ramenèrent gens, chevaulx et baghes, et amenèrent sans perte nulle en leur fort, et lors trouvèrent grands plats d'argent, grandes tasses et draps de soie en telle habondance, que leurs pageastres habillez et revestus en furent comme petits princes, de robes et pourpoincts et journades.

Le seigneur des Querdes envoya héraults et messagiers pour recouvrer sa vaisselle, parmi payant certaine somme de deniers, se recouvra partie de sa perte, et convint tellement avecq eulx, qu'ils se abstindrent de faire courir sus Franchois et Flamengs, et demorèrent en la place, stipendiez de ses deniers.

Monseigneur Philippe de Clèves estoit en Bruxelles, en grand bruit entre les Brabanchons alliez aux Franchois, accompaigné de Flamens et favorisé des Liégeois, trouva manière parmi ses adhérents de tirer la ville de Nivelles de son parti, et y fit son entrée le vingt-quatrième d'octobre. Pareillement se mist au-dessus de Louvain, chief du ducié de Brabant, le seigneur de Chanteraine, chevalier de Rhodes, lors estant au chasteau de Louvain, tint avecq eulx comme garde et protecteur de la ville. De quoi plusieurs gens du parti du roy furent grandement esmerveillez; car toujours fort vertueusement avoit milité en la compaignie du duc Charles, duquel avoit eu plusieurs charges et acquis loable renommée; et après son trespas, soubs la ducesse Marie, avoit recoeilli les nobles de sa maison, qui fut cause de sa ressource; et depuis, soubs le roy des Romains, lors archiduc, s'estoit trouvé en journée de bataille, rencontre, escarmuches et haults exploicts de guerre, où il avoit acquis bruit comme léal chevalier sans reproche; mais espérant faire service à monseigneur l'archiduc, se tint avecq ses Brabanchons.

En ce temps fust concleue et accordée une bonne et léalle trève entre le roi des Romains, d'une part, et monseigneur Philippes de Clèves, les estats et membres de Flandres joints avecq lui, commenchant le sixième de novembre et finant le quinzième; réservez gens d'armes qui ne povoient entrer en nuls forts de parti contraire, tous exploicts de guerre cessants. Les conservateurs pour le parti du roy furent le duc de Zassen et le prince de Chimay; pour monseigneur Philippe, le seigneur de Chantheraine et sire Henri Suasure; et pour les membres de Flandres, le seigneur de la Gruthuyse et messire Adrien de Razenghen.

Ce temps pendant, ung ambassadeur de Portugal alloit et venoit de parti à autre, pour y trouver moyen de paix.

CHAPITRE CXCVII.

La dure rencontre que trouvèrent ceulx du chasteau de Licquerke.

Le seigneur des Querdes, grant bailly de Haynault, le seigneur de Molembais, messire Robert de Meleun, les abbés d'Aumont et de Bonne-Espérance, le prévost de Louvain, La Marche, Belle-Ferière, Thoison-d'Or, aucuns conducteurs de gens de guerre, les desputez des bonnes villes de Mons, Valenchiennes Douay et aultres, assemblez à Malines pour trouver aucun traicté de paix, furent

congiez par le roy, et retournèrent en leurs limites tost après la solennité de la Toussaint.

Aulcuns marchants de la comté de Haynault et villes voisines, qui long-temps avoient séjourné en Brabant après la froide feste d'Anvers, pour seureté de leurs personnes, se boutèrent en leur compaignie, et arrivèrent premier que les nobles, de trente-six à quarante chevaulx en la ville d'Allost, où ils couchèrent la nuict. Ceulx de la garnison du chasteau de Lickerke, avoient illecq leurs espies, qui hastivement nonchièrent à leurs compaignons la venue desdicts marchands, ignorans la suite des nobles, ensemble les gens de guerre qui tost après y arrivèrent. Ceulx de la garnison du chasteau de Lickerke advertis du logement desdicts marchands, pensans iceulx non avoir autres conducteurs ni compaignie, misrent sus une bende de leurs gens, le nombre en trante à quarante chevaulx, bien en pointe, et cent à quatre-vingts piétons, picquenaires, couleuvriers et arbalestriers, s'eslongèrent de leur fort une liewe, se tirèrent en une vallée sur le chemin d'Allost et d'Ath, suractendans leur proie. Les nobles de Haynaut prélats, députés des trois états, gens de guerre, marchands et autres partirent en notable ordonnance pour venir d'Allost à Ath, envoyèrent leurs avant-coureurs, qui trouvèrent partie de la garnison dessus dicte, et furent prins aucuns avant-coureurs. Les aultres qui eschappèrent, retournèrent vers les nobles, lesquels advertis du faict, se mirent en bataille. Thoison-d'Or vestit sa

cotte d'armes, messire Beauduin de Lannoy, seigneur de Molembais, messire Robert de Meleun, Belle-Ferière et autres, qui étoient faicts et nourris au mestier d'armes, se conduisirent notablement, rendans couraige aux prélats et marchands, qui n'avoient jamais esté à tels exploits; et lors vigoreusement deschargèrent sur leurs ennemis, donnèrent dedans les piétons, rompirent l'embusche, mirent chevaucheurs en desroy, deffirent picquenaires, et arbalestriers et couleuvriers, délivrèrent leurs avant-coureurs, occirent aucuns sur la place, prindrent prisonniers environ cinquante, lesquels ils amenèrent à Ath, où aucuns d'eulx navrez à mort rendirent leurs esperits, et les aultres donnèrent les fuyes, qui se saulvèrent en ung bosquet prochain. Ceste malle fortune advint auxdicts de Lickerke, parce qu'ils ne peurent perchevoir la grosse compaignie, pour l'interpos d'une montaigne dont ils furent couverts.

CHAPITRE CXCVIII.

La prinse du chasteau de Werselle et d'aucunes places à l'environ de Bruxelles.

Messire Henry de Wythem, seigneur de Verselle, pendant le temps que monseigneur Philippe estoit en Bruxelles, se tira vers monseigneur l'archiduc d'Austrice, son prince et seigneur naturel, duquel il estoit chambellan, et icelui voyant son

chasteau de Verselle, situé auprès de Bruxelles, celui de Brayne-Laleuwe et celui de la Folie, en grand dangier de périr, garnit, à toute diligence et à ses propres despens, lesdictes places de vivres, artillerie, compaignons de guerre et choses nécessaires à la tuition et conservation non-seulement desdicts chasteaulx, mais aussi de la comté de Haynault, qui lors n'estoit en nul poinct, sentant telles divisions, commotions et estranges besoingnes; et de faict, ledict seigneur envoya Philippe, son aisné fils, au chasteau de Verselle, frontières aux ennemis, accompaigné de nobles gentilshommes, pourveus de toutes besoingnes deffensives et pertinentes à soustenir siége. Autres compaignons se boutèrent aux chasteaulx de Brayne et de la Folie, lesquels par l'ardent amour qu'ils avoient à monseigneur l'archiduc et audict seigneur de Verselle, exposèrent leurs corps aux travaux de la guerre, et tant en une place comme en l'aultre, ainsi que petits léons, Rolands et Oliviers, espriz d'un très grand hardement, exploictèrent plusieurs faicts d'armes très dignes de mémoire; tellement que par plusieurs rencontres, aguets, embusches et escarmuches, tindrent les Bruxellois en telle subjection, que, sans danger de leurs vies, n'osoient wyder leurs portes, sinon à grosse compaignie. Et d'aultre part, nuls vivres de ce quartier ne povoient avoir adresse à la ville, au très grand dommaige, foulle, reboutement et honte des Bruxellois, lesquels con-

sidérans les intollérables pertes que leur firent lesdicts chasteaux, délibérèrent avec monseigneur Philippe, de assiéger, battre et démolir, assaillir, dillapider, ardre et destruyre ledict chasteau de Verselle; chargèrent gros engiens, artillerie, eschelles, bastons et instruments de guerre à ce convenables; assemblèrent grosse puissance de gens de guerre à cheval et à pieds; puis au son de trompettes, bannières desployées, se partirent en grand fureur, espérans de prime-face d'emporter ledit chasteau. Mais Philippe de Verselle, fils dudict seigneur, ensemble autres nobles gentilshommes, préavisez, asseurez et rangiez en leurs deffenses, monstrèrent bien que riens ne les doubtoient; car après plusieurs batteries, et que l'assault aspre et terrible leur fut donné, se deffendirent tant vigoreusement, par proesses et nobles faicts, que les Bruxellois furent contraincts de lever leur siége, en délaissant derrière plusieurs bastons, par nécessité de fuyr, chargèrent leurs morts et retournèrent navrez, honteux et confus dedans leur fort.

Ceulx de Verselles, voyant leurs ennemis confus retirez, redoublèrent en eulx force, cœur et proesse, et par plusieurs fois et subtilles emprinses, livrèrent bonne guerre à ceulx de Bruxelles; si les travaillèrent plus amèrement que devant, et tant les aguerrirent, qu'ils mandèrent nouveaulx engiens en France; et trois mois après ce premier siége, à puissance plus grande que dessus, vindrent de rechief assiéger ledict chasteau, qui fut horriblement

battu de gros engiens, dillapidé, rompu, et brisé, et cassé, tellement que possible n'estoit aux assiégés, qui ne veoient nulle apparence de secours, de tolérer si pesant fardeau sans estre vaincus. Si que, après avoir soustenu si cruel fouldre d'assault, dont aucuns d'eulx estoient morts sur la muraille, se rendirent à la volunté de leurs ennemis. Aucuns furent prisonniers, et les autres exécutez de froid sang, entre lesquels le capitaine d'icelui chasteau, nommé Ramilli, natif de Bourgongne, noble homme, preux et vaillant, qui, léalement et de très bon corage, avait porté lesdits assauts, fut prins et publiquement pendu sur le marchié de Bruxelles, au très grand desplaisir du seigneur de Verselle. Et oultre plus, iceulx, non assoufiz de leur furibonde vengeance, emportèrent par force d'armes le chasteau de Brayne-la-Leuwe, appartenant au seigneur dessusdit, lequel, tant pour ladite place que pour aultre, ne pour argent, ne pour donner persuasion ou prière, ne poelt finir à ceulx de Mons, ne des places circumjacentes de Haynault, d'avoir de la pouldre de canon, pourquoi ladicte place fust de légier concquestée. Mais il eut si bonne garnison de gens, d'artillerie et de vivres en son chasteau de la Folie, que quelques menasche, batterie, embusche ou entreprinse que l'on y sceusist faire, il demora en son entier, qui fut la conservation, frontière et avant-garde du pays de Haynault; et ce provint par la prudence et vaillance desdicts compaignons illecq militant,

aux despens toutes fois du seigneur de Verselle.

En ce mesme temps et de ce même train, Poldoghe de Barlaer, seigneur de Faulquewez, noble, prudent et chevaleureux homme, desploia semblament corps et biens, et chevances comme bon et léal serviteur au roy et à monseigneur l'archiduc son fils, pour assister aux invasions des ennemis, et regardant le grand desroy que plusieurs nobles hommes de Brabant et des pays voisins, fort estonnez de ceste perturbacion, se tenoient ès grandes bonnes villes pour sceureté de leurs vies, vacillans et non sachans à qui Dieu donneroit le prix de la victoire.

Ledict seigneur de Faulquewez se mit aux champs, assembla plusieurs gentils compaignons de guerre, stipendiez et payez de ses propres deniers; munit ses deux forteresses, Faulquewez et Hastempont, d'artillerie, vivres et aultres besongnements propres aux deffenses; et en gardant l'honneur de son prince et de ses places par hardies et vaillants entreprinses, livra très aspre et continuelle guerre aux ennemis, souvent à leur grand péril et fort honteux reboubtement, et leur porta de si grant dommaige, que nécessité leur fut exciter la puissance, force et subtillitez à la destruction du chasteau de Faulquewez; lequel finablement fust par eulx prins, rasé, pillé, desmoli, abbattu et bruslé, ensemble aucuns molins, censes et maisons appartenans tant à lui comme à ses subjects, qui lui fut chose griefve à porter et dommaige irré-

cupérable. Et quand ledict Pol se vist ainsi destitué de chasteau, molins, censes et maisons, ne délaissa pourtant de mectre les mains aux armes, ains redoubla force, hardiesse et coraige, et se bouta au chasteau de la Follie, où il fist, comme dessus, aspre, rudde et forte guerre aux Flamens; Franchois, Brabanchons et Liégeois.

Ne suffisoit à monseigneur Philippe de Clèves, aux Bruxellois et à ceulx de leur parti, d'avoir vexé, perturbé, et travaillié en toutes fachons que l'on povoit imaginer, ledict seigneur de Verselle; mais lui abbatirent, desbrisèrent et destruisirent jusques en terre une très belle, forte et riche maison, située en la ville de Bruxelles; vendirent les pierres, le bois, dissipèrent et buttinèrent les couvertures d'icelle, qui demoura place inhabitable, déserte et spectacle aux passans, qui enquirent la cause de ceste désertion, et lors réduisent à mémoire les Bruxellois la cause pourquoi, en détestant le seigneur de Verselle, qui toutes fois s'estoit monstré léal et sans reproche, fort bon serviteur à ses princes. Et oultre, plus lesdits Bruxellois, non sanchiez de lui avoir perpétré ces horribles dommaiges, lui bruslèrent et flammèrent et mirent en cendres toutes maisons, censes et babitations qu'ils peurent sçavoir et apperchevoir à lui appartenir.

Le chasteau de Bourgueval, appartenant aux hoirs de monseigneur le connestable, tenoit contre monseigneur Philippe pour le roy de Romains. Il

y avoit dedans environ vingt-six compaignons, des quels estoit un vieulx routier de guerre nommé Gaignage, jadis archier du duc Charles, fort bien jouant du traict à pouldre, tellement qu'il occist quatre ou cinq des gens de monseigneur Philippe estant devant ledict chasteau. L'un desdicts compaignons assiégiez, saillit hors, et certiffia que le dict Gaignage et ses adhérents estoient mal sortis de vivres et de pouldre, par quoi ledict chasteau fust rudement assailli, prins et gaigné; et fust ledict Gaignage pendu lui cinquième, lequel fust fort plainct, tant pour son antiquité, comme pour ce que tousjours s'estoit montré gentil compaignon selon sa vocation.

Le chasteau de Hesse fust horriblement battu de courtaulx et de serpentines, tellemement que finablement ceulx qui dedans estoient se rendirent par tels : que les compaignons de guerre widèrent en leurs pourpoint, et les païsans s'en allèrent corps et biens saulves.

CHAPITRE CXCIX.

La prinse du chasteau de Waurin, et l'appoinctement du seigneur des Querdes, et autres exploicts de guerre.

En ce temps furent les frontières des pays marchinssans vers dicts Flandres, en grande misère et tribulacion du parti du roy des Romains; car, en faveur de monseigneur Philippe de Clèves, le seigneur des Querdès s'efforchoit en toute dilligence de subvenir aux Flamens, tant en gens de guerre comme de vivres; et de faict se tira sur la rivière du Lys, pour anéantir l'empeschement des vitailles, et subjuguer aucune forteresse garnie de Bourguignons, qui fort les adommageoient. Les Ganthois d'autres costés faisoient le semblable, et assiégèrent le chasteau de Helchin, où se tenoient certain nombre de compaignons qui attendoient secours de ceulx de leur parti, lesquels en donnant approces pour les dessiéger, par meschief se noyèrent vingt-quatre ou trente, et les autres se retirèrent; et fut illecq Gérard de la Houarderie, qui, après la reddition du chasteau, fust mené et depuis décapité en la ville de Gand.

Le seigneur des Querdes ayant faict amas de quatre ou cinq mille hommes, assiégea le chasteau de Warin, assez fort et situé en marescaige. Si le fist tellement battre trois jours et trois nuicts en-

tiers, tant qu'il y fist tirer plus de trois cents cops de serpentines et courtaulx. Moreau des Guerres estant capitaine de la place, qui après ceste merveilleuse batterie se print à parlementer au seigneur des Querdes, et fist son appoinctement seul. Ceulx qui avec lui deffendoient la place, par la mort dudict Moreau se rendirent à la volunté du seigneur Des Querdes, qui en fist pendre la plupart. Moreau se convertit au parti de France, et changea de poil et de coraige, qui depuis fust par ses démérites, descapité en la cité de Cambray.

Le chasteau de Boisinboix se rendist sans cop férir; car impossible lui estoit de résister contre telle penssance. Le plat pays à l'environ estant lors en grand crainte, pour ce que les granges estoient plaines de biens, les nobles du pays divisez, marchandise estoit hors de cours; et d'autre part, les Franchois ne povoient mener vivres aux Flamens, sinon à main armée, pour l'obstacle des chasteaulx tenant le parti du roy des Romains, qui leur donnoient répugnance. Porquoi, en ensuivant le traictié de la paix de l'an quatre-vingt et deux, fust conçeu un appoinctement entre les parties. Le seigneur des Querdes fit venir vers lui ceulx de son conseil, les desputez de Lisle, Douay, Orchies. Si furent, pour Douay, l'abbé de Heunin, Liétard et messire Thomas de la Papoire; pour Lisle, le seigneur Destrée et messire Jehan Franchois; et fut remonstré au parti des Franchois comment iceulx volloient subvenir à toute dilligence

aulx Flamens, et que si on leur donnait empeschement, ils seroient si forts, qu'ils se mettroient au-dessus de tous les chasteaulx forts et passaiges qui leur donroient encombrier, laquelle chose ne se povoit falire sans gastures de pays, à la très grand foule, perte et dommaige des Bourguignons; mais se l'on les volloit laisser passer, et permectre aller et venir paisiblement et marchandement par eauwe et par terre, tant en Flandres comme en limites de leurs chastellenies, gouvernances et bailliaiges, ils permecteroient semblablement ceulx desdicts gouvernemens, chastellenies et bailliaige de Lisle, Douay et Orchies, aller et venir en mettes et quartiers de France, et partout où bon leur sembleroit. Laquelle chose fut accordée et publiée, ainsi que cy-après s'en suit :

« Monseigneur des Querdes, marissal de France, lieutenant-général du roy ès pays d'Arthois et de Piccardie, et au nom d'icelui seigneur, receu et rechoit les prélats, gens d'église, nobles, manans, et habitans des villes et chastellenies de Lisle, Douay et Orchies à la paix de France faicte en la ville d'Arras, au mois de décembre an quatre-vingt et deux, et à tous les poincts contenus et articles déclarez audict traictié de paix, tant l'abolition, retour aux biens, hantise et coincation de marchandise, que à tous autres poincts, priviléges et articles y contenus concernans les dessusdicts manans et habitans; et pource que depuis l'infraction de la paix dudict an quatre-vingt et deux, est survenue la

guerre entre le roy des Romains, père de monseigneur l'archiduc Philippe, duc de Bourgongne, et ceulx de Flandres, avec lesquels se sont depuis joincts monseigneur Philippe de Clèves, ceulx des villes et quartiers de Louvain, Bruxelles, Nyvelles et autres, d'autres part, ausquels a donné et donne faveur et ayde; lesdicts de Lisle, Douay et Orchies, s'emploieront de tout leur povoir à appoinctier, accorder et pacifier desdicts differens. Et néantmoins, pour évister toute occacion et matière de guerre, ils, du jour de la datte de ces présentes, ne se mesleront du faict de ladicte guerre, d'un parti ne d'autres, et ne donneront faveur, aide ou assistance, de gens, d'argent, de vivres ne aultrement, à l'ung ou à l'aultre desdictes parties, ne à ceulx qui les adhèront à ladicte guerre, mais porront aller quérir de tous vivres pour eulx, et en toutes aultres choses hanter fréquentes et comuniquer marchandement et aultrement en chacune desdictes parties, et les habitans desdictes partis avec eulx, saulf qu'ils ne seront tenus de recepvoir gens d'armes d'ung parti ne d'aultre, ne bailler passaige par icelles.

» En oultre, et en ayans joyssance des biens, rentes et revenus que les manans et habitans desdictes villes et chastellenies ont en partie et obéissance dudict roy des Romains, et desdicts trois membres de Flandres et leurs adhérens, les manans et habitans de chacune desdictes parties auront pareillement plaine et entière joyssance

des biens, rentes et revenus qu'ils ont ès dictes villes et chastellenies, et toutes et quantes fois que l'on traictera de la paix générale d'entre le roi, pour lui, son royaulme, pays, seigneuries et subjects, d'une part; et le roy des Romains, monseigneur l'archiduc, son fils, ses pays, seigneuries et subjects, d'aultre part; et aussi entre icelui roi des Romains et les estats desdicts trois membres de Flandres et leurs adhérens, iceulx de Lisle, Douay et Orchies y auront leurs desputez et commis pour remonstrer toutes choses à leur cas, et eulx oys, ils seront comprins soubs la généralité dudict pays de Flandres.

» Et s'il advenoit que ladicte paix générale fust cy-après, par quelque occasion que ce soit, enfraincte, que Dieu ne voeil! le traictié particulier desdicts de Lisle, Douay et Orchies avec le roy, ne sera pour ce tenu ne resputé enfreinct, mais demourera en sa force et vigueur, tant et si longuement que lesdicts de Lisle, Douay et Orchies, entretiendront léalement et sans fraulde, ladicte paix de l'an quatre-vingts et deux, et le présent traictié. Et se ceulx de Vallenchiennes, Mons et autres, tant des pays de Haynault, que des autres pais de monseigneur l'archiduc, se voellent déclarer à pareil traictié et appoinctement que ont lesdicts de Lisle, Douay et Orchies, ils seront receus en dedans le dernier jour de ce mois; et pour seureté de ces choses devant dictes, lesdicts de Lisle, Douay et Orchies bailleront leurs lectres

et scellez, promecterons de bonne foi sur leur honneur, sur les mêmes censures et paines contenues audict traictié de paix, et scellez qu'ils en ont autres fois bailliés, lesquels demoureront en leur force comme se jamais ladicte paix n'eusist esté enfreincte, de entretenir ladicte paix de l'an quatre-vingt et deux, et ce présent traictié, sans jamais le enfraindre, et que s'il estoit contrevenu par aulcuns de leur parti, ils en feront bonne et briefve pugnition, selon le cas.

» Et de tout ce les gens d'église, nobles, rewars, mayeur, eschevins, centeniers, cinquanteniers, connestables desdictes villes et chastellenies, feront serment solennel sur les saints évangiles, à chacune desdictes villes en la principale église; et en plus grande approbation sera ce présent traictié scellé des sceaulx des abbez et chappelles desdictes villes et chastellénies, pour l'estat du clergié; et de monseigneur le gouverneur desdictes villes et chastellenies, des quatre haults-justiciers ou leurs baillis, de monseigneur Lanners, de monseigneur de Roubais, monseigneur de Santes, et monseigneur de Croisilles, monseigneur de Rosimboix, monseigneur d'Avelin, pour l'estat des nobles; des sceaulx des trois villes, pour l'estat du peuple et commune. Et ce fera l'on ratiffier ce présent traictié en dedans le premier jour de febvrier prochain venant, par mondict seigneur l'archiduc d'Austrice, authorisé dudict roy des Romains, son père, et mondict seigneur le marisal fera pareillement promesse et serment, au nom

et comme lieutenant du roy, d'entretenir aussi auxdicts de Lisle, Douay et Orchies; la paix de l'an quatre-vingt et deux, et aussi sur les mêmes censures et peines contenues audict traictié de paix; et demourront les scellez pour ce aultre fois bailliez, en leur force et vigueur.

» Et pour autant que ce présent traictié touche lesdicts monseigneur de Clèves et ceulx de Flandres, lesdicts de Lisle, Douay et Orchies bailleront leurs lectres auxdicts monseigneur Philippe et trois membres de Flandres, par lesquelles ils promecteront de, en leur regard et pour autant qu'il leur touche et à leurs adhérens, entretenir ce présent traictié; et semblablement lectres réciproques bailleront iceulx monseigneur Philippes et trois membres de Flandres pour eulx et leurs adhérens, auxdits de Lisle, Douay et Orchies, par lesquelles ils promecteront de leur entretenir ce présent traictié.

» Faict à Wanrin, par messire Jehan, seigneur de Haes. *Signé* Walleran Doinguies, bailli de Hesdin, chevalier; messire Jehan-Duffary, seigneur de Lambres, conseillier; et des requêstes de l'hostel du roy; mesdicts seigneurs à ce commis et desputez par monseigneur le marissal; en la présence d'Anthoine de Fontaines, escuyer, lieutenant de mondict seigneur Philippe; Jehan Utenhome, Guillaume Pippe, eschevins de Gand; révérend père en Dieu monseigneur l'abbe de l'Oost; sire Charles Doinguies, che-

valier, seigneur Destrée; messire Valentin de Berseres, chanoine de Lisle, messire Jehan Domesens, lieutenant-général de la gouvernance; messire Jehan-Franchois, conseillier; Jacques de Laudan, eschevin, et Mathieu Raimbault, procureur de la ville d'Orchies.

« Faict comme dessus le treisiesme de novembre, an quatre-vingts et huit. *Signé* De la Forge. »

Cest appoinctement pleust aux parties et souverainement à ceulx de Lisle, Douay et Orchies, tant pour saulver les biens du plat pais, que pour avoir marchandise son cours, et recouvrer des vins qui desjà estoient faillis èsdictes villes, parmi tant que quant il plairoit au roi et à monseigneur l'archiduc son fils, leur commander et appeler à son service, ils le feroient comme vrais et léaulx subjects; et se firent fors d'avoir adveu et consentement du roy des Romains, dedans ung jour nommé, comme ils firent avec plusieurs articles qui seroient longs à réciter.

Cest accord fut accepté des parties, et les seigneurs de Santes, d'Estrées et aultres nobles chevaliers de Lisle, jurèrent solempnellement tenir ledit appoinctement; mais messire Baulduin de Lannoy, gouverneur de Lisle et chastellain du chasteau, pour requeste que l'on lui sceussit faire, ne se volut assentir. Pareillement firent debvoir ceulx de Douay et Orchies. Autres bonnes villes voisines, comme Vallenchiennes, Mons et Ath en Haynault, scachant cest appoinctement furent fort esmerveillez

et trop plus de Douay que Lisle ; car Douay, sur toute ville de frontière fort menachiée des Franchois, estoit celle qui, le plus fièrement soi defendant, avoit monstré barbe aux ennemis, ne jamais pour quelque dangier, assay ou force que l'on lui fest, ne s'estoit esbranlée, ains estoit demorée en son entier, ferme comme ung pillier, et estable comme une roche immobile, dont elle avoit acquis bon bruit, honneur et gloire ; et de tant soudainement estre condescendue à cest accord ne se povoient lesdites bonnes villes à l'environ assez ne trop esbahir. Se prindrent en grand desdaing les villes de Douay et Orchies, pourquoi aucuns manans garchons voloient préder et pillarder les appendances desdictes villes, lesquelles furent contrainctes de monstrer par mandement la licence, congié et adveu du roy des Romains et de monseigneur l'archiduc son fils, lequel mandement fut publié esdites villes voisines, et lors paisiblement usèrent de leurdit appoinctement.

En ce temps monseigneur Philippes de Clèves, accompaignié de deux cents chevaulx ou environ, se partit de Brabant pour aller vers le roy de France, et pour ce qu'il estoit bienvoeillant de Cambray qui lors estoit neutre, ceulx de la ville sentant son approce, et qu'il debvoit passer par la cité, se disposoient d'aller au-devant de lui. L'abbé de Saint-Aubert, et aucuns desputez de l'église et de la ville lui supplièrent que si son plaisir estoit d'entrer en la ville de Cambray, ce fusist seullement à quarante chevaulx, car autrement

ils seroient indignes d'ung parti et d'aultre. A quoi il respondit que quand il tenoit le parti au roy des Romains, il entroit à soixante chevaulx pour son état, et que maintenant il alloit vers le roy de France pour le bien des pais, et que si on ne lui souffroit entrer toute sa compagnie, il s'en loeroit au roy de France. Et dict ainsi que quant ung prince du roy des Romains se trouveroit à Cambray à autant de nombre de gens comme il volloit entrer en la ville, le roy de France n'en seroit mal content. Se fut logié dedens Cambray lui et sa compagnie, et lors monseigneur Philippe envoya ses lettres à Anthoine de Longchamps, capitaine de Bouchain, affin qu'il lui rendesist la place, laquelle autrefois lui avoit faict avoir. Ledit Anthoine print jour de lui conseillier, envoya copie desdites lettres à ceulx de Vallenchiennes, ensemble partie de son conquest, et de faict demoura ferme sans lui rendre.

Quecquelevan, capitaine d'Arras, le bastard Cardon, le seigneur de Vaulx, le Veau de Bournoville, Anthoine de Fontaine et Pierre de Belleferrière, accompaigniés de trois mille hommes, prindrent le chasteau de Pas, à Avesnes, où guaires de gens ne trouvèrent, puis se trouvèrent devant le chasteau d'Escandeuvre, qui lors tenoit pour le roy des Romains; ils le battirent de trois courtaulx, deux serpentines et aucunes bombardelles et perchèrent ledit chasteau. Philippe de Belleferrière, capitaine de la place, estoit lors à Vallenchiennes, et vingt-quatre compaignons qui dedans

estoient, se rendirent leurs corps saulvez et tout et de biens que emporter porroient. Et ledit chasteau d'Escandeuvre fut rendu à messire Jean de Meleun, qui lors avoit espousé la fille de messire Jacques de Luxembourg qui, vrai héritier, en estoit.

Item. Ils prindrent l'esglise de Haussi, la tour de Caudry et aultres places à l'environ.

En ce temps estoit une grosse ambassade d'Angleterre vers le roy des Romains estant en Hollande où il réduisoit à son obéissance le pays et le seigneur de Montfort qui avoit saisi Rotterdam, Delft et aultres places au prouffit de monseigneur l'archiduc et au nom de monseigneur Philippe, comme il disoit.

Item. Après que les Franchois furent au-dessus d'Escandeuvre, ils se mirent en guise de ladres et de povres femmes sonans leurs clicquestes, montèrent sur trois charriots, se tirèrent vers le chasteau de Werchin à l'heure de dix heures au jour, et iceulx armés à la couverte, avec la suite de gens de cheval et de pied, ravirent prisonniers et bestiaulx, chargèrent leurs charriots de baghes et retournèrent en leurs forts.

Environ ce temps advint que Gracien de Guerre, fort expérimenté au mestier d'armes, accompaigné d'une bonne bende de Franchois, se tira devant la ville de Walcourt qui lors tenoit pour le roy des Romains, et pour ce qu'il la trouva foiblement munie et de petite résistance, il la saisit et tint une espace, à la grande foulle des Bourguignons

voisins. Et de faict les gens dudit Gracien, tant à cheval comme à pied, se logèrent en un village illecq prochain, où ils commirent tous les desrois et insolences que l'on porroit penser. Ce parvenu à la notice du seigneur de Chievres, lors florissant en prouesse, autant recommandé que nul autres de son eage, fit ung amas de gens de guerre pour les desloger; manda Ferry de Nonnel, qui pareillement estoit fort stillé et subtil en armes, joindit avec lui ses gens fort bien en poinct, prêts à la torche et bien enseignez de ce qu'ils debvoient faire. Vint en son aide le prévost d'Estrées, qui semblablement avoit aucuns compaignons assez coragieux et lors tous ensemble se tirèrent vers ledict villaige, fourrèrent et donnèrent dedans lesdicts Franchois, qui furent à cop deffaicts et mis en desroy, monstrèrent le dos, se convertirent en fuyes, et furent vigoureusement rembarrez, ferrans, battans dedans leur fort de Walcourt. Et furent en ce faisant aucuns d'eulx occis, aucuns navrez et les autres prisonniers, entre lesquels ung mignon du capitaine fut détenu, qui estoit audit Gracien; et d'autre costé George de Marquette, lieutenant de Ferry, fut prins à la chasse; et furent incontinent rendus tous armez, homme pour homme.

De ce très dur deslogement et fort exploict de guerre, fut Gracien de Guerre grandement esmerveillé. Il se trovoit en une petite meschante ville, ses gens occis, navrez, prins, rembarrez de fortes chevaleureuses mains, et petitement accompaigné

lu remanant devant lequel il tint ung petit parement assavoir qu'il avoit à faire. Ses gens lui conseillèrent d'habandonner la place, considéré ceste piteuse maladventure, et lors se print à dire: » Jamais là, Dieu merci, ne fut mal fortune en » guerre, ne prins, ne navré, en laquelle j'ai été » nourri dès ma tendre jeunesse jusques à l'eage de » cinquante ans. Possible est que j'aurai, comme » ont eu les aultres, quelque jour un dur et lourd » reboutement. Se l'heure est venue, je m'offre à » le recepvoir; j'aime autant maintenant que plus » actendre, et en brief jour mourir que longuement languir; et à tant je suis délibéré de sé- » journer en ceste place, quoiqu'elle soit mal » accoustrée. » Et demeura illecq ferme et estable attendant la grippe de fortune, monstrant visaige et barbe à tous ses ennemis.

CHAPITRE CC.

Réduction d'aucunes places au West-Flandres.

En ce temps se tenoient à la fois en la ville de Dunckerke et au West-Flandres, messire Georges Ebestain et Denis de Morbecke, vers lesquels aucuns bourgeois de St.-Omer pourchassans la réduction de la ville, envoyèrent souventes fois, comme il apperra ci après. La ville de Dunckerke qui paravant tenoit pour les Flamens, fut conquise par ledit Denis de Morbecke, lequel accompaigné

de trois cents compaignons, montèrent une nuict sur l'eaue en deux bacquets, se trouvèrent devant Dunckerke, qui de riens ne se gardoit pour la proximité de la mer, se mirent au-dessus du guet si foible qu'il estoit, ouvrirent une porte, gaignèrent la ville, et se misrent au-dessus du pont Rowart, une forte place avironnée d'eauwe, où s'estoient retirés deux où trois cents Flamens, qui furent vifvement assaillis par les gens dudict capitaine entrant en l'eauwe jusques au col, et finablement rendus à l'obéissance du roy. Semblablement, Guistelle, ung gros villaige fortiffié de palis et fossez parfons, où il y avoit de quatre à cinq cens hommes bouttez en une forte église, fust prins de vif assault, aucuns occis, les autres prisonniers. Jacques Rocquemme, ung vaillant homme de guerre, qui audict assault avoit la conduicte de l'estandart de messire Charles, eust les cuisses perchiées d'une picque. Messire Reginalme le Conte, secrétaire du roy des Romains, qui, par le bon zèle, fervent et amour qu'il avoit à la querelle, avoit habandonné la plume et la chancellerie, et s'estoit monté de trois forts bons chevaulx, armé de pied en cappe, comme ung gentil vassal, se monstra si vaillant à cest assault, qu'il fust rué d'une pierre et renversé en l'eauwe, en fort grant dangier de sa vie, et après qu'il fust bien baigné, fust recoeilli par Tassin du Croq, ung puissant homme d'armes. Pareillement furent prinses par force d'armes et par lesdicts capitaines, les esglises et places de

Wormeesseon et autres, qui ci-après viendront en compte.

En ce temps, monseigneur Philippe de Clèves, à grosse compaignie de gens de guerre, où estoient le seigneur des Pierres, le bastard Cardon, et autres tenans le parti des trois membres de Flandres, se trouva devant Nieuport, et envoya aucuns hérault portans certaines lectres à ceulx de la ville, remonstrant comment l'empereur, le roy et les princes d'Allemaigne, s'estoient eslongiez des pays contendans, affin qu'ils voulsissent adhérer aux membres dessusdicts. Ausquelles lectres, persuasions et remonstrances, iceulx ne se volurent consentir, entendre, ne condescendre, et, que, plus est, ne donner response. Mais à toute diligence, mandèrent de nuict Denis de Morbecke, Jennet Wart, Philippe de Cornille, messire Guillaume de Grisepierre et aultres, lesquels venuz audict Nieuport, livrèrent fières, et grosses et aspres escarmuches aux Flamens, Franchois, tellement que, à la première recousse, le seigneur des Pierres fust navré d'un traict, et ramené en Bruges. Tost après se deslogea mondict seigneur Philippe, ensemble sa compaignie, et par l'adventure d'aucuns mariniers d'Hostende, trouva à l'entrée de la mer ung passaige quasi incongneut, et duquel n'estait mémoire que jamais homme n'y estoit passé ne de pied ne de cheval; et lui fust ce passaige si propice, qu'il y mena son charroy et artillerie, puis se tira au West pays, où il

trouva le seigneur des Querdes, et ensemble prindrent par appoinctement les villes de Berghes, Saint-Winoch, et de Bourbourg. Dudict Bourbourg estoit capitaine Jacques de Foulquesale de la Moroide en Hollande, souverain bailly de Flandres, qui se retira à Nieuport, où il fust capitaine. Après la reddition desdictes villes, où les Franchois boutèrent bonne garnison, monseigneur Philippe et le seigneur des Querdes se partirent l'ung de l'autre; mais ledict seigneur Philippe à toute sa bende retourna devant Nieuport, et de rechief envoya à ceulx de la ville ung sien furni de lectres contendant de venir aux fins précédens, auxquelles ne se voulurent iceulx consentir, et que plus est, ledict hérault fut affublé d'ung manteau sur la teste; et avec ses lectres closes, fust chargié sur ung batteau et mené au roy des Romains.

Nonobstant ceste rudesse, monseigneur Philippe repassa ce destroit que premier avoit passé par ung sa bende, entre neuf et dix heures au jour; et après plusieurs escarmuches faictes, il se retira ce même soir vers Ostende; gissant à deux lieuves de Nieuport. Et le lendemain, icelui adverti qu'il venoit grant nombre de batteaux garnis d'Allemans pour entrer dedans Nieuport, desquels Allemans estoit conducteur Melchior Van Masumster, souverain de Flandres; et pour donner résistance, obvier et deffendre lesdicts Allemans, monseigneur Philippe fit préparer audict Hostende de dix-huict à trente navires furnis de gens d'armes qui singlè-

rent en mer. Si abordèrent ensemble Allemans, et Flamengs, et Franchois; mais guaires n'adommagèrent l'un l'aultre. Et quand monseigneur Philippe perceut que riens ne povait prouffiter, il envoya une femme à ceulx de Nieuport, leur dire et advertir que s'ils recepvoient lesdict Allemans, il leur destruiroit leur havre, comme il fut destruit peu de temps après que le siége y fut mis. Toutes fois lesdicts Allememans prindrent terre pour loger à Nieuport, dont il sourdit fort grant et horrible murmure, assavoir s'ils entreroient en la ville ou non; car la pluspart d'icelle avoient déliberé les loger au dehors. Néantmoins, par le moyen de Jehan Turpin, bourguemestre de Nieuport et autres gens de bien, ils furent subtillement et de nuict boutez en la ville, et de là en avant firent bonne guerre à leurs voisins adversaires; car, lendemain de leur arrivée, prindrent une forte maison nommée Gempleume, estant à une lieuwe près d'eulx, et firent grosses conquestes au plat pays, tant d'esglises, forteresses, bourgaiges et chasteaulx, comme d'aultres places à l'environ. Et tost après, se trouvèrent à Nieuport, pour le roy des Romains, messire Georges de Bestain, Flancquestain et autres; et d'autre part le chasteau de Grimberghe, situé auprès Villenorde, où se tenoient Jehan de Noefchastel et Pierrequis de Wardone, avecq aucuns nombres de compaignons, fust asiégé par le duc Albert de Zassen, le seigneur de Walhain, sire Cornilles de Berghes, et les Allemans, et

tellement advironné et battus d'engiens, que ledict chasteau fust rasé par terre, et se rendist ledict Noefchastel, ensemble ses compaigons, à la volonté du duc de Zassen, et lendemain, que fust le jour de Sainct Pol, furent menez prisonniers à Villnorde et à Malines.

CHAPITRE CCI.

La réduction et reprise de Saint-Omer sur les Franchois

Comme la gallie fluctuante en mer, agitée du vent impétueux en absence du vray pilote et patron, se troeve en dangier de péril, se n'est par la souffrage des glorieux saincts ausquels, pour implorer grâce à Notre-Seigneur, se recommandent les pélerins et mariniers illecq bersauldez de peur et doléance; semblablement les pays du roy des Romains et de monseigneur l'archiduc son fils vacilloient à tous letz, acoeiliez et aguillonez du subtil vent de France, qui ne procurait sinon les abismer au gouffre de perpétuelle servitude, se la ville de Saint-Omer, par les ennemis malicieusement surprinse, n'eusist esté comme miraculeusement reprinse et réduicte au vray train de son naturel seigneur; car le peuple des frontières estoit tellement oppressé de longue pestilence de guerre, que besoing fut à ceulx de Lisle, Douay et Orchies, le roy des Romains, eslongié de ces

marches, condescendre au traictié que dessus est recité. Et d'autre part, ung petit avant la reduction, le seigneur des Querdes, marissal de France, fabriquoit amis, et marteloit en Tournay aucunes conceptions de paix, affin de faire le residu à sa cordelle. Et de faict, envoya certaines lectres à Vallenchiennes et villes voisines, contenans certaines ouvertures; ausquelles lectres ne fust donné quelque responce; mais Nostre-Seigneur en disposa autrement; car ce temps pendant survint la réduction dessus dicte, qui fust telle.

Dès le mois de mai paravant l'emprinse achevée, Jehan Faucquest, natif de Nelles en Boullenois, homme fort subtil, assez éloquent, et bien couchant par escript, premier et principal moteur deladicte iuduction, Pierre Taillefer, Anselot Quartier, et Rolant Allemant, bourgeois de la ville dudict Sainct-Omer, tous quatre bournisiens, se trouvèrent à l'hostel dudict Faucquet, et fort affectez à la querelle du roy des Romains et de monseigneur l'archiduc son fils, firent illecq entre eulx leurs piteuses doléances des Franchois, fort superbes, haultz, estonnez et plains de jactance, qui très angoisseusement angarioient les habitants de la ville, comme jadis les enfans d'Israël furent duremens oppressez des Égyptiens; et leur estoit un très dur contrecœur et desplaisant rencontre, de veoir à l'œil journellement ce que le cœur haioit amèrement. Donc pour estre quicte de telle misérable captivité, et resjoir le peuple languissant en ténèbres d'angoisseuse

mélencolie, et souverainement pour l'honneur des princes, prouffit et salut des pays, imaginèrent par quel moyen ils feroient leur emprinse ; et après plusieurs inventions développées, délibérèrent d'aventurer leur force et chevance à les faire et mectre à finalle exécution, et de faict, promisrent et vouèrent à Nostre-Seigneur de faire le voyaige de Jérusalem, après ce qu'ils seroient à fin de leur intention, moyennant la grâce et subside de leurs princes et seigneurs naturels. Et pour ce que possible ne leur estoit d'eux-mesmes achever le faict sans en advertir aucuns personnaiges de guerre, ils conclurent ensemble d'aller vers Jacques de Fouquesold, lors bon pour le roy, capitaine ès limites de Bourbourg, Gravelinghes et Furues, natif comme eulx de la comté de Boulongne ; mais pour avoir saulf-conduit lui envoyèrent premier certaines lectres contenantes leur conception, et ledict Jacques leur rescripvit en baillant ledict saulf-conduit, qu'ils se trouvassent auprès de Calais, en ung villaige nommé Coulongne, où les quatre dessus nommez comparurent, et illecq trouvèrent Edmond de Regny, que ledict Jacques avoit envoyé pour les recepvoir et les remener vers lui au chasteau de Gravelinghes, où ils coincquèrent ensemble longuement, querans facil moyen pour parvenir à leur attaincte. Pour résolution finalle, conclurent que, moyennant la grâce de Nostre-Seigneur, et l'aide de ceulx de la ville, qui bons estoient pour le roy et monseigneur

l'archiduc son fils, les gens de guerre prendroient ladicte ville par la porte du Haut pont, tant pour ce que la muraille estoit illecq fort basse, que pour ce que les manans de hors ladicte ville estoient affectez de ce faire, et de legier l'on recouvreroit baulx eschielles et aultres choses. Mais pour ce que la matière estoit de grant poids, et touchoit fort l'honneur ou blasme du pays, tant pour l'adresse que pour la faulte, ledict Jacques ne se volut ingérer de la conduire sans en advertir le roy, et promit brief lui en rescripre, et la responce oïe, leur feroit scavoir son bon plaisir. Et à tant se partirent de lui, retournèrent à Saint-Omer, espérans venir à chief de leur intention, et pour advancer la besongne, desvelopèrent le secret de leur intelligence à ceulx qui sentoient avoir les corages enclins à la croix bourguignone, comme Pierre Sapience, messire Marant, serviteur de monseigneur de Saint-Bertin, et autres estans dedans la ville et dehors, qui ci-après seront desnommez.

Après avoir concquis et accumulé aucuns bourgeois esprins de bonne volunté, fort desirans venir à chief de leur concept, envoyèrent plusieurs lettres à Jacques de Foucquesole, qui fort pesoit et prolongeoit la besoingne, quérant excuser ensemble plusieurs évasions dont lesdicts bourgeois fort troublez et attediez, doubtèrent qu'il ne fusist refroidé. Et de faict envoyèrent vers lui, lors estant à Furnes, Pierre Taillefer, auquel il promit in-

faillible'ment venir faire ladicte emprinse. Et ce temps pendant envoya certaines lectres touschant ceste matiere, vers monseigneur Philippe de Ravestain, pour lesquelles Jehan Faucquet, qui les avoit escriptes, fut depuis en grand dangier de sa vie; et retourna la chance tellement, que Jacques de Foucquesole, seul premier adverti du faict, et auquel chacun des inventeurs se confioit totalement comme chief, principal capitaine et conducteur de l'entreprinsse, fit serment aux Franchois et aux trois membres de Flandres, dont lesdicts bourgeois furent fort en grande tribulation et soussi, et, que pis fust pour le reboutement de la réduction, lui venu à Saint-Omer, fit fortiffier le quartier du Haut-Pont, qui estoit le plus propre et lieu convenable pour prendre la ville, fit hausser la muraille, fit doubles fossez, grosses haies d'espines à l'environ, pons-levis, et nouvelle herse sur l'eauwe.

La conversion dudict Jacques, qui soudainement se fit de croix crombe en croix droicte, de saint Andrieu en saint Denis, et de Bourguignon en Franchois, donna telle terreur d'espouvantement aux compaignons qui leur avoient descouvert le secret de leur intelligence, qu'ils ne sçavoient plus desquels, et leur sembloit bien que en sa bouche gisoit de leur vie l'abreviation. Et pour vivement cognoistre la resolution de son couraige, Jehan Faucquet et Pierre Taillefer, par commun advis de ceulx de leur sorte, furent envoyez vers

lui, et par faintise dirent que tous leurs compaignons, qui paravant prestendoient furnir l'emprinse dont il estoit adverti, s'estoient rendus fuytifs et absentez hors des pays, craindans avoir danger de leur corps, et eulx deux estoient seullement demorez, tout délibérez de ce faire, se par lui en estoient conseillez, humblement requérans que son plaisir fust de leur déclarer sa volunté. A ce respondit ledict Jacques, qu'ils demorassent hardiment en la ville, rappellassent leurs compaignons, et que de ce qui avoit esté dict, faict ou pourparlé entre eulx, jamais griefs n'aroient de par lui, ne par homme quelconque de sa compagnie; ains tenoit le faict pour tout aboli, hors de mémoire, et comme se jamais riens n'en eust esté; et d'autre part, il lui promirent que jamais ne se mesleroient de telle chose faire.

Et sur ceste responce, promesse et asseurance, se admonstrèrent sur les rues ceulx qui faindoient estre dispersés. Néantmoins, Rollant Allemant dessus nommé, fust redargué des autres, pour ce qu'il avoit révélé certain secret, il se desserra des autres, se parti de la ville, où il ne retourna jusqu'à ce qu'elle fut totallement réduicte.

Nonobstant les choses ci-dessus récitées, la secrete compagnie et les bourgeois de leur alliance, enflambez d'ardant désir qu'ils avoient à la récupération de la ville, en postposant dangier de mort, peine capitalle du crisme de lèse-majesté, laquelle ils povoient encourir, s'ils eussent esté attains coul-

pables et vaincus du faict, persistèrent en leur poursuite, et peu de jours après, se trouvèrent à l'hostel de Jehan Faucquet, où conclurent envoyer une femme vers Denis de Morbecke et Jennet Willart, leur notiffier par escript tout ce que faict avoit esté. Et après ledit Denis de Morbecke, noble escuyer, natif de ce mesme quartier, fort affecté à la querelle, et que ledit Jennet, pareillement desirant le reboutement des ennemis possessant la ville, eurent visité le contenu des lettres et entendu le cas, ils mandèrent auxdits bourgeois, que pour l'honeur et prouffit de leur prince, et re-recouvrance des pays, ils s'emploieroient à la réduction ; et de faict en advertirent messire Georges Obestain, natif de Trente en Allemaigne, très vertueux chevalier, fort renommé, et fort expérimenté de la guerre, qui fort honorablement s'estoit conduict ès charges que le roy de Romains son maistre lui avoit baillé ès mains. De ceste responce, et du bon voloir qui fust offert par Denis et Jennet, espérans qu'ils estoient fermes, inflexibles et non corrumpables, fust la secrète compaignie fort resjoye, et les compaignons d'icelle plus animez que paravant en la poursuite avoient le fort de la ville en leur imagination, pensans nuit et jour en quel endroict de la muraille les gens de guerre auroient plus facile entrée, vu que le quartier du Hault pont propice à ce faire et qui sembloit le plus foible, estoit fortifié au double; et porta l'arrêt de la conception que l'entreprinse se feroit entre

la porte Bourlisienne et une nouvelle tour ès fossez, illecq faits dès que le seigneur de Beure estoit capitaine de la ville. Et pour ce que Laurens Cliquenbonne, beau-frère de Jehan Deulle, grand ami du seigneur de la Flotte, avoit la clef des tours de ce quartier, furnissant le guet de charbon et chandèille, l'on trouva manière de lui ouvrir le guet de la secrète compaignie, et fut tellement persuadé, que légièrement se condescendi de y besongner le mieulx que possible lui seroit, jura et affirma les assister, aider et conforter.

Les compaignons voians le bon zèle qu'il avoit en ceste matière, furent tous resjois; et pour démener l'effect à bonne fin, envoyèrent par plusieurs fois vers Léon Denis et Gennet Willart, où ils trouvèrent un nommé Angoulle, auquel, par le consentement des aultres, il descouvrit son faict, et ledict Angoult se tira vers le roy des Romains, auquel il récita la bonne affection que ceulx de son parti avoient à réduire la ville de St.-Omer. C'est assavoir par quelle fachon, et par quels gens, et par quel lieu et en quel temps, très humblement suppliant à sa majesté royalle, que son plaisir estoit de mettre la chose en finale exécution, ses bons bourgeois subjects bienvoeillans et favorisans en sa querelle fussent garantis et préservez sans être perturbez ne molestez par les gensdarmes; ce que le roy promit faire voluntairement, et bailla audit Angoult son scellé, affin de plus asseurément procéder en la besongne. Ledit Angoult fit plus longue demeure en ce voyaige

ment audit mayeur, que jamais n'avait pensé telle marchandise faire et que ceulx qui tel advertissement lui avoient mis avant, estoient envieulx, mensongiers et détracteurs, dignes de recepvoir le tourment et mortelle paine, telle qu'il auroit mérité s'il estoit vaincu de ce crisme. Et pour coulourer son faict, offroit mectre son corps prisonnier pour débattre et combattre, si besoing estoit, tous ceulx qui, sans cause et raison, lui imposoient et donnoient ceste grande charge. De ceste dite response se contenta ledit mayeur pour ung temps, et ne lui povoit sembler que ledit Faucquet, qui tenoit fort bonne mine, fusist coulpable de tel mésus.

Toutes fois, peu de jours après, messire Jehan Dubois, chevalier, nepveu du seigneur des Querdes, estant en la ville de Gravelinghes, rescripvit audit mayeur qu'il se mésist au-dessus dudit Faucquet, et que pour certain qu'il entendoit qu'il debvoit livrer la ville aux ennemis du royalme. Nonobstant, ledit mayeur n'enprint riens sur ledit Faucquet, lequel jà soit qu'il n'en monstra nul signe, il sembloit estre en grand soussi et aguillonné de grande mélencolie, et les autres de sa bende, lesquels d'un commun accord, une fois pour tout et avant que la chose fusit plus avant descouverte, envoyèrent de rechief Laurens de Clencquebonne en la ville de Dunkercke, où il trouva messire Georges de Bustain chevalier, Denis de Morbecke et aultres capitaines et gentils compaignons de guerre, et leur dit pour conclusion finalle

s'ils ne venoient au jour préfix et limité, jamais plus les inventeurs de ceste emprinse ne s'attenderoient plus à leurs promesses, car il estoit heure de besongner ou jamais, avant que la chose fusist plus avant esclarchie, et aultrement lesdicts compaignons se renderoient fuytifs ne jamais plus oultre ne pourchasseroient la réduction. A quoi les conducteurs de guerre promirent de rechief, et affermèrent sur leur honneur tenir la journée invariablement, supplians bien à certes que les bourgeois et compaignons ensemble confédérez fisissent leurs préparatoires de leur costé, et ils feroient si bonne diligence touchant leur part, que nul tort du monde ne leur en seroit. Ledit Laurens venu en la ville de St.-Omer comme tout asseuré, soi confiant et faisant fort desdits capitaines, fut joyeusement recoeilli de ses compaignons, qui journellement labouroient au parfaict de l'entreprinse pour laquelle menée à finalle exécution, forgèrent certains adhérens par dehors en aulcuns villaiges sur passaiges à l'environ, pour deffendre les advenues des Franchois, et garder que quelque ung ne leur signifia l'assemblée et descente des Bourguignons et Allemans, comme à Wien Werlet, Jehan Vertinel, Wilque de la Hille et plusieurs aultres, à Noorthelines et à Tilque, aulcuns du Hault-Pont, comme Aleames Zortonnel, Michiel Compère et Michiel de Langel, lesquels de la séduction de St.-Omer faicte par le seigneur des Querdes, ne s'estoient trouvés en la ville;

portèrent avec leurs adhérens quatre mast de batteaulx aux Chartroys-lèz-St.-Omer, sept jours avant la prinse, pour faire certains pons de clayes et passer gensdarmes sur les fossés, et firent leurs amas de ces besongnes en l'esglise Saint-Martin, hors la muraille.

La secrète compaignie estoit fort multipliée en la ville. A l'heure des approches, aucuns notables bourgeois bons pour le roy, qui de riens ne s'entremirent se tindrent en leurs maisons, armez et embastonnez. Aultres qui avoient pourchassé longtemps ceste besongne, comme Claix Loys, qui depuis fust mayeur de monseigneur de Saint-Bertin, auxquels les capitaines adjoustèrent plus de crédence que au petis compaignons, combien que ils ne fussent sur la muraille, si se employèrent ils à toute force à conduire la besongne; car plusieurs romptures s'estoient faictes en la consécution du faict par les facteurs si ledit mayeur ne les eusist radoubé. Ung nommé Colinet, serviteur au prevost de Saint-Omer, qui fort avoit labouré en ceste matière, estoit avecq les capitaines pour dresser leur faict avec Laurent Clencquebonne et autres, qui conduisoient les passaiges, comme Mathieu Perre et Wuilhaume-Franchois, Jehan-Anthoine et Villehès Verchiel, et ceulx de dedans avoient ensemble plusieurs bastons au jardin Aussel Poulhain, prochain de là muraille où se faisoit l'entreprinse, pour soi aider au besoing. Et dès le mardi à quatre heures du vespres, dont l'exploict se fit le lendemain

entre quatre et cinq du matin, Pierre Taillefer et Anselot Quartier, entrèrent en une tour illecq, assez près sorti d'ung pot plein de feu de chandeilles et de lanternes, pour donner les signes tels qu'ils estoient devisez; et dès six heures du vespre jusques à l'heure dessusdite, Jehan Faucquet, Jehan de Beaumont, Guillaume le chaussetier, Pierre-Sapiente, Collinet, le Faucquetier, Jehan Cousin, Jan Lavissel, Pierrequis le chaussetier et aultres, jusques au nombre de vingt-deux, conduirent ceste besongne; et se trouvèrent la pluspart en ung jardin joindant la muraille, en grand adventure et crainte de leurs vies, pourveus d'une eschelle pour assaillir une tour où les Franchois faisoient le guet.

En ce temps pendant, passoient gens d'armes par plusieurs bacquets la rivière auprès du Saint-Mont-Melin, tellement que lendemain entre quatre et cinq du matin, se trouvèrent devant la ville, approchèrent la tour dessusdite, et firent braire leur chat, et lors ceulx qui estoient députez pour faire leurs signes, monstrèrent le feu la chandeille, lesquels, pour plus amplement estre appercheus, furent ruez ès fossés par Anselot Quartier. Au cri du chat et au montré du feu, saultèrent hors du jardin, les compaignons ordonnez pour garder et deffendre la muraille contre les Franchois qui estoient en la ville, affin qu'ils ne donnassent empeschement à ceulx qui se préparoient au monter; car pour les encouraiger et en

ce même instant Jehan Faucquet et ceulx de sa chambre pourvus d'eschelles et de bastons pour donner l'assault à la tour nommée du connestable, où les Franchois faisoient leur guet, toute paur et crainte postposant, firent merveilleux debvoir. Neantmoins lesdits Franchois illecq estant et oyants la trouppe des Bourguignons, considérans et voyans leur manière de faire, commencèrent à crier à ceulx de dehors : l'on vous void bien! l'on vous void bien! alarme! alarme! » Et lors la cloche de l'esfroi commencha à sonner, parquoi toute la ville fut soubdainement esmeute, et tous les habitants d'icelle prestement esveillez

Or, pensez que les capitaines illecq arrivés en temps d'angoisseuse froidure et à grand travail de corps, estoient fort maris, oyans le tumulte qui se faisoit en la ville. Ce n'est merveilles s'ils ne furent refroidiés de leurs intentions, doubtant estre vendus, attrappez et trahis, ce que les compaignons n'eussissent fait pour nul riens; mais mesmes iceulx voyans qu'ils resongnoient de besongner, affin de les encourager et resveiller leurs esperits, se dévalèrent ès fossés jusques au nombre de six, et les aultres esprins de grande audace et de vigoreux hardemment, résistoient à la garnison des Franchois, qui s'esforçhoient de gaigner la muraille par dedans la ville, et tirer sur eulx par les fenestres des maisons prochaines, et soutindrent lesdits compaignons cest assault assez longuement, à cause que ceulx de dehors la ville avoient

leurs eschielles tant chargées de gens, qu'elles brisèrent soubs eulx, et ne povoient si tost estre montez pour secourir leurs adhérents, et adoncq Pierre le Porcq, Charlot Gavelle, et Anthoine le Jusne, les deux hommes d'armes et l'aultre archier à messire Charles de Saneuse, pour secourir à ce meschief, coururent à force de chevaulx vers un roc où estoient pendus trois Bourguignons, et apportèrent hastivement l'eschelle dont l'on avoit faict justice, qui donna subside, confort et avantaige aux gens de guerre, tellement que par icelle fut la ville prinse, car aultrement le fait estoit rompu. Et lors montèrent Allemands et Bourguignons facillement sur la muraille, et se joindirent avec ceulx de la secrète compaignie, qui long-temps avoient désiré leur venue, et lors commencèrent à sonner trompettes et gros tamburings, de Germanie. Bourguignons montoient, Franchois descendoient, l'ung crioit alarme, l'aultre tuez tous! l'ung crioit: ville gaignée! l'autre: vive Bourgogne! et avec le son de l'effroy, le cri des femmes et des enfants, et l'estonnement des engiens à pouldre estoit tant impestueulx, que l'on ne sauroit penser la grande tempeste et horrible murmur qui lors estoit en la ville.

Durant l'assault, aucuns Franchois sortirent de leur guet et vindrent demander à l'hostel de la ville: « qu'est-ce qui va là?» Et il leur fut respondu: « Bourgongne, Bourgongne, tuez! tuez! » De ceste response furent Franchois tellement espoventez,

qu'ils se tournèrent en fuicte, quérans manière d'eschapper. Et quant les Franchois qui batailloient pour la recouvrance de la muraille contre les Bourguignons, Picqars et Boulenois grippez, par les cresteaux qui les escarmuchoient fort rudement, et après avoir estez reboutez par trois fois, sentans qu'ils n'avoient le plus beau du jeu, habandonnèrent guet, tours et tourelles ; et les gens de guerre arrivez par sus les murs, entretenus et conduits par ceulx de dedans, se tirèrent et rengèrent sur le marchié en belle bataille, et firent crier à haulte voix ces très douch mots : « vive Bourgongne ! » qui long-temps avoient estez tenus en silence. Ce mot de Bourgongne donna resjoissance à plusieurs notables bourgeois, marchans et manans de la ville, portant secrètement la croix de Saint-Andrieu au plus noble secret de leurs cœurs. Ce mot de Bourgogne donna terrible espouvantement aux Franchois lors fuitifs et dispers, fort esbahis, tristes et esgarés. Ce mot de Bourgongne donna telle terreur à la garnison franchoise logiée en divers quartiers de la ville, que quant survint la clarine, n'eurent espace de donner bon jour à leurs hostes, et furent tellement précipitez de wider la ville, qu'ils n'eurent loisir de dire l'adieu. Ce mot de Bourgongne resveilla et encoraga tellement ceulx qui secrètement estoient bons pour le roy des Romains, que quand les Franchois illecq logiés retournèrent de l'assault, ils trouvèrent visaige de bois. Aulcuns d'eulx furent escousez secrète-

ment ; les aultres, sans armure, sans arcqs, sans trousse, sans cheval, sans bride, sans selle, sans baghes, et sans boiste, se saulvèrent qui mieulx mieulx, et couroient de chà et de là, mance devant mance derrière, les ungs à la porte du Colle pour aller à Ayre, les aultres au chasteau.

Le seigneur de Mont-Caurel fut retenu prisonnier et ne demorèrent que cinq Franchois mors seulement, tant sur la muraille que sur les rues. Et en ce mesme instant Allemans et Picquars par dedans, pour faire ouverture à ceulx de dehors, rompoient serrures et fenestres de la porte Bourlésienne ; et entrèrent capitaines, chevaucheurs et piétons à grand triumphe, à la venue desquels dont le peuple fort resjoys tant pour la perte des Franchillons que pour la recouvrance des Bourguignons, crièrent plus asseurément que devant : « Vive Bourgongne ! »

Or, est ainsi que léaux Bourguignons furent esprins de grand joye, quand ils se trouvèrent quictes de leurs ennemis, qui long temps et oultre leur nourriture soubs poindante verge les avoient tenus en captivité angoisseuse ; car, pour ce que la ville estoit fort plaisante, bien peuplée, fort riche et bien amassée, les chiefs des capitaines franchois se trouvoient voluntiers tant pour la pillerie que pour y montrer leur pompe et l'orgoeil de leur gaudisserie. Et quant les bourgeois et manans de la ville perchurent que par ceste réduction qui sembloit estre miraculeuse, ils avoient tant soudai-

nement perdu la fleur de leurs guerriers, ils commenchèrent à dire entre eulx, par manière de regrets : » A quel jeu avons-nous perdu le seigneur » de la Flotte, Jehan de la Barre, le bailly de Caux, » Raoul de Lannoy, Jacques Vallier, le seigneur » de la Couppe, Franchois de Torsi ? ce gros » poupart, par quel trou est-il passé ? Où est » Gracien de Saint-Martin, le seigneur de Pyayme, » le capitaine Rasset, Bourlens cadet, Montou- » set et ce gentil moisne Blosset ? »

CHAPITRE CCII.

Comment les Franchois tindrent le chasteau de Sainct-Omer l'espace de huict jours après la réduction de la ville.

Aulcuns Franchois fort pertubez et estonnez de ceste emprinse, lesquels ne povoient trouver issue pour retourner en leurs limites, se fourrèrent au chasteau pour tout refuge, avecq un manant de la ville nommé Philippe de Sailly, brouttier, cannonnier et portier de léans, et molestèrent tellement ceux de dedans la ville par traicts de pouldre, arbalestres et crevequins, que à très grand dangier se tenoient sur le marchié. Pourquoi les principaulx qui l'entreprinse avoient encommenchié, moyenné et demené à glorieuse achevissance, se tirèrent vers les capitaines, requèrans bien instamment que leur plaisir fust faire donner l'assault audit chasteau,

où n'estoient lors guaires de Franchois desquels légièrement parviendroient au dessus, et si ce non ils multiplieroient en habondance qui polroit estre cause de perdre ce que à si grant soin, paine et labeur avoit esté si vaillamment concquis. A ceste requeste respondit ledit seigneur Georges : » Non force nous l'aurons bien. » De ceste responce se contentèrent mal les requèrans, dont les aulcuns d'iceulx murmuroient secrètement, pensans que craincte ou lascheté de courage eussent refroïdi son audace. Mais la chose estoit aultre ; car lui et aultres conducteurs de ceste besongne et les gens et les chevaulx estoient tant traveillez et foullés pour avoir cheminé jour et nuict paravant, dont aulcuns d'iceulx s'estoient partis des villes de Dixmude et Nieuport et venus à Dunkercke pour venir et soi trouver à l'heure de ladite emprinse, que possible ne leur estoit de poursuivre plus sans estre aulcunement rafreschis. Pendant ce temps ceulx du chasteau, qui pas ne dormoient, mirent trois de leurs hommes hors de leur fort, tirans vers une place nommée le Nart, noncher ceste adventure au seigneur des Querdes, affin d'avoir secours, et besongnèrent tellement de leurs engiens à pouldre, qu'ils recoeillèrent Allemans et Bourguignons, par telle manière qu'ils furent constraints mectre la main aux armes ; et pour éviter les saillies qu'ils povoient faire sur la ville, firent faire à toute diligence grands, parfonds et larges trenchiés par iselaires. Ceulx du Hault-Pont et aul-

cuns paysans de Flandres, compaignons adventureux, lesquels sentans le grand effroy, tempeste et mutation qui lors estoit en St.-Omer, n'estoient illecq arrivez sur umbre de secourir aux habitans, mais en volunté de prendre, piller et emporter quelque butin, se furent constraincts d'approcher le butin et de prendre lancets, picques et hawetz, pour fossillier comme les aultres à l'expédition de la résistance, et fut tellement besongné pàr iceulx, que gens de guerre se logèrent èsdites trenchiés, gardans jour et nuict les pionniers; car les Franchois èstans audit chasteau avoient deux saillies sur la ville, l'une par la porte dudit chasteau, l'aultre par ung petit guichet joindant la muraille de la ville; et pour donner obstacle à la première saillie qu'ils povoient faire, fut faict ung bastillon devant la porte, par lequel ils furent tellement battus et bersaudés de traicts à pouldre, que ladite porte fut perchée, si que l'on povoit aulcunement voir leur conduicte, et avecq ce fut assis un gros enhien en la grange Clare de Wisocq, assez près d'illecq, par lequel d'un seul cop fut rompu un bancq, ensemble la chaisne du pont-levich, par telle manière que possible n'estoit devaller ledit pont pour faire saillie, dont les Franchois radoubèrent et fortiffièrent leur porte tant de fiens que de grosses pierres et que plus, espionnèrent incontinent et mirent une nouvelle saillie soubs la porte du pont-levich, qui guaires ne leur prouffita, car ils la firent tant estroicte que

à grand paine en povoit issir ung homme de froncq. Et pour résister à la saillie qu'ils povoient faire par ledit guichet sur la muraille, furent ordonnés hommes d'armes et bon nombre d'arcquebutiers sur un fort nommé la Haulte-Garde, qui leur deffendit le saillir ; mais ils ruoient engiens continuellement du long la rue du chasteau qui respond sur le marchié, tellement qu'ils occirent deux hommes, et lors fut mis un charriot chargié de fiens travers la rue, qui estoit fort estroicte, avec certains taudis de bois qui donnèrent empesche à leur traict, et sur la porte Bourlisienne, assez voisine dudit chasteau, furent affutez trois ou quatre gros engiens, qui tellement battoient la grosse tour nommée la Paielle, qu'il n'estoit se hardi Franchois qui osast mectre teste à la muraille et tiroient seulement par bas.

Cest esbattement dura continuellement puis le mercredi jour de la reprinse jusques au vendredi prochain, et estoient, tant les pionniers que les gens d'armes qui les gardoient fort bien sollicitez de pain, vin, cervoise et aultres vivres par ceulx de la ville et aux despens des habitans.

Ce vendredi dessus dit, et environ huit heures du matin, arrivèrent grant nombre de Franchois à cheval et à pied, soubs la conduite du seigneur des Guerdes, devant la ville de St.-Omer ; lesquels se logèrent à Tatinghen, Salprine, Dilques et autres villaiges à l'environ, et sitost qu'ils furent rafreschis, approchèrent le chasteau, furnirent

de vivres, artillerie et choses nécessaires à la tuition et deffense de la place. Se les firent entrer par la porte dudit chasteau, ayant ouverture sur les champs tirans vers Ardre et Calaix. Ce ravitaillement fait, environ deux heures au jour, s'assemblèrent de toutes parts, se mirent en bataille entre leur logis et une croix de bise pierre, où jadis le seigneur de Habourdin, bastard de Saint-Pol, chevalier de la Thoison d'Or, fit ung camp contre un chevalier espaignol, présent monseigneur Philippe de Bourgogne; et estoit leur puissance, comme il povoit sembler, de neuf à dix cents chevaulx, et trois à quatre mille piétons, en notable ordonnance de grand monstre, toutes fois et fort bien accoustrez, et avoient leur guet au molin de Corelis, assez près des faulxbourgs de la ville, hors la porte Bourlisienne.

De la venue, du ravitaillement et de la manière de faire desdits Franchois, furent ceulx de la ville fort esmeus, cuidans avoir ung gros alarme; souverainement Allemans et Piccars, par lesquels l'emprinse s'estoit achevée, estoient en grand pensée pour scavoir comment ils se debvoient conduire. Finablement, ung noble capitaine allemand, nommé Wolkestain, lieutenant de messire Georges, ensemble aulcuns aultres de sa bende, esprins de grand hardiment, eut volunté de combattre les Franchois, et combien qu'il fusist desconseillé de ce faire, demanda congié audit messire Georges. Plusieurs nobles hommes expé-

rimentez de la guerre, lui mectoient au devant les subtilltez, cautelles, aguets, embusches et fines attrappes où les Franchois estoient nourris, usitez, faicts et veilliez, ensemble le grand dangier où il povoit mectre la ville et comme sur ung hazard considéré la multipliance de renfort qui nouvellement s'estoit bouté audit chasteau. Mais nonobstant ces remonstrances, la licence obtenue de son chef, ledit Wolkestain, se résolut de fournir son emprinse, et choisit gens à son appétit, lesquels, pour ce faire firent serment l'ung à l'aultre de vivre et morir ensemble. Et quant ledit messire George percheut la bonne volunté de son hardi coraige, lui-mesme se délibéra escarmucher lesdits Franchois, et avec ledit Wolkestain fit monter ses gens, ensemble deux cens chevaulx des gens de messire Charles de Saneuses et de Denis de Morbecke, et de cinq à six cens piétons, widèrent en très belle ordonnance par la porte Sainte-Croix, tirant vers ledit molin de Corelis.

Le guet des Franchois voyant l'armée des Allemands, Bourguignons et Piccars, donner ceste approce, se tira à toute diligence, vers le seigneur des Guerdes, lequel très instamment fit sortir des gens de son parti, tant de cheval comme de pied, si les mist en bataille marchant vistement contre leurs ennemis, et quand les Allemands percheurent la puissance des Franchois trop plus grande que leur assemblée, considérans que possible ne leur estoit soustenir si pesant faix, sans

perte, honte et dommaige, se retirèrent vers la porte dont ils estoient issus; mais les Franchois les poursuivirent tant rudement, que à grande paine rentrèrent en la ville. En faisant ceste retraicte fut occis en la place ledit Wolkestain, très vaillant homme de guerre, principal moteur de ceste besongne; aultres dix-neuf ou vingt Allemands furent pareillement tués, et messire Georges de Ebrestain, chief de ceste armée, fut tellement précipité, que pour saulver son corps il descendit ès fossez de la ville, auprès d'une tour que fit faire le seigneur Bevres lors capitaine de Saint-Omer, et par une dodenne mouvant d'une porte à l'aultre, fust reçeu en son fort; et en donnant ceste chasse aux Bourguignons, les Franchois poursuivoient tant vigoureusement qu'ils prétendoient gaigner les portes; et de faict messire Franchois de Créqui, seigneur de Dounel, se lancha si avant entre ladicte porte et la première barrière, qu'il fut illecq happé et mené prisonnier en la ville, et quand les Franchois se virent frustrez de leur prétente par le fort reboutement des Bourguignons, ils s'en retournèrent en leur logis tout à beau loisir. Pendant le temps de cest effroy, ceulx du chasteau pour encorager leurs gens et donner terreur à ceulx de la ville, firent sonner quatre trompettes dedens.

Et lors les habitans et manans regardans cest esbatement par sur les murailles, ne eurent oncques l'advis, l'espace ne l'audace de tirer ung seul

engien sur leurs ennemis, faisant leur retraicte, lesquels ils eussent légièrement attains, et traveillez, s'ils eussent esté par advisez de leur faict; mais en cas hastif n'y a point d'advis, et lendemain furent affutez engiens à l'environ du chasteau, en tous quartiers où l'on pensoit qu'ils porroient faire saillie, et estoient tellement agitez et serrez de canons et cannoniers, de harcquebutes et de harcquebutiers, que possible n'estoit de wider sans perte, et entre les aultres, Richard, Rolland, Breton et Jehan Loysel, les tindrent tant près serrés par traicts à pouldre, dont ils estoient servis, que à peu s'ils osoient lever l'œil; néantmoings ils desployèrent leur force et puissance à percher, miner et taster murailles, fossés et tours, pour cuider sortir sur la ville, ce que riens ne prouffita, car les tranchis grands et parfonds, nouvellement faicts autour dudit chasteau, estoient si bien garnis de gens de guerre, que le wider sur la ville leur estoit mal propre; et d'aultre part, messire George estoit logié en la maison de la ville, sur le marché, ensemble les Allemans et gens de guerre, par quoi nul alarme ne se faisoit au chasteau, qu'ils ne fussent sur pieds pour subvenir aux Bourguignons. Semblablement Denis de Morbecke et messire Charles de Saneuses, et leurs gens, qui la pluspart sont Boullenois, de leur première enfance incitez aux armes à cause de la frontière d'Angleterre qu'ils ont aux barbes, estoient près aux hustins, et se conduisirent fort honnes-

tement en cest besongne, et avoient pour leur quartier, ung lieu nommé la Haulte Garde.

Le dimence ensuivant, le seigneur des Guerdes la cuirasse au dos et la hache au point, accompaigné de vingt-cinq cents hommes de guerre, entre lesquels estoient messire Philippes de Clèves, le bastard Cardon, le capitaine des Escossois, seigneur de Obegny, Jehan de la Barre, Gracien de Saint-Martin, le bastard de Picquegny, Loys de la Mothe, grand louvier d'Arthois, Jacques de Foucquesolle, le seigneur de Saint-Légier, Normant, capitaine des Jacquiers, le bastard de Bourbon, le bailly de Hesdin, Jacques Wallier, le seigneur Raoul, le seigneur de Humbercourt, aussi le seigneur de Lespinoy, Le Veau de Bournoville, le lieutenant de monseigneur de Bresse, le bastard de Bresse, le seigneur de Jusquefront, et aultres capitaines et ducteurs de guerre, auxquels les noms seroient longs à tout mectre en compte; ensemble plusieurs archiers, arbalestriers et harcquebustiers, crénequiniers, entrèrent audit chasteau par dehors, sur intention de faire une grosse saillie sur la ville et la reconquérir par force d'armes; et pour mectre à fin leur prétente, le seigneur des Guerdes assembla les principaulx capitaines en la chapelle dudit chasteau, et illecq demanda particulièrement à chacun d'eulx leur opinion.

Aulcuns délibérèrent que quant l'on seroit audessus de la ville, après avoir mis les manans e

habitans d'icelle à l'epée, il seroit expédient la contremíner par feu et la mectre à perpétuelle désertion pour exempler les aultres, considéré l'incontinence de la foi des habitans, ensemble la désobéissance et faulte qu'ils avoient faicte au roy de France. Aultres délibérèrent au contraire, disant pitié seroit destruire tant de beau peuple, duquel la dixième partie n'estoit cause de ce meschief, et ne se pourroit quelque saillies faire, que ce ne fusist à grand perte de gens et des plus grans personnaiges de l'assemblée, et conséquemment d'aulcunes places par eulx conquises pour le roi. « Car nous avons veu Bourguignons, Piccars, » Allemans, enflambez de grand hardiesse pour » nous combattre aux champs, quoiqu'ils fussent » en petit nombre; considérons que dedans le fort » de leur ville ruis frecqs et bien reposez, se vende- » rons chèrement contre nous, comme ceulx qui » mectent tout contre tout; et se nous gaignons « riens sur eulx, imaginez que ce sera chose plus » divine que humaine. »

Plusieurs opinions oïes d'un et d'aultres, le seigneur des Querdes, fust résolu de faire une saillie sur la ville et de la regaigner par force d'armes, se le plaisir de Nostre-Seigneur Dieu leur volloit octroyer bonne victoire; puis dressa sa voix aux gens de guerre : « Sus, sus, hommes « d'armes, devant! » Les hommes d'armes dirent: « Sus, sus, archiers, devant et arbalestriers! » Archiers et arbalestriers respondirent que pic-

quenaires et harcquebustiers devoient rompre la pointe; et picquenaires et harquebustiers dirent qu'ils ne marcheraient ung pas avant, se les hommes d'armes ne monstroient la voye; et les hommes d'armes respondirent que ce ne feroient-ils point. Et lors, le seigneur des Querdes voyant que chacun redoubtoit le faict, jetta, par despit, sa hache d'armes à terre, et se partit de la compagnie.

Le débat de ceste contention fut oy par aulcuns pionniers de la ville, lesquels avoient miné et focillié si avant soubs le chasteau, qu'ils povoient oyr leurs consaulx et devises, lesquelles depuis furent pareillement revelées par aulcuns Franchois qui se rendirent Bourguignons.

Ce mesme jour arriva ung très preux et expert homme du guerre, capitaine des Espaignols, qui bailla conseil d'abatre ung mur situé ez fossez de la ville, entre la porte et le chasteau, affin de povoir battre les entrans audit chasteau. Et pendant le temps de ladite controverse, arrivèrent en la ville de cinq à six cents hommes, bien en poinct, chacun la sallade en la teste, qui furent envoyez par les capitaines de Calais et de Guisnes, à la requeste des Allemans, bourgeois et habitans de la ville. La veneu desdicts Anglois fut percheue entre le bacq et le Hault-Pont par le guet des Franckois, qui cuidoient que ce fusist la puissance du roi des Romains; car la nuict ensuivant, toutes les cloches des esglises sonnèrerent toutes à une fois; pourquoi le seigneur des Querdes et toute son armée

furent tellement estonnez, que oncques puis ne eurent volunté de faire saillie sur les champs. Le mardi ensuivant, les hommes d'armes habandonnèrent les piétons, lesquels, par ung beau soleil de nuict, tout coietement, sans mot dire, emportèrent ce qu'ils peulrent avoir de baghes, et retournèrent en leur garnison. Ce deslogement se fit sans trompette, mais non point sans bachin; car à l'heure qu'ils se desfoncqoient, il y avoit ung guet sur la plus haulte tour, qui sonnoit une grosse payelle d'arain, pour abuser, alourder, et empescher ceulx de la ville, affin qu'ils ne se doubtassent de leur deslogement; car aultrement l'on eusist rué sur leurs biens.

La journée devant ce deslogement fut publié et fait commandement que chacun fusist pourveu d'eschielles, enghiens et choses nécessaires à faire l'assault, et quant vint lendemain qui fut mercredi du matin, chacun pourveu selon son appartenire, arriva devant la place, et fut donné l'assault fort aspre et bien conduict; mais l'on ne veoit nul qui se deffendesist; et de faict montèrent les Allemans et aultres gentils compaignons par dessus la muraille du chasteau, duquel ne trouvèrent corps d'ame, sinon ung povre Allemant, lequel ils avoient détenu prisonnier dès le vendredi et auquel ils avoient coppé la gorge lors de leur partiment, et payèrent leur hostaige de son sang en faulte de monnoie. Et par ainsi fut la ville de Sainte-Omer totalement purgée et quicte de ses ennemis, dont ils rendirent grace à Dieu.

Quant les capitaines de St.-Omer furent au dessus de la ville et du chasteau ils firent prindre et emprisonner tous ceulx qui estoient notez et suspicioner d'avoir eu intelligence, entendement et favorisié aux Franchois lorsqu'elle fut réduicte par le seigneur Desquerdes, dont la pluspart estoient natifs de ladite ville. C'est assavoir Jehan d'Eulle fils Emont, Baudrais du Longpret, messire Loys le Mire, Anthoine de Potherie, Anthoine de Hemont, Guillaume du Tartre, Pierre de Saint-Amand, messire Philippe dessus St-Legier, Jehan de Hus, Guillaume de la Vallée, Laurens le Pappe, Jehan Lhoste, Charles Thestelin, Aliame Modrelois, Guillaume Modrelois, Julien Blondel chevalier, messire Jehan Carron, Jehan le Prouvost, Jehan Courteheuse, Julien Dodenfort, David Dodefort, Guillaume de Northour, Jehan de Hagsecq, Baudrain de Latour, Guillaume Dedon, Guillaume de le Noeufrive, Jennet de le Noeufrive, Jehan Bucquet, Alardin Bucquet, Vincent de Borre, Fremin Cappet, Jehan Craye, Tassinot Lopealonne, messire Josse Dausque, messire Jehan de Hemont, chanoine de St.-Omer, Jehan de Saint-Audegond, le Borgne de Norqlivet, Bastard Pierre Lavisse, Jehan de Musse, Jehan Spolart et Laurent Crehen.

Aulcuns des dessus dits furent livrez à torture, mais hors le travail ne voloient riens cognoistre. Jehan Craye, dessus nommé, avoit eu en charge la clef de la porte où les Franchois entrèrent la nuict que la ville fut ravie par le seigneur

des Querdes, auquel il avoit fait ouverture; et à ceste cause il fut décapité avecq ledit Tassnot Loppealonne. Les aultres furent bannis de la ville, qui se retirèrent ès marches et soubs l'obéissance du roi des Romains; mais depuis trouvèrent manière, par moyen de leurs amis, de rentrer et ravoir la ville à grant couts et à chière despences.

La ville réduicte comme dit est, Denis de Morbecke, messire Georges et aultres capitaines réduisirent par subtil et bon moyen les villes de Gravelines, Bourbourg, Berghes-St.-Winocq et les chasteaux Desprebecq, du Wez Rumghen, Pionnes et le Labaye. Et le roy des Romains octroia, par mandement patent et délibération de conseil, à messire Charles de Saneuse et messire Georges de Ebustain, et à Denis de Morbecke, principaux capitaines et conducteurs de ceste réduction, puissance et auctorité, pour une fois seullement, de donner en son nom abolition générale et particulière de tous cas que les habitans, manans et revenus en la ville de St.-Omer en chastellenies et bailliaiges d'icelle et aultres places réduictes, povoient avoir commis et perpétrez encontre sa majesté, durant le temps de division et qui estoient distraits de son obéissance, et avec ce leur octroia nommination d'offices, pourveu que ceulx qui par eulx seroient nommés, estoient tenus de obtenir lettres de institution en forme deuwe trois mois après la datte de la nomination. Semblablement leur octroia de disposer et ordon-

ner de toutes confiscations à lui escheues, et que ceulx à qui les biens appartiennent, seront demorans et parties contraires. Dont en ensuivant l'auctorité du mandement dessusdits, ils esleurent ung Piedmontois, conducteur des piétons, pour estre capitaine de Berghes St.-Winocq, tant pour l'agréable service qu'il avoit faict au roi des Romains, en la saisine de Dunkercke, comme aultrement. Et advint que trois compaignons estrangers vendirent la ville dudit Berghes-St.-Winocq aux Franchois. Ledit Piedmontois, capitaine comme dit est, bien adverti du faict, fit, pour leurs desmérites, desvetir lesdits compaignons et les coucher sur une table tous nudz. Le bourreau leur coppa les génitoires, si les rua aux chiens, puis les ouvrit, si leur tira les cœurs hors des ventres, si les rua semblablement aux chiens, et finablement leur trencha les testes. Ceste inhumanité fut faicte à la contemplation dudit Piedmontois, disant que la mode de leur pays estoit, que de tels traistres telle exécution se debvoit faire.

CHAPITRE CCIII.

Reddition d'aulcunes places au West pays de Flandres.

Quant la guerre s'esmeut en Flandres, le seigneur de Morbecke avoit esté prisonnier à la journée de Béthune et payé quatorze mille florins pour sa renchon, fut capitaine de la Mothe-aux-Bois, où il besongna tellement par exploict de guerre, que ladite Mothe fut tousjours pour le roi des Romains et pour monseigneur l'archiduc son fils, combien que les villes voisines lui fussent fort contraires. Et son frère Denis de Morbecke, seigneur de Hondecontre, fort diligent aux armes, ayant bon zèle à la querelle du roi des Romains, fut l'ung des principaulx par qui la reprinse de St.-Omer fut mise à exécution, car il avoit deux cents chevaulx et deux cents piétons de sa compaignie. Et au jour que messire George de Ebustain sortit hors de St.-Omer avec sa seulle compaignie, pour donner repulse et combattre l'armée de monseigneur des Querdes, comme dit est, où demora mort Fredéricq de Fulquestain, noble gentilhomme allemant et fort recommandé; une grosse question s'ourdit entre ledit Saint-Georges et Denis de Morbecke, pour la prinse de Franchois de Créquy; et pour ce que ledit Denis craindoit la bende dudit Saint-Georges, lequel avait en

sa compaignie six cents piétons, afin de éviter noise et confusion, il wida de St.-Omer avec ses gens et se tira en la ville de Dunkercke, et lors trouva certains moyens d'entrer en la ville de Bourbourg, qui se tenoit neutre, et de là fit si bonne guerre à ceulx de Berghes-St.-Winocq, qu'ils se rendirent par appoinctement.

Pendant le temps que Denis de Morbecke estoit à la réduction de St.-Omer, il laissa son frère maisné, Philippe de Morbecke, en la ville de Dunkercke, affin de la garder et de recepvoir gens d'armes se faulte eut esté à la prinse dudit St.-Omer, et illecq estoient venus aulcuns despûtez au roy de France avec Josse de Cran et Jehan Turpin, noble escuyer natif de Preure en la comté de Boulongne et burguemestre de la communaulté de Nieuport, envoyez illecq de la part du roy des Romains et de monseigneur l'archiduc, pour pratiquer aulcune abstinence de guerre, afin de remectre sus les bledz au mois de mars, et quand ledit Philippe de Morbecke entendit que l'entreprinse de St.-Omer avoit sorti son effect au prouffict du roi des Romains, il se tira bien accompaignié vers Gravelinne, dont s'estoit parti le matin le seigneur de Tencques, tenant le parti des Franchois, et ceulx de Gravelinne firent ouverture au dit Philippe auquel ils firent serment au nom du roy des Romains, semblablement ceulx du chasteau de Gravelinne, dont estoit capitaine Walerand de Fiennes.

De la prinse de St.-Omer, fut le pays à l'environ

fort estonné ; et se les Allemans s'esforchoient de reconcquerre forts, les Franchois, d'aultre part, ne dormoient pas ; car en ce temps ung routier nommé Queneucque, avec quinze ou seize compaignons adventureux, se fourra au chasteau d'Estrées, qui guaires ne valloit pour lors ; néantmoings il portoit grant dommaige aux voisins tenant parti contraire, et à ceste cause sortirent de la ville d'Arras Querquelevan et le bastart Cardon, accompaigniez de trois cents hommes menans trois courteaux pour dillapider la place, laquelle ils battirent puis cinq heures du matin jusques à onze heures, si que finablement elle fut reprinse de force par une travée ; et les Franchois à l'entrer ens occirent une femme des dix compaignons, dont les dix furent pendus et les aultres mis à renchon ; mais se ne fut faict sans perte des assaillans, qui remenèrent leurs gens bleschiez et morts par carrées en la ville d'Arras.

CHAPITRE CCIV.

Confédération faicte avec alliance entre Maximilian, roi des Romains, monseigneur l'archiduc, son fils, et Henri roi d'Angleterre, de France et d'Irlande.

En ce temps fut faicte certaine alliance entre le roy des Romains, monseigneur l'archiduc son fils et le royd'Engleterre et de France, seigneur d'Irlande, d'aultre part, par meure délibération du conseil, affirmée et conclue comme il s'ensuit :

» *Premier.* Que de ce jour en avant sera bonne, seure, entière et durable amitié, alliance, confédéracion et union, par terre et par mer, eauwe doulce et rivières, à tousjours durer entre les princes susdits, leurs hoirs, leurs seigneuries, pays, donations, vassaulx et tous leurs subgects présens et advenir, ecclésiastiques et séculiers, de quel degré ou condition qu'ils soient, tellement que tous leurs vassaulx et subjects d'ung lez et d'aultre feront plaisir et amitié les ungs aux aultres en tous lieux et places, et chacun des aultres debveront, en suivant toute bonté et honneur, traicter en amour et que franchement et certainement de chacun costé debveront revenir à tous leurs biens, meubles, seigneuries et gaignage, autant du costé de la mer que de l'aultre des susdits princes, en tout ou en partie, ils

revendront et demoureront tant qu'ils viveront, et franchement partir polront, toutes et quantes fois qu'il leur plaira, avec leurs navires, soit à eulx empruntés ou loués, charriots, charrettes, chevaulx, armures, marchandises, biens, choses quelles qu'elles soient, sans avoir empeschement tant par terre comme par mer et eauwe douce, ainsi que en leur propre pays et marche seroit donné congié de ce faire, si que par ce moyen ne leur convient, ne conviendra quelque sauf-conduit général ne particulier, saulf tousjours les bons estatuts et coustumes des villes, royalmes et places, par lesquelz ce dessusdict traictié ne soit corrompeu ne amendri.

» *Item.* Que nous, nos hoirs ou ceulx à venir, en toutes leurs aultres confédéracions ou alliances que avecq aultres princes, universitez, compaignies ou quelques aultres personnes, doyent faire contract qui toucher ou regarder puist au roy d'Engleterre; par ce seront comprins là en droit tous ceulx qui comprins y vouldront estre, ensemble leurs hoirs et ceulx advenir; et de l'aultre costé deveront ledit roy d'Engleterre, ses hoirs et ceulx à venir et tous leurs confédérez et alliez qu'ils ont avec aultres princes, universitez, généralitez, compaignies ou aulcunes aultres personnes, traictieret besongner tousjours, saulf nous, nos hoirs et ceulx à venir y comprendre ceulx qui comprins y voulsissent estre.

» *Item.* Est accordé et baillié que nulles desdictes

parties ne pourra donner, faire ne aider conseil ne faveur aux ennemis apparans de l'aultre costé, que iceulx voldront faire grief ou nuysançe par terre, par mer, par eauwe doulce et rivières, ains debveront faire aide l'ung à l'aultre léal de noblesse et de gensdarmes toutes fois que besoing seroit.

« Toutes lesquelles amitiez, confédéracions et alliances, ensemble leurs traictiez, accordez amitiez et conclusions, nous Maximilian, roy des Romains, et Philippe, duc, dessus nommez, promectons en parolle de roy et prince, par ces présentes pour nostre costé, et d'aultant et si avant qu'il nous regarde touche et est en nous, en tous leurs poincts et chacun d'eulx, sans enfraindre, mais accomplir en cognoissance de toutes et chascune des choses dessus dites. Si en avons nous ces lettres ouvertes et patentes par nous faict faire et scellez de nostre scel y appendant, en absence de nostre grand scel.

» Donné en nostre ville de Dordreck, le quatorzième jour de febvrier en l'an de Nostre-Seigneur mil quatre cent quatre vingt et huit, et de notre règne le troisième. »

Le contenu de ceste alliance fut publié en Vallenchiennes, le quatorzième jour du mois de mars, et pareillement en aultres villes voisines.

CHAPITRE CCV.

La prinse et destruction de Isque et d'Ason.

L'EMPEREUR et le roy son fils eslongnez de ces marches, les pays de monseigneur Philippe, qui lors estoit en eage de adolescence, furent fort désolez, foulez vexez et traveilliez par cruelles divisions qui se lanchèrent à tous costés, car le povre peuple sans justice, agité et bersaudé des horribles tourbillons de guerre, estoit comme menbre sans chief, navire sans gouvernail et brebis sans pasteur, souverainement en Brabant et en Flandres; mais, pour extirper, abolir tout malvais plantaige qui lors pulluloit en divers quartiers, et pour réduire à fruict de tranquillité et convalescence lesdits pays qui jadis florissoient en habondance d'honneur et multiplication de richesse, le roy des Romains, par meur conseil et précogitée délibération; donna puissance et auctorité de y pourvoir par le duc Albert de Zassen, et le fit lieutenant-général de lui et de monseigneur l'archiduc son fils, ès pays de par-dechà. Pareillement il fit et créa Charles de Croy, chevalier, prince et comte de Chimay, son lieutenant et capitaine-général de son pays de Haynault. Ainsi donc ces deux princes ensemble unis et accompaignez de grant noblesse, conducteurs de guerre et gendarmerie, tant d'Allemagne

que de Haynault, par une proesse et haults exploix dignes de mémoire, labourèrent à la ressource de pays; et advint, pendant le temps que le roy estoit en Allemaigne, monseigneur Philippe retourna de son voyage de France, et avoit de son alliance avec les trois membres de Flandres Gand, Bruges, Louvain, Bruxelles, Nivelle, Likercke et plusieurs aultres bonnes villes, forteresses, chasteaulx, bourgs, tous forts et plaices qui tenoient son parti; et couroit la voix qu'il se mettoit sus pour ravitailler Bruxelles, pour assiéger Haulx ou faire quelque emprise au quartier de Brabant, qui lors tenoit pour le roy des Romains. Pourquoi le duc de Zassen, qui s'esforchoit à toute diligence de lui donner repoulse, fit son amas de gensdarmes; et le prince de Chimay, d'aultre costé, assembla aulcuns nobles de Haynault, et bon nombre d'archiers fort bien en poincts, pour besongner quand temps seroit.

Il y avoit un fort villaige nommé Isque, situé entre Bruxelles et Nyvelles, qui donnoit confort, aide et subside à l'une des villes, et à l'aultre, au très grand détriment du parti du roy. Aucunes gens de guerre avoient fortifié l'église dudit villaige, séant sur ung hault, et pourveu d'engiens à pouldre et menue artillerie pour leur deffense et faisant aulcuns bolverts, talus, ravains et fossés pour empescher les advenues. En ceste église, s'estoient retirez pour saulveté de leur corps, de trois à quatre cents personnes, la

pluspart des manans du villaige, comme prestres, laboureurs, jusnes femmes, anciennes gens et petits enfans, qui tous ensemble se confioient en ceulx des aultres villaiges, lesquels leur avoient promis secours au grand destroict. Le duc de Zassen, adverti de leur fortiffication, proposa leur livrer ung assault, et fit sçavoir son intention au prince de Chimay, lui assignant jour, heure et place, où le trouveront aux champs, et se partit le duc à tout mille piétons et de cent à six vingt chevaux pour tirer vers Isque. Monseigneur le prince de Chimay, asseuré de son partement, accompagné du seigneur de Sempy, son oncle, du seigneur de Barbenchon, de Robert de Meleun, du seigneur de Lens, du seigneur de Cambraye, du prevost d'Estrens et aultres nobles gentilshommes de Haynault, bien accoustrez, desirant le bien et salut, de quatre à cinq cens chevaulx, par ung samedi, septiesme jour du mois de mars, environ onze heures en la nuict, envoya guides et piétons, devant lesquels passèrent par le bois de Songne, où ils se fourvoièrent, mais enfin se redressèrent à la Chapelle Saincte-Catheline, et environ six heures du matin, premier dimenche de quaresme, qu'il faisoit grosse bruyne, trouvèrent le duc de Zassen à une petite lieuve près d'Isque, accompaignié comme dit est; et lors joindirent le duc et le prince leurs puissances, ensemble furnies de trois serpentines, eschelles et aultres habillemens, pour donner l'assault. A l'abordement du villaige,

se mirent en bataille piétons devant et chevaucheurs sur aisles ; et combien qu'ils approchassent à peu de bruit, et le plus couvertement que faire se povoit, ils furent descouverts du guet du clochier, lequel, pour donner esfroy et resveiller ceulx qui leur debvoient donner ayde, firent tirer trois ou quatre cops de gros engiens ; et d'aultre part, les Allemans voyans qu'ils estoient descouverts, sonnèrent leurs gros tamburs, et tous ensemble gectèrent ung cry grant et horrible, et si impétueulx, que ceulx qui promis avoient secourir les assiegés, furent si horriblement espouvantez, qu'ils fourèrent les bois, courans que lièvres.

Les Allemands approchèrent le fort, trouvèrent chemins quasi inagressibles, caves, fossés, hayes et fortiffications, tellement, que de grand dangier et paine de corps en vindrent à chief, et à l'abordement cheminèrent dessus une chaussée où le traict à pouldre de ceulx de l'église trotoit par dessus, aussi legièrement que font estoef de paulme sur les maisons, et se lanchoit parmi les jambes des Allemands, qui leur estoit dur et grief à porter. Et de première face trouvèrent ung boulvert devant ladite église, tant fort et bien ediffiée, que impossible sembloit de le gaignier. Toutesfois l'assault y fut donné aspre et cruel, environ neuf heures au jour, et Allemans fichoient leurs picques audit boulvert, à manière d'eschelles, et rampoient à mont comme rats en

grenier, et quelque deffence que l'on y secusist fâire, en vindrent à leur dessus, puis se trouvèrent devant l'église; mais pour éviter le traict et le ject des pierres, se tindrent contre les murs d'icelle, et lors les archiers de Haynault, ensemble les harcquebutiers d'Allemagne tiroient tant dru et fort continuellement aux fenestres du clochier, qu'il n'estoit homme ni femme, s'il estoit trouvé à descouvert, qu'il ne fusist attainct ou vif, navré ou mort. Il fust persuadé et dict plusieurs fois aux assiegez, qu'ils se voulsissent rendre au roi des Romains, ou aultrement, on leur feroit sentir le chault. Mais quelque douce remonstrance ou menache que l'on leur fesist, ne voldrent acquiescer au voloir desdits seigneurs; pourquoi la nef de l'église fut alumée à dextre et à senestre, et lors l'un de ceulx du clochier bouta son bras hors par une fenestre, faisant semblant de soi vouloir rendre, et tost après le curé de la ville et ung aultre presbtre descendirent en bas, et aulcuns aultres qui les suivoient estoient en train de descendre, quand ils oirent que les Allemans se debattoient ensemble pour le curé et son compaignon, que aulcuns d'eulx, en leur langaige calengoient estre leurs prisonniers. Et adonc ceulx qui avoient bonne volunté d'eulx rendre, remontèrent au clochier, cuidans par ceste noise et murmure, que ledit curé et l'aultre presbtre fussent tuez par lesdits Allemans, et aimèrent mieulx attendre l'aventure avec les aultres, que

d'estre si hastivement despechiez. Puis quant l'on appercheut que aultre chose ne vouloient faire, l'on fit de rechef alumer ladite église.

Ce temps pendant, ceulx de dedans jectèrent ung enfant hors par les fenestres, lequel sans dangier de mort, fut receu par les Allemans. Le feu saillit au plus haut du clochier, lequel à cose fut bruslé, les cloches fondues, les gens estans ès sanctuaire consommez en cendres, et le demourant de l'esglise destruict desfaict et désolé, qui fust chose piteuse et lamentable. Les piétons pillèrent et ardirent le villaige futèrent le bois, où ils trouvèrent ceulx qui promectoient donner secours aux assiégés. Ils furent prestement saisis et menez prisonniers à Vilnorde, en nombre de cent et cinquante.

Peu de temps après, et par ceste même armée, l'esglise d'Asque, séant à deux lieuwes près de Bruxelles, fort belle et grande, munie de gens de guerre, d'artillerie, et bien tournée à deffense, où s'estoient bouttez paisans, laboureurs, femmes et enfans, et bon nombre de gens qui ne se vouloient rendre au roi des Romains, fust semblablement assaillie, conquise, alumée, bruslée, et exilés ensemble tous ceulx qui s'estoient dedens retirez, desquels furent oys les plus piteux doloureux cris et lamentations que jamais furent faicts; car ceulx qui les oyrent ne scauroient parler sans amertume de cœur, souspirer ou espandre larmes.

CHAPITRE CCVI.

La rencontre de Bermerain; faicte par Ferry de Nonnelles au dommaige des Franchois.

Le vingtième jour du mois de mars, un gentil compaignon de guerre nommé le Ghuun d'Aufroipret, se trouva au Quesnoy, et advertit les capitaines de la ville, comment aulcuns Franchois départis Nyvelles pour tirer en Franche, avoient couru autour de Banay et chargié quarante chevaulx et trente prisonniers, laboureurs. Ferry de Nonnelles, l'ung desdits capitaines, dict que bon seroit d'escarmucher lesdits Franchois. Les compaignons de guerre, douttant les fallaces, finesses et trafficques desdits Franchois, se consentirent emis, et faindoient l'ung avoir son cheval defferré, l'aultre avoir sa selle mal rembourrée; néantmoings que emis que voluntiers ils se montèrent, et en assez bon nombre, tant de cheval comme de pieds, se partirent du Quesnoy soubs la conduicte dudict Ferry, et tirèrent à la Plancq à Buoit, pensans que les Franchois passeroient par là; mais quant lesdits Franchois passèrent autour du Quesnoy, hourdés de leur proye, voyans que ame ne sortoit hors, ils se doubtèrent qu'on tenoit sur eulx, si se hastèrent de prévenir le passage et gaigner ladite Plancq, et quant ils percheurent les Bourguignons qui illecq les attendoient

a puissance tant à cheval comme à pieds, ils tirèrent en hault, habandonnèrent leur butin, cuidans passer à Bermerain; et lors Ferry de Nonnelles lequel, jà soit ce qu'il fust petit de corsaige, se estoit-il magnanime de corraige, subtil en guerre et esprins de grand hardiesse, proposa de les combatre et choisi environ vingt chevaucheurs Bourguignons de sa bende, fort bien en poinct, pour tirer audit Bermerain. Et pour ce que les piétons ne les povoient suivir pour les recoeillir et assister, il se advisa que vingt chevaulcheurs les mieux montez mectroient derrière eulx vingt piétons, gens à l'eslite, archiers et picquenaires, comme ils firent, et galloppèrent tant qu'ils se trouvèrent en barbe contre les Franchois. Adonc lesdits Franchois, qui estoient environ soixante chevaulx fort bien en poinct, voyans venir contre eulx seulement quarante chevaulx, car ils ne se doubtoient de ceulx qui estoient montez arrière, attendirent hardiement et de pied coy lesdits Bourguignons, et sitost qu'ils les appercheurent, donnèrent premiers dedens eux, et les Bourguignons les receurent vigoreusement, et lors ceulx qui estoient derrière lesdits chevaucheurs descendirent et devindrent pietons qui fort bien se portèrent à la besongne, et le hurt fut si vigoreulx d'une part et d'aultre, qu'il y eut que lances que demi lances rompues plus de dix-huit.

Entre les aultres qui donnèrent dedens, Ferry Nonnelles fust horriblement battu, et receut

divers cops d'espées et de lances. On lui tira de force sa serrette, et fut bleschiée en la teste ; et celui qui ainsi le blescha, fut par lui navré en la cuisse. Et fust l'escarmuche assez long. Mais quand les piétons furent sur pieds, ils deffirent la meslée des picques et de traict à main ; et fust ledit Ferry rescous de ce dangier par Morlet du Quesnoy, et aultres, qui plus vistes et animez que petis lions, tellement tiroient, lanchoient et perchoient, tant sur chevaulx que sur gens, que Franchois furent rompus, deffaicts et desconfis, sans qu'il y eut quelque-ung mort en place, ne d'ung costé ne d'autre ; mais les Franchois, desquels estoit capitaine Guillaume d'Anvarle, demorèrent prisonniers environ quarante, les six nobles hommes, les vingt quatre hommes d'armes, et les vingt archiers, plusieurs chevaulx furent navrez sur le camp ; leurs proies et prisonniers rescous entièrement furent menez au Quesnoy, et dix Bourguignons les mieulx montez, donnèrent la chasse, lesquels prindrent et ramenèrent huit Franchois, et tourna le remanant en fuyte ; ils avoient acoeilli grand butin, qui fut converti en hutin, et estoient fleur de gens d'armes de quatre compaignies, du seigneur des Querdes, du marissal de Goy, du seigneur de Montoison, et de Saint-Pierre le Moustier. Si furent mis à renchon, et payèrent les hommes d'armes quarante-deux francqs, et les archiers vingt et un francqs, puis retournèrent en leur garnison.

Le principal conducteur desdicts Franchois estoit natif de Haynault, nommé Pierrot de la Place, lequel, à cause de deux homicides par lui perpétrez, estoit banny du pays; il se rendit Franchois, et devint ennemi; et pour ce qu'il cognoissoit les passages et les riches censiers et personnaiges, il guidoit compaignons aventureux, pillars, foeillars et laroncheaux, et avoit regné l'espace de onze à douze ans, faisant maulx innumérables, tenant le pays en subjection où il fit dommaige de cinquante mille francqs. Si fust ledict Pierrot attrappé avec les aultres; il promist grand argent à deux compaignons qui le laissèrent eschaper; mais il fut retrouvé en ung buisson deschirant ses houseaux, par ung gentil compaignon nommé Soyquin de la Mothe. Si fust par lui si près détenu, serré et enferré qu'oncques puis n'eschappa. Il offrit six cents escus de marcq pour avoir sa vie saulve; et congneut que lui et quarante de ses complices, par trois nuicts, s'estoient trouvé devant et autour de la ville du Quesnoy, pour taster l'espesseur et haulteur de la muraille, la largeur et parfondité des fossez, sans que le guet s'en peusist appercevoir; les eschielles furent faictes à Guise, peinctes de noir, et à belles propices pour embler de nuict la ville du Quesnoy; le jour fut prins pour achever l'entreprinse, et les personnaiges qui la voloient exécuter dénommez et préparez; mais le seigneur des Querdes manda hastivement la garnison de Guise, pour aller avecq

monseigneur Philippe en Flandres soi mectre au-dessus de ceulx d'Yppre, par quoi le faict fust du tout rompu et l'entreprinse fardée.

L'on fit diligente inquisition au Quesnoy, et fut visitée la muraille, ensemble les fossez de la ville, pour sçavoir si ledit Pierrot le disoit par cautelle; et fut trouvé véritable tout ce qu'il avoit mis avant; mais nonobstant ses raisons, il fut condampné à estre escartelé pour ses démérites, comme ennemi des pays; et ceulx de Mous qui l'achetèrent trop chièrement et trop plus qu'il ne valoit, en firent l'exécution, dont le peuple fust plus joyeulx que si un nouveau corps sainct estoit ressuscité.

CHAPITRE CCVI.

Le prinse de Villevorde par les Bruxellois sur les Malinois.

Les Allemands, gardiens de la ville de Villevorde tenans pour le roy des Romains, se deslogèrent pour aller en l'ost du duc de Zassen, accompiagnié du prince de Chimay, du duc de Chièvres, et autre noblesse de Haynault, et laissèrent la garde de ladicte ville ès mains des Malinois, lesquels, à prime venue, firent si grant chière ensemble de boire et de menger, que aucuns d'eulx s'endormirent, les aultres s'enyvrèrent et laissèrent les gens de la ville quasi en non chaloir. Les Bruxellois, cognoissans de long-temps par expérience,

comme voisins font, leur manière de faire, trop mieulx que des Allemands qui leur étaient étrangiers; et long-temps bien adverti de leur recoeil en Villevorde, présupposans qu'ils buveroient d'autant comme ils firent, par quoi l'on les pouroit surprendre en desroy; se partirent de Bruxelles en grant nombre, le troisième jour d'apvril environ onze heures de nuict, et sans faire ne bruict ne ruyt, mais fort secrettement et de faict précogité, se trouvèrent devant Villevorde entre trois et quatre heures du matin, où ils entrèrent facillement par le quartier qui leur estoit le plus convenable; si que finablement, sans résistance et par faulte du guet, ils prindrent, pillèrent et brulèrent.

Adoncq les Malinois, qui reposoient leur sang doulcement, furent resveillez durement, et leur vint à grande dureté d'estre si tost et impétueusement deslogez. Aucuns d'eulx furent occis, les aultres prisonniers, et ramenez en Bruxelles, à grant joye; aulcuns navrez, et aultres saulvez au chasteau. Ensemble le butin fust chargié sur eauwe, sur chariots et sur chevaulx. Lors furent Malinois mallement surprins, par ce que ceulx d'entre eulx qui devoient veiller s'estoient endormis, ceulx qui devoient les aultres garder furent prins, et ceulx qui debvoient les aultres prendre et happez furent attrappez. Le dimanche ensuivant, les Flamengs, à puissance de quatre cens chevaulx et bon nombre de piétons ravitaillèrent la ville de

Bruxelles de deux cent cinquante charriots de vivres nécessaires, et pourveurent de vingt-cinq serpentines, de quatre courtaulx, avecq la suite de pouldre et de pierres.

CHAPITRE CCVII.

Le parlement du duc de Zassen et de monseigneur Philippe.

Considéré la grande perte et désertion des pays apparans de tresbuscher en ruyne perpétuelle, aucuns personnaiges esprins de bonne volunté, pensèrent que bon seroit parlementer les parties ensemble, affin de venir à quelque bon traictié; car monseigneur le duc de Zassen, lieutenant du roy, avoit auctorité de faire et la guerre et la paix; et lui estant devant Louvain, accompaignié du prince de Chimay, du seigneur de Chièrres, du sieur Cornille de Berghes, et autre noblesse, tant d'Allemaigne comme de la langue Walonne, se tint aulx champs entre deux rivières, en lieu assez fort; et se condescendit voluntiers au parlementer, pour cognoistre au vif l'intention de monseigneur Philippe, qui lors estoit audict Louvain, avecq forte bande des Franchois, Liégeois et Brabanchois. Le jour fut prins; et le lieu pour ce faire, et furent donnez saulf-conduicts et asseurance l'ung à l'aultre, pour chacun d'eulx et pour cent hommes de chacune partie, et furent envoyez avant-courreurs à

l'environ du lieu, pour descouvrir et percevoir s'il n'y avoit quelque secrette embusce ; et quant chacune partie se tint pour bien asseurée, le duc de Zassen triumphant, habitué ayant un chapeau ducal fort bien aorné de riches pierres précieuses, se trouva premier au camp et avecq lessiens, montez sur fleur de chevaulx ; et avait illecq fait amener une demi-pippe de vin du Rhin, pour boire les compaignons.

Puis monseigneur Philippe, ayant de son costé le seigneur de Chanteraine, sire Robert d'Arenbergh, Granes de Guerre, et autres nobles tenans son parti, se trouva audit camp, et en approchant le duc s'arresta ung petit ; le duc pareillement s'approcha de lui, et de rechief monseigneur Philippe s'avancha, tellement qu'ils se joindirent ensemble, si qu'ils s'embraschèrent l'ung l'aultre, estant chascun dessus son cheval ; et pour interpréter leurs devises, qui durèrent plus d'une grosse heure, estoit illecq ung trusseman.

Ce temps pendant, nobles chevaliers, gentilshommes et compaignons de guerre se entremeslèrent ensemble, tant d'un parti comme de l'aultre, où il y eut plusieurs devises entre eulx, et y fut mise si bonne police, qu'il ne s'ensuivit murmure, noise, ne débat, ne tenchon. Je n'ai peu sçavoir au cler le contenu ne les devises du parlement de ces deux grands personnaiges ; mais la commune renommée estoit que le duc de Zassen persuadoit à monseigneur Philippe et exhortoit

qu'il rendisist au roi et à monseigneur l'archiduc son fils, les villes, forteresses et places qu'il tenoit, et renonchast à la paix de Bruges, priant merchy au roi, recognoissant son mésus et que le roy lui pardonneroit en lui rendant son estat comme devant. A quoi monseigneur Philippe respondit qu'il ne se sentoit riens avoir mespris contre le roy, ne mesme contre monseigneur l'archiduc son fils, et qu'il n'estoit conseillé de faire ce qu'il mectoit en avant ; et à tant se départirent, et chacun retourna à son mieulx.

FIN DU TROISIÈME VOLUME DES CHRONIQUES DE J. MOLINET.

TABLE

DES

CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

Pages.

CHAP. CXVIII. Comment l'archiduc Maximilien se prépara pour aller en Allemaigne, vers l'empereur Frédérick, son père..... 1

CHAP. CXIX. L'abordement de l'archiduc à l'empereur. 5

CHAP. CXX. Comment le duc de Jullers fit relief de sa ducé, l'empereur estant dans la ville d'Aix..... 11

CHAP. CXXI. Des joustes, banquets et festoiements, qui se firent à Coulongne, à la venue de l'empereur et de son fils l'archiduc..... 13

CHAP. CXXII. Assemblée des nobles princes d'Allemaigne en la ville de Francfort, pour l'élection du roi des Romains..... 17

CHAP. CXXIII. Relief fait à l'empereur estant à Francfort, par l'archevesque de Mayence, le comte Palatin, le duc de Brunswic et l'évesque de Worms.. 27

CHAP. CXXIV. Comment l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Frédérick, fut esleu roi des Romains .. 31

CHAP. CXXV. Les obsèques de la ducesse de Zassen, sœur de l'empereur, et tante du roi des Romains. 40

CHAP. CXXVI. Ambassades de diverses marches, transmises à l'empereur et au roi des Romains, en

Pages.

nouvelleté de son élection..... 43

Chap. cxxvii. Copie des lettres envoyées par l'empereur au roi de France..... 47

Chap. cxxviii. Le partement de l'empereur et du roi des Romains, estant en la ville de Francfort, pour venir à Coulongne..... 50

Chap. cxxix. Comment l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Frédérik, fut couronné roi des Romains. 54

Chap. cxxx. Comment l'empereur vint au devant du logis du roi Maximilien, son fils, attendant pour le mener à l'église Nostre-Dame d'Aix..... 55

Chap. cxxxi. S'ensuit la venue, au devant de l'empereur et du roi, faicte par les électeurs spirituels, jusques au portal de ladicte église..... 57

Chap. cxxxii. L'entrée de l'empereur et du roi en la ville d'Aix..... 58

Chap. cxxxiii. Comment le roi, confessé premier, reçut son créateur, et fut par les deux archevesques, mené devant l'autel..... 61

Chap. cxxxiv. Comment le roi fut prosterné en terre par deux fois, et depuis fut enoint, béni et couronné..... 61

Chap. cxxxv. Comment les électeurs lui chaindirent l'espée de Charlemaigne..... 63

Chap. cxxxvi. Le couronnement..... 64

Chap. cxxxvii. Comment le roi fut, par l'empereur et les électeurs, assis en la chayère de Charlemaigne..... 64

Chap. cxxxviii Comment, en la fin de la messe, le roi reçut son créateur..... 66

Pages.

CHAP. CCXIX. Comment, la messe chantée, on fit au roi plusieurs remonstrances 67
CHAP. CXL. Comment le roi fut ramené de l'église en son logis, et l'ordre y tenu au disner 68
CHAP. CXLI. Nouvelleté de messire Philippe Guoguet. 70
CHAP. CXLII. Que les reliquaires furent monstrées à l'empereur et au roi..... 71
CHAP. CXLIII. Joustes, bancquets, festoyemens qui se firent à Coulongne, l'empereur, le roi et les électeurs retournés de la ville d'Aix..... 72
CHAP. CXLIV. Le bancquet du roi..... 76
CHAP. CXLV. Le retour du roi en Brabant et en Hollande..... 79
CHAP. CXLVI. Traction de paix entre le roy de France et le roy des Romains, ensemble les prinses de Mortain, de Honnecourt et de l'Escluse..... 83
CHAP. CXLVII. La prinse de Théroüanne..... 87
CHAP. CXLVIII. L'entrée du roi des Romains en Anvers, Malines et Bruxelles, ensemble la descente de l'empereur en Brabant et en Flandres..... 93
CHAP. CXLIX. Le Paradis terrestre..... 99
CHAP. CL. Comment le seigneur de Molenbais s'excusa honorablement, en la présence du roi des Romains, d'aulcune charge dont il estoit notté..... 117
CHAP. CLI. Puissante armée mise sus, par le roi des Romains, à son retour d'Allemaigne..... 121
CHAP. CLII. Emprinses faictes sur la ville de Saint-Quentin 127
CHAP. CLIII. Rompture d'armes et le retour de l'empereur en Allemagne..... 130

Pages.

CHAP. CLIV. Comment la ville de Saint-Omer fut esbranlée de tenir totallement le parti du roi des Romains..... 133

CHAP. CLV. Ravitaillement fait à Thérouane par le roi des Romains..... 136

CHAP. CLVI. La prinse de Saint-Omer par les Franchois..... 144

CHAP. CLVII. La prinse du chasteau de Rimesture par le seigneur des Querdes..... 149

CHAP. CLVIII. Le couronnement du fils de Clarence en Irlande. Son emprisonnement en Engleterre, et la mort du seigneur Martin Zwatre..... 151

CHAP. CLIX. Ravitaillement de Thérouane faict par monseigneur Philippe de Clèves, monseigneur de Gueldres et le comte de Nassou..... 156

CHAP. CLX. La recouvrance de Thérouane par les Franchois sur les Bourguignons..... 162

CHAP. CLXI. Le dur rencontre des Bourguignons devant Béthune, que aulcunes gens nommèrent la journée des Fromaiges..... 166

CHAP. CLXII. Commotion des trois membres de Flandres contre le roi des Romains..... 196

CHAP. CLXIII. La prinse de Courtray par les Ganthois, et la mort du seigneur de Heule..... 201

CHAP. CLXIV. Comment le peuple de Bruges déploya ses bannières sur le marché..... 205

CHAP. CLXV. La détention du roi des Romains au Cranembourg sur le marché de Bruges..... 209

CHAP. CLXVI. La venue des Ganthois en Bruges..... 215

CHAP. CLXVII. L'emprisonnement de monseigneur le

Pages.

chancslier, monseigneur l'abbé de Saint-Bertin et autres nobles et puissans seigneurs de l'hostel du roy des Romains..... 222
CHAP. CLXVIII. Le transport de la personne du roy des Romains et de ses nobles, et la paix criée en Bruges. 230
CHAP. CLXIX. La réduction du chasteau de Mildelbourg en Flandres, et la mort d'aulcuns nobles personnaiges..... 238
CHAP. CLXX. Comment la garnison de Hulst rua jus les Ganthois à Saint-Jehan-le-Pierre, et les tint en grande subjection..... 242
CHAP. CLXXI. La mort du seigneur de Dugelles..... 247
CHAP. CLXXII. Assemblement des trois estats à Malines devant monseigneur l'archiduc pour besogner à la délivrance du roi son père..... 250
CHAP. CLXXIII. Notable ambassade envoyée des princes d'Allemaigne à monseigneur l'archiduc pour la délivrance du roi des Romains son père..... 257
CHAP. CLXXIV. La mort de messire Mathis Payart et d'aulcuns autres, décollés en la ville de Gand.... 264
CHAP. CLXXV. Lettres de l'empereur envoyées à monseigneur l'archiduc et aux estats de Haynault..... 268
CHAP. CLXXVI. Ce qui fut faict et besongné à Gand et Bruxelles, par les députez des estats avec les trois membres de Flandres..... 275
CHAP. CLXXVII. La prinse de Claire Van Delf, et de la mort de messire Pierre Lauchast; et l'emprinse faicte par les Ganthois sur la ville de Lessines.... 282
CHAP. CLXXVIII. Le deslogement des doyens des mestiers et de ceulx qui se tenoient sous leurs bannières

Pages.

sur le marché de Bruges 292

CHAP. CLXXIX. Copie d'un monitoire pénal, translaté du latin en franchois, envoyé par nostre Saint-Père le pape contre les Brughelins, Ganthois et les trois membres de Flandres, afin que sur très griefves censures et formidables paines ils mettent le roi des Romains, ensemble les nobles détenus prisonniers, en leurs franchises et libertés..... 294

CHAP. CLXXX. La copie du monitoire de nostre Saint-Père, envoyé à ceux de Gand et de Bruges, contenant en substance ce qui s'ensuit..... 297

CHAP. CLXXXI. La délivrance du roy des Romains faicte en Bruges au pourchas des estats du pays..... 306

CHAP. CLXXXII. Traicté de paix entre le roi des Romains et les estats et trois membres de Flandres.. 318

CHAP. CLXXXIII. Union, alliance, confédération et intelligence par ensemble des pays du roy des Romains et de monseigneur l'archiduc..... 334

CHAP. CLXXXIV. Le parfaict de la paix de Bruges et aulcunes romptures d'icelle..... 347

CHAP. CLXXXV. La descente de l'empereur et de la puissance de Germanie au secours du roy des Romains..... 357

CHAP. CLXXXVI. La prinse de Dainze par les Allemands et les Wallons..... 366

CHAP. CLXXXVII. Copie de certaines lettres envoyées par monseigneur Philippe de Clèves au roy des Romains; ensemble response faicte par le roy audict monseigneur Philippe..... 370

CHAP. CLXXXVIII. Aultres lectres envoyées au roy par

Pages.

monseigneur Philippe..... 377
CHAP. CLXXXIX. Lettres envoyées à monseigneur Philippe par le roy des Romains..... 383
CHAP. CXC. Destruction des Brughelins par les Allemans, devant le château de Quequesen..... 387
CHAP. CXCI. L'assault donné à la ville de Dam par les Allemans..... 392
CHAP. CXCII. La journée de Bretaigne devant Saint-Albin..... 394
CHAP. CXCIII. La réduction du chasteau de Namur... 396
CHAP. CXCIV. Le deslogement de l'empereur, et ce qui fut besoingné en Anvers..... 399
CHAP. CXCV. Comment monseigneur Philippe saisit la ville de Bruxelles..... 405
CHAP. CXCVI. Aulcuns parlemens qui se firent en Bruxelles pour trouver traicté de paix; ensemble aulcunes choses qui en ce temps advinrent..... 408
CHAP. CXCVII. La dure rencontre que trouvèrent ceux du chasteau de Likerke..... 412
CHAP. CXCVIII. La prinse du chasteau de Werselle et d'aulcunes places à l'environ de Bruxelles..... 414
CHAP. CXCIX. La prinse du chasteau de Nurin, et l'appoinctement du seigneur des Querdes, et aultres exploicts de guerre..... 421
CHAP. CC. Réduction d'aulcunes places au West-Flandres..... 433
CHAP. CCI. La réduction et prinse de Saint-Omer sur les Franchois..... 438
CHAP. CCII. Comment les Franchois tinrent le chasteau de Saint-Omer, l'espace de huict jours après

Pages.

la réduction de la ville..... 456
CHAP. CCIII. Reddition d'aulcunes places au west pays de Flandres..... 471
CHAP. CCIV. Confédération faicte avecalliances entre Maximilian, roi des Romains, monseigneur l'archiduc son fils, et Henri, roi d'Engleterre, de France et d'Irlande..... 474
CHAP. CCV. La prinse et destruction de Isque et d'Ason..... 477
CHAP. CCVI. La rencontre de Bormerain faicte par Ferry de Nonnelles au dommaige des Franchois. 483
CHAP. CCVII. Le parlement du duc de Zassen et de monseigneur Philippe..... 489

FIN DE LA TABLE DU TROISIÈME VOLUME DES CHRONIQUES DE J. MOLINET.

Stanford University Libraries
3 6105 126 939 334

DC611
B78
C45
1827
PT.2
v.3

DATE DUE

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA
94305